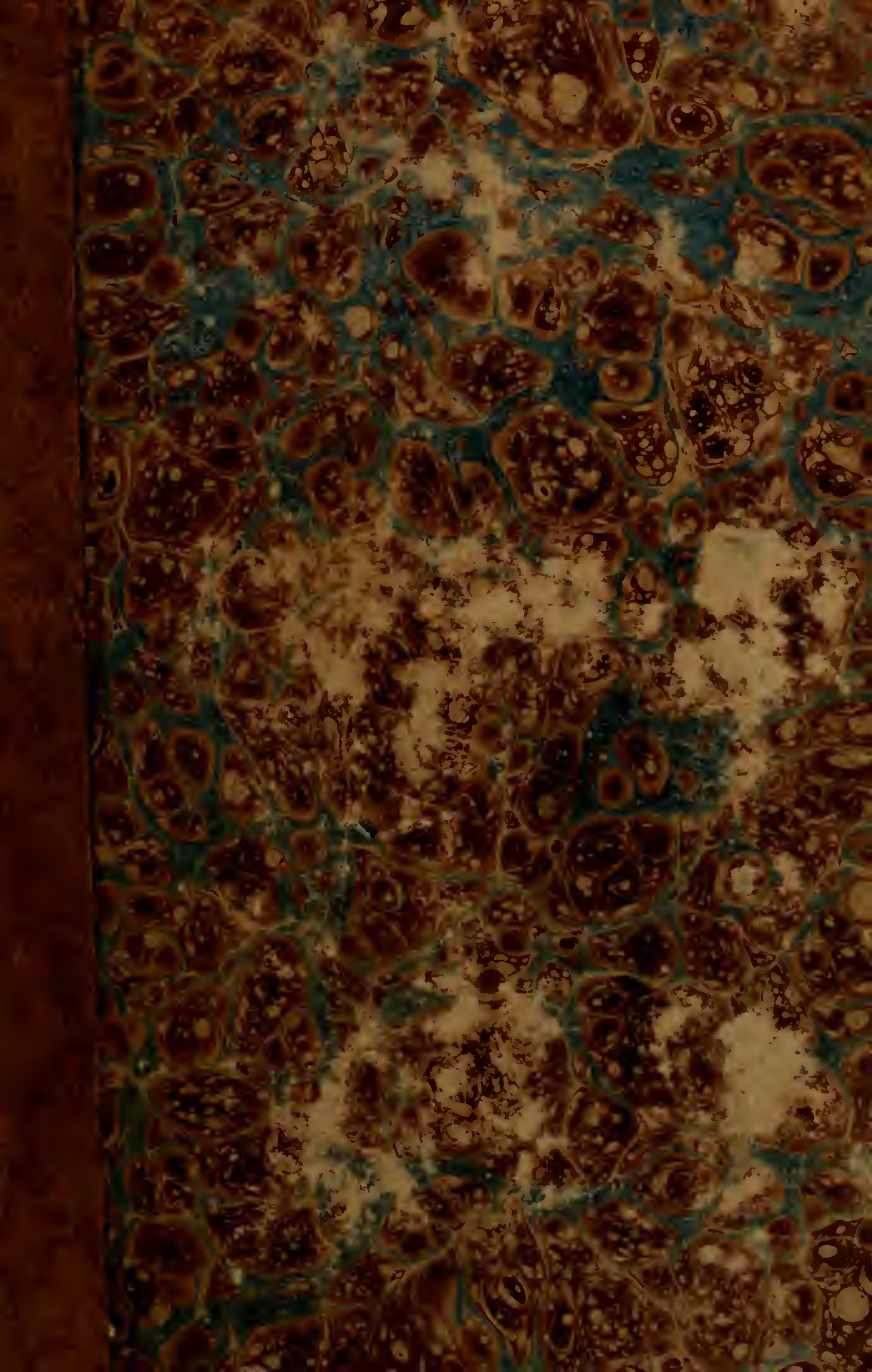


Histoire

PARIS,

VERSAILLES ET LES PROVINCES,

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

DE L'IMPRIMERIE DE LE NORMANT,
RUE DES PRÊTRES S. GERMAIN-L'AUXERROIS.

PARIS,

VERSAILLES ET LES PROVINCES,

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Anecdotes sur la vie privée de plusieurs Ministres, Évêques, Magistrats célèbres, hommes de lettres, et autres personnages connus sous les règnes de Louis XV et Louis XVI.

PAR UN ANCIEN OFFICIER AUX GARDES-FRANÇAISES.

.... Ce champ ne se peut tellement moissonner,
Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.
La Fontaine.

SECONDE ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

TOME PREMIER.

PARIS,

Chez { H. NICOLLE, rue de Seine, n°. 12;
LE NORMANT, rue des Prêtres S. G. l'Auxerrois.

1809.

A MA PLUS TENDRE AMIE.

O vous, que la nature destina à faire germer en mon ame ses premières et ses plus touchantes émotions; vous, qui malgré les rigueurs d'une longue séparation, n'avez cessé d'être présente à mon cœur, au milieu des distractions de ma jeunesse et des soins tumultueux de l'âge mûr; vous enfin qui m'avez recherché dans la carrière des peines et de l'adversité, pour m'ouvrir les portes du bonheur, pourriez-vous vous méprendre à ce titre, Sœur bien-aimée, ô ma plus tendre amie, qui embellissez chacun de mes instants par toutes les jouissances des affections morales et vertueuses!

C'est à vous que j'adresse quelques tableaux de ces scènes mouvantes qui ont passé rapidement sous mes yeux, et dont le souvenir m'étant déjà cher par l'intérêt avec lequel vous en avez souvent écouté le récit, me le devient bien plus encore par l'hommage que me dictent la tendre amitié, la reconnaissance, et la réunion de tous les sentiments qui près de vous font le charme de ma vie.

PRÉFACE.

Et moi aussi, jai dit comme le bon La Fontaine:

> Eh! que faire en un gîte à moins que l'on ne songe?

J'ai donc songé qu'éloigné du tumulte du monde par des circonstances impérieuses que je n'ai pu ni prévoir ni empêcher, le plus grand des malheurs serait de me livrer aux regrets et à l'ennui. Il me fallait dans ma retraite une occupation qui me remît, pour ainsi dire, en société avec les époques les plus heureuses de ma vie; et j'ai cherché dans le souvenir du passé tout ce qui pouvait écarter la froide monotonie de ma situation actuelle. J'ai reporté mes idées sur une multitude de faits qui

avaient excité ma gaîté, mon admiration, ou ma sensibilité. Les relations particulières que j'ai eues avec des personnages respectables, possédant les places les plus importantes, m'ont fourni des notices précieuses sur leur caractère, leur conduite et leur vie privée. Les détails qu'eux-mêmes m'ont transmis sur l'exercice de leurs fonctions, sur la politique secrète et intérieure de la Cour, sont venus successivement se retracer à mon esprit. Je ne me suis pas rappelé sans plaisir plusieurs de ces petits événements éphémères, qui, se pressant avec rapidité sur la scène du monde, ont fixé un moment l'attention du public, soit dans la capitale, soit dans les provinces, ont été oubliés presqu'aussitôt, et servent, peut-être plus que des faits historiques, à développer les différentes nuances des mœurs sociales.

C'est ainsi que feuilletant les cahiers de ma jeunesse, je recommençais le songe de ma vie, ou plutôt je renouvelais mon existence, en rétrogradant vers ce temps de bonheur où l'habitude générale de l'ordre, la facilité dans les vertus, et le tact si délicat des convenances faisaient le charme de la société.

Mais les plus doux souvenirs ne peuvent offrir que des regrets dans la solitude, et la seule manière de les convertir en jouissances est de les communiquer. Je déposai les miens dans le sein de l'amitié : bientôt elle me représenta que, l'intérêt général se portant plus que jamais sur le siècle qui vient de s'écouler, la publicité d'un grand nombre d'anecdotes qui en feraient connaître l'esprit pourrait être également agréable et utile. L'amour-propre se livre facilement aux conseils flatteurs de l'indulgence, et non-

seulement j'ai cédé, mais j'ai encore osé faire mes conditions, en déclarant que je ne me soumettrais point à la tâche laborieuse de *classifier* péniblement mes souvenirs, et que je les donnerais tels qu'ils se présentent (épars) à mon imagination.

Ainsi l'on ne trouvera dans cet ouvrage ni ordre chronologique, ni série précise d'événements tenant au même sujet, ou au même individu. La mémoire est un théâtre mouvant qui nous offre sans cesse des scènes décousues et de nouveaux acteurs; et je me suis permis de m'abandonner entièrement à ses écarts, n'ayant d'autre prétention que d'exposer à la curiosité des fragments de mosaïque, avec le sincère désir que quelque main plus habile les réunisse aux monuments dont ils ont été détachés.

Les anecdotes sérieuses ou plaisantes,

politiques ou littéraires, paraîtront donc ici comme jetées au hasard, et j'espère qu'on ne me blâmera pas de m'être arrêté sur quelques ridicules auxquels l'indulgence même ne peut s'empêcher de sourire. J'ai voulu peindre la société comme je l'ai vue; et malheureusement des hommes tels que le maréchal de Biron, l'archevêque d'Auch, M. de Vergennes, M. Lenoir, etc. ne sont pas les seuls qui la composent. La monotonie d'un tableau en détruirait l'effet, et les métaux les plus précieux ont besoin d'alliage pour être rendus ductiles et malléables.

Je n'ignore pas que les moindres faits relatifs à des personnages généralement connus intéressent beaucoup plus, parce qu'on espère y trouver quelque motif de critique, ou quelque nouveau sujet d'admiration, tandis que ceux qui ne concernent

que des individus presqu'ignorés hors du cercle de leur société, captivent rarement l'attention, à moins que les détails n'en soient bien saillants par eux-mêmes. Il ne m'appartient pas de décider si, dans le choix que j'ai fait, j'aurai rempli le désir du lecteur; mais j'avouerai franchement que, ne consultant que l'impulsion de mon cœur, il a pu m'arriver quelquefois de moins songer à contenter une curiosité peut-être trop délicate, qu'à m'abandonner moi-même à des sentiments auxquels j'attache le plus doux intérêt. Je conviendrai même qu'à cet égard il me serait plus pénible d'effacer, que de me livrer à toute la sévérité d'une critique que je ne rougirai pas d'avoir méritée.

Je ne passerai pas si facilement condamnation sur le crime de plagiat, ou de compilation, dont il semblerait naturel de m'ac-

cuser, en retrouvant ici des traits particuliers, vers, ou chansons de circonstance, déjà insérés dans des recueils, peut-être trop volumineux pour être bien communs. Je pourrais dire que des faits publics sont une propriété générale, à laquelle chacun a un droit égal. Je pourrais même ajouter, comme le bavard à qui l'on reprochait de répéter ce que l'antiquité avait dit avant lui:

Que ne venait-elle après moi;
J'aurais dit la chose avant elle :

Et ma réponse serait d'autant moins déplacée, que je peux affirmer que, connaissant ces faits long-temps avant la publicité de ces recueils, je ne les ai point puisés dans cette source. Cependant, averti par la censure de l'amitié de ce tort involontaire, je suis si éloigné de le dissimuler, que non-seulement j'ai renfermé entre deux astérisques les anecdotes susceptibles de ce reproche, et que j'ai en effet retrouvées dans

les *Mémoires secrets de la république des lettres*, mais que pour les rendre plus agréables, je n'ai pas hésité à substituer presqu'entièrement, dans plusieurs, le style de l'auteur au mien. Au surplus, ces prétendus plagiats se trouvent heureusement en si petit nombre, que je n'aurais pas balancé à les retrancher, si je ne me fusse fait un scrupule de trop écouter une fausse délicatesse, et de me rendre plus coupable encore, en privant le lecteur de quelques traits intéressants et peu connus.

En envoyant ainsi dans l'arène l'enfant de mes loisirs, sous la simple égide de mes intentions, je me résignerai, sans présomption et sans crainte, au sort qui l'y attend. Son succès ne pourrait rien ajouter au bonheur de ma retraite; son infortune n'en troublera pas le repos; et je respecterai l'arrêt qui l'aura prononcée :

Sine me, liber, ibis in urbem.

PARIS,

VERSAILLES ET LES PROVINCES,

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Le comte d'Anterroche, sur lequel madame de Genlis, dans les charmants Souvenirs de Félicie, a cité quelques anecdotes plaisantes, avait été dans sa jeunesse héros et victime de cette exagération de bravoure et de politesse française qui tenait encore aux mœurs de l'ancienne Cour.

Commandant d'une compagnie de grenadiers au régiment des Gardes-françaises, il fut chargé, à la bataille de Fontenoi, de s'emparer avec sa troupe d'une esplanade qui paraissait être un poste important. Il gravit avec impétuosité un rideau couvert de bois, et arrive à la plaine au moment où les Anglais s'y présentaient de l'autre côté en ordre de bataille. Le comte d'Anterroche levant son chapeau, leur crie aussitôt : « Mes-

» sieurs, tirez les premiers; nous sommes Fran-
» çais, nous faisons les honneurs. » Les Anglais tirent, et il reçut sept balles dans le corps. Heureusement aucune de ses blessures ne fut mortelle; et, ce qu'il y eut d'extraordinaire, c'est qu'après sa guérison, sa constitution, faible et valétudinaire jusqu'alors, changea totalement, et qu'il a vécu jusqu'à l'âge de près de quatre-vingts ans sans jamais avoir été malade.

C'est à tort qu'on a attribué à d'autres personnes sa sublime repartie à un officier qui, détaillant les fortifications de Maestricht, disait:
« Cette ville est imprenable. — Monsieur, répon-
» dit le comte d'Anterroche, ce mot-là n'est pas
» français. »

N'ayant reçu d'autre éducation que celle des camps et de la Cour, il était d'une simplicité et d'une ignorance profonde sur tout ce qui ne tenait pas directement à la valeur et à l'urbanité française.

Devenu capitaine aux gardes, il était le père, l'ami et le soutien de ses soldats, qui, très-mal disciplinés à cette époque, se livraient à des excès que la faiblesse de la police, alors mal organisée, ne pouvait réprimer.

L'un d'eux, attaché à sa compagnie, avait imaginé, pour gagner quelqu'argent, de com-

mettre journellement le sacrilége le plus affreux. Il prenait tous les matins un habit ecclésiastique, et allait dire la messe en différentes églises éloignées l'une de l'autre. Il était difficile qu'un tel crime ne fût pas bientôt découvert. Le faux prêtre fut arrêté et mis au cachot. Le bon M. d'Anterroche, apprenant la détention de son soldat, et ce dont il est accusé, va aussitôt le voir dans la prison, bien résolu à lui faire une sévère réprimande. Mais ne connaissant pas de crimes plus graves que les fautes militaires: « Malheureux, lui dit-il, ne savais-tu pas qu'il » t'était défendu de quitter ton uniforme? — » Mon capitaine, j'ai toujours eu sous ma sou- » tane ma veste uniforme. » — Ah! cela est différent, répliqua le bon capitaine, qui, muni d'un argument aussi solide, et regardant dès-lors le cas très-graciable, alla de bonne foi solliciter la liberté du soldat, et resta très-étonné des rires qu'excitait le motif dont il appuyait sa demande.

Je ne peux me refuser au plaisir de raconter ici une anecdote, peut-être bien connue, puisqu'elle a eu le public pour témoin, et qu'elle se trouve, m'a-t-on dit, insérée dans plusieurs recueils, mais qui m'a frappé par son originalité

et par le noble sang-froid de celui qui en est le sujet. Je veux parler du marquis de Tenteniac, qui servait aussi dans le régiment des Gardes-françaises, et qui méritait d'être mis en parallèle avec le comte d'Anterroche, pour la bravoure et la politesse française.

Descendant de ces héros bretons du même nom, si connus dans l'histoire, à la valeur chevaleresque dont il avait hérité de ses ancêtres, il joignait une superbe figure et la taille la plus avantageuse. Se trouvant à la comédie française, dans le temps où il était du bon ton parmi les jeunes gens les plus élégants de remplir les coulisses, et de s'avancer tellement sur la scène qu'ils gênaient le jeu des acteurs, M. de Tenteniac se faisait remarquer plus particulièrement en avant de tout le monde. Le parterre, à qui cela déplut, se mit à crier dans un entr'acte : « Annoncez, annoncez, l'homme à l'habit gris de » fer, annoncez! » M. de Tenteniac, après avoir regardé de côté et d'autre, ne pouvant plus douter qu'il ne fût le sujet du tumulte devenu général, s'avance d'un pas grave au bord du théâtre, fait une profonde révérence, qui à l'instant produisit le plus grand silence, et dit d'un ton élevé : « Messieurs, j'aurai l'honneur de » vous donner demain l'insolence du parterre

» corrigée, pièce en autant d'actes qu'il vous » plaira. L'auteur demeure rue, etc., » et il se retira respectueusement, accompagné des applaudissements unanimes, à la place où il était auparavant. Il en fut quitte pour attendre fort patiemment le lendemain ceux qu'il avait provoqués si hautement : aucun ne se présenta.

A la première représentation de Sémiramis, le théâtre se trouva tellement obstrué par la foule, qu'à peine les acteurs avaient-ils une fort petite place sur l'avant-scène. Au moment de l'ouverture du tombeau de Ninus, placé sur le côté du théâtre, la sentinelle se mit à crier très-haut : « Messieurs, place à l'ombre, s'il vous » plaît, place à l'ombre. » Cette naïveté excita des éclats de rire dans toute la salle, et peu s'en fallut qu'elle n'occasionnât la chute de la pièce.

Le comte de Flamarens, après avoir rempli avec honneur sa carrière militaire, s'était retiré dans sa province, où une honnête aisance lui permettait de soutenir avec économie la dignité de son nom. Un procès qu'il avait déjà gagné dans plusieurs tribunaux, porté au conseil par

sa partie adverse, le força de faire le voyage de Paris. Il marchait à petites journées avec ses chevaux. Passant par la forêt de Fontainebleau, il vit beaucoup de gens à cheval, qui, tous prenant une route de traverse, paraissaient avoir la même destination. La curiosité le porta à les suivre, sauf à s'écarter un peu de son chemin. Après avoir marché quelque temps, il arriva dans un grand rond, appelé le Fort de la Biche, où il trouva plusieurs hommes assez mal vêtus qui, ayant mis pied à terre, avaient attaché leurs chevaux à des branches d'arbres. Sa première idée fut de se croire au milieu d'une bande de voleurs, et la fuite lui paraissant impossible, parce qu'il voyait beaucoup de monde arriver encore par la seule allée qui pût lui servir de retraite, il imagina que le meilleur moyen de se tirer d'affaire serait d'agir comme les autres, et de paraître ainsi être de leur société. Il mit donc aussi pied à terre et attacha son cheval à un arbre. Mais son inquiétude augmenta bientôt, quand il vit tous les yeux se fixer sur lui, des groupes se former successivement, se rejoindre ensuite, des chuchottements s'établir, sans qu'on parût le perdre de vue. Enfin un homme se détache, vient directement à lui, et lui demande avec embarras

quel motif l'amène en ce lieu. Le Comte persistant dans sa même idée, lui répond avec assez de fermeté : « Probablement, Monsieur, le » même qui vous y a conduit. » Le député se retire, rentre dans le cercle; les chuchottements recommencent avec plus d'activité. On revient à M. de Flamarens : on lui offre deux cents louis s'ils veut se retirer. Très-étonné d'une proposition aussi imprévue, il commence à trouver son aventure plaisante, sans y rien comprendre, et répond à tout hasard que ce n'est pas assez. On retourne, on revient, on insiste, on lui propose enfin cinq cents louis qu'on compte devant lui. Il ne conçoit rien à tout cela, mais il accepte, prend l'or qu'on lui offre, remonte à cheval et s'en va, recevant de ces messieurs toutes les civilités possibles, et fort surpris de leur causer autant de joie par son départ qu'il en avait lui-même de les quitter. Arrivé à Melun, il prend des informations sur le rassemblement qu'il a trouvé, et par les détails qu'on lui donne, il apprend que le hasard l'a conduit au Fort de la Biche au moment où l'on allait faire l'adjudication d'une partie considérable de la forêt. De là il ne lui fut pas difficile de conclure que tous les gens qu'il avait vus étaient des miseurs associés, qui, l'ayant pris

pour un enchérisseur inquiétant, avaient été bien aises de se défaire de lui à prix d'argent, et à meilleur marché qu'ils ne le comptaient.

Obligé d'aller à Versailles pour la poursuite de son procès, il se promenait fort tranquillement dans la galerie, lorsqu'un homme mis très-honnêtement, après l'avoir considéré un instant, se jette avec autant d'empressement que de respect sur sa main, en s'écriant. « Quoi, » M. le Comte, j'ai le bonheur de vous revoir! » Permettez-moi de vous demander par quel » hasard vous êtes ici? » Cet homme était le fameux Barjac, ancien valet de chambre du comte, et alors attaché en la même qualité au cardinal de Fleury, dont il possédait, et à juste titre, par sa scrupuleuse probité, toute la confiance. Le comte de Flamarens le reconnoissant aussitôt : « Eh, c'est toi, mon cher Barjac! je » suis bien aise de te retrouver. Je conçois » que, connoissant mes habitudes et la médio- » crité de ma fortune, tu sois étonné de me » voir ici : c'est un maudit procès au conseil » qui m'a forcé d'y venir.—Ah! M. le Comte, » que je suis heureux, puisque je peux avoir » l'avantage de vous y être utile. — Toi! eh, » comment donc? — Je suis le premier valet de » chambre de son Eminence Monseigneur le

» cardinal de Fleury ; il m'honore de ses bontés,
» je peux même dire de toute sa confiance. Je
» vous demande la permission de vous présenter
» moi-même à ce respectable Ministre, et j'ose
» vous assurer que vous serez mieux accueilli
» que si vous lui étiez présenté par les plus
» grands Seigneurs. »

Une telle proposition ne pouvait manquer d'être acceptée avec reconnaissance ; et, en effet, le Cardinal, prévenu par Barjac, dont il faisait le plus grand cas, traita le Comte avec toute l'affabilité et l'intérêt imaginables. Bientôt celui-ci mérita par lui-même les bontés qu'il n'avait dues en premier ordre qu'à son ancien domestique. Un figure prévenante, une gaieté franche et soutenue, une candeur dont on trouvoit peu de modèles à la Cour, lui concilièrent l'estime et l'attachement du premier Ministre, dont il devint, pour ainsi dire, le commensal ; et l'on se doute bien qu'avec un bon droit et un pareil protecteur, il eut bientôt gagné son procès au conseil.

Rien ne le retenant davantage à Versailles, il se préparoit à retourner dans ses terres ; et le Cardinal ne cacha pas à Barjac le chagrin qu'il avoit de ce départ projeté sous peu de jours. « Monseigneur, lui dit Barjac, il ne

» tiendrait qu'à vous de retenir à la Cour M. de
» Flamarens, et d'y attirer sa famille, en lui
» procurant les moyens d'y vivre avec dignité.
» — Barjac, répondit le Ministre, souviens-
» toi que si je suis le dépositaire et le dis-
» pensateur des deniers publics, mon devoir
» est de les employer uniquement à l'utilité de
» l'Etat, et que je ne dois me permettre sur
» cela aucun sacrifice pour mes attachements
» particuliers. — Aussi, Monseigneur, suis-je
» incapable de vous proposer quelque chose
» qui puisse blesser votre delicatesse ou votre
» conscience. Mais le récit de ce qui est déjà
» arrivé à M. Flamarens me permettra de sug-
» gérer à votre Eminence une idée qui peut
» lui être avantageuse sans compromettre les
» intérêts du Roi. »

Alors il lui fit très-plaisamment le narré de l'aventure dans la forêt de Fontainebleau; ce qui amusa beaucoup le Cardinal. Barjac, voyant la vieille Eminence en gaîté, se hâta d'ajouter: « Monseigneur, on procède demain,
» dans une des salles du Louvre, à l'adjudi-
» cation des fermes générales de Sa Majesté:
» permettez seulement que le comte de Fla-
» marens y arrive dans un de vos carrosses, ac-
» compagné de votre livrée, et que sans se

» mettre en aucune manière en avant, il pro-
» fite des hasards qui pourront lui être offerts. »
Le Cardinal trouva l'idée plaisante et y consentit volontiers.

Le comte de Flamarens fut prévenu par Barjac, qui l'accompagna dans la voiture du Cardinal. Les enchérisseurs, qui étaient associés de même que ceux de la forêt de Fontainebleau, étaient déjà rassemblés quand ils arrivèrent. En entendant une voiture entrer dans les cours intérieures du Louvre, où celles des princes du sang, des cardinaux et des ministres avaient seules le droit de pénétrer, on mit avec empressement la tête à la fenêtre, et l'on fut fort étonné de voir la livrée du Cardinal, et un inconnu descendre de voiture avec Barjac qui, s'apercevant de l'attention avec laquelle on examinoit tous ses mouvements, affecta de causer avec l'air du plus grand intérêt, et remonta ensuite dans la voiture, comme pour attendre un dénouement auquel il prenait une grande part. Les miseurs consternés ne doutèrent pas, au premier moment, que celui dont ils virent les pas se diriger de leur côté ne fût un prête-nom du Cardinal, qui sans doute voulait avoir lui-même l'adjudication des Fermes, et contre lequel ils ne pouvaient lutter.

Cependant quelques têtes plus tranquilles représentèrent que peut-être cet inconnu n'était qu'un homme protégé par le Ministre, ou même par Barjac, et dont on vouloit faire la fortune, en le mettant à la tête de quelque société rivale de la leur; que, dans ce cas-là, il serait possible de le désintéresser par des offres avantageuses, et cet aperçu, qui calma les esprits, ayant été adopté unanimement, on se hâta de convenir du taux auquel on pouvait porter les offres. Le comte de Flamarens entra dans le moment où ce plan venait d'être conclu, et s'assit modestement dans un coin de la salle. Mais il fut bientôt entouré de plusieurs de ces Messieurs, qui, sous différents prétextes, cherchaient à savoir quel était le motif de sa présence. Il répondit à toutes les questions d'un air mystérieux et préoccupé, qui ne laissa plus de doute sur les intentions qu'on lui supposait. Alors on crut que c'était le cas d'agir franchement par les grands moyens. L'un des associés, sur le signe approbatif des autres, le tire en particulier, et après quelque préambule sur le peu de profits qu'on pouvait espérer des fermes, ne lui cacha pas que, s'il était ici, comme on pouvait le présumer d'après la manière dont il y était arrivé, l'organe d'une autorité supérieure,

on la respectait trop pour vouloir la combattre ; mais que si, sous une aussi grande protection, il ne paraissait que pour son intérêt personnel, il était chargé de lui offrir cent mille écus pour se retirer. Le Comte ne balança pas à avouer que c'était uniquement son intérêt personnel qui l'avoit amené en ce lieu. Le marché fut bientôt conclu, et il se retira emportant une somme qui le mit en état d'acheter une grande charge à la Cour, et d'y établir sa famille, qui s'est constamment distinguée par ses services militaires, et par la dignité avec laquelle plusieurs de ses membres ont rempli les premières fonctions de l'Eglise.

Ce même Barjac, si attaché à ses maîtres, disposant, par la faveur du Cardinal, des premières places de l'Etat, et voyant, pour ainsi dire, à ses pieds, les plus grands Seigneurs du royaume, avait conservé sa première simplicité, et n'avait jamais oublié sa médiocre origine.

Passant un jour par une ville de province, un ancien militaire, décoré de la croix de Saint-Louis, et portant le même nom, se crut, ou feignit de se croire son parent, et se présenta à lui en réclamant l'honneur de ce titre. « Mon-

» sieur, lui dit Barjac, êtes-vous gentilhomme? » — Oui, Monsieur; et même d'une ancienne » maison. — En ce cas, je n'ai pas l'honneur » d'être votre parent; car je suis roturier autant » qu'on peut l'être: mais le désir que vous vou- » lez bien me témoigner d'être de ma famille, » quoiqu'il ne m'appartienne en aucune manière » d'y prétendre, me donne celui de vous être » utile autant qu'il sera en mon pouvoir; et si » j'en trouve l'occasion, je la saisirai avec plai- » sir. » Peu de temps après il vaqua un petit commandement qui lui parut parfaitement à la convenance de cet officier, étant près du lieu qu'il habitait, Barjac le lui procura; mais en le priant de nouveau de ne pas se mésallier en réclamant sa prétendue parenté avec lui.

M. de Laverdy, nommé contrôleur-général par la protection de la marquise de Pompadour, devant être présenté au Roi en cette qualité, et ne pensant pas que Sa Majesté dût lui parler de tout autre objet que de celui des finances, avait préparé toutes ses réponses de manière à ne pouvoir être embarassé, et se croyait aussi ferme qu'un écolier qui va soutenir thèse. Au moment où on le nomme, le Roi, qui ne voulait lui dire

quelques mots que pour lui donner un signe d'attention, se tourne de son côté, et après l'avoir considéré fixement, selon son usage, lui demande si les boiseries du salon au contrôle général sont dorées. C'était de toutes les questions possibles celle à laquelle M. de Laverdy s'attendait le moins. Il fut déconcerté et répondit en balbutiant : « Sire, je ne le sais pas, je n'y ai pas pris garde ; et le Roi parla à une autre personne.

La Marquise, furieuse de ce qu'elle appelait l'ineptie de son protégé, le gronda très-sérieusement de son ridicule embarras, de la sottise qu'il avait eue de croire que le Roi allait lui parler publiquement de finances, et de la réponse niaise qu'il avait faite, et qui heureusement n'avait pas été entendue. « Sachez, Monsieur, lui dit-» elle, que le Roi examine les affaires dans son » cabinet avec ses ministres, qu'il les fait dis-» cuter en sa présence dans son Conseil, et » qu'en public il ne parle aux personnes qui ne » sont pas dans sa familiarité que pour leur » donner une marque de préférence. Dans ce » cas-là, il vaut mieux répondre nettement, et » même par une balourdise, que balbutier. Que » n'avez-vous fait comme l'ambassadeur de Ve-» nise ? Le Roi s'arrête tout à coup auprès de lui ; » et lui dit, Monsieur l'Ambassadeur, de com-

» bien de membres est composé le Conseil des » Cent dans votre république? Sire, de dix, » répond l'Ambassadeur sans héstier; et le Roi, » content d'avoir fait une demande à laquelle il » n'avait pas même pensé, se retire sans avoir » pris garde à la réponse. »

Je ne sais si c'est ce même M. de Laverdy, ou M. de Silhouet, que l'ancienne duchesse d'Orléans, née Conti, si connue par son esprit satirique, envoya complimenter le lendemain du jour où il fut nommé contrôleur-général. Mais comme on changeait très souvent de Ministres, surtout en cette partie: « Monsieur, dit-elle au » gentilhomme qu'elle chargeait de son message, » informez-vous cependant au Suisse de l'hôtel » s'il l'est encore. »

Le Suisse du contrôle-général, dont le poste était permanent, à la différence de celui de ses maîtres, avait vu sept ministres se succéder dans l'hôtel en moins de neuf ans.

Madame de Pompadour étant depuis peu maîtresse de Louis XV, et croyant sa conduite à cet égard extrêmement secrète, entra dans un magasin de dentelles, et s'y accommoda de plusieurs objets de haut prix ; mais au moment de payer, elle s'aperçut qu'elle avait oublié sa bourse, témoigna son embarras, et dit qu'elle enverrait payer et prendre ce qu'elle avait acheté. « Ah, madame, répondit la marchande,
» vous pouvez bien emporter tout ce qu'il vous
» plaira ; tout est à votre service, et je ne suis
» pas inquiète du paiement.—Mais, ma bonne,
» ne craignez-vous pas que votre crédit ne soit
» bien hasardé ? Vous ne me connaissez pas. —
» Oh, pardonnez-moi, Madame, répliqua naï-
» vement la marchande ; tout le monde vous
» connaît bien : c'est Madame qui a acheté la
» charge de madame de Châteauroux. »

Je crois pouvoir placer ici une satire assez violente contre ce qui composait la Cour de Louis XV en 1760, et qui, connue sous le nom de *Noël de la Cour*, fut très-répandue à cette époque, mais qui n'ayant été livrée que manuscrite, ou insérée dans des recueils qui se débi-

taient sous le plus grand secret, est à présent ignorée de beaucoup de personnes.

Sur l'air : *Tous les bourgeois de Chatres.*

De Jésus la naissance
Fit grand bruit à la cour ;
Louis, en diligence,
Fut trouver Pompadour :
Allons voir cet enfant, lui dit-il, ma mignonne.
— Eh non, dit la marquise au roi,
Qu'on l'apporte tantôt chez moi ;
Je ne vais voir personne.

Cependant la nouvelle
Gagna de tout côté ;
Le fils de la pucelle
De tous fut visité.
D'arriver le premier un chacun se dépêche ;
Le roi, la reine et leurs enfants,
S'en vont tous chargés de présents
L'adorer dans la crèche.

Les chanceliers de France,
Car il s'en trouvait deux,
Pour droit de préséance
Prirent dispute entr'eux.
C'est à moi, dit Maupeou, qu'est la chancellerie :
Qui pourrait me la disputer ?
On sait que j'ai, pour l'acheter,
Vendu ma compagnie (1).

---

(1) M. de Maupeou avait été premier président du parlement de Paris.

Doué d'un esprit rare,
Mais mordant comme un chien,
Près des gens à simarre,
On aperçut d'Ayen.
Pourquoi donc, Messeigneurs, dit-il, entrer en lice ?
Grâce au conseil sage et prudent,
Entre vous deux tout incident
Est sauvé par un vice (1).

Rempli de son mérite,
Portant le nez au vent,
Choiseul parut ensuite ;
Et, d'un ton turbulent,
Dit : Sans aucun égard, changeons cette cabane ;
Je veux culbuter tout ceci ;
Je réforme le bœuf aussi,
Et je conserve l'âne.

D'une simple manière,
Joseph dit à Praslin,
Défendez ma chaumière
Contre votre cousin.
Au moins de son projet que l'effet se retarde ;
Songez que je suis étranger,
Et que, devant les protéger,
La chose vous regarde.

Praslin dit, toute affaire
Est de l'hébreu pour moi :
Ils m'ont au ministère
Mis sans savoir pourquoi ;
Aussi je ne fais rien que porter la parole :
Le duc et sa sœur règlent tout ;
Mais d'elle vous viendrez à bout
Avec quelques pistoles.

(1) On avait établi un vice-chancelier.

Ne se sentant pas d'aise,
Bertin dit, en entrant,
Qu'on m'apporte une chaise;
Je bercerai l'enfant.
Je suis ministre en pied, mais je n'ai rien à faire;
Et, pour occuper mon loisir,
Mon Seigneur, je viens vous offrir
Mon petit ministère.

N'ayant de confiance
Qu'au poupon nouveau-né,
De Laverdy s'avance
D'un air tout consterné,
Disant, puisqu'en ce jour vous êtes notre oracle,
Jésus, je me livre à vos soins;
Pour subvenir à nos besoins,
Il nous faut un miracle.

Courtisan sans bassesse,
Citoyen vertueux,
D'Estrée fend la presse,
Et dit au roi des cieux;
Veillez sur ma patrie, elle m'est toujours chère;
Au conseil, sans ménager rien,
Tous mes avis tendent au bien;
Mais on ne les suit guère.

Nivernois prit la place,
Apportant deux bouquets
De lauriers du Parnasse,
D'olivier de la paix:
Puis, d'un air gracieux, à Marie il les donne.
L'enfant dit: Je reçois ce don;
Mais c'est pour orner votre front
D'une double couronne.

En coudoyant la foule,
Le marquis de Puisieux

A grand'peine se coule
Auprès du fils de Dieu.
Pour regarder l'enfant, ayant mis ses lunettes,
Enfin, dit-il, voilà le cas;
Pourtant, la nouvelle n'est pas
Mise dans les gazettes.

Richelieu, plein de grâce,
Apportait au poupon
Des vers dignes d'Horace
Et du miel de Mahon.
Enchanté de le voir, à l'entendre on s'apprête;
Mais voyant Marie, à l'instant
Il laisse là son compliment,
Pour lui conter fleurette.

Lugeac, pour toute antienne,
Dit, d'un air impudent:
Il faut à la prussienne
Elever cet enfant,
Et qu'il ait comme moi le cœur impitoyable.
Joseph dit, se bouchant le nez,
Mon beau seigneur, quand vous parlez
Vous infectez l'étable.

Ecumant de colère,
Lugeac vit, en sortant,
L'amour du militaire,
Monteynard et Bréant;
Avec eux Talaru se tenait à l'entrée.
Approchez-vous, leur dit Jésus;
Vous serez toujours bien reçus,
Ici comme à l'armée.

Un certain Surlaville,
Espèce de commis,
Se trouvant à la file,
D'un air bas et soumis,

Dit : Jésus, vous voilà dans un triste équipage ;
Mais je suis né plus indigent :
J'ai fait fortune sans talent ;
Ainsi, prenez courage.

Un homme d'importance,
C'était monsieur Dubois (1),
Bouffi d'impertinence,
Dit, en haussant la voix :
De ma visite ici, Seigneur, tenez-moi compte ;
Car à ma porte plus d'un grand
Vient se morfondre en m'attendant,
Sans en rougir de honte.

Du fond de la masure :
On vit, dans le lointain,
Une courte figure,
C'était Saint-Florentin (2).
Il me fait, dit Joseph, une peur effroyable ;
Dans ses mains je vois un paquet :
C'est quelque lettre de cachet
Pour sortir de l'étable.

A son abord sinistre
On ne se trompait pas ;
Je viens, dit le ministre,
Pour un très-fâcheux cas :
La cour vous a donné l'Egypte pour retraite.
Au roi cet exil a déplu ;
Mais la marquise l'a voulu :
Sa volonté soit faite.

Ces paroles : *Tous les bourgeois de Chatres*;

---

(1) Chef des bureaux de la guerre.

(2) Depuis duc de la Vrillière, chargé plus spécialement de l'expédition des lettres de cachet.

sous lesquelles on a coutume de désigner cet air d'un ancien Noël, ont une origine assez singulière et peu connue.

Philippe V allant en 1707 prendre possession de son royaume, et passant par Montlhéri, le curé du lieu se présenta à lui à la tête de ses paroissiens, et lui dit : « Sire, les longues harangues sont incommodes, et les harangueurs » ennuyeux ; ainsi, je me contenterai de vous » chanter :

Tous les bourgeois de Chatres et ceux de Montlhéri,
Mènent fort grande joie en vous voyant ici.
Petit-fils de Louis, que Dieu vous accompagne ;
Et qu'un prince si bon,
Don don,
Cent ans et par de là,
La la,
Règne dedans l'Espagne.

Le Monarque enchanté du zèle chansonnier du pasteur, lui dit, *bis* : celui-ci obéit, et répéta son couplet avec encore plus de gaîté. Le Roi lui fit donner en sa présence dix louis ; le curé les ayant reçus, dit au Prince, *bis*, Sire : et le Roi trouvant le mot plaisant, ordonna qu'on doublât la somme.

Louis XVI, à son avènement au trône, uniquement occupé de satisfaire le vœu de ses sujets, appela auprès de lui M. Turgot, qui jouissait à juste titre de l'estime publique, et se l'était conciliée par la sagesse de son administration dans l'intendance de Limoges. Placé à la tête des finances, ce ministre se montra digne de la confiance de son maître, par son incorruptible probité, par de grandes vues sur l'intérêt général du peuple, et par une fermeté inébranlable dans l'exécution. Mais malheureusement ses vastes idées se trouvoient liées à un système spécieux en théorie, avantageux même en quelques parties dans la pratique, si l'on eût su en ménager avec art le développement, et dont l'explosion trop subite pouvait occasionner les commotions les plus dangereuses pour la tranquillité de l'Etat.

Les économistes (c'était ainsi qu'on appelait les partisans de ce système, auquel se rallièrent les modernes philosophes, sans autre but que celui de la destruction), les économistes étaient des sectaires ardents qui, par l'exagération de leurs projets, avaient su captiver l'esprit enthousiaste du Ministre trop confiant.

Bientôt les presses furent surchargées de plans d'améliorations qui, sappant les principes les plus respectés en religion, en morale et en politique,

tendaient à bouleverser l'Etat, sous prétexte d'y ramener l'âge d'or. Aux innovations qui en furent la suite, et dont on prévoyait les funestes conséquences, les Français opposèrent cette arme du ridicule qu'ils savent si bien manier; et dans la multitude de chansons faites à cette époque, on doit remarquer surtout celle du chevalier de Lisle, capitaine de dragons, qui, connue plus de seize ans avant les malheurs de la France, imprimée alors dans quelques recueils, a non-seulement le mérite de la satire la plus amère contre les plans de M. Turgot, mais encore celui d'être la prédiction la plus authentique, comme la plus détaillée, de tout ce que nous avons éprouvé dans le commencement de la révolution, L'intérêt qu'on a à la comparer avec les événements postérieurs, sera, en faveur de ceux qui ne l'auront pas connue, un motif de la transcrire ici.

CHANSON

Sur l'air : *La bonne aventure, ô gué!*

VIVENT tous nos beaux esprits
Encyclopédistes,
Du bonheur français épris
Grands économistes!
Par leurs soins au temps d'Adam
Nous reviendrons, c'est leur plan.

Momus les assiste, ô gué,
Momus les assiste !

On verra tous les états
Entr'eux se confondre :
Les pauvres sur leurs grabats
Ne plus se morfondre.
Des biens on fera des lots,
Qui rendront les gens égaux :
Le bel œuf à pondre, ô gué,
Le bel œuf à pondre !

Puis devenus vertueux,
Par philosophie,
Les Français auront des dieux
A leur fantaisie.
Oui, nous verrons un ognon
A Jésus damer le pion.
Ah, quelle harmonie, ô gué,
Ah, quelle harmonie !

Ce n'est pas de nos bouquins
Que vient leur science :
En eux ces fiers paladins
Ont la sapience.
Les Colbert et les Sully
Nous paraissent grands ; mais, fi !
Ce n'est qu'ignorance, ô gué,
Ce n'est qu'ignorance !

Du même pas marcheront
Noblesse et roture :
Les Français retourneront
Au droit de nature.
Adieu parlements et lois,
Les princes, les ducs, les rois :
La bonne aventure, ô gué,
La bonne aventure !

Alors d'amour sûreté
Entre sœurs et frères,
Sacrements et parenté
Seront des chimères.
Chaque père imitera
Noé quand il s'enivra :
Liberté plénière, ô gué,
Liberté plénière !

Plus de moines langoureux,
De plaintives nones :
Au lieu d'adresser aux cieux
Matines et Nones,
On verra ces malheureux
Danser, abjurant leurs vœux,
Galante chaconne, ô gué,
Galante chaconne !

Puisse des novations
La fière séquelle,
Nous rendre des nations
Le parfait modèle ?
Et cet honneur nous devrons
A Turgot et compagnons :
Faveur immortelle, ô gué,
Faveur immortelle !

A qui devrons-nous le plus ?
C'est à notre maître,
Qui se croyant un abus,
Ne voudra plus l'être.
Ah, qu'il faut aimer le bien,
Pour, de roi, n'être plus rien !
J'enverrais tout paître, ô gué,
J'enverrais tout paître !

On disait de M. Turgot et de son prédéces-

seur : « L'abbé Terrai a bien fait le mal, et » M. Turgot a mal fait le bien. »

M. Turgot, par une foule d'innovations aussi hasardées qu'incohérentes, et dont la suite semblait devoir frapper toutes les classes, s'était mis à dos la reine, le clergé, la noblesse, les parlemens et la finance. Il était difficile de ne pas succomber sous tant de haines réunies, et il eut la maladresse de fournir des armes contre lui-même, tandis que la cupidité de ses subalternes, dont sa trop peu soupçonneuse probité ne se méfiait pas, servait merveilleusement cette animadversion.

Il avait fait tenir au Roi un lit de justice pour supprimer les maîtrises, les jurandes, et les droits d'entrée sur les menus grains. Mais il s'aperçut trop tard que sa précipitation l'avait entraîné bien loin, et que la suppression de ce dernier impôt devait présenter un *déficit* d'environ six cent mille livres dans le trésor public. Pour se donner le temps de parer à cet inconvénient, il adressa aux bureaux des barrières une lettre ministérielle par laquelle il autorisait les employés à continuer jusqu'à nouvel ordre la perception des droits sur les menus grains. Cette inconséquence, qui ne manqua pas d'être dévoilée au Roi, commença à l'indisposer contre son Ministre.

Dans ce même temps une intrigue secrètement ourdie entre le sieur L***, chef de bureaux au contrôle général, et des particuliers de Lyon, enleva d'autorité à la directrice du spectacle de cette ville le priviélge qu'elle tenoit du duc de Villeroi, gouverneur de la province, et dont elle devait encore jouir plusieurs années. Cette femme, nommée Lobreau, trouva le moyen, malgré le mystère dont on avoit enveloppé cette manœuvre, d'avoir une expédition bien en règle du traité qui la dépouillait aussi injustement, et par lequel les nouveaux entrepreneurs assuraient à L*** dix-huit mille liv. par an, pendant leur jouissance, indépendamment d'un fort *pot de vin.*

Munie de pièces aussi intéressantes pour elle, elle se rendit tout de suite à Versailles, où, secondée de la protection de M. le duc de Villeroi, faisant alors son service de capitaine des Gardes, elle présenta à la Reine un placet, dans lequel elle exposait très-clairement l'odieuse injustice dont elle était victime, et y joignit toutes les pièces justificatives. Le tout fut mis sous les yeux du Roi, qui, indigné d'un abus aussi révoltant, dit à M. Turgot : « Votre chef de » bureaux L*** est un fripon qui abuse de » votre nom pour dépouiller des gens hon-

» nêtes et vendre les places à son profit. Faites-
» lui restituer ce qu'il a reçu pour la direction
» du spectacle de Lyon : que l'ancienne direc-
» trice soit remise dans ses droits, et chassez
» cet homme. »

M. Turgot, fort étonné d'une réprimande aussi austère qu'inattendue, répondit qu'il ne savait ce que c'était que cette affaire, qu'il allait s'en informer, et que si son commis était aussi coupable qu'on l'avait présenté à Sa Majesté, il réclamerait contre lui la punition la plus sévère. Ce fut à L*** lui-même que le Ministre s'adressa pour prendre ses informations, et celui-ci ignorant l'arrivée de la dame Lobreau, croyant d'ailleurs son traité sous le plus grand secret, nia hardiment les inculpations et trouva aisément le moyen de se justifier auprès d'un homme honnête, dont il avait la confiance, et qui ne savait pas croire au mal. Le Ministre se croyant alors sûr de l'innocence de son commis, revint chez le Roi, lui exposa qu'on avait surpris sa religion, se plaignit avec aigreur de la méchanceté de ses ennemis, et entreprit la plus belle apologie sur L***. Le roi, après l'avoir écouté patiemment et sans l'interrompre, tira de sa poche les papiers qui lui avaient été remis sur cette affaire, les lui montra, et lui

tourna le dos en disant hautement : « Je n'aime » ni les fripons, ni ceux qui les soutiennent. » Le lendemain il envoya demander à M. Turgot le porte-ſeuille, qu'il transmit ensuite à M. de Clugni.

On rapporte à ce propos un jeu de mots assez original de M. de Voltaire. Il avait mandé à madame de Maurepas que si M. Turgot était renvoyé du ministère, il se ferait moine. Au changement de ministre, cette dame lui écrivit pour le sommer de sa parole. « Je suis incapable » d'y manquer, lui répondit-il, et je me suis » fait de l'ordre de Clugni. »

M. DE CALONNE, avec un génie bien supérieur à celui de tous les ministres qui venaient de le précéder, avait les vues les plus sublimes pour la restauration des finances ; mais la légèreté de son caractère, l'amour des plaisirs et l'extrême confiance, quoique bien fondée, qu'il avait dans sa prodigieuse facilité pour le travail, dérobaient aux affaires le temps qu'auraient exigé les devoirs de sa place, et lui faisaient souvent regarder trop superficiellement des objets de détail qui pouvaient avoir des conséquences importantes.

Persuadé d'après des calculs bien vérifiés qu'il pouvait établir le niveau entre la recette et la dépense, en diminuant même plusieurs impôts onéreux, au moyen de celui du timbre réduit à de justes mesures qui ne devaient ni entraver le commerce, ni préjudicier aux transactions particulières, et au moyen de l'égalité dans l'imposition territoriale, il ne douta pas que toute la France n'applaudît à son projet, et engagea le Roi à convoquer l'assemblée des Notables, devant lesquels il devait l'exposer comme conçu, dirigé par Sa Majesté elle-même; espérant que l'approbation des membres de cette auguste assemblée porterait dans toutes les provinces la confiance dont ils seraient pénétrés; mais il s'aperçut bientôt que son enthousiasme l'avait trompé, lorsqu'il ne trouva que des détracteurs de ses plans, que des hommes qui soupçonnaient, ou faisaient semblant de soupçonner sa bonne foi, dans ceux dont il avait espéré l'admiration.

On affectait de craindre l'extension arbitraire de l'impôt du timbre, tandis qu'on redoutait bien plus l'égalité de la contribution foncière qui indisposait, et le clergé, maintenu jusqu'alors dans l'ancien droit de la nation, celui du don gratuit, et les parlemens, dont les membres,

riches propriétaires, étaient moins imposés en raison du besoin, ou de la crainte qu'on avait de leur puissance, et les privilégiés qui, investis des grandes places de l'Etat, allaient se trouver privés des ménagements accordés jusqu'alors a la faveur. Les mécontents se rassemblaient régulièrement chez le garde des sceaux, M. Hüe de Miromesnil; et là se préparaient les obstacles qu'on devait opposer journellement aux projets du Ministre. Malheureusement il ne pouvait dévoiler aux Notables celui qu'il avait pour la liquidation absolue des dettes de l'Etat, parce que son exécution tenait à des moyens politiques qui devaient alors être renfermés dans le plus grand mystère. Il s'agissait de soutenir secrètement d'abord, et hautement quand il serait nécessaire, les Hollandais qui voulaient réduire à ses droits primitifs le pouvoir trop étendu que s'était attribué le Stathouder, et qui, sous cette condition, offraient de transporter au Gouvernement français, sous l'intérêt de trois pour cent, tous les fonds qu'ils avaient sur la banque d'Angleterre, ce qui suffisait, et bien au delà, pour liquider la dette publique, dont les moindres intérêts étaient à six et sept pour cent.

Ce vaste plan, agréé d'abord par M. de Vergennes, soutenu ensuite par M. de Montmorin,

son successeur au département des affaires étrangères, était conduit fort adroitement par M. de Calonne, qui avait, pour le seconder dans la partie diplomatique, un des hommes les plus habiles en ce genre, le marquis de Vérac, ambassadeur en Hollande ; et dans la partie financière, M. Rozat, réunissant à un esprit actif et liant, tous les talents nécessaires pour remplir une négociation aussi importante.

D'après cet exposé, on sent combien il était essentiel de faire valoir par tous les moyens possibles le crédit de la France, et de quel danger il eût été de donner trop de publicité à sa situation réelle.

Cependant les Notables, auxquels on s'était bien gardé de donner les plus légers éclaircissements sur les détours de cette mystérieuse et peut-être immorale politique, et dont le principal but était évidemment d'écarter M. de Calonne, qu'ils ne cherchaient qu'à faire juger défavorablement par le public, exigèrent impérieusement les états de situation des finances, sous prétexte d'avoir une base fixe pour établir leurs débats ou leur approbation sur les plans qu'on leur proposait. Le ministre ne négligea rien pour éluder cette remise, qui pouvait nuire beaucoup à son objet principal ; mais elle fut sollicitée

avec d'autant plus d'instance, qu'on crut apercevoir dans ces retards la crainte de fournir lui-même la preuve de son excessive prodigalité et des dilapidations qu'on le soupçonnait de favoriser pour son propre intérêt. La certitude d'être irréprochable à cet égard ne lui permit plus d'hésiter, et il remit franchement toutes les pièces demandées.

La lecture qui en fut faite dans les différents bureaux, fournit, dans celui présidé par M. le comte d'Artois, une anecdote qui, quoique très-simple, lui fait trop d'honneur pour la laisser dans l'oubli. Le lecteur se trouvait immédiatement sous ses yeux, et s'arrêta fort déconcerté, après avoir lu tout haut : *Etat des dettes de Monseig....* « Poursuivez, Monsieur, lui dit le » Prince ; lisez ce qu'il y a. » Le lecteur lut : *Etat des dettes de monseigneur comte d'Artois.* « Oui, Messieurs, prononça hautement le Prince ; » ce sont les erreurs de ma jeunesse, que je pas» serai ma vie à réparer. »

M. de Calonne connaissait et possédait plus que personne le caractère français. Il était le premier à rire des caricatures et des chansons que l'on faisait contre lui, et priait ses amis de les lui faire parvenir. Un jour, en se mettant à table, il reçut un billet qui contenait le couplet suivant:

Sur l'air : *L'avez-vous vu, mon bien-aimé ?*

A Monseigneur
Le contrôleur,
Salut, paix et retraite.
Quand on le prit
Pour son esprit,
Bien chère en fut l'emplète.
On sait qu'il n'aime pas pour peu
La table, le lit et le jeu :
Un jour viendra
Qu'il variera
Ses passe-temps aimables,
Et l'on verra
Qu'il sautera
Pour messieurs les Notables.

Il y répondit sur-le-champ, et sur le même air, de manière à peindre, sinon son talent pour la poésie, du moins sa gaîté :

De Monseigneur
Le contrôleur,
Demander la retraite,
Messieurs, c'est un excès d'humeur
Qui bien peu l'inquiète.
Veut-on qu'il chante, il chantera;
S'il faut qu'il danse, il dansera :
Mais il prétend,
En vous donnant
Ses passe-temps aimables,
Danser au son
Du Violon
Payé par les Notables.

Parmi toutes les chansons qui coururent à

cette époque, et dont le Contrôleur général ne fit que rire, il en est une que l'on croit être faite par M. de Champcenetz, et qui mérite d'être distinguée par son originalité. C'est un dialogue sur différents airs, entre les personnages qui composaient l'assemblée, ou qui étaient le plus intéressés à ses opérations.

Elle était intitulée: *l'Assemblée des Notables.*

LE ROI.

Air de Marlboroug.

Sénateurs vénérables,
Ecoutez, écoutez bien, Notables,
Les projets admirables
De mon cher Contrôleur.
Cet homme plein d'honneur
A votre bien à cœur,
Le mien bien davantage;
Rendez-lui, rendez-lui votre hommage;
Mon peuple qu'il soulage,
Bénira son destin.
De son rare dessein
Il vous dira la fin.

LE CONTROLEUR.

Même air.

L'état est à la gêne :
Que mon cœur, que mon cœur a de peine;
J'allégerai sa chaîne;
On vous imposera.
Je sais que l'on criera;
Peu m'importe cela.

Sur l'air : *Mon honneur dit.*

J'ai dissipé les trésors de la France ;
D'Artois, Lebrun, et d'autres sont contents.
Qui mieux que moi peut régler la finance ?
Sully, Colbert étaient des ignorants.
Pour nous tirer de l'affreuse misère,
Chacun de vous paîra son contingent :
Voilà, Messieurs, voilà ce qu'il faut faire ;
Disputez-vous, mais il faut de l'argent.
Disputez-vous, mais il faut de l'argent.

LE CLERGÉ.

Sur l'air : *Il était une fille.*

Des projets de Calonne,
Frémissez du récit.
Eh ! que nous fait son *déficit !*
Il nous la gardait bonne ;
Nous pouvons bien crier ;
Il nous veut écorcher. — Eh !

LE PARLEMENT.

Sur l'air : *A la façon de Barbari.*

Quoi ! sans l'aveu du Parlement,
Vouloir qu'un impôt passe !
Nous ôter l'enregistrement,
C'est le comble d'audace !
Le Roi nous bornerait-il donc,
La faridondaine, la faridondon,
A juger les procès d'autrui,
Biribi,
A la façon de Barbarie,
Mon ami ?

LA NOBLESSE.

Sur l'air : *Ne dérangez pas le monde.*

En vain notre espoir se fonde
Sur votre brillant secret :
En mille erreurs il abonde ;
Et ce malheureux projet
Exige qu'on le refonde ;

LE CONTROLEUR.

Non pas, Messieurs, s'il vous plaît :
Il faut imposer le monde ; *bis.*
J'y trouve mon intérêt. *bis.*

L'OMBRE DE M. DE VERGENNES.

Sur l'air : *Avec les jeux dans le village.*

Avec un peu d'économie,
Tâchez de sortir d'embarras.
Doit-on payer votre folie,
Quand on ne le partage pas ?
Cessez, par d'injustes largesses,
De vous attirer des mépris ;
Et donnez moins à vos maîtresses,
Aux princes, à leurs favoris. *bis.*

LES CONSEILLERS D'ÉTAT.

Sur l'air : *Ah ! Monseigneur ! ah ! Monseigneur !*

Ah ! Monseigneur ! ah ! Monseigneur !
Tout est chez vous dans la rumeur ;
Nobles, tiers-état et clergé,
Font un bacchanal enragé,
Que peuvent contre un tel sabbat
Les pauvres conseillers d'Etat ?

LES MAIRES.

Sur l'air : *Des fraises.*

Si ce peuple est dépouillé
Par le gentil Calonne ;
N'en sois pas émerveillé,
Il a doublement pillé
Le trône, le trône, le trône (1).

LE COMTE D'ARTOIS.

Air de la Tentation de S. Antoine.

Messieurs, cessez vos débats ;
Car le Roi mon frère
Ne se départira pas
De ce qu'il veut faire.
Il faut trouver de l'argent :
Peu m'importe à moi, comment,
Pourvu qu'on . . . . en donne
A l'ami Calonne.

LES NOTABLES A LA REINE.

Air de Marlboroug.

Madame et souveraine,
Qui voyez, qui voyez notre peine,
Sortez-nous de la gêne :
A Calonne, aujourd'hui,
Retirez votre appui.
Nos maux viennent de lui.

---

(1) *On prétend que le Ministre avait pris une grande partie de ses projets dans l'ouvrage de M. Letrône, célèbre économiste.*

LA REINE.

Sur l'air : *La danse n'est pas ce que j'aime.*

Calonne n'est pas ce que j'aime,
Mais c'est l'or qu'il n'épargne pas.
Quand je suis dans quelqu'embarras,
Alors je m'adresse à lui-même ;
Ma favorite fait de même :
Et puis nous en rions tout bas,
Tout bas, tout bas, tout bas, tout bas ;
Que je vous plains ! *bis.*
Il ne sautera pas. *bis.*

LE CONTROLEUR.

Sur l'air : *Eh ! lon, lan, la.*

Eh ! lon, lan, la, laissez-les crier,
Les Français que l'on impose ;
Eh ! lon, lan, la, laissez-les chanter,
C'est l'seul bien qu'on n'peut leur ôter.

M. de Calonne, qui riait de tous ces sarcasmes, parce qu'ils ne pouvaient point nuire à ses opérations, ne voyait pas du même œil les projets de la cabale qui se rassemblait chez le Garde des sceaux, et dont le but était sa chute, le renversement de ses plans et le ridicule lancé contre son Souverain, qu'il respectait et chérissait. Convaincu du danger de la laisser subsister plus long-temps, il exposa au Roi ces sourdes et odieuses manœuvres. Le premier mouvement du Monarque fut de renvoyer M. de Miromesnil ; mais le Ministre lui représenta que ce coup d'autorité n'obvierait

à rien, puisque ce ne serait que changer le lieu de la séance des cabaleurs, sans en détruire l'objet, qui se dirigerait avec plus de ressentiment contre lui-même. Il demanda que son propre renvoi eût l'air d'être prononcé au même moment, le Roi déclarant qu'il se chargeait seul des projets proposés et de leur exécution. Il promit de continuer son travail avec plus d'ardeur et de suite, lorsque, sous les apparences de la disgrâce, exilé assez près de Versailles, il ne serait plus détourné par les devoirs aussi minutieux que multipliés de sa place, et indiqua pour son successeur M. de Fourqueux, conseiller d'Etat, homme irréprochable, mais trop borné pour en avoir rien à craindre. Le Roi eut quelque peine à se prêter à une ruse qui lui semblait avec raison être au-dessous de sa dignité; mais il céda aux instances de son ministre, qui lui représenta que c'était le seul moyen de déjouer tous les complots, et de faire réussir un plan qui devait assurer le bonheur de ses sujets. Ce dernier motif ne pouvait manquer de déterminer Louis XVI. Il permit que M. de Montmorin, honoré de toute sa confiance, fût mis dans le secret, et l'autorisa à agir en son nom, selon les vues du Contrôleur-général. Celui-ci se fit d'abord exiler à la Croix-de-Berny, à deux petites lieues de

Versailles, et de là établit une correspondance très-active avec son Souverain. Mais les courses fréquentes des émissaires, dont on suivit la marche, firent bientôt soupçonner la vérité; et le Ministre, accablé de toutes les visites des courtisans qu'il avait à Paris et à Versailles, pouvait moins que jamais suffire à son travail. Il se fit défendre, par lettre de cachet, de recevoir d'autres personnes que ses parents; et comme il ne voulait cependant pas se sevrer entièrement des plaisirs, il fut aisé d'éluder un ordre dont il disposait; mais la nécessité de suivre avec plus d'application des opérations aussi importantes, le décida à souhaiter un éloignement réel. Il demanda une lettre de cachet qui l'exilât dans une très-belle terre qu'il possédait en Lorraine; et préparé d'avance à ce voyage, il partit au moment même où il en reçut l'ordre. Les courtisans, déconcertés par ce voyage inattendu, et ne pouvant juger des vrais sentiments du Roi, qui observoit à cet égard le plus grand silence, ne savaient plus que penser. Les uns, et c'était le plus grand nombre, regardaient cette disgrâce comme absolue : d'autres, plus clairvoyants, s'appuyant sur la ténacité du Roi aux plans de M. de Calonne, sur différentes courses que l'abbé de Calonne, frère du Ministre faisait à cheval et

en poste, de la Lorraine à Versailles, comme intermédiaire de la correspondance, penchaient à la croire feinte, ainsi qu'elle l'était. Mais des circonstances imprévues la rendirent bientôt réelle.

Le Roi voyait depuis long-temps avec indignation les manœuvres que l'agiotage employait pour dilapider la fortune publique. Il avait expressément défendu au Contrôleur général d'y coopérer en aucune manière, au nom du gouvernement, et surtout de les soutenir avec les fonds du trésor royal. Cependant M. de Calonne, essentiellement occupé de sa négociation avec la Hollande, convaincu que l'opinion publique sur le grand crédit de la France était un des meilleurs moyens d'en assurer le succès, ne négligeait rien, quoiqu'en secret, pour maintenir les effets publics dans un état de hausse constante. Une crise momentanée, qui pouvait les faire décheoir tout à coup, s'ils n'étaient soutenus par un prompt secours, l'avait déterminé à contrevenir aux ordres du Souverain, en avançant aux sieurs d'Espagnac, Baroud, etc., une somme de trois millions, que ces chefs de l'agiotage remplacèrent dans le trésor royal en effets solides et à courtes échéances sur les plus forts banquiers; ce qui, abstraction faite du motif de l'emploi et

de la contravention formelle de M. de Calonne, était un avantage réel, puisque les fonds, au lieu de dormir inutilement dans les coffres, rapportaient ainsi un intérêt assuré. Mais la crainte de voir désapprouver une opération que les circonstances paraissaient rendre aussi nécessaire que pressante, avait empêché le Ministre d'en parler au Roi.

Tel était l'état des choses lorsque M. de Calonne passa en Lorraine. Cependant M. de Fourqueux, qui n'avait accepté qu'avec répugnance une place que sa modestie, très-fondée, lui faisait regarder comme bien au-dessus de ses forces, voulait au moins la remplir avec l'exactitude la plus scrupuleuse. Ayant reçu du Roi un état des fonds déposés en numéraire au trésor royal, il en demanda également un au caissier général; et, se hâtant de les comparer ensemble, il fut effrayé au dernier point, de trouver dans le second une différence de trois millions en moins; et sans se donner le temps d'entrer avec le caissier dans une explication qui l'aurait parfaitement rassuré, il courut chez Sa Majesté lui faire part de son effroi. Le Roi, fort étonné, voulut savoir tout de suite la cause d'une différence aussi considérable entre l'état que lui avait donné son Ministre, et celui que présentait le caissier. Il fit venir ce der-

nier qui expliqua bien naturellement ce léger *imbroglio*, et démontra que les trois millions du *déficit* se trouvaient compensés, et au delà, par les effets qui y avaient été substitués. Mais le Roi, irrité d'une contravention si formelle à ses ordres, ne douta plus de la vérité des imputations qu'on renouvelait sans cesse contre son ministre depuis son absence, et envoya aussitôt un courrier en Lorraine lui demander la restitution de la décoration de l'ordre du Saint-Esprit, et lui porter la défense de reparaître à la Cour.

M. de Calonne dès ce moment sortit de France, passa en Hollande, sous le nom du chevalier Palamède, de là en Angleterre, et n'a cessé, jusqu'à la fin de sa carrière, de se montrer zélé partisan du Roi et de ses véritables intérêts.

Sa retraite fut pour lui le livre de la postérité. Les haines se turent, parce qu'elles n'étaient plus alimentées par la jalousie et les cabales. On rendit presque généralement justice à ses grands talents, quoiqu'on ne pût s'empêcher de convenir des défauts qui les obscurcissaient ; et la calomnie, qui l'avait si souvent accusé de s'enrichir aux dépens de l'Etat, fut réduite au silence, quand on le vit sortir du ministère moins riche qu'il n'y était entré, et madame d'Harvelay l'épouser

pour avoir le droit de liquider ses dettes qui auraient absorbé sa fortune.

J'ai dit que le marquis de Vérac, ambassadeur de France en Hollande, avait été chargé de la partie diplomatique relative à l'arrangement projeté avec cette république. Il manqua d'être cruellement victime de la suite de cette négociation.

Le roi de Prusse voulait avoir l'air de soutenir le Stathouder; mais craignant de faire de cet objet le prétexte d'une guerre, il se contentait de menacer les Hollandais, en cas qu'ils fissent quelques mouvements : ceux-ci, bien instruits de ses intentions, ne demandaient à la France que de faire paraître sur leurs frontières, du côté de la Flandre, quinze mille hommes, qui même n'entreraient pas, mais dont la présence suffirait pour arrêter tout secours étranger. On le leur avait promis; c'était la base du traité, et cependant les troupes ne paraissaient point. M. de Vérac, qui sentait tout le danger du retard, pressait d'un côté avec instance l'exécution de cette promesse, et de l'autre côté, cherchait à ranimer, sous différents prétextes, l'espérance du parti dont il s'était entouré.

Mais au moment de la disgrâce de M. de Calonne, il apprit que M. de Loménie, archevêque de Toulouse, qui lui succéda et eut le titre de premier ministre, se montrait absolument opposé au plan adopté par ses prédécesseurs; qu'il avait annoncé hautement que la France ne fournirait aucun secours à la Hollande; qu'il avait même fait donner contr'ordre aux troupes qui commençaient à s'avancer en Flandre, et que les Prussiens, avertis qu'ils n'avaient plus à craindre aucune opposition étrangère, étaient en pleine marche pour soutenir le Stathouder. La position de l'Ambassadeur, à cette nouvelle, devint d'autant plus pénible, qu'il avait dû, selon ses instructions, se mettre dans la plus grande évidence, et qu'attaché vivement à l'honneur et à son Roi, il sentait plus que personne l'indignité d'une conduite qui blessait aussi essentiellement la majesté de son souverain. Il voulut du moins en pallier la honte et en adoucir autant qu'il serait possible l'amertume auprès des Hollandais, dont une grande partie avait déjà pris les armes et n'attendait que le signal pour s'emparer des arsenaux. Il écrivit en conséquence aux différents chefs et officiers sur lesquels il avait compté, aux particuliers les plus accrédités qui étaient entrés dans le projet, pour

les engager à suspendre l'exécution d'un dessein que la France ne pouvait seconder en ce moment autant qu'elle le désirait, mais auquel elle était bien éloignée de renoncer. Il passa trois jours et deux nuits à écrire près de cent lettres, pour la plupart desquelles il ne pouvait pas s'en rapporter à des secrétaires, et commençait enfin à se livrer à un repos bien nécessaire, lorsqu'il fut averti que de tous côtés on prenait les armes, et que l'insurrection se dirigeant particulièrement contre lui, il n'avait pas un moment à perdre pour échapper à l'irritation d'un peuple furieux qui l'accusait de l'avoir livré à ses ennemis, et qui en voulait à sa vie. Ne pouvant douter de la vérité de cet avis, il monta tout de suite en voiture, partit à quatre heures du matin, et à six heures on tira en effet plus de deux cents coups de fusil dans son jardin, où il avait coutume de se promener à cette heure-là. Les soins des magistrats, et son départ, qui fut bientôt connu, calmèrent le tumulte, qui ne cessa cependant pas sans quelque pillage. On dut remarquer avec étonnement que M. de Loménie, instruit de l'outrage fait au représentant de son Roi, n'eut pas même l'idée d'en demander la plus légère satisfaction.

M. de Vérac passa de là à l'ambassade de

Suisse, où, dans les circonstances les plus difficiles, il se conduisit avec toute la sagesse, le zèle et la fidélité qu'on devait attendre d'un homme qui connaissait la mesure de ses devoirs, et savait les remplir avec dignité.

A peu près à cette époque, je veux dire à celle de la disgrâce de M. de Calonne, M. de la Houss..., officier général, revenant de ses terres avec sa famille, s'arrêta dans une auberge où il était fort connu, et où il avoit donné ordre de lui adresser ses lettres. En les parcourant, il s'écria : « Voici de grands changements; M. l'archevêque de Toulouse est nommé ministre. » « — Ah! Monsieur, répondit tout de suite l'aubergiste, que je plains la France si la nouvelle est vraie ! — Pourquoi donc ? — C'est que je ne doute pas que bientôt il ne bouleverse tout le royaume : il s'arrête toujours chez moi lorsqu'il va à Paris ou qu'il en revient, et ne manque pas de mettre chaque fois tout sens dessus dessous. Le lit qui est là, il le fait placer dans une autre chambre; les commodes, les glaces qui sont entre les croisées, il les fait mettre en face de la cheminée.

» Si je voulais écouter ses conseils, je ferais
» démolir ma maison pour la rebâtir de l'autre
» côté, etc.; et je pense qu'il ne manquera pas de
» faire en grand ce dont il a pris l'habitude dans
» les petites choses. »

La prédiction du bon aubergiste s'est malheureusement trop vérifiée.

On n'ignore pas combien les innovations que M. de Loménie, alors archevêque de Toulouse, puis archevêque de Sens et cardinal, tenta, de concert avec M. de Lamoignon, garde des sceaux, mécontentèrent toute la France. (*) A cette époque, le Roi, qui n'accédait qu'avec peine aux mesures violentes qu'on lui suggérait, voulant connaître par lui-même l'opinion publique à cet égard, chargea le nommé Blaizot, libraire, établi sur le grand escalier de Versailles, de lui faire passer toutes les brochures et pamphlets relatifs aux événements du jour. Il lui ordonna de les déposer secrètement dans une cassette dont il avait seul la clef, et qui était placée dans une des pièces de son appartement. Cet ordre fut exécuté ponctuellement pendant plusieurs jours; mais le baron de Breteuil, dont le caractère jaloux ne pouvait souffrir que le Roi

eût la plus légère confiance en tout autre qu'en lui, parvint à être informé de ce petit mystère, et fit transférer à la Bastille l'agent de Sa Majesté, sous prétexte qu'il faisait un commerce de livres prohibés. Le roi ayant trouvé sa cassette vide pendant quelques jours, ne voyant point d'ailleurs paraître Blaizot, envoya chez lui, et fut très-surpris d'apprendre qu'il était détenu par son ordre à la Bastille. Indigné de cet abus de son autorité, il manda aussitôt le baron de Breteuil, qu'il traita avec la plus grande sévérité, le chargeant de rendre tout de suite la liberté à ce malheureux libraire, de lui donner à ses frais un dédommagement proportionné au tort qu'il lui avait fait; et ce ne fut qu'à la considération de la Reine, qui intervint en faveur du Ministre, qu'il voulut bien borner là sa punition (*).

M. Joli de Fleury, qui a eu peu de temps la place de contrôleur général des finances dans l'intervalle des différents ministres dont on vient de parler, ne s'y est fait remarquer que par quelques édits bursaux, et par la manière plaisante dont ils ont été chansonnés en style poissard.

Pour l'intelligence des couplets qui suivent, il faut savoir que M. Joli de Fleury, frère du

procureur général et de l'avocat général, petit homme, d'une figure basse, avait fait enregistrer au parlement un édit précédé d'un préambule fort séduisant, édit par lequel il augmentait les droits sur le sel, et qui, par la contexture adroite du dispositif, paraissait diminuer l'impôt sur le bois, tandis qu'il l'augmentait réellement.

Sur l'air : *Voulez-vous que de Fanchette.*

L'AS-TU donc lu, ma commère,
L'as-tu lu, ce fameux édit
Enregistré sans mystère
Par nos pèr' les circoncis !
Comme il nous rançonne !
Comme il nous ramone !
Si c'est du fleuri,
Ce n'est pas du joli.

Queuq' j'irons faire aux guinguettes,
Si le sel est renchéri ?
Adieu l'fin de nos goguettes ;
Car c'est li q'en fait tout l'prix.
Comme il nous rançonne ! etc.

Il veut de la bell' manière,
Nous fair' avaler l'gougeon ;
Mais si la sauce est si chère,
Que ferons-nous du poisson ?
Comme il nous rançonne ! etc.

I' nous baille une falourde,
Pour nous voler deux fagots ;
I' nous prend pour des balourdes,
Ce vilain p'tit escargot.
Comme il nous rançonne ! etc.

Comment, avec l'am' si juive,
A-t-is épargné l'jambon ?
C'est qu'il est très-bon convive,
Et de nul' religion.
Comme il nous rançonne ! etc.

V'là c' qu'c'est q'd'avoir d' l'alliance
Dans la cour du parlement ;
On s'permet avec confiance
D'être un mauvais garnement.
Comme il nous rançonne !
Comme il nous ramone !
Si c'est du fleuri,
Ce n'est pas du joli.

Si la courte durée du ministère de M. d'Ormesson ne me permet pas des détails sur ses opérations en finance, j'aurai du moins la satisfaction de rendre hommage aux vertus de l'homme respectable qui ne céda qu'aux bontés de son Souverain, en acceptant malgré lui une place qui était l'objet de l'ambition générale.

Héritier des grandes qualités qui avaient distingué ses ancêtres, élève et neveu du digne magistrat que le vœu public désirait si ardemment à la tête du parlement de Paris, lorsque son rang et la justice du Roi l'y appelèrent, il parvint fort jeune à la dignité de conseiller d'état. Louis XVI, qui depuis long-temps remarquait son assiduité au travail, qui connaissait égale-

ment sa capacité et sa modestie, et qui était persuadé que l'incorruptible probité était le premier titre à sa confiance, lui offrit le ministère des finances. M. d'Ormesson crut ne pouvoir répondre à une faveur aussi inattendue, qu'en s'y refusant, sous prétexte de sa jeunesse, qui ne lui permettait pas d'avoir acquis les talents et l'expérience nécessaires pour une place aussi importante. « Je n'ignore pas, lui dit le Mo-
» narque, que l'un de vos aïeux refusa cette
» même place, et que Charles IX, qui la lui
» avait offerte, dit hautement : Il faut que mes
» finances soient en bien mauvais état, puisque
» les plus honnêtes gens de mon royaume ne
» veulent pas s'en charger. C'est à ce même
» titre que je vous choisis, et j'espère que votre
» refus n'a pas le même motif. Vous êtes jeune,
» mais je le suis plus que vous, et j'ai un bien
» plus grand fardeau à soutenir : nous nous
» aiderons l'un et l'autre. »

Il n'était plus possible de résister à des ordres aussi pressants et donnés avec tant d'intérêt. M. d'Ormesson, contrôleur général des finances, s'acquitta, dès les premiers moments de cet emploi, avec le zèle et la scrupuleuse honnêteté qu'il mettait à tous ses devoirs. Cependant son ministère fut de courte durée : on eut quelques

inquiétudes sur la Caisse d'escompte, dont les paiemens éprouvèrent un retard momentané. L'intervention du Gouvernement sur un établissement entièrement soumis à la confiance publique, augmenta le tumulte. Les ennemis de M. d'Ormesson ne manquèrent pas d'en aggraver le danger auprès du Roi, et lui persuadèrent qu'il ne pouvait en prévenir les suites, qu'en sacrifiant son contrôleur général. M. d'Ormesson se démit sans peine d'une place qu'il n'avait point ambitionnée, et resta l'ami de son Souverain, qui lui conserva son estime et la direction de Saint-Cyr, par laquelle il se trouvait dans le cas de travailler directement avec Sa Majesté, sur des détails de confiance intime.

Après avoir parlé de M. d'Ormesson, contrôleur général des finances, je ne dois point omettre le respectable magistrat du même nom, dont il était le neveu, et dont il fut l'élève. C'est dans cette école, que le ministre que je viens de citer, eût puisé l'habitude de toutes les vertus, si, sous dix règnes consécutifs, elles n'eussent été héréditaires dans cette famille, et également utiles à l'Etat, dans les armées et dans les conseils.

M. Lefebvre d'Ormesson, dont la mémoire sera toujours en vénération dans le sanctuaire des lois, était lui-même élève et neveu du célèbre chancelier d'Aguesseau. Il commença, ainsi que son oncle, sa carrière dans la magistrature, à l'âge de vingt ans, par la place d'avocat du Roi au châtelet, qu'il exerça trois ans. Il passa de là aux fonctions de premier avocat général au parlement, où il se distingua pendant quinze ans, et fut reçu président à mortier en 1755, après avoir rempli pendant dix-huit ans, avec le plus grand succès, les fonctions d'orateur de la cause publique.

La connaissance la plus approfondie de la liaison intime des lois civiles avec les lois de l'Etat, l'habitude et la facilité du travail, la véritable éloquence, celle qui joint aux grâces et à la pureté du style l'art de communiquer à ses auditeurs sa propre conviction, enfin, une modestie et une simplicité bien rares avec d'aussi grands talents, et dans une place aussi éminente, tels furent constamment ses titres à la vénération publique : mais il la mérita surtout par son désintéressement absolu, par une probité incorruptible, par une fermeté dans l'exercice de ses devoirs, dont aucun motif d'ambition ou de faveur ne put jamais altérer les principes.

Louis XV lui avait écrit de sa main en faveur d'un de ses courtisans engagé dans un procès au parlement : une prompte audience fut tout ce que valut cette auguste recommandation; la cause plaidée et jugée fut perdue pour le courtisan. M. d'Ormesson, peu de jours après, est conduit à la cour par le devoir de sa place. « Vous avez donc, lui dit le Roi, fait perdre la » cause à mon protégé? — Oui, Sire, répondit » le président; elle n'était soutenable sur aucun » point. — Je m'en étais douté, reprit le Mo- » narque; si elle eût été bonne, on ne se serait » pas adressé à moi. Vous n'avez pas répondu à » ma sollicitation, et je vous en estime davan- » tage; vous avez répondu à mon attente. »

Dans une des séances auxquelles il présidait dans les assemblées du parlement, un magistrat, trop connu par les maximes d'indépendance qu'il professa long-temps, dont il a montré ensuite le plus grand repentir, et qu'il a expiées bien cruellement, ayant, dans l'enthousiasme de son discours, prononcé : « Non, Messieurs, l'auto- » rité ne pourra jamais étendre ses droits sur » nos sentiments; nous nous montrerons toujours » bons citoyens et véritables patriotes. » M. d'Ormesson l'interrompit sévèrement : « Monsieur, » sous ces voûtes sacrées, on ne dut jamais con-

» naître d'autres titres que celui de sujets fidèles. » Chacun crut entendre alors la voix de Mathieu Molé, s'élevant du fond des tombeaux, pour représenter aux Français leur premier devoir; et l'orateur lui-même n'osa troubler le silence solennel que ces paroles produisirent.

M. d'Ormesson, accueillant avec bonté et dignité tous ceux qui venaient réclamer sa justice, accessible pour eux à toutes les heures du jour, ne confiant jamais à des mains mercenaires l'examen des affaires commises à ses soins, connaissait parfaitement tous les abus qui se passaient à cet égard dans le parlement : il en gémissait avec ses amis, et ne cessait d'en solliciter la destruction. Mais il n'avait pas encore l'autorité nécessaire pour l'ordonner; et à peine en fut-il investi, en qualité de premier président, que la maladie grave qui le conduisit au tombeau, ne lui permit pas d'établir les règlements de police qu'il regardoit comme la loi de l'honneur pour son corps.

C'est à cette même époque que les principaux membres du parlement rassemblés autour de son lit, et s'occupant de la nécessité de profiter de l'assemblée des Etats-Généraux qui allaient s'ouvrir pour soutenir, et peut-être pour étendre leurs priviléges, sans s'occuper assez des droits

du trône, M. d'Ormesson proféra ce beau mot si digne de son cœur, et dicté par sa prévoyance : « Ah ! Messieurs, tout pour le Roi, et rien pour » nous : nous existons par le Monarque, et » nous ne devons n'exister que pour lui. » Ce furent, pour ainsi dire, ses dernières paroles ; et son dernier désir était que tous les Français eussent ce sentiment gravé dans leurs cœurs.

M. d'Ormesson de Noiseau son fils, président à mortier au parlement de Paris, a été victime de cette même manière de penser, et n'a pu échapper à la proscription portée contre les signataires de la protestation des magistrats.

Le comte de Merle, homme très-ordinaire en société, devait être plus que médiocre dans l'art diplomatique ; cependant il fut nommé ambassadeur en Portugal, et on lui adjoignit, en qualité de secrétaire de légation, l'abbé Nardy, homme d'esprit, avec lequel il partit pour sa destination. Averti qu'à sa première audience il devait adresser au Roi un compliment, il pria l'abbé de le composer, et surtout de le faire bien court, sa mémoire étant très-mauvaise, et n'ayant pas été exercée depuis long-temps. Deux ou trois phrases adulatrices furent bientôt mises sur le

papier, et l'abbé reconnut que le malheureux Comte n'avait pas même parlé modestement de sa mémoire : car, dans tout le trajet de Paris à Lisbonne, il ne put se mettre dans la tête un seul mot de ce petit discours. Enfin, il imagina de l'attacher dans son chapeau, écrit en gros caractères, et de manière à pouvoir le lire aisément. Fier d'une idée aussi lumineuse, il se présenta hardiment à l'audience. Mais l'étiquette de la cour de Portugal, dont il n'avait aucune connoissance, renversa bien cruellement son subtil projet. A peine, après un profond salut, eut-il prononcé le mot Sire, que le Roi lui dit, selon le protocole usité à Lisbonne : « Monsieur l'Am-» bassadeur, couvrez-vous. » Le pauvre ambassadeur fort étonné, et croyant n'avoir pas bien compris, recommença sa révérence, et répéta, Sire; le Roi reprit : « Monsieur l'Ambassadeur, » couvrez-vous. » Il fut obligé d'obéir, et fut si déconcerté qu'il ne put ajouter un seul mot.

Je placerai ici une anecdote fort extraordinaire et peu connue, quoique bien authentique.

Le comte de la Chétardie, âgé de quatre-vingts ans, habitait chez son frère, curé de

Saint-Sulpice, et vivait avec lui dans les exercices de la plus haute dévotion. Un matin il entre dans le cabinet de son frère, et lui dit que malgré les austérités auxquelles il se livre, le démon de la luxure le poursuit tellement qu'il faut absolument, pour sa santé et le salut de son ame, qu'il se marie. Il le prie en conséquence de lui chercher une femme, à laquelle il ne demande autre chose que d'être jeune et d'une honnête naissance, craignant, s'il s'en rapportait à lui-même, de ne pouvoir résister à la tentation qui l'engagerait à faire quelque choix indigne de lui. Toutes les représentations du respectable curé furent inutiles, il fallut céder ; et pour éviter les inconvénients qu'on lui faisait redouter, il promit de s'occuper promptement de cet objet. Il s'adressa en effet à l'abbesse d'un monastère, dont il dirigeait la conscience, et lui fit part des intentions de son frère, qui assurerait un sort avantageux à celle qui aurait la complaisance de devenir sa compagne. L'abbesse lui parla alors d'une jeune pensionnaire de quinze ans, mademoiselle de Monastrol, que ses parents voulaient destiner à la vie religieuse, parce qu'elle était sans fortune, et qui paraissait ne pas avoir la vocation de cet état. Le curé demanda à voir cette jeune fille. Il fut enchanté de sa personne

et de son maintien, alla trouver les parents avec lesquels il fut bientôt d'accord; et la demoiselle sortit du couvent pour le moment de la cérémonie du mariage. La noce se fit au presbytère: les époux se retirèrent à neuf heures du soir dans l'appartement du comte. Mais à peine y étaient-ils depuis une heure, que les convives, qui s'étaient mis à table pour souper, entendirent sonner avec la plus grande précipitation. On courut du côté de la chambre des époux, d'où venait le bruit, et la consternation devint générale en apercevant le mari expirant auprès de sa femme. On lui prodigua en vain tous les secours possibles; il mourut deux heures après. La jeune femme, après une scène aussi cruelle, voulut être ramenée à son couvent, où elle rentra dès le lendemain matin. Elle refusa constamment de porter le nom qui lui rappelait son malheur, garda celui de Monastrol, et tout le monde se prêta à une fantaisie qui paraissait bien fondée. Cependant, ce qu'il y eut de singulier, c'est qu'au bout de neuf mois elle accoucha d'un fils qui, de nos jours, sous le nom de marquis de la Chétardie, a joué un si grand rôle dans son ambassade en Russie, étant devenu l'amant chéri de l'impératrice Elisabeth, qu'il aurait probablement épousée, si son étourderie et ses mala-

droites indiscrétions n'eussent dessillé les yeux de cette souveraine.

M. Feydeau de Marville, lieutenant général de police à Paris, exerçait avec dignité les fonctions importantes de sa place, et portait dans la société une gaîté vive et franche qui le faisait rechercher avec empressement. Il passait habituellement ses soirées chez la comtesse de Noizy, où l'ancien prince de Conti se rendait aussi presque tous les soirs. Là le prince et le magistrat, débarrassés de toute la contrainte de l'étiquette, s'agaçaient mutuellement par des plaisanteries que l'esprit et l'honnêteté assaisonnaient également.

Madame de Noizy avait un fils âgé de 15 à 16 ans, auquel elle était bien aise de procurer les plaisirs décents de son âge, mais qu'elle désirait faire surveiller dans les commencements par un ami prudent qui pût lui en éviter les écueils. Le jeune homme avait grande envie d'aller au bal de l'opéra, et sa mère crut ne pouvoir mieux faire que de réclamer l'amitié de M. de Marville pour l'y accompagner. Celui-ci ne fit nulle difficulté d'y consentir, et le Prince, qui se fit informer exactement de la manière dont il serait

masqué, ne manqua pas cette occasion de lui jouer un tour cruel. Il fit rassembler une douzaine de filles publiques, auxquelles il distribua des billets de bal, sous la condition, très-agréable pour elles, d'y tourmenter autant qu'il leur serait possible le lieutenant de police, dont il leur indiqua le déguisement de manière à ne pouvoir se tromper. Ces filles, fort contentes, se disposèrent à remplir leur commission avec le plus grand zèle. Elles s'associèrent encore quelques-unes de leurs compagnes, et vinrent entourer le magistrat qu'elles poursuivirent inhumainement, en le faisant reconnaître de tout le monde, et lui disant toutes les horreurs dont elles étaient capables. M. de Marville chercha inutilement à les dérouter, en faisant semblant de se prêter à la plaisanterie, et paraissant jouer le rôle de lieutenant de police assez maladroitement pour faire croire qu'elles se trompaient. Mais elles étaient trop bien instruites pour en être dupes, et le persécutèrent de manière à lui faire quitter le bal. Il lui fut aisé de savoir que ce perfide tour lui avait été joué par le prince de Conti, et il désirait avec impatience l'occasion de s'en venger, sans manquer cependant au respect dû à son Altesse.

Enfin, un jour il apprend que le Prince se

dispose à aller dîner le lendemain dans une maison de campagne à huit lieues de Paris, et qu'il avait demandé ses voitures pour dix heures du matin, comptant bien faire ce petit voyage en moins de quatre heures. Aussitôt M. de Marville dépêche des courriers dans tous les bourgs et villages sur la route, pour avertir que S. A. S. monseigneur le prince de Conti devait y passer le lendemain, et donner ordre de le haranguer et de lui rendre tous les honneurs dus à son rang, ce qui fut exécuté très-ponctuellement. En effet, au premier bourg que le Prince s'attend à traverser rapidement, sa voiture est arrêtée par les consuls et officiers municipaux en grand costume, et il est forcé d'écouter patiemment la plus plate harangue, à laquelle on imagine bien qu'il répondit fort brièvement. Il comptait en être quitte, mais même cérémonie au second, au troisième village, et ainsi d'endroit en endroit jusqu'à son arrivée, qui ne fut qu'à plus de sept heures du soir. Le prince ne put pas douter que ce ne fût une vengeance de M. de Marville, mais il contribua lui-même à la rendre complète par l'exactitude qu'il mettait à conserver l'étiquette et la dignité de son rang dès qu'il était en public.

M. de Marville se plaisait à raconter la lettre

qu'il avait reçue d'un lieutenant de police d'une petite ville, qui lui écrivait de bonne foi, pendant qu'il était lieutenant général de police à Paris.

« Monsieur et cher confrère,

» Hier, à mon audience, un particulier
» insolent m'a traité de fripon ; je n'ai pas vou-
» lu faire de bruit ; mais je me suis réservé de
» vous demander comment vous en usez en pa-
» reil cas. Veuillez m'en instruire ; vous obli-
» gerez celui qui a l'honneur d'être,
» Monsieur et cher confrère, etc. »

On doit à M. de Sartines, l'un des successeurs de M. de Marville, cette excellente organisation de la police de Paris, qui, en prévenant les crimes dans une population aussi nombreuse, faisoit régner la plus grande sûreté au sein de la capitale.

Tout le monde sait que M. de Sartines ayant reçu une lettre du Ministre de l'Empereur, qui le priait avec instance de faire arrêter à Paris un fameux voleur qu'on croyait s'y être réfugié, et dont le gouvernement autrichien avoit le plus grand intérêt à s'assurer, il répondit peu de

jours après, que l'homme qu'on cherchait n'était point à Paris, mais à Vienne même, logé dans une maison d'un des fauxbourgs, dont il désigna le numéro, indiquant en même tems les heures auxquelles il avoit coutume de sortir, et les déguisements sous lesquels il se cachoit. Tous ces renseignements se trouvèrent exactement vrais; et c'est d'après cela que le coupable fut arrêté.

M. Pupil de Myons, premier président d'une Cour supérieure à Lyon, fort lié avec M. de Sartines, prétendait, devant lui, que la clairvoyance de la police ne pouvoit atteindre que les gens suspects, et que n'étant point dans ce cas-là, il pourrait venir à Paris, y séjourner plusieurs jours, sans qu'on en fût informé. Le Lieutenant général de la police soutint le contraire, et offrit même à cet égard une gageure qui fut acceptée. Quelques mois après, M. de Myons, qui étoit retourné dans sa patrie, en partit précipitamment, courut jour et nuit, arriva à Paris à onze heures du matin, et alla loger dans un quartier fort éloigné de celui qu'il habitait ordinairement. A midi précis il reçut un billet de la part du Lieutenant général de police, qui l'engageait à venir dîner ce jour-là chez lui. Il s'y rendit, et convint qu'il avait perdu la gageure.

M. de Sartines, obligé de se lever de grand matin pour remplir avec exactitude les devoirs de sa place, se laissait souvent aller involontairement les soirs, au milieu même d'une société nombreuse, à un sommeil de quelques minutes, qui, pour ceux qui ne le connaissaient pas particulièrement, n'avait l'air que du silence de la réflexion. Un Maître des Requêtes qui se trouvait chez lui, et ne se doutait nullement de cette habitude, s'intéressant vivement à un homme auquel il voulait procurer l'agrément d'une place d'agent de change, et voyant le Lieutenant de police ne prendre aucune part à la conversation générale, crut l'occasion favorable pour invoquer ses bontés en faveur de son protégé. Il s'approche, parle avec zèle de l'homme qu'il désire faire employer, fait l'énumération de ses talents et des droits qu'il a à cette place. M. de Sartines, qui dans ce moment était plongé dans le plus profond sommeil, et dans un rêve fort étranger à ce qu'on lui disait, prononça assez hautement : « C'est inutile, nous » allons les mettre en boutique. » Le Maître des Requêtes se retire très-confus, et va aussitôt raconter cette nouvelle dans les mêmes termes à son protégé, qui ne manque pas d'aller avertir sur-le-champ les agens de change de sa connais-

sance, du sort qui les menace. Ceux-ci se rassemblent en hâte, consternés d'un événement si imprévu. Ils délibèrent de présenter dès le lendemain au Ministre de Paris une requête appuyée de la signature des meilleurs négociants, des plus forts banquiers de la capitale, par laquelle ils remontrent qu'ils ne pourraient pas supporter un tel avilissement de leur état, et annoncent leur démission dans le cas où l'on persisterait. Des députés du corps se rendent à Versailles, et soumettent respectueusement le vœu général de leurs confrères au Ministre, qui, fort étonné du plan ridicule qu'on lui suppose, veut tirer au clair l'origine d'une pareille sottise. Lè Maître des Requêtes, nommé comme auteur de la nouvelle, est mandé; il cite M. de Sartines, qui appelé à son tour, a beaucoup de peine à comprendre ce dont il s'agit, et finit par se rappeler qu'il dormait profondément à l'heure qu'on lui indique pour avoir été celle de la sollicitation dont il n'avait pas entendu un mot. Enfin il est démontré, à la grande satisfaction des agents de change, et au rire de tous les assistants, que la réponse qui avait jeté une si chaude alarme dans le commerce, n'était qu'un rêve.

Sous la lieutenance de police de M. de Sartines, il parut un petit ouvrage aussi immoral

qu'irréligieux, intitulé, *l'Abbé coquet*, que l'on vendait sous le manteau, et avec les plus grandes précautions. Il était du devoir du magistrat de se le procurer, pour pouvoir le dénoncer avec connaissance de cause aux autorités supérieures. Il dit à un inspecteur de police : « Ne négligez rien » pour trouver l'Abbé coquet, et que je l'aie » ce soir ici. » L'inspecteur n'imaginant pas qu'il fût question d'une nouveauté littéraire, ne douta pas qu'il ne s'agît d'un individu qui portait ce nom-là, et se mit à le chercher dans tout Paris. Par un hasard assez extraordinaire, un bon ecclésiastique qui se nommait ainsi, et qui était prêtre habitué d'une paroisse de Lyon, s'était mis dans la diligence de cette ville pour se rendre à Paris, où il avait quelques affaires, et son nom se trouva inscrit sur la feuille, dont le double arrivait toujours quelques heures avant la voiture. L'inspecteur, après avoir fait plusieurs recherches inutiles, eut l'idée de se transporter au bureau des diligences, pour y voir les noms des partants et des arrivants, et fut enchanté de sa découverte, quand il vit celui de l'homme qu'il se croyait chargé de trouver. Il eut grand soin de ne pas s'éloigner jusqu'à l'arrivée de la voiture publique, et saisit le pauvre ecclésiastique au moment où il en descendait. « Monsieur, vous

» êtes l'abbé Coquet ; j'ai ordre de vous arrêter
» et de vous conduire chez monseigneur le Lieu-
» tenant général de police ; point de résistance. »
Hélas ! le malheureux abbé, atterré d'une récep-
tion si inattendue dans la capitale, où il ne
croyait pas même être connu, était bien éloigné
de s'opposer à la force. On recommande son pa-
quet au bureau : on le fait monter dans un fiacre
et mener à l'hôtel de la police, où, tandis qu'il
est gardé à vue, l'inspecteur, bien fier d'avoir si
heureusement rempli sa commisssion, va en ren-
dre compte au Lieutenant de police. « Mon-
» sieur, lui dit-il tout bas, je tiens l'abbé Co-
» quet. — C'est bon, répond le magistrat, qui
» était en ce moment dans son sallon avec quel-
» ques personnes ; fermez-le dans mon cabinet,
» en voilà la clef, et rapportez-la moi. » L'ordre
fut exécuté ponctuellement, et M. de Sartines
ayant reçu sa clef, monte dans sa voiture et sort.

Cependant le pauvre abbé, après une mortelle
heure de retraite, commence à sentir également
l'impatience de la faim et de la liberté. Il frappe
à coups redoublés à la porte. Madame de Sarti-
nes, avertie de ce bruit, accourt, interroge à
travers la porte le prisonnier, qui dit ne savoir
pourquoi il est ainsi renfermé, et demande sur-
tout qu'on lui donne à manger, n'ayant pris au-

cune nourriture depuis la veille. Madame de Sartines lui annonce avec regret l'impossibilité où elle est de lui donner aucun secours jusqu'à l'arrivée de son mari, qui ne tardera pas à rentrer. M. de Sartines revient en effet peu après. Il est fort étonné d'apprendre que quelqu'un est renfermé dans son cabinet : il y court, ouvre, demande au prisonnier qui il est, et la réponse l'éclaire aussitôt sur la méprise de son inspecteur, dont il ne peut s'empêcher de rire aux larmes, et dont il fait toutes les excuses possibles à celui qui en avait été victime. Il l'engage à souper, s'informe des affaires qui l'attiraient à Paris, et lui promet de le servir avec le plus grand zèle. La protection d'un magistrat aussi distingué, et la publicité même de l'aventure plaisante qui y avait donné lieu, pouvaient sans doute coopérer à la fortune de l'homme qui aurait su en profiter ; mais malheureusement la simplicité de l'abbé Coquet n'offrait aucune ressource à l'obligeance la plus ardente. On peut juger de sa bonhomie par le trait suivant.

J'ai dit qu'il était prêtre habitué dans une paroisse de Lyon. En cette qualité, il avait été chargé de prêcher l'Avent. Le Curé vient lui demander s'il est prêt, s'il peut compter sur lui ? « Oh ! oui, répondit-il, mes sermons sont faits ;

» il ne me manque que la conception et le ju-
» gement. »

On sait qu'à cette époque il est de règle de faire un sermon pour la fête de la Conception, et un autre sur le Jugement dernier, indépendamment de ceux des Dimanches.

De la lieutenance générale de police de Paris, M. de Sartines passa au ministère de la marine, où, secondé par les grands talents de M. le chevalier de Fleurieu, dont il avait su apprécier le mérite, il se conduisit dans les conjonctures les plus embarrassantes, avec toute la prudence et le zèle qui avaient caractérisé ses précédentes administrations. Il y fut remplacé par M. le duc de Castries, qui se fit honneur de suivre les excellents principes sur lesquels ce département se trouvait dirigé.

Au moment où la révolution sembla menacer les jours de tous ceux qui avaient été honorés de l'estime publique dans les grandes fonctions administratives, M. de Sartines dut croire sa vie en danger : cependant ce confiant au calme d'une conscience irréprochable, il ne voulait point quitter sa patrie ; mais il céda enfin aux instances de ses amis, et se réfugia en Espagne, bien sûr d'y trouver des ressources que ce gouvernement ne pouvait refuser aux services que sa

famille avait rendus à ce pays. Quelques années après il y termina sa carrière, regretté de tous ceux qui se font gloire de rendre justice à la réunion des talents et de toutes les vertus solides et aimables qui en augmentent l'éclat.

On a de la peine à concevoir comment M. Lenoir, avec l'ame la plus sensible, l'esprit le plus doux et le moins porté à croire au mal, a pu exercer aussi dignement les fonctions les plus sévères de la magistrature, celles de Lieutenant criminel au Châtelet, et de Lieutenant général de police, dans lesquelles il a succédé immédiatement à M. de Sartines.

Obligé, dans cette dernière place, de donner tous ses soins à la découverte des crimes et de leurs auteurs, il regardait comme le premier de ses devoirs celui de les prévenir, et se considérait avec raison comme le protecteur nécessaire de la tranquillité des familles. Il lui arrivait souvent d'être consulté par des parents inquiets, sur le sort de leurs enfants, au sujet de mariages proposés, dans lesquels se réunissaient les convenances d'état et de fortune, mais où il s'agissait de trouver celle de mœurs et de caractères; et par les renseignements qu'il était à même de donner

en très-peu de temps, il favorisait ou empêchait des unions dont les conséquences ne pouvaient échapper à sa sagacité. Par plusieurs détails secrets de son administration on peut juger de la confiance générale qu'il inspirait, et de la prudence par laquelle il la justifiait. J'en citerai ici quelques traits peu connus, et qui méritent de l'être.

Un jeune officier aux Gardes-Suisses, M. Biss, qui apportait de sa patrie cette candeur, dont tant d'aventuriers dans la capitale savent si bien abuser, et qui malheureusement avait la passion effrénée des jeux de hasard, avait été recommandé particulièrement à M. Lenoir, qui ne négligea rien pour lui faire contracter des liaisons honnêtes et le mettre dans la meilleure compagnie. Cependant ce jeune homme s'échappait souvent pour aller jouer dans des tripots, où la fortune le traitait tantôt bien, tantôt mal; et le magistrat, qui le faisait surveiller avec attention, lui en faisait de sévères réprimandes, que M. Biss écoutait avec respect, mais dont il profitait peu, quoiqu'il promît beaucoup de se corriger. Un jour M. Lenoir le fait appeler dans son cabinet, et lui reproche d'avoir passé la nuit au jeu dans une de ces maisons qu'il avait promis de ne plus fréquenter. M. Biss avoue sa faute, mais assure

qu'il n'a pas joué. « Je suis fâché, lui dit M. Le-
» noir, de voir que votre passion pour le jeu
» vous entraîne à une dissimulation indigne de
» votre caractère, et que mon amitié pour vous
» n'aurait pas dû mériter. Vous avez joué au
» milieu d'une société d'escrocs; vous y avez
» perdu deux cents louis que je me suis fait
» rapporter, et que je vous rends dans l'espé-
» rance que ceci vous servira de leçon, et que
» vous fuirez dorénavant une compagnie que
» ma place m'oblige de tolérer, et qui n'est pas
» faite pour un homme de votre état. »

La bonté du Magistrat fit une impression vive sur le jeune officier, qui dès cet instant promit de ne plus jouer, et tint exactement sa parole.

Des gens sévères, en lisant le trait que je vais rapporter, pourraient reprocher à M. Lenoir une morale trop relâchée, si les devoirs de son état ne justifiaient et n'exigeaient même quelques formes d'indulgence, auxquelles il se trouvait forcé par la nécessité de prévenir des crimes que la grande connaissance des passions humaines lui faisait prévoir.

Une femme d'un rang honnête lui fait demander une audience particulière. Introduite dans le cabinet du Magistrat, elle se jette tout en larmes à ses pieds, et lui expose sa situation.

Mariée à un homme jaloux, emporté, et capable de tous les excès, elle se trouve dans le cas d'éprouver les plus justes effets de son ressentiment. Il est absent depuis plus d'un an, et doit revenir sous peu de jours : elle est enceinte et près d'accoucher. Le désespoir de cette malheureuse femme rendait toutes remontrances inutiles. Il s'agissait de la secourir, et d'épargner à son mari un crime affreux. M. Lenoir ne pouvait manquer de saisir toutes les conséquences que lui présentait un tel exposé. Il accueille la coupable avec bonté, avec commisération, convient de la nécessité de cacher une faute dont elle montre le plus amer repentir, et lui propose de se rendre en secret dans le faubourg Saint-Antoine, chez une sage-femme qui, à sa recommandation, aura le plus grand soin d'elle, et où elle sera d'autant plus en sûreté, que les commissaires de police ont seuls le droit d'entrer dans ces sortes de maisons, en grand costume, et en se faisant accompagner de la garde. La proposition est acceptée avec une vive reconnaissance. Cette femme retourne chez elle, prétexte devant ses domestiques un voyage dans une campagne qu'elle ne nomme point, et où elle n'a besoin de personne pour l'accompagner. Elle donne ses ordres pour le temps de son absence, monte

dans un carrosse de place, en change plusieurs fois en chemin, pour dérouter les surveillants, et parvient, avec le plus grand mystère, à sa destination.

Peu après le mari arrive ; il est fort étonné de l'absence de sa femme, qu'il croyait prévenue de son retour, et plus encore de l'ignorance de ses gens sur l'endroit où elle a été. Après quelques jours d'informations et de recherches infructueuses, il se rend à la police, fait part à M. Lenoir de ses inquiétudes, et le prie d'employer tous ses moyens pour les faire cesser. Ce Magistrat demande la liste exacte et l'adresse de toutes les connaissances du mari et de la femme dans Paris, et promet de rendre réponse dans quelques jours. Ce laps de temps écoulé, il annonce qu'il n'a fait encore aucune découverte, et qu'il serait nécessaire d'avoir l'adresse des campagnes ou provinces voisines où elle pourrait s'être retirée. Les renseignements les plus détaillés sont aussitôt fournis ; mais ces nouvelles recherches exigeaient de plus grands délais, et c'était tout ce que désirait M. Lenoir, pour donner à la malheureuse femme le temps de se rétablir.

Cependant le mari ne s'en rapportait pas tellement aux soins de la police, qu'il ne fît de son côté toutes les démarches possibles pour découvrir le séjour de sa femme. Il était secondé par

un valet fort intelligent, qui à force de recherches parvint à soupçonner la vérité et en fit part à son maître. A peine cette indiscrétion eut-elle été commise, que M. Lenoir en fut informé par les espions qu'il avait placés dans cette maison. Il se fait amener le domestique, l'interroge sur les moyens qu'il a eus de faire cette découverte, paraît la regarder comme invraisemblable, et lui dit que si elle se trouvait réelle, ce serait un très-grand malheur, puisque la femme ne manquerait pas d'être victime de la violence de son mari. « Au surplus, ajouta-t-il, ce serait sur vous-» même, comme premier auteur et complice de » ces désastres, qu'en retomberait la punition; » et la plus douce qu'on pourrait vous infliger » serait votre réclusion perpétuelle à Bicêtre. » Vous pouvez, au contraire, éviter toutes les » horreurs que j'entrevois par une conduite très-» simple, et dont vous serez amplement récom-» pensé. Il ne s'agit que de garder la plus grande » discrétion sur la conversation que j'ai avec vous, » de continuer à servir fidèlement votre maître, » et de m'avertir exactement de toutes ses dé-» marches, ainsi que du parti qu'il prendra rela-» tivement à l'avis que vous lui avez donné. » Décidez-vous, et songez que vous ne pouvez » échapper à ma vigilance. »

Il n'y avait pas à balancer sur le choix; et le pauvre domestique, également intimidé par des menaces dont il sentait toute la justice, et attiré par l'espoir d'une récompense facile à obtenir, n'hésita pas à promettre la plus grande exactitude dans le devoir qu'on lui prescrivait.

Deux jours après, à dix heures du matin, il vint avertir M. Lenoir que le projet de son maître était de se déguiser le soir même en commissaire de police, de requérir la garde à la chute du jour, d'aller faire ainsi une visite dans toute la maison de la sage-femme, et qu'il l'avait destiné à jouer le rôle de clerc à sa suite. « C'est bon, » dit M. Lenoir, obéissez exactement à votre » maître; et lui donnant quelqu'argent, voilà un » à-compte sur la juste récompense que vous » méritez. »

Aussitôt le Magistrat fait appeler le commissaire Chenon qui avait toute sa confiance. Il le charge de se tenir en embuscade, à quelques pas du corps de garde, pour arrêter un faux commissaire qui s'y présentera le soir, et le lui amener dans son déguisement. En même temps il écrit à la femme, qui se trouvait parfaitement rétablie, lui fait part de tout ce qui s'était passé, et lui recommande d'être rendue chez elle à sept heures du soir; mais d'avoir soin de lui adresser

sur-le-champ une lettre datée des environs de Rouen, où il savait qu'elle avait une amie intime, sur la discrétion de laquelle elle pouvait entièrement compter; lettre par laquelle, assurant qu'elle ignorait le retour de son mari, elle remerciait le Lieutenant général de police des soins qu'il avait pris pour l'en faire avertir, et annonçait qu'elle arriverait le jour même dans son domicile. La lettre fut écrite aussitôt, et M. Lenoir l'envoya à la poste pour y faire mettre le timbre de Rouen.

Cependant le mari ne manqua pas de se rendre avant sept heures du soir au corps-de-garde du faubourg Saint-Antoine, revêtu d'une grande robe, d'une perruque magistrale, avec un bonnet carré, et accompagné de son prétendu clerc. Il requiert une escouade pour marcher avec lui; mais à peine a-t-il fait quelques pas, que le commissaire Chenon sort d'une allée, arrête la garde, et demande quel est le motif de cette démarche. Le mari, qui avait bien étudié son rôle, se présente hardiment, dit qu'il est le commissaire du faubourg Saint-Jacques, et que des ordres supérieurs l'obligent d'aller faire une visite dans la maison d'une sage-femme de ce quartier. « Vous, le commissaire du faubourg » Saint-Jacques! réplique Chénon; vous en im-

» posez : c'est mon ami ; je le quitte à l'instant.
» Qu'on arrête cet homme, qui ose prendre un
» faux titre , et se jouer de la justice ; je vais le
» conduire à la police, où l'on décidera de son
» sort. » A ces mots le malheureux se déconcerte ; il balbutie, avoue sa faute, veut séduire à prix d'argent le commissaire, qui se trouve incorruptible, et demande pour dernière grâce de ne pas paraître dans son déguisement en présence du Lieutenant général de police, dont il est connu ; mais il ne peut rien obtenir. Il est mené ainsi, bien accompagné, chez M. Lenoir, qui, après avoir pris pour la forme et devant lui des informations dont il n'avait pas besoin, le fait entrer dans son cabinet, et là lui reproche amèrement l'infamie du rôle dans lequel il a été surpris, lui en développe toutes les conséquences, l'effraie vivement sur la punition qu'il mérite, et finit par lui dire que ne pouvant attribuer un tel égarement qu'à un excès de jalousie, il veut bien le lui pardonner, et lui démontrer en même temps combien il est coupable, surtout envers sa femme, qui, sans doute n'ayant pas reçu sa lettre, ignorait son arrivée, et s'étant mise en route au premier avis qu'elle en avait eu, devait en ce moment être arrivée chez elle. Pour ne lui laisser aucun doute, il lui met sous les yeux la

lettre qu'il s'est fait adresser, et dont l'écriture, la date et le timbre font également foi. Le pauvre mari, pénétré de l'innocence de sa femme, honteux d'avoir pu la soupçonner, confondu de la bonté du Magistrat, retourne chez lui plein de reconnaissance, y retrouve en effet celle qu'il cherchait avec tant de sollicitude, et tous les deux viennent ensemble le lendemain remercier M. Lenoir, auquel ils avaient réellement une très-grande obligation, puisqu'il avait épargné à l'un et à l'autre les crimes horribles qui pouvaient être la suite du désespoir et de la jalousie. Il eut de plus la satisfaction d'avoir rétabli l'union dans un ménage qui vécut depuis dans la plus parfaite concorde.

Quelquefois le hasard servait M. Lenoir dans les circonstances les plus difficiles; mais il avoit toujours l'art d'en amener les résultats à son but principal, celui de l'union dans les familles.

Un homme qui jouissait à la Cour de tout le crédit qu'y donnent la naissance, le rang et la fortune, lui écrivit un jour pour lui demander de faire les recherches les plus exactes, afin de trouver une jeune personne de dix-sept ans, sa nièce, sa pupille, son héritière présomptive, qui depuis trois jours s'était évadée du couvent de *** à Paris. Il était difficile de se refuser à

cette commission, et plus embarrassant encore de l'exécuter avec succès. Il ne paraissait pas douteux que l'amour n'eût eu part à cette aventure, et qu'il ne s'agît d'un enlèvement; mais les fugitifs auraient eu le temps de passer dans les pays étrangers, avant qu'on eût commencé les perquisitions : s'ils étaient encore en France, comment les découvrir, sans aucun renseignement sur le ravisseur, ou sur la route qu'ils avaient prise?

Tandis que M. Lenoir était livré à la plus vive agitation de toutes ses idées, un inspecteur de police, chargé de la surveillance sur les filles publiques, entre chez lui, lui fait part d'une aventure très-extraordinaire, sur laquelle il vient prendre ses ordres. Une jeune demoiselle vêtue en noir, avec des rubans de telle couleur, est arrivée dans un lieu infâme, échevelée, dans le plus grand désordre et le plus violent désespoir. Elle a présenté à la maîtresse de la maison un billet de recommandation sans signature, a demandé de se retirer dans une chambre particulière, où elle est entrée fondant en larmes, et n'a voulu accepter aucun secours, aucune nourriture. L'inspecteur a recommandé à cette femme de ne la laisser voir à personne, et demande quelle conduite il doit tenir dans une

occasion aussi singulière. M. Lenoir, sur la description de l'habit et des rubans, reconnaît aussitôt l'uniforme des pensionnaires du couvent de ***, et ne doute pas que la jeune personne ne soit celle qu'il est chargé de découvrir. Il mande chez lui la matrone, et tous les renseignements donnés par l'inspecteur lui sont confirmés. Mais nouveau sujet d'inquiétude : il n'était pas possible de la renvoyer dans cet état à son oncle ; il l'était encore moins de la faire entrer dans un couvent ; il était tard, ils étaient tous fermés, et ne pouvaient plus s'ouvrir qu'avec la permission de l'Archevêque ; et cependant il paraissait essentiel de la faire sortir de l'exécrable maison où elle se trouvait. La matrone aperçoit l'anxiété du Magistrat, et en soupçonne la cause. « Monseigneur, lui dit-
» elle, je crois voir que vous êtes inquiet sur la
» situation de cette demoiselle chez moi ; mais
» rassurez-vous ; laissez-la-moi jusqu'à ce que
» vous ayez pris un parti à son égard. Je lui
» fournirai tous les secours qui lui seront néces-
» saires, et personne ne la verra, je vous en
» donne ma parole d'honneur..... Je vois que
» ce mot dans ma bouche vous surprend ; mais
» mon honneur consiste à ne pas être enfermée
» pour ma vie à la Salpétrière, et vous avez le

» droit de m'y condamner ; ainsi, mon intérêt
» vous répond de l'exécution de ma promesse.
» — Hé bien, répliqua M. Lenoir, souvenez-
» vous que vous avez prononcé votre arrêt.
» Ayez pour cette demoiselle tous les soins
» qu'exige sa situation, vous en serez bien récom-
» pensée; mais songez que la punition la plus
» sévère suivra de près la plus légère infraction
» à mes ordres. »

Le lendemain matin, le Lieutenant de police envoya chercher la jeune personne. On la fit entrer très-secrètement chez lui. Rassurée par la bonté du Magistrat qui s'occupait uniquement du soin de la consoler, elle lui raconta sa malheureuse histoire. Eprise d'amour pour un jeune officier, qui, sous différents prétextes, venait souvent la voir au parloir, elle s'était évadée avec lui, sur la foi d'une promesse verbale de mariage. Elle avait été conduite à deux lieues de Paris, où elle avait passé deux jours, et renvoyée le troisième avec toutes les humiliations que méritaient sa faiblesse et sa crédulité; elle ne croyait plus trouver d'asile que dans la maison dont on lui avait donné l'adresse avec un simple billet de recommandation.

M. Lenoir s'efforce de la calmer, l'assure que son Oncle sera également touché de son malheur

et de son repentir, lui promet d'obtenir son pardon, et écrit tout de suite à ce dernier, pour le prier de se transporter chez lui, ayant à lui donner des renseignements très-importants sur l'objet qui l'intéresse. L'Oncle se hâte d'arriver; il apprend que sa nièce est retrouvée, et ne pense plus qu'à la punition sévère que mérite son égarement. Plus il l'a aimée, plus il est irrité contre elle. Le respectable Magistrat cherche à adoucir son ressentiment : il lui expose le danger d'ébruiter cet événement, pallie autant qu'il est possible la faute de la jeune personne, en rejette les torts sur l'inexpérience d'un côté, de l'autre sur l'atrocité du séducteur. Enfin il la représente si malheureuse, si repentante, que l'Oncle s'attendrit et verse des larmes. En ce moment l'intéressante Pupille s'élance du cabinet où elle avait entendu toute la conversation, et tombe aux genoux de son digne tuteur, qui l'embrasse, lui pardonne, et l'emmène avec lui. Peu de temps après elle a épousé un homme d'un rang éminent, dont elle a fait constamment le bonheur, et bien corrigée par une aussi cruelle expérience, elle s'est montrée à la Cour le modèle de toutes les vertus.

On imagine bien que le secret de l'évasion a été scrupuleusement gardé par les religieuses,

plus prudentes en cette occasion que celles d'un couvent de province, qui, ayant surpris pendant la nuit dans l'intérieur de leur monastère un jeune homme fort connu dans sa ville, le gardèrent jusqu'au lendemain, et après mûre délibération, s'arrêtèrent à le faire descendre en plein midi par la même échelle qui lui avait servi à escalader les murs; voulant, disaient-elles, qu'il expiât par une honte publique le crime qu'il avait cherché à commettre en secret.

Madame de Barentin fut connue à Paris par le ridicule que lui imprima sa petite rixe avec le comte de Lauragais. Sa voiture et celle du Comte se trouvant engagées sous l'arcade de la place du Carrousel, ce fut entre les deux cochers à qui ferait reculer l'autre. Aucun ne voulait céder. Madame de Barentin, pour terminer ce débat, avance la tête hors de la portière, se nomme, et ordonne au cocher adverse de lui céder la place. Le comte de Lauragais s'avance au même instant, et s'écrie : « Eh! Madame, » que ne vous montriez-vous plutôt; les chevaux, le cocher, le carrosse, tout eût reculé. »

M. de Barentin, en qualité d'avocat général, donnait tous les ans un dîner d'étiquette aux

principaux membres de l'ordre des avocats. M. Legouvé, célèbre jurisconsulte, se trouva à ce repas placé à côté de la maîtresse de la maison qui, ne le connaissant que par sa grande réputation au barreau, et cherchant à lier conversation avec lui, épuisa d'abord les lieux communs de société, et en vint ensuite à parler de spectacles. Elle fut d'autant plus contente d'avoir entamé ce sujet, qu'elle s'aperçut qu'il paraissait le posséder à fond, et qu'il dissertait avec autant de grâce que d'érudition sur tous les auteurs de la scène française. Alors elle se livra de plus en plus au plaisir de faire parade de son esprit, dit que sa passion dominante était le Théâtre Français, qu'elle y allait très-fréquemment, mais que trop gâtée par cette douce habitude, elle n'en souffrait que plus cruellement lorsque par complaisance elle se trouvait obligée d'aller à des comédies de société, et surtout d'entendre des pièces composées par des auteurs de société. « Connaissez-vous, Monsieur, ajouta-t-elle, un » petit théâtre de ce genre qu'on vient d'établir » à Auteuil? — Oui, madame. — Ah! pour » mes péchés, je fus obligée la semaine dernière » d'aller y entendre une tragédie nouvelle, Atti» lie.... — Madame, interrompit bien vite » M. Legouvé, je ne suis point étonné que vous

» en ayez été mécontente : c'est un ouvrage de
» ma jeunesse, que les occupations de mon état
» ne m'ont pas permis de corriger, et que des
» amis trop indiscrets, ou trop indulgents, m'ont
» arraché. — Oh, Monsieur, je ne parle pas de
» la pièce; elle m'a fait le plus grand plaisir;
» elle est parfaitement versifiée, les scènes bien
» conduites, bien dialoguées; le dénouement
» heureusement amené; je parle de la manière
» dont elle fut jouée. Cette princesse, l'héroïne
» de la pièce, qui..... — Madame, c'est ma
» femme, qui, livrée plus particulièrement aux
» détails de son ménage, n'a pu acquérir l'habi-
» tude du théâtre. — Que dites-vous? elle joua
» en actrice consommée, avec beaucoup d'in-
» telligence: mais je trouvai qu'elle n'était pas
» assez bien costumée. C'est une partie essentielle
» pour l'illusion, et à laquelle on ne s'attache
» pas assez dans les théâtres de société. Mais
» pour le prince qui nous arrive avec sa pique,
» comme le valet de carreau.... Ah! laissez-moi
» carte blanche sur celui-là. — Madame, c'est
» moi qui jouais ce rôle, et je conviens qu'ac-
» coutumé à une grande robe, à un bonnet
» carré, je dois être fort maladroit à chausser le
» cothurne. Eh bien, Monsieur, restons-en là,
» je vous prie; car je sens bien qu'à chaque mot

» je dirais quelque sottise, et je n'aurai plus de
» ressource pour la réparer. »

MALGRÉ la modestie de M. Legouvé, il était réellement fort épris de sa production théâtrale. Il employait tous les moments libres que pouvaient lui laisser ses grandes occupations à aller faire répéter ses acteurs ; et son assiduité à cet amusement était aussi connu par ses confrères que celle qu'il portait aux travaux de son cabinet. Venant de plaider dans une cause intéressante, il sortait en hâte du palais pour se rendre à une répétition, lorsque le Premier Président, qui crut sa présence nécessaire à la réplique du défendeur, dit: « Où va donc Me Legouvé? »

Il va donner une heure aux soins de son empire.

répondit l'avocat adverse, en lui faisant malignement l'application de ce vers de Zaïre.

Linguet, qui était fort piqué d'avoir été rayé honteusement du tableau des avocats, comme ayant avili la dignité de son état, en plaidant contre M. le duc d'Aiguillon, pour un supplément d'honoraires, avait inséré dans son journal, intitulé : *Annales politiques et littéraires*, une critique fort amère sur la pièce de M. Legouvé,

et la terminait par la plus cruelle ironie, en disant : « On a bien tort de se plaindre de ce qu'il
» n'y a point de tableaux dans cette tragédie,
» puisque tous les acteurs sont du tableau. C'est
» Me. Legouvé qui fait le principal rôle, sa femme
» joue l'héroïne ; c'est Me. Desfontaines qui fait
» le tyran, sa femme joue la confidente ; c'est
» Me. un tel, etc. etc. »

M. l'abbé May était le plus célèbre jurisconsulte canoniste de Paris ; et dans les causes douteuses on était accoutumé à voir son avis former presque toujours la décision des juges. Aussi était-il fréquemment consulté dans les grandes affaires, et ses consultations généreusement payées, quoiqu'il ne taxât jamais ses honoraires.

Un bon curé de campagne vient un jour le trouver, et après beaucoup de complimens sur la juste réputation dont il jouissait, lui expose qu'on lui fait sur son bénéfice un procès auquel il ne comprend rien, le prie de lui donner une consultation qui détermine s'il a tort ou raison, pour qu'il abandonne ou poursuive cette affaire, et lui laisse entre les mains un énorme paquet de papiers presqu'indéchiffrables. L'abbé May lui promet une réponse décisive dans la quinzaine ;

et pénétré de tout l'intérêt qu'inspire la candeur de ce brave ecclésiastique, il met de côté toute affaire, pour s'occuper exclusivement de celle-là. Le curé ne manque pas de revenir au jour fixé, reçoit sa consultation, se retire dans un coin pour la lire, et est aussi étonné qu'enthousiasmé de la clarté avec laquelle tous ses droits sont développés. Dans l'effusion de sa reconnaissance, il serre dans ses bras M. May, et s'écrie: « Ah! Monsieur, on ne peut être plus content que je le suis; mais je veux que vous le soyez aussi. » En même temps; jetant un petit écu sur la table: « Tenez, Monsieur, prenez ce qu'il vous faut. » Le digne avocat qui ne veut point humilier ce bon homme, tire trente-six sous de sa poche, et les lui rend.

L'abbé May se plaisait à parler de cette anecdote, et quand on lui répondait qu'il serait toujours dupe de son désintéressement : « Comptez-vous pour rien, disait-il, le plaisir de raconter cette histoire? »

Je ne résisterai pas au plaisir d'insérer ici une anecdote intéressante, qui a fait grand bruit à Marseille.

M. de Pastoret, un des plus éclairés et des

plus intègres magistrats de Marseille, avait depuis long-temps pour fermiers d'un de ses héritages, deux frères nommés *Arragon*, et ces deux frères s'étaient toujours aimés de la plus inaltérable amitié. En hiver, les soirées sont bien longues à la campagne! Ce climat, d'ailleurs, invite assez les hommes à se ressouvenir que si la vie est un bienfait, on ne le reçoit de la nature qu'avec l'obligation de le transmettre. Ils songèrent donc à se marier; car, il n'y a que les malhonnêtes gens et les libertins qui redoutent les chastes liens du mariage. Dire qu'ils vécurent d'abord en commun, et assez paisiblement, on s'y attend; mais on ne s'attend guère, sans doute, que les deux femmes, formées d'un sang étranger, et ayant des intérêts différents, aient pu s'accorder éternellement. Aussi, la paix ne durat-elle que quelques années. La femme de l'aîné eut dix enfans en neuf ans. Celle du cadet n'en eut point. La première était d'humeur plus difficile : la seconde sentait peut-être ses avantages. On avait vécu jusque-là dans la même ferme, et sans avoir songé à partager les dots et les profits. Une querelle survint : les querelles provençales sont comme les vents, les orages et les chaleurs de cet ardent climat, c'est-à-dire, fort vives, pour ne rien dire de plus. Il fut décidé qu'on

ferait le partage en question, et qu'on se séparerait. C'étaient les femmes qui le voulaient; il fallait bien que les pauvres maris obéissent. On se rendit un dimanche matin chez M. de Pastoret. Il est d'usage, en pareil cas, que l'une des deux parties fasse les lots de partage, et que l'autre choisisse ce qui lui plaît.

Voilà les parts faites par l'aîné en présence des femmes et des dix enfants. Des larmes coulaient; une pâleur mortelle, un silence expressif et douloureux attestaient le déchirement des cœurs fraternels. Le cadet choisit enfin d'une main tremblante, et dit: « Je prends cette part, frère;
» mais .... elle n'est pas complète. — Elle l'est,
» mon ami, tu le sais bien. — Je sais, et je vois
» qu'elle n'est pas égale, et qu'il y manque ce
» que j'en aime le plus.... Ah, crois-tu, bon
» frère, que moi qui n'ai point d'enfants, je vais
» diviser nos biens sans partager aussi ta famille?
» J'en veux la moitié. Je choisis cinq de ces
» enfants, et je prends les cadets et cadettes,
» afin que les plus grands puissent t'aider dans
» tes travaux. Ce que j'exige là, ma femme le
» veut comme moi. »

Le ton dont tout cela fut dit, l'impression qui se fit sur toutes les physionomies, changèrent soudainement ce rendez-vous d'intérêt en une

scène délicieuse. Les neveux, les belles-sœurs, les frères, tous s'embrassèrent en pleurant, et ce beau procédé remit pour jamais la paix dans la famille.

La baronne de Glereinsberg était une femme de beaucoup d'esprit, sensible, aimable et fort instruite, mais ayant l'imagination exaltée par toutes les idées métaphysiques qu'elle puisait dans ses lectures habituelles. Elle tomba dangereusement malade dans la terre qu'elle habitait en Alsace. Son médecin, qui était en même temps son ami, vint la voir régulièrement, et lui donna des soins qui paraissaient bien inutiles. En peu de temps, le dépérissement le plus complet sembla annoncer une fin prochaine; mais son esprit resta toujours calme, et ne subit aucune altération. Voyant de sang-froid le terme de sa vie, elle exigea de son médecin qu'il ne la tromperait pas, et qu'il lui en annoncerait le moment dès qu'elle le lui demanderait. En effet, se trouvant un matin, après la nuit la plus orageuse, dans un état d'épuisement extrême: « Combien de temps ai-je encore à vivre, lui » demanda-t-elle? — Jusqu'à midi. » Elle se tut, parut tranquille; mais l'arrêt de mort, prononcé par l'homme auquel elle avait la plus grande

confiance, n'en était pas moins profondément gravé dans son cerveau. Elle entend sonner midi : elle se recueille en elle-même, ferme les yeux, se persuade qu'elle est morte, et s'assoupit.

Cependant, ce sommeil de quelques heures produisit une crise favorable et inespérée. Elle se réveille avec un peu plus de forces, mais son imagination troublée ne lui permet plus de voir les objets comme auparavant : elle ne croit plus être elle-même, et se persuade qu'elle est une amie de son mari avec laquelle elle était fort liée. En vain son mari et ses jeunes enfants se présentent à elle, elle les reconnaît, mais sans se reconnaître elle-même, et gémissant sur la mort de la baronne de Gleirensberg, paraît fort étonnée, offensée même qu'ils ne soient pas tous en grand deuil. Dans son délire, s'appliquant à elle-même le nom de son amie, elle fit connaître l'idée dont elle était frappée. De l'avis du médecin, qui défendit toute contrainte, toute sa maison ne parut plus devant elle que vêtue de noir.

Cependant la tranquillité et les remèdes opérèrent peu à peu, et rendirent à la malade des forces que l'on n'osait plus attendre. Quand le docteur vit qu'il en était temps, il éloigna les enfants de la maison pendant quelques jours, lui en parla souvent, mais sans trop d'affectation,

et dès qu'il s'aperçut du désir vif et bien constant qu'elle avait de les revoir, il les ramena dans la chambre pendant le sommeil de la malade, et dans l'espoir de produire une crise favorable, dont il avait habilement calculé le moment et l'effet, à l'instant de son réveil, il les précipita sur son lit. Leurs caresses, les noms de *maman, ma tendre maman,* répétés par ces innocentes créatures, opérèrent dans l'imagination de la Baronne une secousse imprévue qui y ramena le calme et la raison. Elle parut d'abord étonnée, troublée, chercha à rassembler ses idées, et répandit ensuite un déluge de larmes qui, déterminant une parfaite guérison, rendit une excellente mère à ses enfants et la femme la plus intéressante à un mari digne d'elle.

Young, le célèbre auteur des Nuits, avait, avant ses malheurs, un caractère bien éloigné de la sombre mélancolie qu'il annonce dans cet ouvrage. Il était ecclésiastique et fort bon musicien.

Un jour qu'il était en bateau avec quelques dames qu'il conduisait au Wauxhall, il se mit à jouer de la flûte, instrument sur lequel il excellait. Mais suivi bientôt et côtoyé par un autre

bateau rempli de jeunes militaires, il s'interrompit, et remit sa flûte dans sa poche. « Pourquoi » cessez-vous de jouer, demanda au docteur un » de ces étourdis? — Par la même raison, ré- » pondit Young, que j'avais commencé à jouer. » — Quelle est cette raison? — C'est que cela » me plaît. — Eh bien! reprend le militaire, re- » prenez sur-le-champ votre flûte, sans quoi il » me plaira de vous jeter dans la Tamise. » Le docteur, qui vit que la querelle commençait à répandre l'effroi parmi les dames avec qui il était, céda à la circonstance, et joua d'assez bonne grâce pendant tout le trajet. Arrivé au Waux-hall, il ne perdit pas de vue son agresseur, et l'ayant trouvé dans la soirée se promenant seul dans une allée, il l'aborda, et lui dit d'un ton ferme et tranquille : « Monsieur, la crainte de » troubler votre compagnie et la mienne m'a fait » céder à votre impertinence; mais pour vous » prouver que le courage peut loger sous un » uniforme noir comme sous un rouge, je vous » prie de vous trouver demain à Hyde-Park, à » dix heures. Nous n'avons pas besoin de second: » la querelle est entre nous, et il est inutile d'y » compromettre des étrangers. Là, si vous le » voulez bien, nous nous battrons à l'épée. » Le jeune officier accepte le défi. Arrivés tous les

deux au rendez-vous à l'heure indiquée, l'officier tire son épée et se met en garde; mais Young lui présente aussitôt un pistolet sur la gorge. « Etes-vous venu ici pour m'assassiner, s'écrie » le militaire? — Non, répond tranquillement » le docteur; mais ayez la bonté de remettre » sur-le-champ votre épée dans le fourreau, et » de danser un menuet, sans quoi vous êtes mort.» L'officier fit quelques façons, mais le flegme et le ton ferme de son adversaire lui imposèrent tellement, qu'il obéit. Le menuet dansé, « Mon- » sieur dit Young, vous me forçâtes hier de jouer » de la flûte malgré moi ; je vous ai fait danser » aujourd'hui malgré vous ; nous voilà quittes. » Si cependant vous n'êtes pas content, je suis » prêt à vous donner telle satisfaction qu'il vous » plaira. » Pour toute réponse, l'officier lui saute au cou, et le prie de l'honorer de son amitié. Dès ce moment commença entr'eux une liaison qui ne cessa qu'à la mort du docteur Young.

Dans le temps des refus de sacrements, qui occupèrent si long-temps et la Cour et le Parlement, un magistrat, seigneur d'un village dans le diocèse de Paris, étant tombé malade dans sa

terre, son curé, qui avait entendu sa confession, lui annonça qu'il ne pouvait le communier, s'il ne donnait son adhésion à la bulle *Unigenitus* et au formulaire qui en était la suite. Le seigneur ayant déclaré formellement son opposition à cette demande, et la maladie devenant plus grave sans que le pasteur, qu'on connaissait pour être fort entêté, fût revenu dans la maison, la famille, après beaucoup d'instances inutiles, chargea enfin un huissier de le sommer juridiquement de remplir ses devoirs, en apportant le viatique à son seigneur. L'huissier crut se conformer exactement aux ordres qui lui avaient été donnés, en insérant dans son exploit qu'à défaut par ledit sieur curé d'apporter ce sacrement, la présente sommation tiendrait lieu de viatique.

En 1735, les Récollets de la ville d'Anvers firent dans leur bibliothèque une réforme d'environ quinze à dix-huit cents volumes, qui furent déposés dans la chambre du jardinier, où ils restèrent quelques mois. Après ce temps il fut décidé par le gardien, qui était fort peu connaisseur, qu'on les donnerait audit jardinier, en reconnaissance et gratification de ses bons services. Celui-ci, bien conseillé, alla trouver

M. Wanden - Berg, amateur et homme de lettres, qui, après avoir examiné cet amas, les acheta au poids, à raison d'un ducat le quintal. (Le ducat vaut environ douze livres de France.) M. Stok, anglais, qui connaissait parfaitement la littérature, acheta les manuscrits seuls pour quatorze mille livres. Les Récollets piqués de s'être trompés aussi lourdement, et sentant bien qu'il n'y avait plus moyen d'en revenir, allèrent solliciter une indemnité auprès de M. Stok, qui leur donna encore douze cents livres.

L'ABBÉ DE LATTAIGNANT, si connu par une grande quantité d'œuvres poétiques trop nombreuses pour être bien correctes, faisait les délices de ses sociétés par la facilité avec laquelle il composait, pour ainsi dire, à volonté des couplets toujours agréables pour ceux qui en étaient l'occasion ou le sujet.

Se trouvant dans un concert où mad. Rossignol, femme de l'intendant de Lyon, grande musicienne, et ayant une très-jolie voix, se fit admirer par son chant, il lui fit en impromptu ce joli madrigal :

Le nom de Rossignol vous convient à merveille,
Jeune objet qui charmez mes yeux et mon oreille :

Vous avez le gosier qu'il possède aujourd'hui
Et les charmes qu'avait autrefois Philomèle.
Qui vous entend croit que c'est lui;
Et qui vous voit croit que c'est elle.

Plusieurs années après, l'abbé de Lattaignant rencontra encore mad. Rossignol dans une société, et lui adressa tout de suite ce nouvel impromptu :

Je vous comparais autrefois
Au rossignol, à Philomèle,
Je vous entends, je vous revois;
C'est encore lui, c'est encore elle.

UNE Paysanne lyonnaise, sans autre talent que celui de l'effronterie, a occupé assez long-temps les personnages les plus distingués de la Cour.

Claudine Bouvier, simple servante chez un particulier de Lyon, avait toute la confiance de son maître qui, ayant un procès à Paris, l'y mena et la chargea de suivre ses affaires tandis qu'il retournerait dans sa patrie. Cette fille, à qui il avait laissé de l'argent, qui, sans être jolie, avait une figure agréable, et était vêtue élégamment dans son costume villageois, eut envie d'aller à Versailles. Elle se trouva dans la galerie au moment où la Cour passait pour se rendre à la chapelle. La Reine étonnée de cet habille-

ment qu'elle ne connoissait pas, demanda ce que c'était. M. le duc de Villeroi, exerçant alors auprès de Sa Majesté ses fonctions de capitaine des gardes, s'empressa de répondre que c'était une Lyonnaise, et qu'en qualité de gouverneur de la province il avoit le droit de la lui présenter. La Reine la fit approcher, considéra toutes les parties de son ajustement, et s'amusa même à arranger sa coiffure qu'elle trouvait trop reculée du front. Au retour de la messe, la Reine aperçut dans le même endroit cette même paysanne, lui fit signe de venir encore auprès d'elle, l'examina de nouveau, et s'éloignant avec cette fille et son capitaine des gardes de ceux qui l'entouraient, témoigna le désir de se faire faire pour le bal masqué un habit pareil. La Bouvier offrit avec beaucoup de zèle de se charger de cette commission et de l'exécution de tout le costume, demandant à Sa Majesté la permission de prendre ses ordres à cet égard. Une conversation de quelques minutes, et l'ordre donné d'introduire cette fille chez la Reine quand elle se présenterait, suffirent pour exciter auprès d'elle l'empressement de toute la Cour. Elle imagina d'en profiter pour sa fortune, se présenta avec effronterie chez les Ministres, les amusa par ses expressions populacières, par la

vivacité de son babil contrastant singulièrement avec l'accent niais de son pays; affecta surtout d'aller beaucoup chez le comte de Maúrepas, qui prenait plaisir à en faire son jouet, et obtint ainsi une apparence de crédit, qu'elle eut grand soin de faire valoir et d'exagérer auprès des gens simples qui, éblouis de cette faveur soudaine, accouraient du fond de la province pour réclamer et payer sa protection. Elle les accueillait avec l'air de l'intérêt, promettait beaucoup, indiquait les démarches à faire, les secondait dans les bureaux où elle s'était procuré un accès facile; et si elles réussissaient, s'en attribuait la gloire et une partie du profit. Elle s'entourait de gens à projets, présentait leurs plans dont elle s'attribuoit l'idée; et c'est ainsi qu'elle parvint à faire adjuger à une compagnie, à la tête de laquelle elle se mit, le privilége des messageries publiques, sans savoir comment elle en payerait la ferme, ni par quels moyens elle surviendrait aux avances considérables qu'exigeait une telle entreprise, qu'elle ne put en effet soutenir. Dès qu'elle avait chez elle des solliciteurs opulents de sa province, ou des gens crédules qui pouvaient établir la réputation de sa faveur, des émissaires gagés, vêtus de la livrée des Princes du sang, de celle des Ministres, ou des plus

grands Seigneurs, venaient lui présenter des bouquets de la part de leurs prétendus maîtres, s'informer des nouvelles de sa santé, et l'on conçoit combien ce charlatanisme imposait aux dupes qui se croyaient obligés de payer proportionnellement au grand crédit qu'ils supposaient à leur protectrice.

Dans une vie aussi agitée, et qui exigeait même beaucoup de dépense, la Bouvier dissipait aisément tout le produit de ses intrigues. Elle voulait cependant assurer sa fortune, et elle crut en trouver le moyen dans une circonstance que le hasard lui offrit. Le gouvernement ayant besoin d'argent, émit plusieurs billets du trésor royal pour les faire escompter. Elle parvint à en accaparer pour quatre cent mille francs, et espéra avoir si bien pris ses mesures pour les faire disparaître jusqu'à un temps plus favorable, qu'on ne pourrait même la soupçonner; mais la police la surveillait de près, et eut bientôt lieu de conjecturer qu'elle s'était approprié les titres dont le *déficit* venait d'être découvert. Un inspecteur de police se rendit chez elle avec des exempts. Elle répondit négativement, et avec un sang-froid imperturbable, à leurs interrogations, laissant visiter fort tranquillement son bureau, ses poches et son porte-feuille; mais on crut apercevoir

quelque inquiétude dans les regards furtifs qu'elle jetait de temps en temps sur son manchon posé négligemment sur le bras d'un fauteuil. On s'empara de ce meuble, et l'on trouva cousus entre l'étoffe et la doublure, tous les papiers que l'on cherchait. On la conduisit en prison. M. de Calonne, contrôleur général, l'en fit sortir au bout de cinq ou six jours; et il est à remarquer que c'est la seule personne que ce Ministre, entouré de tant d'ennemis dont il connaissait parfaitement les manœuvres, ait fait punir pendant qu'il était en place.

La Bouvier voulut reprendre ensuite le fil de ses intrigues; mais son crédit était totalement déchu. Cependant un ancien mousquetaire, qui avait un nom connu dans sa province, un titre, et point de fortune, la croyant riche, lui proposa de l'épouser. La perspective d'un sort assuré, autant que l'amour-propre, engagea cette fille à accepter avidement une offre au-dessus de ses espérances, et ils n'ont pas tardé sans doute à s'apercevoir qu'ils étaient l'un et l'autre victimes de leur crédulité.

QUELQUES années auparavant, un autre aventurier, après avoir fait un grand nombre de

dupes dans les pays étrangers, vint achever son cours d'escroqueries dans un genre plus relevé, à Paris et à Versailles, et n'eut pas une fin plus heureuse.

Justin Sciol, natif d'un petit bourg en Normandie, était fils d'un bourgeois obscur, fort peu riche, qui sacrifia une partie de sa fortune à le faire étudier dans les meilleurs colléges, le destinant au service de l'Eglise. Les dispositions du jeune homme et son application favorisèrent encore la bonne éducation qu'on lui donna. Mais il eut le malheur de perdre de très-bonne heure son digne père, et, dès-lors, attiré par l'attrait du plaisir, il quitta le costume ecclésiastique, se livra à l'effervescence de ses passions, et eut bientôt consommé les modiques ressources de la succession paternelle. Il était réduit à la plus grande détresse, lorsqu'il rencontra un maître d'école, son ancien camarade de collége, à qui il confia sa situation, et qui connaissant ses talents, lui proposa la table, le logement, et de modiques appointements pour venir partager ses fonctions dans le village de Malesherbe, où il avait établi sa pension. La crise dans laquelle il se trouvait ne lui permettait pas de refuser une telle offre, et il remplit avec zèle ses devoirs dans cette nouvelle place. Trois ans après, le premier institu-

teur étant mort, Sciol se constitua de lui-même maître de l'école et du pensionnat, à la grande satisfaction des habitants dont il était aimé. Mais une vie aussi sédentaire ne convenait pas à la vivacité de ses goûts, long-temps comprimés par la sagesse de son prédécesseur, et il eut bientôt l'occasion de les satisfaire. Un riche négociant, qui avait des affaires importantes à Marseille, lui proposa des avantages assez considérables s'il voulait l'y accompagner et se charger de la tenue et du règlement de ses comptes, ce qui fut accepté avec reconnaissance. Il traita avantageusement du fonds de sa pension, dans laquelle il avait resté huit ans, partit et s'acquitta avec autant d'intelligence que d'exactitude de l'emploi qui lui fut confié. Les affaires du négociant étant terminées, Sciol allait se trouver sans état, lorsqu'il eut le bonheur de faire connaissance avec un Seigneur italien, fort opulent, qui avait besoin d'un secrétaire, et qui le prit d'autant plus en affection qu'il eut les meilleurs renseignements sur ses talents, sa probité et sa conduite. Il l'emmena avec lui sous la promesse d'un traitement avantageux; et séduit par l'esprit, l'intelligence et l'instruction de son nouveau commensal, il lui accorda bientôt la confiance la plus absolue, au point même de mettre entre ses

mains une partie de sa fortune. Il resta cinq ans dans cette maison, et se perfectionna tellement dans la langue italienne, dont il avait eu quelque teinture dans sa jeunesse, qu'il pouvait aisément passer pour un naturel du pays.

Jusque-là l'honnêteté de ce jeune homme n'avait pas paru se démentir; mais, soit que ses inclinations vicieuses eussent toujours existé en secret, soit que l'occasion eût servi à les faire naître, pendant une absence de son protecteur, il ne put résister à la tentation de lui voler une somme d'environ quarante mille francs, et plusieurs bijoux, avec lesquels il se réfugia sous une domination étrangère. Le premier soin du Seigneur italien fut de le dénoncer à la police de Paris, qui ne put lui donner que des renseignements insignifiants sur la conduite de Sciol en France, où on ne l'avoit pas revu depuis son départ de Marseille, et qui l'inscrivit sur ses registres, en cas qu'il y reparût.

Cependant Sciol voyagea dans les différentes contrées d'Italie, sous le nom de *Comte Justin*, et s'annonçant en secret pour un homme de distinction qui voulait garder l'*incognito*. Mais ces différentes courses, exigeant un certain appareil, commençaient à épuiser ses facultés pécuniaires, et il était assez prévoyant pour chercher

à se préparer d'avance de nouvelles ressources. Il crut en trouver une aussi agréable qu'utile dans la connaissance qu'il fit d'une jolie chanteuse Florentine, qu'il jugea opulente, en lui voyant dépenser avec faste ce qu'elle avait gagné avec facilité. Il s'empressa de lui faire sa cour ; et celle-ci, qui avait le projet de s'assurer un état solide, présenta beaucoup de difficultés, laissant néanmoins apercevoir le moyen de les écarter par le mariage. C'étoit précisement le point où en voulait venir le prétendu comte Justin, pour s'approprier la fortune de la cantatrice. Mais trop adroit pour se dévoiler tout de suite, il eut l'air d'être accablé de la proposition, se montra en même temps plus passionné que jamais, et laissa espérer qu'il se résoudrait cependant à ce sacrifice, s'il ne pouvait autrement obtenir la possession d'un cœur auquel il attachait le plus grand prix. Ce double rôle ayant été joué parfaitement de part et d'autre, ils finirent par s'épouser.

Après cette auguste cérémonie, vint le moment de la franchise : L'explication fut d'abord embarrassante ; mais ils s'aperçurent bientôt qu'ils s'étoient mutuellement trompés, et qu'il ne leur restait plus que fort peu de moyens pour soutenir l'état auquel ils s'étaient accoutumés.

Ayant à se faire les mêmes reproches, ils se gardèrent bien de s'aigrir, et s'arrangèrent au contraire pour tirer réciproquement parti de leurs talents, et en mettre en commun le produit. Ils ne manquèrent pas de prétextes honnêtes pour s'éloigner du lieu de leur union. Ils voyagèrent en différentes villes, s'y présentèrent avec l'air de l'opulence ; et annonçant le désir de rassembler chez eux la meilleure compagnie sous l'attrait du plaisir, ils y tinrent des maisons de jeu, où le comte avait soin de diriger adroitement les hasards de la fortune, tandis que sa moitié faisait valoir avec prudence l'empire de ses charmes. Ils eurent même l'art de se faire des amis partout où ils allèrent, et ils ne marchaient que précédés d'une considération qui écartait d'avance tous les soupçons, et qu'ils paraissaient mériter par l'honnêteté de leur conduite. C'est ainsi qu'ils passèrent ensemble quinze ou seize ans, au bout desquels la cantatrice mourut à Rome, laissant à Justin un fils qu'elle avait eu dès la première année de son mariage, et qu'ils avaient élevé avec le plus grand soin.

Justin considérant alors l'état de sa fortune, et se trouvant avec cent mille francs d'argent comptant, eut le plus grand désir de retourner en France, et de chercher à y jouer un rôle im-

portant, qui servirait à accroître encore cette somme. Il était décidé à remplir ce projet, quand une circonstance inquiétante vint en hâter l'exécution. Il apprit que le Seigneur Italien dont il avoit été secrétaire, se trouvait à Rome; il eut même lieu de croire qu'il en avait été reconnu, sachant qu'il prenait des informations sur son compte. Dès-lors il ne balança plus et se mit en route, non pour sa province, qui ne pouvoit lui offrir aucune ressource, mais pour Paris, où il comptait que le bonheur qui l'avait favorisé jusqu'à ce moment, l'accompagnerait encore. Muni de quelques faux titres, qu'il se fabriqua lui-même, et pour lesquels il n'eut besoin que d'*italianiser* son prénom, et de raccourcir son nom de famille, il se présenta, à la faveur de plusieurs lettres de recommandation, comme descendant de l'illustre maison Justiniani, princes de Scio, et répandit mystérieusement une histoire assez vraisemblable sur le malheureux sort de sa famille, autrefois souveraine, et obligée depuis plusieurs siècles de vivre dans l'obscurité. Ce roman, accrédité de bonne foi par les banquiers sur lesquels il avait pris des lettres de change, débité avec un air de bonhomie par un homme dont la stature épaisse, l'âge de plus de cinquante ans, le ton de franchise, et l'accent

étranger semblaient appuyer la véracité, en imposa au public, et inspira d'autant plus d'intérêt que le héros de cette histoire n'affichait aucune prétention, et ne semblait rechercher que les sociétés les plus simples. Le prétendu prince de Scio fut donc accueilli comme tel dans la capitale, et parvint peu à peu à se faire connoître en cette qualité à la Cour. Il trouva des protecteurs qui sollicitèrent et obtinrent pour lui une pension du gouvernement, qui donna de plus à son fils un brevet de capitaine de cavalerie, et il ne manqua pas de faire valoir hautement la faveur dont il étoit honoré. Il insinua même que le Roi, ne pouvant le faire rentrer en possession des grands biens appartenants autrefois à sa famille, cherchait à l'en faire dédommager amplement par quelque concession du Grand-Seigneur; et, parmi les sociétés crédules dont il s'était entouré de préférence, il trouvait aisément des gens de bonne foi qui, sur cet espoir, lui faisaient des avances pour le soutenir dans le rang qu'il s'était arrogé.

Ayant soin de voir régulièrement les Ministres, il ne manqua pas de se présenter avec beaucoup d'assurance chez M. de Malesherbes dès qu'il fut en place, et en fut reçu avec hon-

nêteté. Mais un ancien valet de chambre de ce Ministre, l'ayant examiné attentivement, le reconnut pour le maître d'école auquel il avait confié l'éducation d'un de ses neveux, et se hâta d'en prévenir son maître qui, irrité de l'impudence d'un tel homme, fit demander à la police tous les renseignements qu'on pourrait avoir sur son compte. Par le moyen de quelques Italiens, témoins à Rome de son départ précipité et des informations faites à son égard, il fut facile de remonter à son origine, et de connaître toute sa vie. M. de Malesherbes, bien sûr alors qu'il ne se trompait pas, ne voulut cependant pas faire un éclat qui aurait divulgué la facilité trop confiante de la Cour. Il se contenta de lui faire enjoindre par la police de quitter les faux titres qu'il avait pris, ainsi que les décorations qu'il avait arborées, et de sortir tout de suite de Paris, en l'avertissant que partout où il se trouverait, il serait exactement surveillé. Le prétendu prince de Scio, redevenu Justin Sciol, exécuta d'autant plus promptement cet ordre, qu'il pouvait craindre d'être traité plus rigidement, et que la nécessité de son éloignement favorisait celle où il était de se mettre à l'abri de plusieurs créanciers qui, le voyant dépouillé de son titre, n'auraient

pas manqué de reclamer sévèrement les sommes qu'ils lui avaient prêtées pour l'aider à le soutenir.

Le plus fameux danseur de l'Opéra, Vestris le père, qui se laissait appeler le *Diou* de la danse, disait hautement : « Je ne connais que trois grands hommes en *Eourope*, le roi de *Prousse*, Voltaire et moi. » Ses ridicules surpassaient encore ses talents; Vestris répondait à quelqu'un qui le louait sur le bonheur d'obtenir les suffrages unanimes du public : « Ah, croyez que tout n'est pas roses dans mon état. En vérité, il est des moments où je préférerais celui de simple capitaine de cavalerie au mien. » Et l'on sait qu'à cette époque les plus grands Seigneurs se faisaient honneur d'obtenir l'agrément d'une compagnie de cavalerie.

Vestris avait eu de mademoiselle Allard, danseuse à l'Opéra, un fils qui fut long-temps connu sous le nom de Vestrallard, et qui, élevé avec beaucoup de soins dans l'art que ses parents possédaient si parfaitement, a fini par surpasser ce qu'on croyoit inimitable. Son père, voulant récompenser et encourager le talent par lequel il se distinguait déjà à l'âge de dix-huit ans, crut

l'honorer beaucoup en lui permettant, pour ses étrennes au jour de l'an, de porter dorénavant son nom, et célébra cette adoption avec la plus grave solennité. Il était si enthousiasmé de son fils, qu'il disait en le voyant danser : « S'il ne s'élève pas plus haut, c'est pour ne pas trop humilier ses camarades : car s'il se laissait aller à son élan, il s'ennuyerait en l'air, faute de conversation. »

Il fut très à la mode, pendant un temps, de gâter par de ridicules cajoleries les chanteurs, les comédiens et les artistes mercenaires de toute espèce. C'était à qui les aurait chez soi : on les comblait de petites attentions, et ces gens-là, qui en général avaient reçu la plus mauvaise éducation, n'en devenaient que plus impertinents.

Le maréchal duc de Brissac qui, malgré sa tournure et son esprit chevaleresque, ne les regardait pas comme les anciens Troubadours, se prêta cependant à la fantaisie générale. Il invita à souper Jeliot, le plus célèbre acteur de l'Opéra, en le prévenant qu'il désirait le faire entendre à sa société. Celui-ci ne manqua pas de se rendre à l'heure prescrite. Une nombreuse compagnie était rassemblée : tous les yeux étaient

fixés sur l'acteur, et le Maréchal, après quelques moments de repos, le pria de chanter. Jeliot s'excusa, en assurant, que cela lui serait impossible, en disant d'une voix très-claire, qu'il était fort enrhumé. On insista; il refusa opiniâtrément. A la fin le Maréchal impatienté, s'adressant à lui : « Mons Jeliot, quand un homme comme moi fait tant que d'inviter chez lui un homme de votre espèce, sachez que c'est pour jouir de ses talents, et non pas pour en faire sa société. Vous chanterez, ou je vous ferai traiter par mes gens comme vous le méritez. » Jeliot, fort étourdi d'un genre d'incartade auquel il n'était point accoutumé, chercha à s'excuser du mieux qu'il put, et chanta en tremblotant une petite ariette. « C'est bon, mon ami, dit le Maréchal, et se tournant vers un valet de chambre : Qu'on donne deux louis à cet homme, et qu'on le renvoie. » On assure que cette leçon corrigea le chanteur de ses impertinences.

M. le Texier, qui a eu quelques moments de vogue à Paris, n'était point dans la classe des histrions salariés; mais une naissance commune, l'emploi subalterne qu'il exerçait en province sous l'autorité de la ferme générale, semblaient

devoir l'éloigner de toutes liaisons intimes avec la bonne compagnie, dont il se rapprocha néanmoins par le talent inouï qu'il avait pour la lecture des pièces de théâtre. Il fut en conséquence recherché, fêté, applaudi; et se croyant malheureusement une importance proportionnée à l'empressement dont il était l'objet, il ne tarda pas à abuser maladroitement des adulations qu'on prodiguait à son art, et que l'amour-propre lui fit regarder comme dues à son mérite personnel.

M. le duc d'Orléans (Louis) qui avait établi chez mad. la comtesse de Montesson une comédie de société, ayant entendu M. le Texier, ne douta pas qu'il ne dût jouer aussi bien qu'il lisait, et l'engagea à être un des acteurs de son théâtre; ce qui fut accepté avec respect. Mais bientôt on s'aperçut qu'il prétendait dominer toute la société, et on le traita d'autant plus froidement que l'on vit que son talent sur la scène était beaucoup inférieur à celui qu'on lui reconnaissait pour la lecture. Cependant on convint de ne pas paraître faire attention aux tons qu'il affectait, par égard pour le Prince, et dans l'espérance de le faire renvoyer après la représentation de la pièce, dans laquelle il devoit jouer un des principaux rôles.

Il s'agit un jour d'une répétition, que la maî-

tresse de la maison indiqua, avec le consentement de son Altesse, pour le lendemain à quatre heures après midi. M. le Texier promit de s'y rendre, demandant seulement la permission d'y paraître en déshabillé, ayant, disait-il, beaucoup d'affaires ce jour-là. Mad. de Montesson se contenta de répondre : « Monseigneur y sera » ; et le Prince sembla l'approuver en gardant le silence; mais il ne fit pas semblant d'entendre ce que cela voulait dire, et répéta hautement la même demande. « Je vous ai déjà dit, Monsieur, répliqua mad. de Montesson, que Monseigneur y sera. » Et elle prononça ces mots de manière à ne lui laisser aucun doute sur son indiscrétion. Il eut néanmoins l'impertinence de se présenter le lendemain en bottes et en redingote ; mais on avait prévu ce dont il était capable, et les ordres étant donnés en conséquence, la porte lui fut refusée, et le suisse lui signifia de ne pas revenir.

Louis XV ayant entendu parler de ce talent extraordinaire, voulut en juger par lui-même, et fit dire à M. le Texier de se rendre le soir chez mad. Du Barry pour y faire une lecture en sa présence. Malheureusement le Roi, fatigué de la chasse, s'endormit profondément dès les premières scènes. Le lecteur piqué de cette

indifférence, à laquelle il n'était pas accoutumé, donna sur la table un grand coup du plat de la main pour ranimer l'attention du Monarque, qui, se réveillant en sursaut, demanda, qu'est-ce que cela?—Sire, répondit mad. Du Barri, c'est un geste un peu violent du lecteur. — C'est bon, répliqua Sa Majesté; en voilà assez, en lui montrant la porte.

L'inconduite de M. le Texier dans la régie que lui avait confiée la ferme générale, ayant éclaté de manière à compromettre sa liberté, il fut obligé de se réfugier en Angleterre. Mais il sut y tirer parti de son talent avec assez d'adresse, pour réparer avantageusement les torts précédents de la fortune. Dès qu'il crut être suffisamment connu à Londres pour exciter la curiosité de l'entendre, il annonça trois lectures par semaine, à une demi-guinée par tête. Quelques prôneurs dont il s'était assuré le firent valoir avec chaleur, et ses séances furent suivies avec un empressement qui ne se ralentit point pendant plusieurs hivers consécutifs.

N'ayant plus rien à craindre des poursuites de ses anciens supérieurs, qui avaient tous été victimes de la révolution, il revint à Paris, il y a quelques années, espérant que le souvenir de sa réputation lui procurerait les mêmes avantages

qu'à Londres. Il annonça des lectures publiques, eut d'abord des auditeurs; mais l'enthousiasme n'existait plus; son âge de plus de soixante ans, sa voix rauque et cassée ne présentaient plus les mêmes agréments, et son talent, devenu plus commun, surpassé même par beaucoup de lecteurs connus, ne servit qu'à jeter sur ses prétentions un ridicule que les journalistes ne manquèrent pas de publier.

MADEMOISELLE CLAIRON, qui avait été très-connue sous le nom de Fretillon, par la vie la plus licencieuse, et qui fit ensuite les délices de la capitale par ses sublimes talents sur la scène française; gâtée également par les applaudissements publics et par les adulations de la société, se croyait entièrement indépendante de toute subordination. Elle fit un soir manquer le spectacle annoncé, en refusant de paraître sur le théâtre, parce que les gentilshommes de la chambre du Roi, chargés de la police des spectacles, n'avaient pas voulu renvoyer un acteur qui avait le malheur de lui déplaire. Elle fut en conséquence condamnée à passer un mois au fort l'Evêque. L'inspecteur chargé de la conduire, lui ayant

présenté cet ordre : « Monsieur, lui dit-elle avec
» une dignité théâtrale, je ne peux me dis-
» penser de me soumettre à l'autorité du Roi ;
» il peut disposer de mes biens, de ma liberté,
» de ma vie même ; mais il apprendra qu'il ne
» peut rien sur mon honneur. » — « Made-
» moiselle, vous avez raison, répliqua l'inspec-
» teur : où il n'y a rien, le Roi perd ses droits. »

Madame Bertier de Sauvigni, dont le mari occupait à Paris une charge importante de magistrature et d'administration, se donna maladroitement en spectacle dans cette occasion, en accourant tout en larmes chez l'actrice, pour l'accompagner à la prison. Elle la fit monter dans sa voiture qui était un vis-à-vis, la mit sur ses genoux, parce qu'il y fallait une place pour l'inspecteur, et la mena ainsi en triomphe au fort l'Evêque.

Poinsinet, connu dans la littérature par le succès de sa comédie du *Cercle*, celui de quelques opéras comiques, la chute de plusieurs autres, et plus encore dans la société par les *mystifications* dont il fut l'objet, avait des reparties aussi vives que saillantes par leur gaîté, dès qu'animé par la présence de plusieurs personnes, il désirait

mériter leurs applaudissements. Un soir, au foyer de la Comédie italienne, il se prit de dispute, sur je ne sais quel sujet, avec une demoiselle de Boizemont, actrice de ce théâtre, qui avait aussi quelques prétentions fondées à l'esprit, et se piquait même d'être auteur. La querelle devint d'autant plus vive qu'elle était excitée par un grand nombre de spectateurs qui faisaient cercle autour des deux champions, et ne cherchaient qu'à attiser le feu pour s'en amuser davantage. Mais mademoiselle de Boizemont, atterrée par les réponses piquantes de son adversaire, en fut bientôt réduite aux expressions de la colère. « Quoi! s'écria-t-elle, ne pourrai-je pas me venger de ce » petit monstre-là? — Mademoiselle, répliqua » Poinsinet, vous avez toujours votre vengeance » prête, accordez-lui vos faveurs. — Oh! Mon- » sieur, ce que vous dites-là est aussi mauvais » que *la Bagarre* (petit opéra comique de Poin- » sinet, qui était tombé à plat, quatre jours » auparavant). — Ah! Mademoiselle, ne par- » lons de nos pièces ni l'un, ni l'autre; c'est au » public à en juger. » A ce mot, l'actrice étouffant de rage et de l'impossibilité de répondre à un aussi cruel sarcasme, tomba évanouie, et la dispute fut terminée par ce coup d'éclat.

Cette comédie du *Cercle* fut contestée à Poin-

sinet, et l'on en donnait pour raison qu'il n'avait jamais été assez admis dans la bonne société pour être en état de la peindre si bien. « Je ne sais ce » qui en est, dit l'abbé de Voisenon, mais alors » il faut avouer qu'il a bien écouté aux portes. »

La comtesse de Grolée, sœur du cardinal de Tencin, avait mené une vie fort dissipée. A l'âge de quatre-vingt-sept ans elle tomba dangereusement malade. On lui fit sentir la nécessité de mettre ordre à sa conscience, et on amena à cet effet un vénérable religieux auprès de son lit. Tous ceux qui l'entouraient voulurent se retirer. « Non, non, dit-elle, restez : ma confession peut » se faire tout haut, et ne scandalisera personne.... » Mon père, j'ai été jeune, j'ai été jolie, on me » l'a dit, je l'ai cru ; jugez du reste. »

Il y a apparence que le confesseur ne se contenta pas d'une déclaration aussi vague, et qu'il exigea des détails plus circonstanciés.

(*) La comtesse d'A..... très-aimée par le prince de Conti, eut une maladie fort grave, pendant laquelle son état ne permettait pas qu'on reçût personne dans sa chambre. Son confesseur, qui seul avait le droit d'y entrer avec les gens de

service, lui représenta que dans la situation où elle était, elle devait renoncer, tant pour elle-même que pour l'édification publique, à toutes les illusions, à toutes les vaines affections de ce monde, et par conséquent fermer sa porte au Prince, qui était jour et nuit dans son antichambre pour demander de ses nouvelles. « Ah! » mon père, répondit-elle avec naïveté, que » vous me rendez heureuse! je craignais bien » d'en être oubliée. » (*)

Un des hommes les plus zélés dans le saint ministère, l'abbé M ***, vicaire d'une paroisse considérable à Lyon, montant en chaire pour son prône, qu'il faisait toujours d'abondance et selon les circonstances, s'aperçut que son auditoire n'était composé en très-grande partie que de femmes du petit peuple. Il crut devoir leur parler alors d'un des abus les plus dangereux dans leur condition, celui de la loterie.

« On ne s'occupe que de cela pendant le jour, » leur disait-il, on en rêve la nuit; on se réveille » en se rappelant ses songes; on court chez sa » voisine : Ma commère, j'ai rêvé cette nuit les » numéros 13 et 64, il faut les prendre. On quitte » l'ouvrage, on va en toute hâte au bureau, et

» on y prodigue les petits bénéfices qu'on a faits » dans la semaine. On jette dans ce gouffre in- » fernal du hasard, l'argent qui devait être des- » tiné à entretenir le ménage, à élever, à nourrir » de malheureux petits enfants qui, par la folie » de leur mère, vont se trouver sans pain, etc. » Et il étendit son dicours avec autant d'onction que de véhémence sur un jeu aussi pernicieux, qui conduit à la ruine des familles, de là au vol, et à tous les crimes les plus horribles.

Comme il sortait de chaire fort échauffé, pour aller prendre quelque repos, une bonne femme l'arrête par sa soutane. « Monsieur l'abbé, lui » dit-elle, je suis bien fâchée de vous retenir un » moment ; mais permettez-moi de vous deman- » der : N'est-ce pas le numéro 13 et le numéro » 64 que vous avez nommés tout à l'heure? » On pense bien que le prédicateur, furieux du beau fruit que l'on avait tiré de son sermon, ne répondit pas à la demande, et qu'il éconduisit un peu durement la questionneuse.

Le curé d'un petit village du diocèse de Lyon, fut rencontré en habit court dans la ville cathé- drale, par M. l'abbé Merle de Castillon, vicaire- général, qui le réprimanda vivement sur ce qu'il

était vêtu d'une manière aussi peu décente pour son état. « Oh, monsieur, répondit-il, cet habit » est bien propre à danser. » Le grand-vicaire, piqué avec raison d'une telle réponse, ne lui cacha pas son mécontentement, et lui demanda qui il était ? « Je suis plaisant, dit le curé. » A ce mot, le grand-vicaire lui ordonna de se rendre avec lui chez l'archevêque, auquel il porta de vives plaintes sur l'insolence du curé, dont il répéta les paroles. Le prélat commençait à regarder le curé d'un air très-sévère, lorsque celui-ci lui dit : « Si Monseigneur a la bonté de » m'entendre, je crois qu'il trouvera mes ré- » ponses bien justes, et qu'il pensera que je n'ai » point voulu manquer au respect que je dois » à monsieur le vicaire-général. Je suis curé du » village appelé *Danser*, en Bresse, où les che- » mins, dans les plus grandes chaleurs, sont » remplis de boues, et où il serait impossible » de porter une soutane; c'est ce qui m'a fait » dire que mon habit court était propre à » *Danser*. Monsieur le grand-vicaire m'a de- » mandé qui j'étais; je m'appelle *Plaisant*, et » je n'ai pas cru l'offenser en lui disant mon » nom. » L'archevêque et le grand-vicaire ne purent s'empêcher de rire de cette double méprise, et renvoyèrent le curé à sa paroisse.

M. P....., négociant à Lyon, était un bon homme, fort attaché à ses intérêts, et qui avait épousé en premières noces une demoiselle également remarquable par sa beauté et par la blancheur de son teint. Il n'hésita pas à l'abonner à la comédie, vu la modicité du prix fixé pour les dames. Mais elle ne jouit pas long-temps de ce petit avantage. Elle mourut presque subitement un mois après l'ouverture du spectacle. Après trois mois de veuvage, M. P..... se remaria, et épousa une demoiselle extrêmement brune. Ayant encore huit mois à profiter du spectacle, il ne douta pas que ce qu'il avait payé pour sa première femme, ne dût servir également pour sa seconde. Il se présenta hardiment avec elle à la porte d'entrée, bien muni de sa quittance; mais le portier refusa cruellement de l'admettre, à moins qu'on ne payât de nouveau, disant que les abonnements étaient personnels, et qu'ils ne pouvaient être transmis. Le mari insista, se prévalut de sa quittance en faveur de madame P***, et le portier se montra inflexible, quoiqu'avec toute la politesse possible.

Plusieurs jeunes gens qui entraient au spectacle, s'arrêtèrent pour écouter cette discussion. M. P*** s'adresse à eux, leur disant : « Voyez » donc, Messieurs, quelle injustice on me fait!

» J'ai payé l'abonnement de madame P***, et
» c'est madame P*** que j'amène ici. A la vérité,
» ce n'est pas la même qui devait en jouir il y
» a quatre mois, et qui n'en a pas profité plus
» de douze fois; mais c'est toujours ma femme. »
Les jeunes gens baissaient les yeux, et ne répondaient rien, quand l'un d'eux, M. Martin de L***, connu par ses reparties froides et plaisantes, prit la parole, et lui dit : « Oui, Monsieur, c'est une
» injustice criante; soutenez fermement votre
» droit, il est incontestable : car, moi qui vous
» parle, je suis abonné au péage du pont du
» Rhône, pour moi et mon cheval; et soit que
» je monte un cheval blanc, ou un cheval noir,
» on ne me fait jamais la moindre difficulté. »

Sur cela, les éclats de rire partirent de tous les côtés, et la jeune femme, sentant le ridicule d'une scène où son mari et elle jouaient un si mauvais rôle, le détermina enfin à se retirer.

M. de Mandat avait un très-bel hôtel, dont la porte d'entrée par la cour donnait sur la rue Chapon, et une autre par les jardins, sur la rue Courtaut-Vilain. Mais ayant reçu une lettre dont la suscription était : *A Monsieur de Mandat Chapon par devant, Courtaut-Vilain*

par derrière, il fut si piqué de cette plaisanterie, qu'il mit tout son zèle à demander le changement de nom de ces deux rues. Il ne gagna cependant que la moitié de son procès. La rue Chapon continua de porter le même nom; l'autre prit celui de Montmorenci, malgré l'opposition sérieuse d'un propriétaire qui, s'appelant M. Vilain, prétendait que ses ancêtres avaient donné le nom à cette rue, et était enchanté qu'on lui écrivît : A M. Vilain, hôtel Vilain, rue Courtaut-Vilain.

(*) On apporta à Monsieur, frère du Roi, une lettre dont la suscription était : *A S. A. R. Monsieur, frère du Roi, pour remettre à son premier domestique, monseigneur le prince de Montbarrey. En cour.* Monsieur trouva la commission plaisante, et rendit la lettre en présence du Roi et de M. le comte d'Artois, qui demandèrent avec instance d'en savoir le contenu. M. de Montbarrey n'en fit aucune difficulté. Elle était d'un de ses parents, fort pauvre gentilhomme dans sa province, ayant pour enfants quatre garçons et deux filles, qu'il recommandait à sa protection, avec un style aussi naïf que celui de la suscription. Cette bonne foi inté-

ressa la famille royale. Le Roi, la Reine et les deux princes prirent chacun un des garçons pour page, et les deux filles furent placées à Saint-Cyr. Si le bon gentilhomme voulut cacher de la finesse sous cette apparence de simplicité, il réussit encore mieux qu'il ne pouvait l'espérer. (*)

M. DE VARRAX DE GAGE, officier au régiment Lyonnais, en garnison à Troyes, avait joué, perdu, et pour se procurer de l'argent, avait acheté à crédit du galon, qu'il avait revendu argent comptant, ayant soin néanmoins d'assurer toujours ses parents de sa bonne conduite. Cependant ses vieilles tantes, sous la dépendance desquelles il était pour sa fortune, apprirent ce désordre. Elles se rassemblèrent, et l'une d'elles se chargea de le réprimander vertement. Elle lui écrivit, et la suscription fut, à M. de Varrax de Gage, officier au régiment Lyonnais, *à 3 en campagne*. La lettre ayant été rendue au milieu d'un cercle de jeunes officiers, on rit beaucoup de cette singulière orthographe, et l'on insista pour en voir le contenu, qui n'était pas moins original. On lui mandait : « Vous voilà donc » atteint et convaincu, mon cher neveu, d'être

» joueur, menteur et escroc de galons. Je me » souviens à propos de cela d'une histoire qu'il » faut que je vous conte. » (Ici un long narré de tours de filouterie dont l'auteur finit par être pendu.) « C'est ce qui vous arrivera, mon cher » neveu, si vous continuez ce joli train de vie, » et c'est dans ces sentiments que je suis votre » affectionnée tante. »

Le comte de Lauragais était fort attaché à mademoiselle Arnoux, célèbre actrice de l'Opéra; et très-fatigué d'y rencontrer journellement le prince d'Henin, que l'actrice appelait le nain des Princes, et qui n'était nullement amusant en société. Le comte, pour s'en débarrasser, imagina de convoquer une assemblée de médecins, auxquels il proposa la question suivante :

« L'ennui peut-il conduire à des maladies graves, et quels en sont les préservatifs? » les priant de donner leur avis par écrit. Les docteurs n'hésitèrent pas à employer toute leur science à démontrer que l'affection morale, appelée l'ennui, entraînait des résultats physiques très-pernicieux, qu'elle pouvait avoir les suites les plus funestes, qu'il était essentiel d'écarter toutes les causes qui pouvaient le faire naître,

ou l'entretenir, que les objets tristes ou désagréables devaient être éloignés avec soin, etc. etc.

Le comte de Lauragais, muni de cette décision bien détaillée, et signée de tout ce qu'il y avait de plus habile dans la Faculté, la fit signifier par huissier au prince d'Henin, avec sommation de ne plus reparoître chez mademoiselle Arnoux, sous peine de dommages et intérêts proportionnés aux conséquences fatales qui pouvaient être la suite de ses visites.

Le marquis de Villette, croyant avoir à se plaindre de mademoiselle Arnoux, lui écrivit une lettre fort dure, dans laquelle il avait inséré quelques sarcasmes piquants contre le comte de Lauragais. Celui-ci lui envoya de sa part, pour toute réponse, un manche à balai bien empaqueté, sur l'enveloppe duquel il écrivit ces vers si connus, que Voltaire avait placés sous une statue de l'amour :

Qui que tu sois, voici ton maître ;
Il l'est, le fut, ou le doit être.

Le maréchal duc de Biron, qui avait hérité de toute la valeur de ses ancêtres, et qui méritait par lui-même le respect général dont il était investi, apprit qu'il paroissait contre lui une pe-

tite pièce de vers dans laquelle il était tourné en ridicule. Il trouva moyen de s'en procurer une copie ; et quelques circonstances particulières, ainsi que le bruit public, ne lui laissèrent pas douter que le duc d'Ayen, avec lequel il se croyait lié, n'en fût l'auteur. Il se rendit chez lui, et, en présence d'une nombreuse société, lui dit : « Mon cher duc, on a fait contre moi une fort méchante diatribe en vers, dont l'auteur garde l'anonyme. Je ne suis pas poëte, et ne connais d'autres armes que celles qui conviennent à un gentilhomme. Vous, qui vous servez également bien de la plume et de l'épée, faites-moi le plaisir d'y répondre : La voilà. — Eh bien, dit le Duc, après avoir fait semblant de la lire, que voulez-vous que je réponde à cela? — Eh ! mon ami, reprit le Maréchal, il faut dire à l'auteur que celui qui est obligé de se cacher pour pouvoir insulter impunément un honnête homme, est un.... ; que si jamais je le connais, je lui ferai donner cent coups de bâton. Arrangez-lui cela en prose, ou en vers, tout comme il vous plaira. Je laisse ma commission en bonnes mains. Adieu. » Et le maréchal se retira, laissant les rieurs de son côté, et le duc d'Ayen fort interdit.

A l'une des audiences que le maréchal de Biron

donnait deux fois par semaine aux officiers du régiment des gardes, il parlait avec le plus grand enthousiasme d'une lettre qui venait de paroître, imprimée à la louange du sieur Kaizer qu'il aimait beaucoup, et qu'il avait nommé chirurgien-major de l'hôpital qu'il avait nouvellement établi. Dans ce même temps le comte de la Tour, capitaine aux gardes, venait de recevoir, d'une dame de la Cour fort connue, une lettre très-malhonnête, au sujet d'un congé qu'il avait refusé à un soldat pour lequel elle s'intéressait. L'Officier irrité se présente chez le maréchal qui, rempli de son objet, va à lui, et lui dit : « Eh bien, » comment trouvez-vous cette lettre ? » M. de la Tour, qui ne doute pas qu'il ne s'agisse de celle dont il venait porter des plaintes, et que l'ayant communiquée à plusieurs de ses camarades, elle ne fût déjà connue de son chef, répond tout de suite : « Je la trouve aussi plate » qu'impertinente, et la personne qui l'a écrite » mériterait... » Le Maréchal ne lui donne pas le temps d'achever, s'emporte; M. de la Tour ne se contient guère davantage, et on se tint de part et d'autre des propos très-amers, avant qu'aucun des assistants eût pu éclaircir la méprise, qui ne fut connue qu'après le départ du capitaine aux gardes. A l'audience suivante,

M. de la Tour reparut chez le Maréchal qui, n'ayant point oublié la fermeté honnête avec laquelle il lui avait répondu, et l'offense dont il s'était lui-même rendu coupable envers un estimable officier, chercha à entrer en justification, en lui disant : « Vous venez peut-être, Monsieur, » me présenter votre démission? — C'étoit mon » dessein M. le Maréchal, répondit M. de la » Tour, qui se méprit encore au sens de ces » paroles; mais je change de résolution au moment où vous me la demandez, et je ferai la » campagne avec mes braves camarades, qui » sauront me rendre justice. » En même temps il sortit. Sa compagnie étant en effet destinée à marcher, il alla à l'armée, et s'y conduisit de manière à se faire remarquer en toute occasion. A la fin de la campagne il reçut du maréchal de Biron la lettre suivante :

« Je vous envoie, Monsieur, le brevet de brigadier des armées du Roi, si justement dû à » votre excellente conduite, et que j'ai été assez » heureux pour obtenir de Sa Majesté en votre » faveur. Si vous me devez quelques remercîments, je vous dois quelques réparations, et » je croirais que nous sommes quittes, si je n'aspirais à votre amitié, que je mérite par les sentiments d'attachement que je vous ai voués, etc. »

Un chevalier de Saint-Louis étant au parterre de l'Opéra avec un bonnet de velours noir sur sa tête, le sergent de garde vint le prévenir de se conformer à l'ordre général, en ôtant son bonnet. L'Officier répondit qu'il ne le pouvait pas, ayant une blessure à la tête, qui ne lui permettait pas de se tenir découvert. Le sergent alors le pria avec la plus grande honnêteté de passer dans un coin où il lui fit faire place, jusqu'à ce qu'il eût été prendre à cet égard les ordres du maréchal de Biron, qui heureusement était ce jour-là au spectacle, et qui apprenant ce dont il s'agissait, dit au sergent : « Je ne lèverai point la » consigne, mais engagez de ma part ce respec- » table militaire à venir dans ma loge, où il sera » plus à son aise, et où je serai enchanté de le » recevoir. » Le Chevalier de Saint-Louis se rendit avec empressement à cette invitation, et fut accueilli avec toute la considération possible par le Maréchal, qui lui dit qu'il n'était pas juste qu'une blessure honorable, reçue au service du Roi, le privât des plaisirs auxquels tout le monde avait droit, et lui annonça que dorénavant il auroit place dans sa loge à tous les spectacles. Il l'engagea à dîner pour le lendemain ; et là, en présence d'une nombreuse société, lui demanda l'histoire de sa blessure. Le brave Of-

ficier raconta, qu'à la bataille de*** ayant reçu un coup de fusil qui lui perça la tête de part en part, il était resté couché parmi les morts; mais que commençant à revenir d'un long évanouissement, sans avoir encore la force de parler, il vit venir à lui deux hussards démontés, dont l'un, en le regardant avec commisération, dit : « Ah, le pauvre malheureux, comme il souffre ! » et lui appuyant sa carabine sur la poitrine, il allait l'achever par pitié, lorsque le danger lui rendant plus de force, il eut le bonheur d'écarter avec sa main l'arme qui allait partir. « Ah ! tu veux souffrir ; dit le hussard en » mauvais baragouin : eh bien souffre, et il s'en » alla. » Il ajouta que les suites de sa blessure l'ayant obligé de quitter le service où il était déjà avancé, il s'était rendu à Paris pour solliciter une pension de retraite qu'il croyait due à son état, à sa situation, et qui le mettrait à même d'élever ses trois fils, qu'il destinait à mériter également les grâces de Sa Majesté.

Le maréchal de Biron lui promit de s'intéresser vivement à la lui faire obtenir, et lui dit que, jugeant qu'elle serait au moins de deux mille francs, il le priait de permettre qu'il lui en offrît la première année d'avance.

Au moment où les hostilités entre la France et

l'Angleterre annoncèrent la rupture prochaine des deux puissances, et où tous les Anglais se hâtaient de repasser la mer, le maréchal de Biron apprit que le lord Rodney, l'un des meilleurs Amiraux de la Grande-Bretagne, était au désespoir de se voir obligé de rester à Paris sous la surveillance de ses créanciers, auxquels il devait cent mille francs; il alla le trouver, et lui dit, que la France ne voulant jamais faire la guerre qu'avec la plus grande loyauté, elle était incapable de se prévaloir des avantages qu'elle ne devrait qu'à des circonstances de hasard; qu'il n'était pas juste que l'Angleterre fût privée d'un de ses braves défenseurs, et qu'un homme d'un si grand mérite fût forcé à l'inaction, lorsqu'il avait une si belle occasion de se distinguer en servant sa partie. En conséquence il lui offrit les cent mille francs qu'il devait, lui annonçant qu'il n'en voulait le remboursement qu'à la paix. Une proposition aussi noble fut acceptée avec tous les transports de la reconnaissance. Le lord Rodney partit, et Louis XV, apprenant ce trait de générosité, en remercia le Maréchal, et voulut absolument se mettre en son lieu et place, ajoutant que son seul regret était de ne pas en être l'auteur.

C'est ainsi que ce digne héritier d'un nom si

illustre savait se faire aimer, respecter, et faisoit également les honneurs de la France aux étrangers et aux militaires français.

Madame de P***, femme d'un riche financier, aussi vaine de sa beauté que de sa fortune, avait rencontré plusieurs fois dans les sociétés M. le comte de la Marche, depuis prince de Conti ; *et prenant des égards pour des transports de l'ame*, ne doutant pas que le Prince ne cherchât à lui faire sa cour, elle ne voulut négliger aucun moyen de s'assurer cette conquête.

Au bal de l'Opéra, elle fut abordée par un masque qui lui parut avoir la taille, la démarche et jusqu'au son de voix du Prince. Elle le traita en conséquence avec beaucoup de bonté, et lui accorda pour le lendemain à midi, chez elle, le rendez-vous qu'il sollicitait avec instance. Pour qu'il ne fût pas refusé à sa porte, elle lui remit son éventail, le priant de ne pas se nommer, et lui annonçant qu'elle donnerait ses ordres, pour que, reconnu à cette simple marque, on le laissât entrer. En effet, le lendemain à l'heure prescrite, elle voit arriver chez elle un jeune homme bien fait, d'une jolie figure, se présentanta vec beau-

coup de grâce, et tenant son éventail à la main: mais il était en cheveux longs, en habit noir, dans le costume de la magistrature; et s'apercevant alors qu'elle s'était cruellement trompée, elle s'imagina de réparer son erreur en substituant des airs de dignité et de protection à ceux de tendresse qu'elle avait peut-être trop témoignés au bal. « Monsieur, lui dit-elle, je vous ai
» trouvé très-aimable dans la conversation que
» nous avons eue ensemble, et non-seulement je
» désire jouir de votre société autant que vos
» occupations vous le permettront, mais si je
» peux vous être de quelque utilité dans l'état
» que votre costume m'annonce, je m'y em-
» ploierai avec zèle, et vous ferai connaître aux
» amis que j'ai dans le parlement. »

Le jeune homme prend alors l'air d'un humble protégé, se confond en révérences, en remercîments, et madame de P*** continue: « Comment
» vous appelez-vous, Monsieur, et quel est le genre
» d'études auquel vous vous destinez dans le bar-
» reau? car, à en juger par votre air de jeunesse,
» je pense que vous n'êtes pas encore placé. —
» Madame, je m'appelle Joli, et je travaille pour
» devenir un jour procureur. — Cet état est bien
» médiocre; sans doute vous êtes fait pour l'ho-
» norer. On parlerait bientôt du joli procureur,

» et vous auriez surtout beaucoup de clientes. » Mais vous devez sentir combien il serait difficile qu'une femme comme moi, annonçât » pour un simple procureur tout l'intérêt que » vous inspirez. Vos parents travaillent-ils dans » ce même état ? — Oui, madame ; mon père est » procureur, et mon oncle avocat. — Ah! cette » dernière profession est du moins plus honorable que l'autre. Il faut vous réclamer de votre » oncle et ne pas parler de votre père. Mais j'ai » peur que, malgré votre silence et le mien, on » ne se le rappelle toujours, et que cela nuise à » votre avancement. N'auriez-vous pas quelqu'autre nom que vous puissiez substituer à » celui de Joli ? — Madame, quelquefois on me » nomme Fleuri. — Comment ! voilà deux noms » qui conviennent parfaitement à votre air, à » votre figure. Mais il me vient une idée. A la » faveur de ces deux noms, ne vous serait-il pas » possible de vous enter sur une des familles les » plus distinguées de la magistrature, celle des » Joli de Fleuri ? — Oh ! très-aisément, Madame : » car le Procureur-Général est mon père, et » l'Avocat-Général mon oncle. » A ce mot, madame de P*** fut couverte de confusion du ton de protection qu'elle avait pris vis-à-vis d'un homme dont elle pouvait être protégée, et du

cruel persiflage dont elle avait été si long-temps dupe. M. Joli de Fleuri assura avoir été assez discret pour ne pas abuser davantage de son trouble ; mais il ne put se refuser au plaisir de raconter son aventure, qui devint tout de suite très-publique ; et dès le lendemain, madame de P***, dans toutes les sociétés où elle alla, trouva sur les cheminées une petite statue en plâtre, représentant *le joli procureur*.

M. d'Obs.... était un petit homme mal fait, et aussi disgracié du côté de l'esprit que de celui de la figure. Cependant il avait la fureur de se montrer avec beaucoup de prétention à la Cour et dans les sociétés les plus brillantes, dont il était le jouet, et lui seul ignorait ses ridicules. Se trouvant à Versailles, dans un bal très-élégant, il ne manqua pas de s'ériger en danseur, et fut bientôt entouré de spectateurs qui riaient à ses dépens. Parmi eux était un homme grave et un peu morose, qui ne s'amusait point de ce spectacle, et qui disait sans cesse, en haussant les épaules : « Comment peut-on se présenter dans un bal, quand on danse aussi ridiculement ? » Ce propos souvent répété, fut entendu par M. d'Obs.... qui, s'arrêtant auprès de lui,

lui dit avec un son de voix nasillard qui le faisait particulièrement remarquer : « Monsieur, si je danse mal, je me bats bien. — Eh bien ! mon petit ami, reprit l'homme grave, battez-vous toujours, et ne dansez jamais. »

Marcel avait été un médiocre danseur à l'Opéra, et devint le plus habile maître à danser de Paris, lorsqu'accablé d'infirmités il ne put plus exercer son art par lui-même; mais il en connaissait tellement la théorie, qu'il le démontrait avec une facilité et une clarté qu'il était impossible de ne pas comprendre en très-peu de leçons. Il enseignait particulièrement les danses graves, les révérences d'étiquettes pour les présentations à la Cour ; et sans remuer du grand fauteuil où il était retenu par des douleurs de goutte, il faisait exécuter en sa présence, à ses écoliers, ce qu'il venait de leur expliquer dans le plus grand détail, les reprenant même avec dureté au plus léger manquement.

Il sollicitait une pension du gouvernement, et la charmante mademoiselle d'Esc..., qui, par le grand crédit de sa famille, parvint à l'obtenir, accourut chez lui avec autant de vivacité que de joie, pour lui en présenter le titre, et le remit

entre ses mains, sans autre prétention que celle de lui causer également de la surprise et du plaisir. Marcel prend le brevet, et le jetant par terre loin de lui : « Est-ce ainsi, made-
» moiselle, lui dit-il, que je vous ai enseigné
» à présenter quelque chose ? Ramassez ce
» papier, et rapportez-le moi comme vous le
» devez. » Mademoiselle d'Esc...., humiliée de ce ton auquel elle devait moins s'attendre que jamais en cette circonstance, ramassa le papier, les larmes aux yeux, et le lui rendit avec toutes les grâces dont elle était susceptible. « C'est
» bien, mademoiselle, lui dit le maître à dan-
» ser, c'est bien; je le reçois, quoique votre
» coude n'ait pas été assez arrondi, et vous re-
» mercie. »

Marcel disait que pour son art les Français avaient trop de feu, les Espagnols trop de glace, les Allemands trop de matière, les Italiens trop d'éther, et que la danse grave convenait particulièrement aux Anglais. Il avait la prétention de reconnaître, à la simple inspection de la démarche, de quelle nation était l'homme qui se présentait devant lui. Un jeune seigneur étranger, qui voulait recevoir ses leçons, et qui était instruit de sa prédilection pour l'Angleterre, se fit annoncer chez lui en qualité d'Anglais. En le

voyant saluer, Marcel s'écria d'un ton brusque: « Vous, Anglais! vous, né dans l'atmosphère de » l'indépendance! Je ne m'y trompe pas; vous » n'êtes que l'esclave titré de quelque petit prince » du Nord. » Et il avait raison; c'était le fils du grand chambellan du prince de H....

Le comte Louis de R*** passant à Carcassonne, s'arrêta dans une auberge où étaient plusieurs voyageurs, et en attendant le dîner, se retira dans un coin un livre à la main. Arrive dans la même salle un jeune homme tout fraîchement débarqué de la diligence de Paris, et vêtu avec toute l'élégance d'un petit maître. Il entre sans saluer, fait une ou deux pirouettes, s'avance sur la pointe du pied, se regarde dans une glace, raccommode sa cravatte, fredonne un air d'opéra, en toisant d'un air de côté chacun des assistants de la tête aux pieds. On le regarde avec étonnement; et le jeune homme qui lisait ne parut pas jeter les yeux sur lui. L'élégant, piqué de cette indifférence, s'approche de lui, le salue légèrement, en disant: « Monsieur lit! » — Comme vous voyez, monsieur. — Oseroit-» on vous demander quel livre? — Des comé-» dies. — Et quelle est la pièce qui nous prive

» ainsi de votre conversation ? — *Le Curieux*
» *Impertinent*, lui répond le liseur en le regardant avec le sourire du mépris. » Le questionneur sentit la force du propos, rougit, et dit en balbutiant un peu : « Oserais-je demander le
» nom de celui qui me répond sur ce ton là ?
» — C'est le comte L. de R., colonel à la suite
» du régiment de ***. Vous devez bien con-
» naître ce nom-là, Monsieur Z...., votre père
» est venu souvent chez moi m'apporter des
» bijoux, des boucles, etc. » Tous ceux qui étaient dans la chambre, et s'étaient approchés pour entendre cette conversation, partirent d'un éclat de rire ; et M. Z.... se hâta de sortir fort déconcerté et sans prononcer un seul mot.

MADAME DE B. H. qui, par son esprit et ses productions littéraires, mérite d'être citée parmi les femmes célèbres de nos jours ; dans un voyage qu'elle fit à Lyon, fut recommandée à madame Fl...., dont la maison était le rendez-vous de tous les beaux esprits de la ville. Celle-ci ne manqua pas de rassembler sa société, pour lui procurer le plaisir d'entendre une dixième Muse. Dans ce cercle nombreux était, parmi quelques personnes de sa famille, madame la comtesse

de M...., sa nièce, jeune personne à cette époque, extrêmement naïve, et d'une telle distraction que, n'étant jamais à la conversation, elle faisait toujours des réponses ou des questions absolument hors de propos. On imagine avec quel empressement madame de B. H. fut accueillie. On l'amena sans beaucoup de peine à parler de poésie; on l'écouta avec admiration; on la pria de lire quelques-unes de ses pièces de vers; elle céda aux instances de la société après tous ces complimens d'usage que dicte la modestie d'un auteur, et lut une pièce fugitive qui n'avait point encore été imprimée. On applaudit avec transport, et l'un des auditeurs dans son enthousiasme s'écria : « On voit bien que ces délicieux vers ont été écrits avec une plume tirée des ailes de l'Amour. — Ah! Monsieur, répondit madame de B. H., je ne me flatte pas d'employer de telles plumes. » — Madame de M. qui n'entendit que ces derniers mots, et qui n'avait fait aucune attention à ce qui s'était dit auparavant, s'écrie : « Peut-être que madame se sert de préférence des plumes de dinde. » A ce mot toute la société resta pétrifiée, et l'étonnement naïf de madame de M. sur la surprise générale, fut la meilleure excuse qu'on put faire valoir en sa faveur auprès de madame de B. H.

Les naïvetés de madame de M. étaient quelquefois piquantes, sans qu'elle eût la moindre idée d'y mettre de la prétention, ou de la malice. (*) Etant tête à tête avec son mari, elle prit une si forte envie de bâiller, que ses larmes en coulaient. « Avez-vous des chagrins, lui dit le tendre époux qui la vit tout en pleurs? Versez-les dans mon sein; vous et moi ne faisons qu'un. — Eh! c'est cela même, répondit-elle, quand je suis seule, je m'ennuie. » (*)

Le public attribuait à La Harpe les jolis drames de madame de Genlis. On fit à ce sujet l'épigramme suivante:

La Harpe prétendait, dit-on,
Malgré ses vers et ses échasses,
Etre admis au sacré vallon:
Je le veux bien, dit Apollon;
Je le fais teinturier des Grâces.

Marmontel se donna un ridicule ineffaçable en voulant corriger les charmants opéras de Quinaut. Il fut en conséquence l'objet des épigrammes les plus mordantes. En voici quelques-unes:

J'ai lu Quinaut; est-ce un péché, mon père?
Disait Alix aux pieds d'un confesseur.
Si c'en est un! répliqua le docteur;
Moins en faudrait pour vous damner ma chère.

Si me faut-il approcher de l'autel,
Aujourd'hui même, ainsi le veut ma mère.
Eh bien, reprit le ministre cruel,
Pour expier faute qui n'est légère,
Le relirez refait par Marmontel.

AUTRE.

Qu'ils me sont doux ces champêtres concerts,
Où rossignols, pinçons, merles, fauvettes,
Sur leur théâtre, entre deux rameaux verts,
Viennent gratis m'offrir leurs chansonnettes!
Quels opéras me seraient aussi chers!
Là n'est point d'art, d'ennui scientifique,
Gluck, Piccini n'ont point noté les airs;
Nature seule en a fait la musique,
Et Marmontel n'en a pas fait les vers.

Après l'opéra d'Atys, refait par Marmontel, et qui, malgré une puissante cabale, ne put obtenir le moindre succès, on vit paraître le quatrain suivant:

Pauvre Atys, dis-moi, je te prie,
Qui fut plus funeste à ton sort,
Ou Cybelle pendant ta vie,
Ou Marmontel après ta mort?

On s'étonnait dans une société que Marmontel eût fait de si jolis Contes, et de si mauvaises pièces, quoique tirées de ses Contes : c'est, dit un plaisant qui connaissait le caractère violent de l'auteur, que dans un accès de colère il a mis ses Contes en pièces.

A la première représentation d'Aristomène, tragédie de Marmontel, l'acteur déclama pompeusement ce mauvais vers :

Le mensonge est en l'air, et je le vois partir :

Ouvrez les loges, cria-t-on du parterre.

Dans la tragédie de Denis-le-Tyran, du même auteur, était ce vers boursoufflé :

Fais-lui boire la mort dans la coupe sacrée.

Il fut plaisamment parodié par le suivant dans une petite farce, intitulée : La Mort de Bucéphale :

Fais-lui manger la mort dans un boisseau d'avoine.

Marmontel, dans la querelle des Gluckistes et des Piccinistes, déclara la guerre à l'abbé Darnaud, surnommé le grand pontife des Gluckistes. On se lança de part et d'autre des épigrammes. En voici une de Darnaud, qui est peu connue. Marmontel s'était fait peindre. Le peintre auquel il s'était adressé, lui fit de si gros yeux, que Marmontel se fâcha sérieusement contre l'artiste, et refusa le portrait. On racontait cette anecdote dans une société : « *Eh ! de quoi* » *se plaint-il, dit l'abbé Darnaud, il a voulu* » *qu'on lui fît les yeux du génie, il fallait bien* » *les lui faire hors de la tête.* »

Lorsque Marmontel fit imprimer ses Contes, d'Eon qui était alors censeur, eut la malice d'écrire dans son approbation : « J'ai lu, par » ordre de Monseigneur le Chancelier, les » Contes moraux de *Marmontel*, et *je n'y ai* » *rien trouvé*, faisant semblant d'oublier, *qui* » *pût en empêcher l'impression.* »

En 1747, les jeunes pensionnaires d'un couvent de religieuses, à Beaune, firent le projet de jouer entr'elles la tragédie de la Mort de César, pour la fête de la prieure. Mais désirant que cette représentation fût précédée d'un prologue adapté à la circonstance, elles crurent ne pouvoir mieux s'adresser pour l'avoir qu'à l'auteur même de la pièce. Elles écrivirent donc en corps à Voltaire, qui se fit un plaisir de leur envoyer tout de suite les vers suivants, qui sont peu connus, et n'ont point été imprimés dans le recueil de ses Œuvres.

Osons-nous retracer de féroces vertus
Devant des vertus si paisibles ?
Osons-nous présenter ces spectacles terribles
A des regards si doux, à nous plaire assidus ?
César, ce roi de Rome, et si digne de l'être,
Tout héros qu'il était, fut un injuste maître ;
Et vous régnez sur nous par le plus saint des droits !
On détestait son joug, nous adorons vos lois.

Pour nous, et pour ces lieux, quelle scène étrangère
Que ces troubles, ces cris, ce Sénat sanguinaire,
Ce vainqueur de Pharsale au temple assassiné,
Ces meurtriers sanglants, ce peuple forcené!
Toutefois des Romains on aime encor l'histoire:
Leur grandeur, leurs forfaits vivent dans la mémoire.
La jeunesse s'instruit dans ces faits éclatants.
Dieu lui-même a conduit ces grands événements:
Adorons de sa main ces coups épouvantables,
Et jouissons en paix de ces jours favorables,
Qu'il fait luire aujourd'hui sur des peuples soumis,
Eclairés par sa grâce et sauvés par son Fils.

En lisant ces vers, on n'est point étonné qu'ils ne soient pas insérés dans la collection des Œuvres de Voltaire: mais on croit devoir les faire connoître par rapport à la singularité de l'anecdote, également précieuse par la naïveté des jeunes pensionnaires, et par la facilité de l'auteur à se prêter à tous les genres, dès qu'on avait l'art de flatter son amour-propre.

Il savourait avec délices les plus fades louanges de quelque part qu'elles vinssent, et il avait même quelquefois la puérilité de les rechercher, de les mendier même, pour ainsi dire, auprès de gens dont il ne pouvait estimer ni le goût, ni les suffrages.

Son perruquier avait mérité ses bonnes grâces par ses adulations, et il avait la complaisance de lui montrer quelques-unes de ses productions

avant qu'elles fussent imprimées. De là cet homme se crut littérateur, et eut la manie de faire des vers qui étaient admirés dans ses sociétés. Mais il voulait avoir l'approbation du grand poëte, et un jour il lui apporta une longue pièce de vers de sa façon, le priant de vouloir bien y jeter les yeux. Voltaire eut la bonté d'en lire la première page, mais lui rendant aussitôt son cahier, et ôtant son bonnet : « Mon ami, » lui dit-il, prenez-moi mesure de perruque. » De ce moment il ne lui témoigna plus aucune familiarité.

Cependant, quelle que fût sa passion pour la louange, il la repoussait avec humeur quand elle lui était donnée mal à propos. Une dame qui étoit enthousiasmée de ses ouvrages, et qui dans sa province affectait la manie du bel esprit, étant allée le visiter par pure curiosité, espérait bien se vanter à son retour chez elle de l'accueil agréable qu'elle en aurait reçu. Mais elle s'y prit fort maladroitement. Elle le trouva au milieu d'un cercle nombreux, et pressée de faire valoir auprès de lui ses connaissances en littérature, elle interrompit une conversation intéressante pour lui dire : « Monsieur, vous avez bien travaillé pour la postérité! — Oui, Madame, lui répondit-il, j'ai planté quatre mille pieds d'arbres. »

Elle crut n'avoir pas été entendue et voulut entreprendre aussi gauchement une discussion théologique. Voltaire sonna, et dit à un valet de chambre : Accompagnez Madame qui désire voir mes jardins. Madame, vous y trouverez mon chapelain, homme fort instruit en ce genre, et vous le reconnoîtrez à son brévaire, qu'il tient toujours sous le bras.

On sait à quel point Voltaire étoit irascible dès qu'on l'attaquait sur les objets de littérature. Il ne l'était pas moins dans les affaires particulières, et malheur à qui s'exposait, même involontairement, à sa vengeance.

Il avait acheté à vie l'usufruit de la terre de Tourney près de Genève. La fantaisie de se procurer un beau point de vue l'engagea à percer une allée dans un grand bois du parc qui bornait la perspective. C'était réellement un embellissement pour ce séjour. Mais l'homme d'affaires du vendeur, trop circonspect sur les intérêts de son maître, crut devoir former opposition à cette opération déjà commencée, et fit assigner M. de Voltaire en dédommagement, comme n'ayant pas le droit, en qualité de simple usufruitier, de faire couper des arbres de haute futaie. Celui-ci, fort irrité de se trouver contrarié dans son projet, résolut de quitter Tourney, mais en se

vengeant du propriétaire. Il fit venir un bon habitant du pays, et lui proposa d'affermer la terre. Elle pouvait valoir de huit à neuf mille livres de rentes en ferme ; il la lui offrit pour mille écus. Cet homme crut qu'on se moquait de lui, et dit qu'il savait qu'elle valait beaucoup plus. « Comment, malheureux, dit Voltaire, est-ce que tu me crois capable d'abuser des peines de l'agriculteur ? Je te dis qu'elle ne vaut pas plus de mille écus. » Son valet de chambre, présent à ce colloque, alla trouver madame Denys, pour la prier de proposer de sa part à son maître deux mille écus de ferme, ne demandant d'autre récompense pour vingt ans de service. Madame Denys se hâta d'autant plus d'aller faire cette proposition, que connaissant l'humeur intéressée de son oncle, elle ne doutait pas de lui bien faire sa cour. Mais elle fut fort étonnée de le voir se mettre dans la plus grande colère au premier mot qu'elle en dit. M. de Voltaire persista. Réfléchissant cependant que c'était un moyen de récompenser un ancien serviteur sans qu'il lui en coûtât, et que son projet de vengeance serait également satisfait, il consentit que son valet de chambre prît cette ferme de moitié avec l'habitant qu'il avait fait mander, mais seulement à mille écus, espérant que ce bail bien authentique

serait la base du prix qu'on en offrirait au propriétaire, qui voulait en effet la vendre. C'est de ce moment qu'il acheta la terre de Ferney, que son séjour a rendu si célèbre.

Il avait habité quelque temps une charmante maison de campagne sur le territoire de Genève, appelée les Délices, et appartenant à M. Tronchin. Là, les Genevois s'empressaient de lui faire leur cour. Il les recevait avec plaisir; mais il ne manquait jamais l'occasion de plaisanter sur la liberté dont ils étaient si fiers, et qu'ils étaient sans cesse obligés de défendre les armes à la main contre leurs propres concitoyens, et contre les factions qui s'élevaient continuellement au sein de leur patrie. Il s'égayait particulièrement sur la morgue des plus pauvres habitants qui se croyaient autant de souverains. Un jour qu'il avait chez lui une nombreuse assemblée de Genevois, on le vit revenir de ses jardins extrêmement ému. On s'empressa de lui demander ce qu'il avait? « Je viens, répondit-il, de » faire chasser à coups de fouet cinq ou six » petits rois tout déguenillés qui me volaient » mes pommes. »

Voltaire semblait être né avec un tempérament très-faible : cependant il a poussé sa carrière jusqu'à un âge fort avancé. Mais à la fin il

était sujet à des maladies aiguës, que lui-même croyait être le terme de ses jours. On assure qu'en ces moments-là, la crainte du redoutable avenir, qu'il n'avait que trop mérité, le ramenait à des sentiments religieux bien opposés à ceux dont en santé il se glorifiait d'être l'apôtre. C'est sans doute dans une de ces crises, qu'il écrivit une profession de foi, à la vérité fort ambiguë, qui fut trouvée après son décès dans un tiroir de son bureau, à Ferney. Elle est conçue en ces termes :

Je meurs en adorant Dieu, en aimant mes amis, en ne haissant pas mes ennemis, en détestant la superstition.

VOLTAIRE.

Chacune des expressions de ce petit écrit, serait susceptible de grands commentaires, soit relativement à elles-mêmes, soit relativement à leur liaison avec les principes trop connus de l'auteur. J'abandonne cette discussion à la sagacité du lecteur, et me contenterai de dire, que ce morceau original, non daté, mais écrit et signé de la main de Voltaire, et qui, par le rapprochement des circonstances de sa santé, paraît avoir précédé de peu de temps son voyage à Paris, où il mourut, existe à présent dans un cabinet particulier, où il est soigneusement en-

cadré, non, certes, comme monument religieux, mais comme objet précieux par sa singularité.

Les plaisanteries de Voltaire sur la souveraineté individuelle des Genevois, rappellent le mot de M. le comte de Bauteville, qui avait été envoyé par le Roi de France pour apaiser par le raisonnement, s'il était possible, sinon par les menaces, et même par la force des armes, les dissensions qu'avaient fait naître parmi eux les prétentions des différentes classes de ces républicains.

Une troupe de comédiens s'étant établie à cette époque à la Châtelaine, dans un local dépendant de la France, et à un quart de lieue de la ville, les Genevois, d'autant plus affamés de spectacles, qu'ils étaient défendus chez eux, y couraient en foule. M. de Bauteville s'y présenta, et se plaça sur un fauteuil qu'on lui avait préparé à la première place à côté du théâtre. Cette distinction déplut au parterre, presque tout composé des natifs, c'est-à-dire, de la portion du peuple la plus tumultueuse, et aux prétentions de laquelle le Ministre s'était montré le plus opposé dans sa mission. On cria : A bas le fauteuil, à

bas M. de Bauteville. Alors celui-ci se lève, et regardant le parterre avec hauteur et fermeté: « *Magnifiques Seigneurs*, s'écria-t-il, (c'était la » qualification qu'on donnait au rassemblement » des citoyens genevois) vous oubliez que vous » êtes ici sur le territoire de France. Le premier » d'entre vous qui trouble l'ordre public, je le » fais mettre au cachot. » Dès ce moment, le bruit cessa, et le spectacle fut tranquille.

J.-J. Rousseau a été quelque temps sécrétaire de M. de Montaigu, ambassadeur de France à Venise. Il était encore bien éloigné de la grande réputation que lui ont procurée depuis ses sublimes et dangereux écrits. Mais il annonçait déjà ces écarts d'un caractère fantasque, par lequel lui-même s'est rendu si malheureux. M. de Montaigu, qui avait servi dans le régiment des Gardes-Françaises, ayant appris à Venise que M. le duc de Biron venait d'être élevé à la dignité de maréchal de France, et voulant lui en faire compliment, ordonna à son secrétaire de lui faire pour son ancien chef une lettre telle qu'elle convenait de la part de celui qui avait eu l'honneur de servir sous ses ordres, et qui, par ses fonctions actuelles, se trouvait en quelque sorte

rapproché de lui. Soit que Rousseau se laissât dominer par les idées serviles de la carrière qu'il avait parcourue jusqu'alors, soit qu'il n'écoutât que le caprice de son imagination, il composa la lettre la plus soumise, la plus basse, et vint la présenter à la signature de l'Ambassadeur qui, après l'avoir lue, la déchira, en le grondant fort de son ineptie, et lui en demanda une autre plus digne de son caractère public. Rousseau fit une seconde lettre, mais si haute, si impertinente, que, bien loin de l'admettre, M. de Montaigu s'emporta, et renvoya l'auteur comme un homme dont il était impossible de faire quelque chose.

Tel est le vrai motif pour lequel Rousseau s'est laissé aller à son humeur irascible contre M. de Montaigu, et en a parlé défavorablement dans ses *Confessions*.

Quelques années après, M. de Montaigu, de retour à Paris, se trouva à l'Opéra un jour qu'on représentait le *Devin du Village*. Enthousiasmé de cette pièce, il demanda quel en était l'auteur? « Vous devez bien le connaître, lui répondit-» on; c'est Rousseau, votre ancien secrétaire : » il a fait les paroles et la musique. — Quoi, » cet imbécile, répliqua M. de Montaigu ? » Ne le jugeant que d'après ce qu'il en avait vu chez lui, il ne se doutait guère que cet *imbécile*

occuperait sous peu le premier rang dans la littérature.

Je ne craindrai point de tracer ici le portrait de cet écrivain célèbre, qui, par la chaleur de son éloquence, s'est presque élevé à la hauteur de Bossuet, mais dans une région bien opposée, et qui, dans ses opinions comme dans sa conduite, nous a présenté le modèle de cette statue composée d'argile et de pierres précieuses.

Rousseau était né avec un génie ardent et des inclinations perverses, qu'il ne chercha point à combattre, et dont le germe se développa de plus en plus selon les circonstances où l'entraîna l'incohérence de ses idées. Dès qu'il se connut lui-même, il sentit combien il avait à rougir devant la vertu, à laquelle il ne pouvait s'empêcher de rendre hommage, et dont la morale l'intimidait, parce qu'il ne se sentait pas la force d'en suivre les préceptes. Il devint alors dissimulé, par crainte de manifester les reproches de sa conscience, et atrabilaire par le sentiment pénible de son infériorité. Ce fut d'après les préventions de ce caractère, que lui-même s'était formé, qu'il jugea la nature humaine. Trop vain cependant pour croire que lui et quelques-uns de ses semblables formassent une classe à part, il chercha à se persuader que tous les

hommes avaient dans le cœur les vices qu'il trouvait dans le sien; que les lois et les conventions sociales étaient le seul frein qui en contînt l'explosion, et que l'hypocrisie était le masque général dont chacun se couvrait avec plus ou moins d'art.

De là, cette méfiance universelle qu'il portait dans les sociétés qu'il affectait de fuir, et où il était flatté que l'enthousiasme de ses talents le fît rechercher; de là, cette irritation contre les bienfaits qui, pour le débarrasser du poids de la reconnoissance, lui suggérait l'art monstrueux de travestir la délicatesse en astuce, et la générosité en perfidie; art qu'il voulut si cruellement employer en Angleterre contre le respectable M. Hume, et dont il ne recueillit que la honte de l'ingratitude; de là, cette inconséquence étonnante dans sa conduite comme dans ses écrits, qui l'engageait à rejeter l'évidence pour embrasser le paradoxe, et qui, en lui inspirant l'orgueil de la misantropie, lui faisoit désirer à tout prix les avantages de la célébrité.

C'est d'après cette fluctuation ou plutôt cette nullité de principes positifs que, passant sans conviction du calvinisme au catholicisme, et retournant ensuite à ses premières erreurs pour les abjurer de nouveau, se montrant dans le

même ouvrage tour à tour croyant et impie, présentant la vérité avec la chaleur et l'éloquence la plus entraînante, et l'enveloppant aussitôt sous les ténèbres de l'abstraction, sous les oscillations du doute, il se créa l'instituteur et l'apôtre d'une religion naturelle et arbitraire, qu'il substitua à la religion positive, et qui choqua également l'arrogance des philosophes modernes et la piété éclairée des hommes vraiment religieux. C'est ainsi qu'entraîné alternativement par ses systèmes et ses passions, il déclama avec toute la force du style le plus ardent contre les spectacles, et fit des comédies; qu'il s'éleva contre le danger des romans, et qu'il publia le roman le plus obscène. C'est ainsi que bravant le mépris public, il s'associa une servante qui, n'ayant pas même l'art de cacher la crapule du vice, lui parut avoir la franchise de la nature. C'est ainsi enfin que, foulant aux pieds les principes les plus sacrés de la morale et de l'humanité, il rejeta et exposa à la pitié publique les enfants qu'il eut de cette indigne créature.

Si le suicide, par lequel il paraît que Rousseau termina ses jours, n'était pas le comble du délire, on croirait le trouver dans cet infâme ouvrage posthume qu'il intitula ses *Confessions*, et dans lequel il dévoile avec naïveté toute la tur-

pitude de son ame. C'est là, qu'en s'accusant lui-même des vices les plus bas, non content d'outrager ses bienfaiteurs, il semble goûter avec délices le plaisir de les calomnier. Là il travestit en Messaline déhontée une femme sensible et vertueuse, dont la bonté généreuse l'avait accueilli dans sa détresse ; et, par une contradiction inconcevable, il lui donne toutes les qualités morales qui doivent faire respecter sa mémoire ; sans doute pour se justifier lui-même, en montrant que le vice et la vertu peuvent s'allier parfaitement ensemble.

J'avoue qu'éloigné de l'âge des prestiges et de l'enthousiasme, et ayant jugé Rousseau dans le calme de la solitude, j'ai eu quelques soupçons sur sa véracité. J'ai mis en conséquence un intérêt réel à m'informer des mœurs de madame de Warens et de la nature de ses liaisons avec l'homme qui en a fait un portrait si extraordinaire. Elle m'a été en effet dépeinte bien différemment par des gens dignes de foi qui l'ont connue particulièrement.

Madame de Warens, élevée dans la religion protestante, abandonna sa famille, ses biens et sa patrie, pour venir faire abjuration dans la petite ville d'Annecy, où elle resta plusieurs années. Elle s'établit ensuite à Chambéry, et

dans l'une et l'autre ville elle vécut d'une pension de deux mille livres, que lui avait accordée le roi de Sardaigne. Cette modique fortune eût été bien plus que suffisante à ses besoins dans un pays où le luxe n'existait point, et où les denrées étaient à grand marché, si la sensibilité de son cœur ne l'eût portée à secourir sans choix tous les malheureux qui se présentaient à elle, et si l'activité de son imagination ne l'eût engagée dans tous les projets qu'une foule d'aventuriers venaient lui offrir, et dont elle fut constamment dupe. Elle se livrait d'ailleurs très-peu à la société, et, dans un pays où la piété domine, elle se faisait estimer par la régularité de sa conduite et son exactitude à ses devoirs religieux. Mais sa prodigalité mal entendue l'ayant obligée à engager sa pension pour plusieurs années, sans lui ôter le goût de la bienfaisance, elle se trouva sur la fin de ses jours réduite à la plus grande détresse, et à accepter pour vivre les secours de son ancien et fidèle domestique, Claude Anet, qui ne voulut jamais l'abandonner, et qui herborisait pour fournir à sa subsistance.

Dans le nombre de ceux qui vinrent implorer ses bontés à Annecy, se trouva J.-J. Rousseau. Il lui fut adressé par M. de Pontverre, respectable ecclésiastique, comme un jeune homme

qui, persuadé de vérités de la religion catholique, quittait Genève sa patrie, pour faire abjuration. Elle l'accueillit avec le zèle de la piété, le garda quelque temps chez elle pour s'assurer de la sincérité de ses dispositions, et lui fournit l'argent nécessaire pour se rendre à Turin, où il abjura en effet publiquement. Il revint à Annecy, se plaça dans le séminaire, comme aspirant à l'état ecclésiastique, dont il se dégoûta bientôt, entra chez un maître de musique, le quitta pour voyager, vint retrouver à Chambéry madame de Warens, prit auprès d'elle le goût de l'herborisation qui était alors sa passion dominante, se sépara d'elle pour entrer dans une maison de commerce, et tout à coup partit de Chambéry, emportant l'herbier de Claude Anet, ainsi que l'argent que madame de Warens lui avait généreusememt prêté, et dont elle n'entendit plus parler.

Comment retrouver celle que Rousseau n'a pas craint de diffamer si cruellement, dans une femme qui, à Annecy, l'a accueilli avec tous les sentiments religieux que pouvait inspirer un intéressant néophyte, et qui, en le confirmant dans ses pieuses résolutions, lui fournissait les secours nécessaires pour les aller accomplir loin d'elle? Pensera-t-on qu'elle ait changé totalement de

mœurs et de conduite à Chambéry, celle qui, âgée alors de près de cinquante ans, regardait Rousseau comme son fils, lui permettait de l'appeler maman, l'entretenait de lectures de piété, dont elle occupait uniquement ses loisirs, et composait avec lui cette sublime prière, qu'elle récita tous les jours de sa vie, dont tout le monde voulait avoir copie, et qui eût été l'arrêt de sa condamnation, si elle eût été prononcée dans le crime et l'hypocrisie?

« Souveraine Puissance de l'Univers, Être des » êtres, sois-moi propice. Jette sur moi un œil » de commisération: vois mon cœur; il est pur, il » est sans crime. Je mets toute ma confiance en ta » bonté infinie, tous mes soins à m'occuper de » ton immensité, de ta grandeur, de ton éter- » nité. J'attends sans crainte l'arrêt qui me sé- » parera des humains. Prononce, termine ma » vie, et je suis prête à paraître aux marches » de ton trône pour y recevoir la destinée que » tu m'as promise en me donnant la vie, et que » je veux mériter en faisant le bien, en accom- » plissant ta loi. »

Sont-ce là les expressions de la femme coupable? Et ces mots si simples, et sur lesquels la sensibilité s'arrête involontairement; *vois mon cœur, il est pur, il est sans crime;* ces mots si

touchants, ne sont-ils pas le cri de l'innocence, qui n'a aucun doute sur sa félicité ?

MADEMOISELLE DE TR***, étant au couvent à l'âge de quatorze ans, demanda ce que signifiait l'épithète *hermaphrodite*, qu'elle avait remarquée dans ses lectures? Soit par simplicité, soit pour éluder une réponse précise, la bonne religieuse, à laquelle elle s'adressait, lui dit que ce mot servait à désigner une personne qui n'était ni laide, ni jolie. Peu de temps après sa mère vint la voir accompagnée d'un jeune homme qui était son parent, et qu'on lui destinait pour époux. Le galant militaire s'extasia sur la charmante figure de sa cousine et la loua excessivement. « Oh! » mon cousin, lui répondit-elle d'un air modeste, » je ne mérite pas tous ces éloges : je suis hermaphrodite. »

MONSIEUR DE CYPIERRE, fils de l'intendant d'Orléans, devait épouser Mademoiselle de L***, âgée de douze à treize ans. Quand on eut fait part à la jeune personne de la décision de ses parents, elle alla bien vite raconter cette nouvelle à ses petites compagnes, et confondant tout ce

qui lui avait été dit, elle assurait qu'elle épousait M. d'Orléans, intendant de Cythère. Immédiatement après la cérémonie, elle ne trouva point étonnant qu'on la fît rentrer au couvent, ainsi que les parents en étaient convenus, jusqu'à ce qu'elle fût nubile; mais en faisant ses adieux à son mari qui l'avait accompagnée: « Monsieur, » lui dit-elle, vous n'oublierez pas de me faire » sortir pour mes couches. »

Le comte de Charolais, prince du sang, avait conservé toute la vivacité de ses passions dans un âge déjà avancé; mais il savait les modérer, dès que la réflexion venait à son secours. Ayant aperçu chez madame de Lassone, sa maîtresse, un jeune mousquetaire, qu'il lui avait défendu de recevoir, il le poursuivit l'épée à la main. Le mousquetaire arrêté au haut d'un escalier par une porte fermée, mit à son tour l'épée à la main, en lui disant: « Monseigneur, vous me forcez à » défendre ma vie: je serais au désespoir de » mettre la vôtre en danger. » Le Prince, qu'on ne pouvait certainement pas accuser de lâcheté, sentit en ce moment toute sa faute, et s'écria: « J'ai tort, Monsieur, et je veux le réparer en » cherchant l'occasion de vous être utile. Ac-

» ceptez mon épée pour gage de ce désir et de
» la satisfaction qui vous est due. Epargnez-moi,
» je vous prie, le pénible souvenir de ma viva-
» cité, en ne reparaissant plus dans cette maison;
» mais veuillez m'en dédommager en venant
» me voir. » Le mousquetaire profita avec reconnaissance des avantages qui lui étaient offerts si loyalement: et le comte de Charolais, qui trouva en lui un sujet susceptible d'avancement, porta très-haut sa fortune militaire.

On a beaucoup parlé du duel entre le prince de Condé et le vicomte d'Agout : mais les motifs et les détails en ont été peu connus.

Le vicomte d'Agout, capitaine au régiment des Gardes-Françaises, et en même temps capitaine des gardes du Prince, vivait depuis longtemps dans la plus grande intimité avec Madame de C. B., jeune veuve, aimable et attachée à la cour de la princesse Louise de Condé. Elle voulait être épousée, et ce ne fut qu'après beaucoup d'instances que le Vicomte lui promit le sacrifice de sa liberté. Il fit part de sa détermination à l'un de ses amis, qui fit ce qu'il put pour l'en détourner et alla même jusqu'à s'assurer que cette femme était en secret la

maîtresse du Prince. Soit que M. d'Agout crût son ami sur parole, soit, qu'ayant la facilité d'entrer à toute heure chez elle par une porte dérobée dont il avoit la clef, il se fût assuré lui-même de la vérité du fait, il renonça à son projet : et se rendant chez madame de C. B., dans un moment où il était sûr de la trouver seule, il lui fit les reproches les plus durs et les plus outrageants. Madame de C. B., furieuse de cette scène, en porta ses plaintes au Prince, en la racontant à son avantage; et dès que le Vicomte parut pour son service, le Prince lui ordonna très-sèchement d'apporter sa démission. M. d'Agout la présenta un quart-d'heure après, et l'ayant remise au Prince, lui demanda respectueusement quel pouvait être le motif d'une pareille disgrâce? « C'est répondit le Prince, que je ne veux souf-» frir auprès de moi ni les menteurs, ni les ca-» lomniateurs. — Je vous prie, Monseigneur de » vous souvenir qu'au moment où je vous ai fait » cette demande ; je n'avais plus l'honneur d'être » à votre service, mais que je suis gentilhomme. » — Je vous entends, Monsieur, et je suis prêt » à soutenir ce que je vous ai dit, par toutes » les voies qui pourront vous convenir. — Mon-» seigneur, j'ose compter sur vos bontés. »

Dès le soir même, le vicomte d'Agout alla à

Versailles s'assurer des plus hautes protections en cas d'événement malheureux ; et le lendemain se trouvant à Sèvres, où le Prince relayait en allant à la Cour, il se présenta à la portière de sa voiture. « Monseigneur, je viens recevoir vos » ordres. — Demain, Monsieur, à neuf heures » du matin je serai à l'entrée du bois de Bou- » logne, près la porte Maillot. » M. d'Agout ne manqua pas de s'y trouver avec son frère, aide-major des gardes du Roi. Le prince arriva avec un homme de sa cour, et tous les quatre se rendirent dans une allée écartée. Le Prince incapable de démentir la générosité de son caractère, en se présentant sur le champ de bataille, remit à M. d'Agout un paquet contenant la déclaration formelle que lui-même avait été l'agresseur dans le combat qu'il avait provoqué, et des lettres instantes de recommandation pour les différentes Cours étrangères où son adversaire pourrait se retirer. Un trait aussi noble aurait dû sans doute désarmer M. d'Agout ; mais il craignit vraisemblablement de paraître inconséquent vis-à-vis des puissantes protections qui lui avaient promis toute sûreté. Il reçut avec respect et reconnaissance le paquet, et mit bas son habit. « Mon- » sieur, lui dit le Prince, en quittant votre » habit, c'est apparamment me dire d'en faire

» autant. — Monseigneur, je n'ai pas le droit de » rien exiger de votre Altesse; je m'en rapporte » à sa loyauté, et n'ai voulu que lui prouver la » mienne. » Le prince de Condé se déshabilla aussitôt. Tous deux mirent l'épée à la main, et le combat commença de la part de M. d'Agout avec un acharnement qu'on n'a pu s'empêcher de lui reprocher, mais que la nécessité de défendre sa vie justifie peut-être en pareille circonstance. Le Prince recevant presqu'aussitôt une légère blessure, à la vue de son sang, les deux témoins se jetèrent entre les combattants pour les séparer.

Comme M. d'Agout était, ainsi que je l'ai dit, capitaine aux Gardes-Françaises, et que cette aventure ébruitée dans Paris pouvait lui faire tort dans l'esprit de son colonel, le prince de Condé, en rentrant chez lui, écrivit tout de suite au maréchal de Biron que des raisons particulières ayant engagé M. d'Agout à donner sa démission de la place qu'il avait auprès de lui, il le regrettait sincèrement et le recommandait instamment à ses bontés. M. d'Agout dut en effet, peu de temps après, à l'appui du Prince, dont il semblait qu'il devait plutôt craindre l'opposition, la place distinguée de Major du régiment des Gardes, à laquelle d'ailleurs il n'eût pas manqué

d'être appelé, si elle eût été uniquement le prix des talents, et décernée au vœu unanime du corps.

MADAME la duchesse d'Orléans (née Conti) oubliait quelquefois sa dignité, jusqu'à vouloir être prise pour une fille publique. C'est dans ce dessein que s'étant placée un jour au spectacle dans un coin des quatrièmes loges, appelées communément *le Paradis*, elle y fut accostée par un jeune homme qui, ne cherchait que des conquêtes faciles, et qui la trouvant à son gré, après plusieurs propos tels qu'on en tient dans ces cas-là, lui dit qu'il se proposait d'aller souper chez elle. La Princesse accepte, prend son bras et ils descendent ensemble. A peine sont-ils au bas de l'escalier, qu'on crie, la voiture de son altesse madame la duchesse d'Orléans. En même temps deux écuyers se présentent respectueusement pour offrir la main à la personne que le jeune homme accompagnait. Il s'aperçoit aussitôt de son erreur et veut s'enfuir. La Princesse l'arrêtant : « Monsieur, lui dit-elle, vous m'avez promis de venir souper chez moi. Est-ce que vous ne voulez pas tenir votre parole? — Madame, c'était au paradis où tout le monde est égal : mais ici-bas

» ce n'est plus la même chose : » et après un profond salut, il se perdit dans la foule.

Une très-jolie femme de la cour de cette princesse, madame de Blot, donna lieu à une méprise à peu près du même genre, par une imprudence bien involontaire. Vêtue d'un déshabillé fort simple, elle se promenait seule dans une allée latérale du jardin du Palais-Royal, ne doutant pas d'être assez connue pour n'être pas insultée. Un homme qui cherchait également des bonnes fortunes aisées, passe familièrement son bras sous le sien. « Monsieur, lui dit-elle, » en se retournant avec dignité, vous me prenez » pour une autre. — Non, répliqua-t-il, je te » prends pour moi. » Elle eut encore l'imprudence d'éclater de rire à cette naïveté. Heureusement elle fut à l'instant abordée par des personnes de sa connaissance, et le galant s'évada.

Le bruit de l'inconduite de la duchesse d'Orléans était parvenu jusqu'à son beau-père, surnommé Louis-le-pieux, à cause de sa grande dévotion, et que l'on sait s'être retiré sur la fin de sa vie à Sainte-Geneviève, pour se livrer plus facilement à ses exercices religieux, et à son goût

pour les sciences abstraites. Ce prince, aussi ignorant apparemment sur les lois civiles, qu'instruit dans les langues mortes, dont il faisait sa principale étude, persuadé que son fils n'avait pas habité avec sa femme, voulait refuser hautement de reconnaître l'enfant dont sa belle-fille était enceinte, et se soustraire en conséquence à la nécessité d'en être le parrain. Sa résolution bien prise à cet égard, il en fit part à l'abbé Ladvocat, son bibliothécaire, homme d'esprit, célèbre par plusieurs ouvrages estimés. Celui-ci fort étonné, représenta peut-être trop sèchement au Prince qu'indépendamment de l'indécence d'un éclat, dont la honte rejaillirait sur sa maison, son refus seroit aussi inutile qu'odieux, puisque l'enfant à naître n'en serait pas moins reconnu légitime selon la maxime légale : *Pater est quem nuptiæ demonstrant.* Le Prince, piqué de voir désaprouver ses intentions, congédia l'Abbé, et le destitua de la place qu'il avait chez lui. Cependant tous les gens instruits qu'il consulta s'étant accordés à lui donner la même décision, il fut obligé d'avouer pour son petit-fils celui qui depuis s'est rendu si indigne de son auguste nom, et il se consola en continuant de se livrer à son étude favorite.

Un jour se trouvant fort embarrassé sur l'ex-

plication d'un passage dans un manuscrit hébreu, il consulta nombre de savants dont aucun ne put lui donner une solution satisfaisante. Son nouveau bibliothécaire, ami intime de son prédécesseur, hasarda alors de lui dire qu'il ne connaissait qu'un homme en état de lever cette difficulté, mais qui ayant eu le malheur d'encourir sa disgrâce, n'oserait se présenter sans un ordre positif, et il nomma l'abbé Ladvocat. Le duc d'Orléans, qui depuis long-temps avait reconnu son injustice, et ne cherchait que l'occasion de la réparer, s'empressa de saisir le moyen que lui offrait cette circonstance ; il fit venir l'Abbé qui, prévenu par son ami, avait eu le temps d'étudier le passage difficile, et l'expliqua très-clairement. Le Prince, profitant de cette entrevue pour avouer franchement ses torts, lui fit compter les arrérages de ses appointements supprimés, convertit pour l'avenir ces mêmes appointements en pension, et lui rendit un logement près de lui.

L'ABBÉ DE BERNIS (depuis ministre, cardinal et ambassadeur à Rome), ayant, dans sa jeunesse, fait quelques dettes, et voulant se soustraire à ses créanciers, de manière à être à l'abri

de toutes perquisitions, sans cependant renoncer entièrement à la société, imagina de se retirer dans l'île Saint-Louis, le quartier le plus reculé de la capitale, et qui par la différence du ton, par la simplicité des mœurs, semble en être à cent lieues. Il y loua un petit appartement sous un nom supposé, et se présenta dans différentes maisons, où il fut très-bien accueilli. Il fut fort étonné d'y entendre beaucoup parler de lui et de ses charmantes poésies. C'était l'ouvrage à la mode dans ces sociétés, et les dames avaient le plus grand désir de connaître personnellement l'abbé de Bernis, dont chacune se faisait une idée très-romanesque. Il promit de le leur amener, se disant fort lié avec lui, et dès lors on le traita avec bien plus de considération, quoiqu'on doutât qu'un homme qui paraissait n'annoncer que de la bonhomie pût avoir des liaisons de ce genre. En effet ses affaires rangées, il quitta sa retraite, se rendit à sa brillante société, et ne manqua pas peu après de paraître sous son véritable nom chez ces dames, dont la surprise fut extrême. Elles ne pouvaient concevoir qu'un auteur aussi célèbre se fût montré chez elles aussi simple, aussi dénué de prétentions, et étaient surtout très-confuses de ne l'avoir pas deviné.

La manière dont l'acquisition de Saint-Cloud a éte faite en faveur de Louis XIV, est assez singulière pour mériter d'être connue.

Ce château appartenait à M. Hervard, riche financier, qui en avait considérablement augmenté le parc, avait bâti et orné les appartements avec la plus grande magnificence, et faisait enfin pour ce charmant domicile une dépense énorme. Le Roi eut la fantaisie de l'acheter pour en faire présent à son frère, et fit part de cê désir au cardinal de Mazarin qui se chargea de le procurer à Sa Majesté à un prix modéré. Jaloux de tenir sa parole, au delà même des espérances du Roi, le Ministre manda chez lui M. Hervard, et d'un air très-sévère lui dit : « L'intention de Sa » Majesté, Monsieur, est sans doute que ceux » qui sont chargés de la perception de ses droits » ne soient pas en perte, et même fassent un » bénéfice honnête : mais elle est indignée que » des traitants offusquent et irritent le peuple, » déjà assez malheureux, par un luxe indécent » et des dépenses immodérées. C'est de sa part » que je vous annonce qu'elle est très-mécon- » tente de vous voir mettre autant d'argent à la » construction et à l'embellissement du château » de Saint-Cloud. » Le financier, atterré d'une mercuriale aussi inattendue, se hâta de s'excuser,

et assura que l'acquisition de cet immeuble, les constructions et embellissements ne montaient pas à plus de cent mille francs, somme que ses économies avaient pu lui procurer aisément sans blesser sa délicatesse; et il offrit de convaincre Son Eminence, en mettant sous ses yeux son contrat d'acquisition, et les comptes des ouvriers, dont il n'eût sûrement fait paraître qu'une très-petite partie s'il eût été pris au mot. Mais le Cardinal eut l'air de l'en croire entièrement sur sa parole, et changeant aussitôt de ton, il le caressa beaucoup, et lui promit de faire revenir le Roi de sa prévention mal fondée. Le Roi en effet, quelques jours après, apercevant M. Hervard sur son passage, eut soin de le remarquer par un petit signe d'approbation, dont celui-ci fut très-flatté. Pendant deux mois le Cardinal eut la constance de faire toutes ses grâces au financier, et de l'enivrer des plus brillantes espérances de faveur. Enfin, un jour il lui dit que le Roi, désirant faire un cadeau à Monsieur, avait jeté les yeux sur le château de Saint-Cloud, comme étant ce qu'il y avait de plus agréable par sa position et sa proximité; et il lui proposa de le vendre à Sa Majesté, qui le paierait ainsi qu'il convenait à sa dignité. M. Hervard avait bien de la peine à se résoudre; cependant l'espérance

de plaire au Roi, la crainte d'une disgrâce, s'il refusait un sacrifice aussi léger en comparaison des avantages qui en résulteraient, le déterminèrent, et il parut accepter de bonne grâce une proposition qu'il jugea d'ailleurs utile à sa fortune. Nouveau sourire de protection de la part du Monarque la première fois qu'il parut devant lui. Enfin, il est mandé chez le Ministre qui, après l'avoir accueilli avec cette apparence de cordialité dont il savait si bien se parer, lui montra le contrat tout dressé, et auquel il ne manquait que sa signature. Mais quel fut l'étonnement du financier, quand il vit que le prix de son château était fixé à cinquante mille écus, somme excessivement inférieure à ce qu'il lui avait coûté! Il voulut se récrier; mais le Cardinal lui imposa silence, en lui rappelant ce qu'il avait dit dans leur première entrevue, lui représentant que le Roi se montrait fort généreux en lui donnant un bénéfice d'un tiers au-dessus de la valeur, et qu'il serait très-offensé d'apprendre qu'on lui en eût imposé la première fois, ou qu'on lui en imposât à présent. M. Hervard n'eut d'autre parti à prendre que celui de signer. Mais le Roi ayant su la ruse de son ministre, fit donner en sus au financier une somme de cinquante mille francs pour diminuer un peu ses

regrets; et lui accorda une nouvelle charge qui le mit à même d'augmenter considérablement sa fortune. Il sut d'ailleurs profiter si adroitement de la faveur que lui procura sa condescendance, que peu de temps après il devint contrôleur général des finances.

C'est ainsi que Louis XIV acquit pour deux cent mille francs le château et le parc de Saint-Cloud, dont il fit présent à son frère, et qui est resté dans la branche d'Orléans jusqu'à l'acquisition qui en fut faite par la Reine en 1787.

Je ne craindrai pas de placer encore ici une anecdote ancienne, mais qui est d'autant plus remarquable, qu'elle est également peu connue, et qu'elle porte sur un objet très-intéressant : la prise de Strasbourg en 1681.

M. de Louvois, ministre de la guerre, envoya ordre à M. de Chamilli, neveu de celui qui s'était si bien conduit à la défense de Grâve, de se rendre chez lui pour recevoir ses instructions sur une mission importante dont il voulait le charger, et il les lui donna ainsi : « Partez ce » soir même pour Bâle en Suisse; vous y serez » dans trois jours : le quatrième, à deux heures » précises après midi, vous vous établirez sur le

» pont du Rhin avec un cahier de papier, une
» plume et de l'encre : vous examinerez et écrirez
» avec la plus grande exactitude tout ce qui se
» passera sous vos yeux pendant deux heures.
» A quatre heures précises, vous aurez des che-
» vaux de poste à votre voiture; vous partirez,
» vous courrez jour et nuit, et m'apporterez
» votre cahier d'observations. A quelqu'heure
» que vous arriviez, présentez-vous chez moi. »

M. de Chamilli, quoique fort étonné d'une mission qui lui paraît aussi puérile, obéit sans balancer. Il arrive à Bâle, se place au jour et à l'heure indiqués sur le pont, écrit tout ce qu'il voit passer. C'est une marchande fruitière avec ses paniers; c'est un voyageur à cheval, en redingote bleue; un paysan déguenillé; des portefaix, etc. A trois heures, un homme en veste et culotte jaune s'arrête au milieu du pont, s'avance du côté du fleuve, s'appuie sur le parapet, regarde en bas, recule un pas, et avec un gros bâton frappe trois coups bien distinctement sur la banquette. Toutes ces actions, et nombre d'autres qui paraissent également indifférentes, sont notées bien exactement. Les piétons, les cavaliers qui se succèdent dans un endroit aussi passager, sont inscrits de même. Quatre heures sonnent; M. de Chamilli remonte dans sa voiture,

arrive chez le Ministre le surlendemain avant minuit, bien confus de n'apporter que des détails aussi peu intéressants. Les portes sont aussitôt ouvertes. M. de Louvois prend avec empressement le cahier de papier; il lit, et lorsqu'il en est à l'homme en veste jaune, qui a frappé trois coups sur la banquette, il saute de joie, il se rend aussitôt chez le Roi, le fait réveiller, cause un quart-d'heure au chevet de son lit, et ne sort que pour expédier en toute hâte quatre courriers qui, depuis quelques heures, étaient prêts à partir. Huit jours après, la ville de Strasbourg est entièrement cernée par les troupes françaises: elle est sommée de se rendre; elle capitule, et ouvre ses portes le 30 septembre 1681.

Il est évident que les trois coups frappés sur la banquette à une heure fixe et convenue, étaient le signal du succès de l'intrigue concertée entre M. de Louvois et les Magistrats de Strasbourg, et que l'homme chargé de cette mission en ignorait le motif, comme M. de Chamilli ignorait le motif de la sienne.

La ville de Bordeaux a manqué d'être le théâtre d'un procès fort étrange, et dont la sagesse des magistrats a écarté le scandale.

Un riche procureur au parlement vivait depuis long-temps clandestinement avec sa gouvernante. Il en avait eu deux enfants, auxquels il désirait assurer un sort et une existence civile. Il engagea cette fille à se choisir un homme qui voulût les reconnaître en l'épousant, et qui, consentant à ne pas habiter avec elle, toucherait à ces conditions, à l'instant du mariage, une somme de vingt mille livres, dont le capital et les accroîts seraient placés dans le commerce en faveur des enfants, et dont les intérêts annuels appartiendraient aux mariés. Cet arrangement était trop avantageux à la gouvernante, pour être refusé; et pour se donner un mari commode, elle jeta les yeux sur un honnête commissionnaire, attaché depuis plusieurs années à la maison, et dont l'activité, l'intelligence et la douceur lui parurent réunir tout ce qu'elle en désirait. Le brave commissionnaire accepta avec reconnaissance la proposition, promit bien de ne jamais réclamer aucun droit sur sa femme, épousa, et reçut les vingt mille livres. Avec cette somme, il s'adonna à un commerce lucratif qui, en peu d'années, prospéra tellement qu'il se trouva avoir décuplé cette petite fortune.

Cependant la mère mourut, et le prétendu père ne lui survécut pas long-temps. La personne

chargée de mettre ce dernier dans le linceul, fut très-étonnée de s'apercevoir que c'était une femme. Elle ne voulut point faire d'éclat; mais elle ne put s'empêcher d'en faire confidence, sous le secret, à une amie qui le redit à une autre, et peu de jours après l'enterrement, le bruit en parvint jusqu'aux parents de la gouvernante, qui, ayant un moyen aussi légal pour faire déclarer les enfants bâtards, et d'hériter à leur place, formèrent leur demande en justice. En vertu d'ordonnance du Magistrat, il fallut procéder à l'exhumation du cadavre : mais les délais avaient été tels, qu'on put déclarer avec vraisemblance, que la corruption ne laissait plus la possibilité de distinguer le sexe. La déclaration d'un seul témoin, fut regardée comme nulle; et les actes de mariage étant d'ailleurs bien en règle, les bâtards, reconnus légitimes, furent confirmés dans la possession d'une fortune qui n'avait été réellement destinée qu'à eux.

M. Tr***, premier commis de la marine, savait très-bien tirer parti des avantages de son état. Un capitaine de vaisseau, qui avait besoin de sa protection, lui envoya en présent une balle de café. « Qu'est-ce que cela? demanda M. Tr***

» au domestique qui accompagnait le message?
» — Monsieur, c'est une balle de café de Moka,
» que M. de S..... mon maître vous prie d'ac-
» cepter. — C'est bon, laissez cela là, et allez
» dire à votre maître, que je ne prends jamais
» mon café sans sucre. »

Le Capitaine de vaisseau n'hésita pas à envoyer tout de suite une balle de sucre.

On sait combien Louis XV témoignait de bontés à ceux que leur service approchait de sa personne. Il paraissait aimer particulièrement le chevalier de Saint-Sauveur, officier de ses gardes; et s'apercevant depuis quelque temps qu'il était fort triste, il lui demanda s'il avait quelque chagrin? « Oui, Sire, un très-grand, puisque je me
» vois obligé de quitter le service de Votre Ma-
» jesté; la médiocrité de ma fortune ne me per-
» mettant pas de m'y soutenir plus long-temps.
» — Mais vous êtes chevalier de Malte et ton-
» suré? — Oui, Sire. — Eh bien demandez de
» ma part à l'évêque de Mirepoix de vous placer
» sur son premier travail pour un bénéfice. »
Le chevalier de S.-S. témoigna sa reconnaissance, et ne manqua pas de se présenter tout de suite chez l'Evêque ministre de la feuille, en se fai-

sant annoncer de la part du Roi. Les portes furent aussitôt ouvertes selon l'étiquette. Mais ayant annoncé le motif de sa visite, il fut très-mal accueilli : le Prélat lui disant que les bénéfices devaient être la récompense d'anciens ecclésiastiques qui avaient employé leur temps et leurs études au service de l'autel, et non le partage de jeunes Chevaliers de Malte, qui en dissiperaient le produit en jeux, en spectacles et en plaisirs mondains. Le Chevalier croit avoir saisi un moment d'humeur; il espère qu'il sera plus heureux dans un autre, et se présente le lendemain au même titre; mais bien loin d'être mieux reçu, la réprimande fut beaucoup plus sévère, et le refus nettement prononcé. Il ne se décourage point, et revient le troisième jour, comptant arracher par l'importunité l'effet de la promesse du Monarque. C'était l'heure de l'audience de l'Evêque, qui, en l'apercevant, se laissa aller à un mouvement d'impatience, et lui dit hautement : « Ah ! Monsieur, s'il y avait encore un homme comme vous dans le Royaume, je quitterais la feuille des bénéfices. » Monseigneur, je vais chercher le second, répliqua aussi hautement le Chevalier en se retirant. Mais à peine fut-il sorti, qu'il sentit que son étourderie, dont le Prélat ne manquerait pas de se

plaindre, pourrait lui faire le plus grand tort. Il ne vit d'autre moyen de se tirer de ce mauvais pas, qu'en allant faire l'aveu de sa faute au Roi, qui l'écouta avec bonté, sourit, et lui promit d'arranger cette affaire. L'évêque de Mirepoix ne manqua pas en effet de se présenter pour porter ses plaintes : le Roi chercha inutilement à détourner la conversation ; il fut obligé de l'entendre jusqu'au bout ; et lorsqu'il lui eut dit : « Sire, il m'a répondu avec arrogance qu'il » allait chercher le second. — Eh bien! dit le » Roi, donnez-lui vite un bénéfice, parce qu'il » serait homme à le trouver. — Il n'était plus possible de se refuser à un ordre aussi positif, et le chevalier de Saint-Sauveur eut un bon prieuré, qui le mit à même de continuer son service.

M. L'ÉVÊQUE DE MIREPOIX était d'autant plus sévère sur la dispensation des bénéfices, qu'il croyait sa conscience engagée à ne faire que de bons choix, et qu'il se regardait comme ordonnateur absolu en ce département, quoique ses fonctions se bornassent à présenter la liste des places vacantes et des aspirants, avec les notes qui pouvaient éclairer le Roi, et déterminer ses dispositions. Mais à l'austérité religieuse qui le

guidait, il joignait une dureté repoussante, et quelquefois des sarcasmes humiliants qui nuisaient au respect que devaient inspirer ses hautes et réelles vertus. Les apparences extérieures avaient beaucoup d'influence sur sa protection. L'ecclésiastique qui se présentait chez lui avec des cheveux plats sans poudre, et l'air bien séminariste, était sûr d'attirer son attention, tandis que celui qui y venait sous un costume décent, et même sans prétention, se trouvait désagréablement éconduit.

Un jeune abbé, honnêtement vêtu, mais malheureusement pour lui porteur d'une jolie figure, et d'une tournure agréable, sollicitait ses bontés pour un bénéfice. Le Prélat le regarde, et pour toute réponse lui chante ce morceau du *Devin du Village*, opéra alors fort en vogue :

> Quand on sait aimer et plaire,
> A-t-on besoin d'autre bien?

M. de Cortois était un respectable ecclésiastique entièrement livré aux devoirs de son état : mais il avait une superbe figure, une belle taille, et était connu à Paris sous le nom de l'Abbé à la belle jambe. Il ne fallait pas davantage que cet extérieur pour blesser les préjugés de M. l'é-

vêque de Mirepoix qui, chaque fois qu'il se présentait, cherchait à le mortifier, et s'était bien promis de ne lui donner aucun bénéfice. L'Eglise eut en effet été privée d'un de ses plus respectables Prélats, sans un hasard heureux qui le favorisa.

L'abbé de Cortois avait pris place dans la diligence de Lyon à Paris sous le nom de Quincey, par lequel il était distingué de ses frères dans sa famille, et à Dijon sa patrie. Il se trouva avec plusieurs voyageurs inconnus, qui sans doute avaient à se plaindre de M. l'évêque de Mirepoix, et le dénigraient avec acharnement. M. l'abbé de Quincey défendit le Prélat avec toute la vivacité et l'esprit possible, exalta ses vertus, ses qualités, sa conduite; et avec autant de modestie que de décence et de fermeté, réduisit ses adversaires au silence sur cet objet.

Dans cette même voiture se trouvait un vieil ecclésiastique qui parut ne prendre aucune part à cette discussion, garda presque toujours le silence pendant le voyage, examina avec attention l'abbé de Quincey, et, à son arrivée à Paris, lui serrant la main, lui dit: « Monsieur l'abbé, je » vous prie de venir me voir dans trois jours au » couvent des Théatins dont je suis religieux. » Peut-être aurai-je le bonheur de vous être utile

» et de vous prouver ma reconnaissance de l'in-
» térêt avec lequel vous avez défendu la cause
» de mon frère l'évêque de Mirepoix. » L'abbé de Cortois, fort étonné de s'être fait, sans y penser, un aussi puissant protecteur, ne manqua pas le troisième jour au rendez-vous, et l'abbé Boyer, en l'embrassant, lui dit : « Allez présen-
» ter vos remercîments à mon frère, qui vient de
» vous faire nommer par le Roi à l'évêché de
» Belley. » M. de Cortois s'y rendit aussitôt, et l'évêque de Mirepoix fut très-surpris de trouver dans l'abbé de Quincey celui qu'il se repentit dès-lors d'avoir jugé avec une prévention défavorable, et qui par ses talents et ses vertus a si hautement justifié sa promotion à la dignité épiscopale.

Monsieur d'Apchon, évêque de Dijon, puis archevêque d'Auch, était dans son enfance chevalier de Malte, et destiné par sa famille au service de la marine. Pendant qu'il étudiait au collége de Lyon, il y passa un jésuite espagnol qui jouissait parmi ses confrères d'une grande réputation de sainteté, et auquel on attribuait le don de prédire l'avenir. Le préfet du jeune d'Apchon présenta son élève à ce jésuite, et lui demanda ce qu'il pensait sur son sort à venir?

Celui-ci, après avoir bien examiné l'enfant, répondit : « Ayez soin de le faire bien étudier ; il » doit être un des soutiens de l'Eglise, et sera le » troisième évêque de Dijon ; » horoscope d'autans plus singulier qu'il n'y avait point encore d'évêché dans cette ville. Les jeunes pensionnaires rirent beaucoup de cette prédiction, et donnèrent au jeune d'Apchon le sobriquet de l'*Evêque*, qui lui fut même continué par ses nouveaux camarades quand il entra dans les Gardes marines, et avec d'autant plus de force qu'il y eut alors plus de motif à la plaisanterie, puisqu'à cette époque on créa un nouvel évêché à Dijon.

M. d'Apchon avait toujours eu une vocation décidée pour l'état ecclésiastique, et n'avait fait qu'obéir à ses parents en en prenant un si différent, tandis que son frère cadet, tonsuré, annonçait avoir tous les goûts militaires. Après la première campagne du chevalier d'Apchon, les deux frères se trouvant ensemble dans la maison paternelle se confièrent mutuellement leurs inclinations, et finirent par se proposer un échange qui leur convint parfaitement, et qui eut l'approbation de leurs parents. L'abbé prit l'état de marin, où il s'est depuis distingué, et le chevalier entra dans les ordres sacrés.

Cependant le premier évêque de Dijon mou-

rut, et eut pour successeur M. de Bouhier, qui appela l'abbé d'Apchon auprès de lui en qualité de son vicaire-général, et qui quelques années après, attaqué d'une grave maladie à laquelle il succomba, le désigna à la Cour comme l'ecclésiastique le plus en état de le remplacer, soit par ses talents, soit par la connaissance parfaite qu'il avait de ce nouveau diocèse, soit enfin par la haute considération dont sa famille jouissait dans la province. Les vœux du prélat défunt furent exaucés, et l'horoscope de M. d'Apchon se trouva accompli, puisqu'il fut le troisième évêque de Dijon.

Cette anecdote a été attestée par tous ses contemporains; et si quelque chose peut encore en confirmer la vérité, c'est que ce respectable Prélat, incapable de proférer le plus léger mensonge, même en badinant, se plaisait à la raconter comme fait positif, qui ne lui avait pas, disait-il, donné de la crédulité pour les prédictions de ce genre.

On peut se rappeler qu'en 1774 des séditieux, sous prétexte d'une disette factice, excitèrent une révolte dans Paris, et dans plusieurs parties du Royaume. Elle fut d'autant plus considérable à Dijon, que les autorités militaires crurent pouvoir dissiper les mutins à coups de canne, et ne

firent que les irriter davantage. Leur fureur se porta sur les maisons des traitants, sur celles même de quelques magistrats qu'on accusait bien mal à propos d'accaparements. On pillait, on saccageait tout; enfin l'effervescence était à son comble, lorsque l'Evêque M. d'Apchon, revêtu de ses habits pontificaux, parut, au milieu de cette populace effrénée. A l'instant le plus profond silence succéda au plus grand tumulte. Le vénérable pasteur prend la parole, fait le discours le plus touchant, arrache des larmes de repentir à ceux qui un moment auparavant étaient le plus furieux ; et profitant des dispositions qu'il aperçoit, les entraîne à sa suite dans l'Eglise, entonne le *Miserere*, donne à tous sa bénédiction, et les renvoie chez eux dans la plus grande tranquillité. C'est ainsi que le respect général qu'on accordait aux vertus de ce saint Evêque calma en un instant une sédition qui menaçait la ville entière des plus grands dangers.

M. d'Apchon, ayant passé du siége épiscopal de Dijon au siége archiépiscopal d'Auch, continua d'exercer dans cette dernière ville tous les actes d'humanité, de fermeté et de charité chrétienne par lesquels il s'est immortalisé dans le souvenir de ces deux diocèses.

Ayant appris qu'un respectable père de fa-

mille, qui n'avait, pour subsister et entretenir ses enfants selon son rang, que des rentes viagères assez modiques, venait de mourir, et avait laissé deux filles de quarante à quarante-cinq ans, dans l'indigence, il se rendit chez elles, sous prétexte de prendre part à leur douleur, mais dans l'intention réelle de chercher quelque moyen de les soulager sans les humilier. L'occasion parut s'en présenter naturellement. En conversant avec elles, il eut l'air d'être frappé d'étonnement à l'aspect d'un tableau qui n'était qu'une mauvaise copie, et en loua la peinture d'un air de si bonne foi que ces demoiselles crurent devoir le lui offrir, mais en l'assurant qu'il se trompait sur le mérite de l'ouvrage, que les connaisseurs disaient être plus que médiocre. M. d'Apchon insista sur sa beauté, et accepta l'offre obligeante, à condition qu'il lui serait permis d'en payer la valeur. Grands débats d'honnêteté qui se terminèrent par consentir à la demande du Prélat. Il fit emporter le tableau, et deux jours après envoya à ces demoiselles un contrat de rente viagère de seize cents livres réversible en survivance de l'une à l'autre. On imagine bien qu'elles virent clairement dans ce don l'effet de la générosité et de la délicatesse de leur Archevêque. Elles se hâtèrent d'aller lui en témoigner leur sensibilité,

et après son décès elles voulurent faire acheter sous main le tableau ; mais les héritiers ayant su leur dessein, et ne doutant pas qu'il ne fût dicté par la reconnaissance, s'empressèrent de le leur rendre, sans en recevoir aucun prix, et ajoutèrent à cet envoi celui du portrait en pied du digne Archevêque. Elles ont fait de ces deux tableaux le principal ornement de leur oratoire particulier, et ont placé au-dessous le récit historique de la pieuse et délicate libéralité du Prélat, afin de perpétuer dans leur famille les sentiments d'admiration et de reconnaissance dont elles n'ont cessé d'être pénétrées.

Le feu ayant pris dans une maison à Auch, le respectable Archevêque accourt. Son premier soin est de demander si tous les habitants sont sauvés? « Hélas! s'écrie une mère au désespoir, » on m'a arrachée des flammes, et je n'ai pu » enlever mon enfant qui est dans cette cham- » bre, » montrant de sa main le second étage qui paraissait en feu. Aussitôt l'Archevêque ordonne qu'on applique une échelle contre la fenêtre indiquée, et propose deux mille écus de récompense à celui qui sauvera cette infortunée créature. Personne n'ose s'exposer à un danger aussi imminent ; mais la vraie charité ne connaît point de péril : le saint Prélat s'entoure d'un drap

mouillé, fait le signe de la croix, monte à l'échelle, pénètre au travers des flammes, reparaît portant l'enfant sous son bras, et le remet à sa mère au milieu des acclamations et des bénédictions du peuple : les parents se prosternent à ses pieds. « Mes amis, leur dit-il gaîment, j'ai » gagné les deux mille écus ; il est bien juste que » l'enfant que j'ai sauvé, et qui par là est devenu » celui de mon adoption, en jouisse. Je les » place sur sa tête » ; et tout de suite il s'éloigna pour se soustraire à leurs remercîments.

La vénération publique s'étendait à juste titre sur tous les membres de cette famille, et le comte d'Apchon, lieutenant-général dès armées du Roi, et frère de l'archevêque d'Auch, la méritait personnellement par de grands services militaires et par des vertus qui ne s'étaient jamais démenties. Son mérite si généralement connu, sa naissance et la place qu'il avait eue de gouverneur d'un Prince du sang, place ordinairement récompensée par le cordon bleu, tout semblait lui assurer une distinction aussi flatteuse. Mais il n'était pas courtisan, et ignorait l'art de solliciter des grâces. Cependant le premier janvier 1784, le Roi nomma vingt et un chevaliers des ordres, promotion la plus nom-

breuse qui eût été faite jusqu'alors. On en lut publiquement la liste à la porte du Roi selon l'usage. Elle fut écoutée dans le plus grand silence. Mais, quand on vit que M. d'Apchon n'y était pas compris, ce fut un murmure unanime d'improbation, dont il était impossible que le bruit ne parvînt pas jusqu'à Sa Majesté. Le lendemain, tout Paris (pour ainsi dire) se porta chez le comte d'Apchon, pour lui faire un compliment bien plus flatteur que s'il eût été pour sa nomination, puisque chacun aspirait à être l'interprète du vœu et des regrets publics. Enfin, l'affluence fut si grande à son hôtel, et l'enthousiasme général si vivement exprimé, qu'il n'y eut pas un des nouveaux chevaliers qui n'eût préféré d'être oublié à ce prix-là. La modestie du comte d'Apchon ne se démentit pas dans une occasion aussi délicate. Le Roi lui-même lui en témoigna sa satisfaction, en lui promettant de réparer bientôt cet oubli involontaire; et trois mois après il fut nommé chevalier des ordres par une promotion particulière.

Le parallèle s'établit naturellement entre la famille d'Apchon et celle de la Féronays, qui

s'est également distinguée par les services militaires et les vertus apostoliques.

De quatre frères, trois connus par des talents supérieurs, sont devenus officiers-généraux ; et l'autre, placé dans l'état ecclésiastique, a passé successivement à l'évêché de Bayonne et à celui de Lisieux.

L'abbé de la Féronays annonça dès sa plus grande jeunesse cette simplicité naïve et gaie qui, jointe ensuite à la plus grande instruction de son état, lui a concilié l'estime et la vénération de tous ceux qui l'ont connu, soit en France, soit dans les pays étrangers, où la persécution la plus cruelle l'a forcé d'aller terminer sa carrière.

Etant au collége, chargé à son tour de faire la lecture pendant le repas, il trouva ces mots : on lui coupa *le col*, et prononça comme cela était écrit. Le préfet du réfectoire lui cria, recommencez, et lisez-comme s'il y avait un *u* : on lui coupa le *cul*, reprit le jeune homme.

A l'âge de quatorze ans, faisant un voyage avec son frère aîné, beaucoup plus âgé que lui, et qu'il respectait comme un père, ils s'arrêtèrent pour coucher dans une auberge. Le lendemain matin il entre dans la chambre de son frère, et voyant qu'il était encore endormi, il

allait se retirer, quand il aperçut au travers des vitres une pie sur un arbre. Il ne peut résister à l'envie d'exercer son adresse, ôte ses souliers, s'empare doucement d'un fusil qui était au chevet du lit, ouvre la fenêtre avec les plus grandes précautions, met en joue et tire. Le comte de la Féronays se réveille en sursaut, en s'écriant : « Qu'est-ce donc que cela ? — Ah,
» mon frère, répond naïvement l'Abbé, je vous
» demande pardon : c'est peut-être moi qui vous
» ai réveillé ? j'ai cependant fait bien douce-
» ment. »

Etant séminariste, et passant sur le pont Notre-Dame à Paris, il fut abordé par un recruteur qui, voyant un jeune homme de cinq pieds sept à huit pouces, avec une physionomie fort simple, imagina que c'était pour son métier une proie aussi avantageuse que facile, lui proposa de s'engager, et le pressa d'entrer avec lui dans une chambre particulière d'un café voisin. L'Abbé, qui reconnut à l'instant l'uniforme du régiment dont le comte de la Féronays était colonel, se prêta d'autant mieux à ses instances, que l'idée de la méprise lui parut plaisante, et qu'il espéra, au moyen de cette espiéglerie, attraper sept ou huit louis à son frère, qui serait obligé de rendre le prix de son engagement. Il

fit nombre de questions sur le régiment, et particulièrement sur le colonel. Mais le recruteur lui parla avec tant d'enthousiasme de ce digne chef, lui en fit de si bonne foi les plus grands éloges, lui disant qu'il n'était que l'écho du sentiment de tous les soldats français, qui le regardaient comme leur modèle, leur père et leur ami; il s'étendit enfin avec une si véritable effusion du cœur sur un sujet aussi intéressant, qu'il ne fut pas possible à l'Abbé de pousser plus loin son projet de plaisanterie. En versant des larmes d'attendrissement, il avoua qu'il était le frère de ce même colonel, consola le recruteur de la confusion où il se trouva à ce mot, en lui donnant deux écus de six francs, et lui promit de le recommander vivement au comte de la Féronays.

Malgré sa simplicité apparente, l'abbé de la Féronays ne négligeait pas de repousser, quoique très-honnêtement, les attaques faites à son état ou à sa personne.

Le comte de Voisenon, capitaine aux Gardes-Françaises, homme très-riche, et ayant une fort bonne maison, cherchait à y attirer des gens aimables, pour dissiper les ennuis que lui donnait fréquemment sa femme, aussi connue par ses caprices que par son esprit. Ayant trouvé dans

plusieurs sociétés l'abbé de la Féronays, il l'engagea à venir chez lui. Celui-ci, acceptant l'invitation, répondit qu'il aurait l'honneur auparavant de rendre ses devoirs à madame la Comtesse, et le pria de vouloir bien l'en prévenir. Il se présenta en effet le lendemain chez elle, se fit annoncer, et la trouva seule, un livre à la main. Il lui adressa les complimens d'usage en pareille circonstance : mais sans paraître l'écouter, sans se déranger, elle détourne nonchalamment les yeux sur l'Abbé, le toise du haut en bas, et se remet à lire. L'Abbé croit alors n'avoir pas été entendu, se nomme et recommence son compliment; mais il est accueilli de même. Alors il avance un grand fauteuil près du feu, s'y étend, tire son bréviaire de sa poche, fait semblant de marmotter quelques prières, fait le signe de la croix, se lève et s'en va, sans avoir l'air de regarder la maîtresse de la maison. La comtesse de Voisenon, qui ne faisoit cas des gens, qu'autant qu'elle ne pouvait les déconcerter par ses impertinences, et qu'ils y répondaient avec esprit, trouva la conduite de l'Abbé plaisante, se garda bien de raconter cette petite scène à son mari, lui dit au contraire, qu'elle avait vu son ami, qu'elle l'avait trouvé extrêmement aimable, et le pria de l'engager à la venir voir souvent. Mais l'Abbé ne fut

point tenté de se rendre aux instances que lui fit à cet égard le comte de Voisenon, dont la bonhomie aimable contrastait parfaitement avec l'humeur capricieuse de sa femme.

L'Abbé de la Féronays, devenu évêque de Bayonne, apprit que dans un village de son diocèse il était survenu une inondation affreuse, qui avait forcé des habitants à se retirer au haut de leurs maisons, et à abandonner presque toute leurs provisions. Il s'y transporta en toute hâte, après avoir ramassé tous les pains qu'il put trouver dans la ville, et se mettant dans un bateau, il les tendait aux malheureux au bout d'une longue perche, se jetant dans l'eau jusqu'à la poitrine, pour pouvoir approcher davantage des maisons. Il passa ainsi trois jours de suite, renouvelant ces provisions et ces distributions au péril de sa vie, et animant ceux qui le suivaient par sa gaîté et son courage à affronter les plus grands dangers. Ce trait d'héroïsme pastoral fut raconté à Louis XV, qui répondit : « Rien ne » m'étonne de ce qui vient des La Féronays : le » brave évêque de Bayonne va à l'eau comme ses » frères vont au feu. »

Il était depuis plusieurs années évêque de Lisieux, quand la persécution dirigée contre les ministres de la Religion le fit déporter à Genève,

d'où il se rendit à Soleure en Suisse. Là existait la plus sainte et la plus charitable des femmes, madame la baronne de Sury, qui, mariée à un des principaux membres du Conseil souverain de l'Etat, ne sortit de la retraite pieuse, où, malgré son rang, elle avait résolu de passer sa vie, que pour soulager la détresse des ecclésiastiques français qui, dénués de tout, arrivaient dans ce pays-là. A la faveur des quêtes qu'elle fit pour eux, elle leur procura d'abord des habillements décents, et avec le surplus elle imagina d'établir une table gratuite, où jusqu'à cent vingt prêtres ont trouvé pendant plus de quatre ans une nourriture simple, mais saine et assurée. On sent qu'une entreprise de cette nature ne pouvait être soutenue que par l'activité avec laquelle madame de Sury, peu riche elle-même, sollicitait les secours dont elle avait besoin. Elle les trouvait chez ses dignes compatriotes, surtout dans son excellente famille. Les noms de MM. d'Arregger, de Surbeck, de Gibelin, etc., seront à jamais cités par la reconnaissance. Elle allait les chercher, ces secours, jusque parmi les malheureux émigrés laïques, qui employaient à une si belle œuvre une partie même de leur nécessaire. Elle avait déjà mis souvent à contribution la générosité de l'évêque de Lisieux qui, un jour

n'ayant plus d'argent à lui donner, lui remit son anneau pastoral pour le vendre au profit de sa table, lui disant qu'il était estimé au plus bas prix à trente louis. Elle l'accepta, et le mettant en loterie, dont elle fit distribuer les billets dans tous les cantons voisins, elle en eut quarante louis. Par un hasard fort extraordinaire, ou pour mieux dire, par un effet de la bonté de la Providence, le lot échut à un billet que l'évêque, sans être connu, avait pris dans une auberge des environs, où on en offrait aux étrangers. Jamais joie ne fut égale à celle du digne Prélat, qui courut tout de suite chez madame de Sury, se félicitant de pouvoir lui rapporter la bague pour l'entretien de sa table ecclésiastique, et elle la revendit encore trente louis.

Des dames de Soleure vinrent prier l'évêque de Lisieux de donner la confirmation à leurs enfants dans une chapelle éloignée de la ville d'une forte demi-lieue. Il y consentit, et promit d'y être avant neuf heures du matin, ajoutant, par plaisanterie sur sa situation, qu'il s'y rendrait à pied, la voiture l'incommodant depuis sa sortie de France. Ces dames lui dirent qu'elles viendraient le chercher, et arrivèrent en effet en carrosse à huit heures. L'Evêque accepta volontiers une place; mais à peine fut-il entré en voi-

ture, que ces dames, se souvenant de ce qu'il avait dit, se hâtèrent de baisser les quatre glaces de peur qu'il ne fût incommodé. Il faisait le vent du nord le plus froid, et il tombait d'énormes flocons de neige qui obscurcissaient le jour. L'Evêque eut beau assurer que la chaleur ne lui ferait aucun mal, on tint bon par excès de politesse, tant en allant qu'en revenant. Il fut mouillé et gelé, et rentra chez lui avec un très-gros rhume. Comme on lui reprochait de s'être rendu malade pour n'avoir pas insisté avec fermeté à faire lever les glaces, il répondit que connaissant les Suisses pour être susceptibles, quoique bien à tort, d'imaginer que les Français s'amusaient toujours à leurs dépens, il aimait mieux en être quitte pour sa petite indisposition, que d'avoir humilié ces excellentes femmes, en leur annonçant qu'il avait badiné, et qu'elles n'avaient pas compris sa plaisanterie. C'est ainsi que, sévère pour lui-même, toutes ses actions vis-à-vis les autres portaient éminemment le caractère de la bonté, et que se livrant même souvent à des saillies de gaîté naïve, il avait la plus grande attention à n'offenser personne.

Son tailleur, en Suisse, lui apporta une culotte qu'il avait commandée, et qu'il essaya devant lui, mais dans laquelle il ne pouvait entrer: « Mon

» cher, lui dit-il, tu vois bien qu'elle n'est pas » faite à ma mesure. — C'est vrai, Monseigneur, » répondit le bon Suisse, qui ne connaissait » guère les délicatesses de la langue française, » elle est un peu trop étroite pour le cul de » votre grandeur. — Dis donc, mon ami, ré- » plique l'Evêque, pour la grandeur de mon » cul; » et craignant de lui avoir fait de la peine par cette plaisanterie, il le paya comme s'il eût été content.

Il racontait avec gaîté que faisant la visite de son diocèse, et se trouvant dans une paroisse éloignée, il vit avec peine que le service divin était troublé par des marchands de gâteaux et de fruits, qui vendaient sur le parvis de l'Eglise, et jusque dans l'intérieur. Il blâma vivement le curé de tolérer cet abus. « Eh! Monseigneur, » répondit celui-ci, ces pauvres gens n'ont que » ce moment et cet endroit pour débiter leurs » marchandises. — Quoi, Monsieur, ne vous » souvenez-vous pas que Jésus-Christ chassa » lui-même à coups de fouet les vendeurs du » temple? — Ah! Monseigneur, ce n'est peut- » être pas ce qu'il a fait de mieux en sa vie. » L'Evêque ne put s'empêcher de rire de cette naïveté, et eut beaucoup de peine à lui persuader que les actions de notre Sauveur ne devaient

pas être pesées dans la balance des jugements humains.

Il venait d'acheter un très-beau vase de porcelaine, dont il voulait faire un présent : il le remit entre les mains de son domestique, qui maladroitement le laissa tomber, et resta pâle et dans la plus grande confusion en le voyant brisé en mille pièces. « Mon ami, lui dit l'Evêque, tu » es plus affligé que moi ; voilà pour te con- » soler (en lui donnant un écu de six francs) ; » une autre fois fais plus d'attention, et vas dire » au marchand de m'apporter un vase pareil. »

Le prince de L. et M. de S. sortaient d'une maison de la rue Bourbon, où ils avaient soupé. Il faisait un temps affreux. Trop paresseux pour aller bien loin peut-être chercher un fiacre, « Faisons-nous arrêter, dirent-ils, on nous en » amènera un pour nous conduire chez un » commissaire. » Là-dessus ils mettent leurs flamberges au vent, et des cris : « ah !... ah !... » eh !... eh !.... ; êtes-vous blessé ? Non. Recom- » mençons. » Ils jouèrent cette scène assez longtemps, sans que les patrouilles qui passaient et repassaient auprès du champ de bataille se missent en devoir de les arrêter ; enfin, mourans de rire,

de froid et de lassitude, ils furent obligés de finir, et de s'en aller à pied chez eux.

Le cardinal de la Rocheaimon, l'un des plus fins courtisans qui ait existé, n'en avait pas moins aussi ses naïvetés, mais elles étaient d'un genre bien différent des précédentes.

Dans les commencements du règne de Louis XVI, connaissant tout le désir qu'avait le jeune Monarque de remplir autant qu'il serait en lui les engagements de son aïeul, dès qu'il avait quelque grâce à demander (et cela arrivait souvent), il ne manquait pas de s'appuyer de la prétendue parole que lui en avait donnée le feu Roi. Au moment où l'on faisait les dispositions pour le sacre, il alla trouver M. le comte de Maurepas, et le pria de faire nommer son neveu, le comte de la Rocheaimon, otage de la Sainte-Ampoule, faveur qui assurait le cordon bleu. « Monseigneur, lui dit le vieux Ministre, » qui ne manquait jamais l'occasion de faire une » plaisanterie, le feu Roi vous l'avait-il promis ? » — Sûrement, monsieur le Comte, répondit » bonnement le Cardinal, il me l'avait promis. »

Ce même Prélat, en qualité d'archevêque de Reims, ayant sacré Louis XVI, et ayant,

malgré son grand âge, vaqué sans se reposer à tous les détails de cette auguste cérémonie, le Roi lui dit ensuite : « Vous devez être bien fati-» gué, monsieur le Cardinal ? — Oh, non, Sire, » répondit-il naïvement ; tout prêt à recom-» mencer. »

La piété éminente et la bienfaisance religieuse du cardinal de la Rochefoucault étaient, surtout dans son diocèse, l'objet de la vénération publique.

(*) Une femme fort pauvre, qui avait la consolation d'avoir une fille aimable, dont les grâces modestes annonçaient la sagesse, se présenta chez lui avec cette jeune personne. Elle lui exposa qu'elle était sur le point d'être renvoyée avec sa fille d'un petit appartement qu'elles occupaient chez un homme fort riche, parce qu'elles ne pouvaient lui payer cinq écus qui lui étaient dus. Le ton d'honnêteté avec lequel elle faisait connaître son malheur, fit apercevoir aisément au Cardinal qu'elle n'y était tombée que parce que la vertu lui était plus chère que les richesses. Il écrivit un billet et la chargea de le porter à son intendant. Celui-ci l'ayant ouvert, lui compta sur le champ cinquante écus. « Mon-

» sieur, lui dit cette femme, je ne demande pas » tant à Monseigneur, et certainement il s'est » trompé. » Il fallut pour la tranquilliser que l'intendant allât lui-même avec elle parler au Cardinal. Son Eminence reprenant son billet, dit : « Il est vrai que je me suis trompé, le pro- » cédé de Madame le prouve ; » et au lieu de cinquante écus il en écrivit cinq cents, qu'il engagea la vertueuse mère à accepter, pour lui aider à marier sa fille. (*)

MONSIEUR LE COMTE DE LUGEAC, commandant des grenadiers à cheval, avait trouvé moyen de mécontenter ce respectable corps par des airs de hauteur et des duretés souvent déplacées. Instruit des murmures qu'il y avait contre lui, et passant sa troupe en revue, « Messieurs, leur » dit-il, je n'ignore pas que plusieurs d'entre » vous se répandent en plaintes contre moi : si » quelqu'un en a de réelles à former, qu'il s'a- » vance hors du rang, je suis prêt à l'entendre. » A ce mot le corps entier fait un mouvement en avant. — Halte, cria M. de Lugeac; et aussitôt il fit commencer les manœuvres.

Le père Camaret, jésuite, étant à la tête de la congrégation des enfants au collége de Lyon, se faisait aimer de ses disciples en raison de sa bonhomie; mais, sous les apparences de la simplicité, il cachait un esprit fin que ses supérieurs avaient bien su démêler, et qui lui avait mérité cette place de confiance. Après la destruction de son ordre, se trouvant à dîner avec plusieurs personnes, on servit un dinde. « Ah! mangeons » du jésuite, s'écrièrent quelques jeunes gens » qui crurent faire une bonne plaisanterie. — » Messieurs, répondit modestement le père Ca- » maret, il sera bien tendre s'il est aussi mortifié » que nous. »

L'union de M. et Mad. la comtesse Dulau, fondée sur toutes les convenances sociales, jouissait depuis plusieurs années, et à juste titre, de l'estime publique. Une confiance réciproque permettait à chacun des deux époux d'avoir ses sociétés particulières qui, se réunissant à certains jours fixes dans la semaine, rendaient cette maison une des plus agréables. Les jours qui n'étaient pas marqués pour ce rassemblement, M. Dulau étoit rarement chez lui, et se livrait volontiers à la passion du jeu, mais avec assez de

prudence pour ne jamais essuyer des pertes capables de déranger sa fortune. Au reste, il ne s'informait point de ce que faisait sa femme, et n'avait en effet aucune raison de douter de son excellente conduite.

Cependant un jour en rentrant chez lui, son vieux valet de chambre qui le servait depuis vingt-cinq ans, et dont il connaissait la fidélité et la circonspection, l'aborda d'un air fort triste; et, le tirant à part, lui dit qu'il le voyait avec la plus grande peine depuis long-temps le jouet de ses domestiques, et prêt à devenir celui du public, s'il ne se hâtait d'arrêter les désordres qui régnaient dans sa maison. « Explique-toi plus » clairemement, dit M. Dulau, de quoi s'agit-il? » — Hélas, Monsieur, il faut bien que le scan» dale soit avéré et poussé au comble, puisque » je me crois obligé de vous en avertir. Tous » les jours, dès que vous sortez, il arrive ici un » jeune Abbé que madame la Comtesse fait aus» sitôt passer dans son cabinet, et avec lequel » elle s'enferme une heure et demie, deux » heures de suite; Madame passe le reste de son » temps à lui écrire. Ce sont des deux et trois » lettres par jour que ses domestiques sont char» gés de porter chez M. l'Abbé, et dont on » leur ordonne d'attendre les réponses. Vous

» devez imaginer tous les propos qui se tiennent
» hautement dans l'anti-chambre sur une pareille
» intrigue, et sur l'abus que l'on fait de votre
» excessive confiance. »

Le comte Dulau ne doutait pas de la véracité de son vieux serviteur; mais une dénonciation de cette importance méritait d'être approfondie, et il voulait être assuré du fait par lui-même. Il engagea son valet de chambre à intercepter une de ces lettres si multipliées, ce qui ne fut pas difficile, les domestiques ne demandant pas mieux que de se débarrasser les uns sur les autres de ce genre de commission. Bientôt on lui apporte une lettre adressée à l'abbé Nolac. Il l'ouvre, reconnaît l'écriture de sa femme, et y lit avec étonnement les expressions de la passion la plus vive et la plus romanesque. M. Duleau n'était point jaloux, mais il n'en sentit pas moins le désagrément d'une pareille aventure; et, en homme sage, il résolut, non-seulement d'en prévenir l'éclat, mais encore d'ôter toute possibilité d'indiscrétion à celui qu'il n'était pas disposé à juger favorablement. Il se rend en conséquence chez l'Abbé, se fait annoncer, et est reçu très-poliment par un homme qui lui paraît avoir également de l'esprit et de l'usage du monde. « J'ai été étonné, Monsieur, lui dit-il, d'ap-

» prendre que vous veniez très-fréquemment
» chez madame Dulau, sans que j'eusse l'hon-
» neur de vous connaître. En ayant celui de
» vous voir, je serais tenté de vous engager
» à me dédommager de cette inadvertance, si
» l'honnêteté dont vous paraissez susceptible ne
» me déterminât à vous avouer franchement
» le motif de ma visite. Je ne vous cacherai donc
» pas que vos assiduités auprès de madame Du-
» lau, donnent lieu à des conjectures désavan-
» tageuses à sa réputation; j'ai espéré que vous
» voudriez bien, par égard pour elle-même, me
» promettre de les discontinuer. — J'aurais bien
» désiré, Monsieur, répondit l'Abbé, avoir l'hon-
» neur de vous être présenté, et malheureusement
» les heures auxquelles mes occupations m'ont
» permis jusqu'à présent de faire ma cour à
» Madame ont toujours été celles où vous étiez
» sorti. En ayant l'avantage de vous connaître,
» je regrette bien sincèrement que ce ne soit
» que pour vous promettre de cesser des visites
» que l'honnêteté si connue de madame la Com-
» tesse devait mettre à l'abri de toute maligne
» interprétation. Je me conformerai cependant
» avec exactitude à vos intentions, et ne récla-
» merai vos bontés que pour justifier auprès
» d'elle le motif de mon absence. — Je vois,

» Monsieur, que je ne me suis point trompé dans
» l'opinion que j'ai prise de votre honnêteté;
» mais ma position me force à vous en demander
» une nouvelle preuve, et je ne doute pas que
» vous ne vous prêtiez avec autant de loyauté
» à remettre entre mes mains toutes les lettres
» que vous a écrites madame Dulau, sous la
» parole d'honneur que je vous donne de n'en
» faire aucun usage qui puisse éloigner d'elle
» l'estime publique, ou détruire le bonheur de
» sa vie. — Vous m'étonnez, Monsieur, je n'ai
» jamais eu l'honneur d'être en correspondance
» avec Madame, et je n'ai nul mérite à une dis-
» crétion qui est sans objet. » Le mari qui se croit sûr du fait, insiste avec vivacité; l'Abbé continue à nier avec sang-froid, mais opiniâtrément. La discussion s'échauffe au point que le premier, tirant un pistolet de sa poche, menace l'Abbé de lui brûler la cervelle, si à l'instant il ne lui remet toutes les lettres de sa femme. Celui-ci, sans s'émouvoir d'une telle violence : « Je
» n'aurais jamais cru, dit-il, monsieur le comte
» Dulau capable d'en venir à de pareilles ex-
» trémités vis-à-vis d'un homme sans armes.
» Songez, Monsieur, que vous êtes chez moi,
» et qu'un moment de délire vous expose à
» changer une réputation intacte contre celle

» d'un assassin. » Ce sang-froid désarma à l'instant le Comte qui, remettant son pistolet dans sa poche, s'écria : « J'ai tort, Monsieur : une » vivacité, qui ne peut être excusable que par » son motif, m'a emporté trop loin; mais il » m'est impossible de renoncer à avoir les lettres » de madame Dulau, et comme je ne peux » douter de leur existence entre vos mains, je » ne balance pas à vous offrir ces douze mille » francs pour obtenir que vous me les remet- » tiez. » En même temps il étale sur une table cette somme en billets de la caisse d'escompte. A cet aspect, l'Abbé a l'air étourdi ; il hésite, il balbutie. « Mais, Monsieur, comment accor- » der pour de l'argent ce que j'ai refusé à votre » honnêteté, à vos menaces ?.... Que dira-t-on » de moi ?.... Quelle opinion vous-même en » aurez-vous ?.... » On est bientôt vaincu quand on en est réduit là. Le malheureux Abbé cède, apporte un gros paquet de lettres, toutes numérotées, toutes de la main de madame Dulau, reçoit les douze mille francs, et M. Dulau se retire avec ce précieux dépôt. De retour chez lui, il ne peut aborder sa femme de toute la journée : c'était le moment du rassemblement de ses sociétés. Le lendemain il entre chez elle, la trouve seule dans son cabinet, et lui reprochant

son inconduite avec toute l'amertume d'un mari outragé, mais assez prudent pour éviter un éclat, il lui remet le paquet de lettres qui doit la couvrir de confusion. Mais madame Dulau, avec la plus grande tranquillité, lui répond : « Vous n'avez pas tout, Monsieur, il vous » manque encore celle-ci que je viens de finir, » et qui complète le recueil. » On juge de l'emportement du mari à ce qu'il regarde comme le comble de l'impudence. « Je suis étonnée de » votre vivacité, continue-t-elle, et j'espère que » vous en serez honteux quand vous m'aurez » écoutée. — Quoi, Madame, vous oseriez » prétendre à la possibilité de vous justifier! — » Oui, Monsieur, et j'en ai la certitude, si » vous voulez m'entendre..... Vous posssédez » très-bien la langue anglaise, Monsieur? — » Eh! Madame, quel rapport cela a-t-il avec » l'objet dont je vous parle? — Un plus grand » que vous ne le pensez. J'ai vu plusieurs fois » votre empressement à rechercher les personnes » avec lesquelles vous pouviez parler cette lan» gue : j'ai voulu saisir un nouveau moyen de » vous être agréable, et me suis mise à ap» prendre l'anglais, en me cachant de vous pour » avoir de plus le plaisir de vous surprendre. » M. l'abbé Nolaç était mon maître; je lui avais

» recommandé le plus grand secret, et en peu
» de temps il m'a mise en état de traduire les
» lettres de miss B***. Ce sont là mes traduc-
» tions que je lui envoyais pour les corriger,
» qu'il me renvoyait avec ses observations en
» marge, et dont il voulait bien faire la collec-
» tion quand elles étaient correctes. Vous pouvez
» les confronter avec le texte original qui est
» dans votre bibliothèque, et voilà les lettres
» que M. l'Abbé vous a remises. Au reste, je
» n'ignore rien de la scène qui s'est passée hier
» entre vous et lui. Je sais que l'ayant abordé
» d'abord avec beaucoup d'honnêteté, vous lui
» avez mis ensuite le pistolet sur la gorge pour
» le forcer à rendre une correspondance qu'il
» vous a soutenu ne pas exister entre lui et
» moi. Je sais que vous avez fini par lui offrir
» douze mille francs pour obtenir cette pré-
» tendue restitution, qu'il a paru alors céder
» avec embarras, et qu'acceptant enfin la pro-
» position, il vous a remis la collection que vous
» possédez à présent. Mais M. l'Abbé est trop
» honnête pour avoir eu un moment l'idée de
» profiter de cette méprise. En me rendant
» compte par écrit, et avec beaucoup de gaîté,
» de tout ce qui s'est passé entre vous et lui, il
» m'a envoyé les douze mille francs, qui me

» serviront à payer quelques dettes dont je
» n'aurais osé vous parler, et m'a chargée de le
» justifier auprès de vous sur une plaisanterie
» dont vos instances lui ont donné l'idée, et qui
» laissait d'ailleurs à ma disposition le secret
» que je lui avais confié. J'espère que vous ne
» lui en saurez pas mauvais gré. »

M. Dulau convint sans peine qu'il avait été cruellement dupe des apparences, et s'empressa également de raconter lui-même cette aventure et de rechercher l'abbé Nolac, dont l'amabilité le dédommagea bien de la petite supercherie qu'il lui avait faite.

M. de Saint-Marc se vantait chez Voltaire d'avoir une mémoire tellement familiarisée avec la littérature, qu'on ne pourrait pas lui citer deux vers de suite du théâtre moderne qu'il ne dît de quelle pièce ils étaient. On fit en effet plusieurs essais dont il se tira très-bien. Madame Denys, nièce de Voltaire, crut l'embarrasser en lui en citant deux qu'elle composa à l'instant. Il réfléchit un moment, et dit : « Ah ! je les recon-
» nais ; ils sont de la Chercheuse d'esprit. »
(petit opéra-comique sous ce titre.) La confusion de madame Denys ne laissa plus de doute sur la découverte de l'auteur.

Madame la duchesse de Penthièvre étant à Seaux, et le curé du lieu étant venu lui faire sa cour, elle le fit asseoir sur un fauteuil à côté d'elle. Le bon curé, en baissant les yeux, aperçoit un morceau de linge qui lui paraît sortir de sa culotte, et croit que c'est sa chemise. Il s'empresse de le renfoncer en couvrant bien ses mains avec son grand chapeau. Le moment d'après il voit encore la même chose, et recommence jusqu'à ce qu'il ne parût plus rien. Un jeune page, qui n'avait pas perdu de vue ce petit manége, et qui s'en était fort amusé, voyant la princesse tourner la tête de côté et d'autre, lui dit : « Votre » Altesse cherche-t-elle quelque chose ? Oui : » c'est mon mouchoir que je croyais avoir à côté » de moi. — Madame, il était sur ce fauteuil, » et monsieur le Curé vient de le mettre dans sa » culotte. » L'embarras du bon vieillard, qui s'aperçut alors de sa méprise, et ne savait comment l'expliquer, fut égal aux ris immodérés de la Princesse.

Le chevalier de Courten, officier-général et lieutenant-colonel des Gardes-Suisses, était recherché dans toutes les sociétés de Paris et de Versailles, qu'il amusait par une gaîté aimable,

et par une quantité d'histoires originales, dont il semblait qu'il eut un recueil intarissable. Il se plaisait surtout à raconter les naïvetés de ses compatriotes.

Il disait, que faisant faire l'exercice à feu à sa compagnie, et ayant donné à chaque homme une douzaine de cartouches à tirer, un de ses soldats avait un fusil en si mauvais état, que ce ne fut qu'à la septième charge que le feu prit. La violence du coup fut telle, que l'homme tomba d'un côté, et l'arme de l'autre. Des soldats relèvent leur camarade, et le sergent va pour ramasser le fusil. — « Ah! mon sergent, cria le bon Suisse, » n'y touchez pas, il a encore six coups à tirer. »

Le jour de la Fête-Dieu, les tapisseries des Gobelins étant tendues à Versailles, le long d'une rue, pour le passage de la procession, depuis dix heures jusqu'à midi, M. de Courten, pour empêcher que des indiscrets les touchassent, dit à un Suisse de sa compagnie : « Promène-toi » depuis ici jusqu'à l'église. Voilà une baguette » que tu tiendras à la main : tu ne feras sem- » blant de rien, et tu la remueras toujours. » Mais il ne crut pas nécessaire de lui dire que lorsqu'on aurait enlevé les tapisseries, il pouvait se retirer. Passant par hasard dans cette même rue, après neuf heures du soir, la retraite ayant

été battue depuis long-temps, il aperçut son Suisse qui continuait de se promener, remuant toujours sa baguette. « Eh ! qu'est-ce que tu » fais là, un tel, lui demanda-t-il ? — Mon » colonel, je fais semblant de rien. » Faire semblant de rien en se promenant, et remuant sa baguette, avait paru au soldat l'essentiel de sa consigne.

Il racontait, qu'ayant amené à Versailles un domestique de son pays tout fraîchement arrivé de ses montagnes, et qui avait la plus grande envie de voir le Roi, il lui permit de prendre un habit bourgeois, et le plaça lui-même dans la galerie au moment du passage pour la messe. Au retour, il lui demanda s'il avait bien vu le Roi ? « Ah ! parfaitement, Monsieur. — Et à » quoi l'as-tu reconnu ? — Oh ! cela n'est pas » difficile : à sa calotte rouge. » Le bon Suisse n'avait pas imaginé qu'un Monarque pût être habillé comme les Seigneurs de sa cour ; et ayant vu le cardinal de Rohan distingué par sa calotte rouge et sa belle figure, il n'avait pas douté que ce ne fût le Roi, et avait tenu constamment les yeux attachés sur lui.

M. de Courten ne s'épargnait pas lui-même dans ses narrations. Il se plaisait à montrer un passe-port portant son signalement, qui avait été

dicté à la frontière par un officier suisse, et écrit bien littéralement par un secrétaire qui ne savait pas mieux le français que son maître. Voici les termes de ce signalement, dont l'orthographe était proportionnée au style : « Grand, pas tant » grand, gros, pas tant gros, laid de fisage, » oulcéré de petit férole, mal fait de quilotte, » pardon, Monsié. »

Le chevalier de Courten était accueilli très-familièrement chez madame la comtesse de Brionne. Cette Princesse s'était crue obligée d'engager à dîner un personnage fort singulier. C'était un gentilhomme Breton, de Saint-Malo, si taciturne, qu'il ne faisait jamais de questions, et répondait à peine par des monosyllabes à celles qu'on lui adressait. La Princesse défia le Chevalier de le faire parler, et il accepta le défi. Il se mit à table à côté de cet original, affecta de lui faire les honneurs. « Quel potage mangerez-» vous ? — Riz. — Quel vin préférez-vous ? » — Blanc. » Dix questions de ce genre obtinrent des réponses à-peu-près pareilles. Il commençait à se décourager, quand il imagina qu'il réussirait mieux en lui parlant de sa patrie. » Monsieur, vous êtes de Saint-Malo ? Oui. » — Est-il vrai que cette ville est gardée par » des chiens ? Oui. — Oh ! cela est bien singu-

» lier. — Pas plus singulier que de voir le Roi
» de France gardé par des Suisses. — Princesse,
» dit M. de Courten, en s'adressant à madame
» de Brionne, je vous avais bien promis que je
» le ferais parler. »

M. DE MARIVET, connu dans la littérature par un système d'histoire naturelle, en opposition à celui de M. de Buffon, était fils de l'entrepreneur de la manufacture des glaces de Bourgogne, et prenait à Paris le titre de Baron. Se trouvant arriver dans une maison au même moment que le baron de Montmorency, titré premier Baron chrétien, le valet de chambre les annonça en même temps, messieurs les barons de Marivet et de Montmorency.... Le dernier, un peu étonné de cette accolade, se tourne avec surprise : « Vous » voyez, monsieur le Baron, dit M. de Marivet, » que les extrêmes se touchent. »

M. L* B**, Genevois, après avoir passé successivement par les états de teinturier, de marchand, de banquier, etc., était parvenu par des talents supérieurs, par une probité intacte, à une fortune très-considérable, et avait conservé

une modestie estimable, qui faisait valoir encore ses autres qualités. Son fils, pour lequel il avait acheté la baronie de Gr....... dans le pays de Vaud, et qui en France en portait le nom et le titre, infatué de sa grande fortune, se laissait aller à des airs de petit-maître, que son respectable père était bien loin d'approuver. Se trouvant tous deux dans la même maison, des dames qui voulaient choisir des étoffes, remettent leurs échantillons à M. le Baron de Gr., en le priant de leur donner son goût. Le Baron nonchalamment couché sur un grand fauteuil, sans se déranger, reçoit les échantillons, les regarde, et en présentant un avec l'air d'une négligence dédaigneuse, dit : « Vous » pouvez prendre, celui-là ; sur ma parole, » il vous ira à merveille. » M. L* B** le père saisit l'échantillon le regarde, et se tournant du côté de son fils : « En vérité, Monsieur, lui » dit-il sévèrement, pour le fils d'un teinturier, » vous vous connoissez bien mal en couleurs : » celle-là est fausse. »

On a vu, il y apeu de temps, à Lyon, l'exemple d'une fortune aussi-bien méritée que celle de M. L* B**, et soutenue avec la même modestie.

M. d'Albepierre, à l'âge de quinze ans, ayant perdu avec son père toutes les ressources qui pouvaient le faire subsister, et voyant sa mère dans la plus grande détresse, se persuada qu'ayant à Paris un proche parent dans la haute finance, très-riche, et sans enfants, il en seroit accueilli favorablement, et que, soit par son travail, soit par les secours qui lui seraient donnés, il pourrait soutenir sa malheureuse mère. Il fit part de son projet à celle-ci; elle l'approuva : mais elle ne put lui fournir qu'un louis pour l'exécuter. Ce fut avec cette modique somme qu'il se mit en route, et il l'économisa si bien qu'à son arrivée à la capitale il n'en avait pas dépensé la moitié. Son premier soin fut de se présenter chez M. Rollin, son oncle, ne doutant pas qu'il ne fût touché de son empressement. Mais la situation dans laquelle il se montra, sous l'équipage d'un piéton fort mal vêtu, n'était pas faite pour plaire à un homme fastueux. Il fut reçu avec la plus grande dureté, traité de petit libertin, qu'on ferait enfermer s'il osait se montrer encore, et enfin renvoyé avec des menaces qui ne lui permettaient pas de remettre les pieds chez un tel parent. Le pauvre jeune homme se retira en sanglottant dans une de ces maisons où la misère trouve un asile à bon marché, et passa la nuit à

méditer sur sa position. Le résultat de ses réflexions fut d'employer la plus grande partie de l'argent qui lui restait, à acheter une petite balle de merceries. Son hôtesse, à qui il ouvrit son cœur avec toute la franchise de son âge, et qui était une excellente femme, l'encouragea autant qu'elle put, et l'adressa à des marchands de sa connaissance, qui cherchèrent plutôt à le favoriser qu'à le tromper. En effet, dès le premier jour, il eut six francs de bénéfice, et augmenta d'autant sa médiocre pacotille. Les jours suivants furent de plus en plus heureux, de manière qu'en deux ans il se trouva assez de fonds pour envoyer quelques secours à sa mère, et établir une petite boutique, passablement fournie. Enfin, avec beaucoup d'ordre et d'économie, son commerce qu'il étendit proportionnellement à ses bénéfices, prospéra si bien, qu'en peu d'années il se trouva à la tête d'un magasin considérable, qui attirait d'autant plus la confiance générale, que n'ayant que des objets de la meilleure qualité, qu'il achetait comptant, et par conséquent à bas prix, il se contentait d'un profit modéré, et s'était fait une réputation au-dessus de tout soupçon. Le bruit en parvint bientôt jusqu'à son oncle, qui, se repentant alors de l'avoir si mal accueilli autrefois, chercha à

se raccommoder avec lui. Il se présenta en effet dans son magasin, se fit reconnaître, pria son neveu d'oublier ce qui s'était passé vingt ans auparavant, et l'invita à venir le voir. Mais celui-ci, se montrant aussi froid qu'honnête et respectueux, prétexta, pour se dispenser de visites fréquentes, les soins indispensables de son commerce, et l'habitude des liaisons simples qu'il avait contractées, et qui formaient sa seule société. Il se contenta de se présenter une fois chez ce parent pour lui témoigner sa reconnaissance de la démarche qu'il avait faite, s'y fit écrire une ou deux fois par an, le reçut toujours avec la plus grande déférence quand il vint le voir, mais résista opiniâtrément à toutes les instances qu'il lui fit pour le rapprocher de lui.

L'honnête M. D'Albepierre avait un jour à dîner trois ou quatre de ses amis, lorsqu'on lui remit une lettre qui lui parut fort singulière. Elle était d'un notaire bien connu dans la capitale, qui le pressait de se rendre chez lui, ayant à lui communiquer une affaire très-importante pour sa fortune. Il montra cette lettre à ses amis, en leur annonçant qu'il n'irait point à ce rendez-vous; que ne faisant son commerce que sur ses propres fonds, achetant toujours comptant, ne vendant point à crédit, il n'avait aucune affaire, et que

s'agissant probablement d'objets de spéculation; dans lesquels il ne voulait pas entrer, il ne se mettrait pas même dans la possibilité d'être tenté. Ses amis lui représentèrent, qu'ignorant ce dont il s'agissait, ses conjectures pouvaient être fausses; qu'il ne risquait rien de se présenter chez ce notaire; et que si les propositions qu'on lui ferait ne lui plaisaient pas, il serait toujours à même de les refuser et de se retirer. L'un d'eux lui offrit de l'accompagner, et on le pressa tellement, qu'enfin il céda. Le notaire lui demanda s'il était M. N. D'Albepierre, né à Lyon, demeurant à Paris dans telle rue, parent de M. Rollin, fermier-général. Sur les réponses affirmatives, il lui annonça que son oncle était mort, et que par son testament, le nommant son héritier, il lui laissait une fortune de plus de cinq cent mille livres, déposée en ses mains, grevée d'environ quatre-vingt mille livres de legs. M. D'Albepierre accepta avec reconnaissance cette succession bien inattendue; et fidèle à sa résolution de n'avoir d'autres affaires que celles de son commerce, il pria le notaire de se charger de tous les détails de la liquidation. Enfin il en tira plus de quatre cent mille francs. Quelques années après, il quitta son commerce, réalisa ses fonds, qui lui produisirent une somme aussi

considérable, et avec une fortune d'environ neuf cent mille livres, il revint s'établir dans sa patrie, qu'il n'avait pas revue depuis plus de quarante ans. Il n'y trouva que des parents fort éloignés, mais dans la détresse, et sur lesquels il se fit un plaisir de répandre ses bienfaits, ne se réservant pour lui-même que ce qui lui était nécessaire pour vivre dans l'état de médiocrité dont il avait pris l'habitude.

La société avec laquelle il était lié, l'ayant conduit par hasard dans une partie de campagne à Oulins, près de la ville, chez un particulier, M. Labat, homme peu riche, mais honorable, qui avait une fille d'environ quarante ans, il crut trouver dans l'esprit, l'honnêteté et la modestie de cette demoiselle, toutes les qualités qui pouvaient assurer son bonheur, et lui procurer les douceurs d'un ménage tranquille, sans éprouver les inconvénients d'une postérité qu'il ne désirait pas. Il la demanda en mariage, et n'eut pas de peine à obtenir son consentement et celui de son père. Cette union fut long-temps en effet aussi heureuse qu'il l'avait espéré; mais les événemens de la révolution, et la conversion du numéraire en papiers, renversa subitement la plus grande partie d'une fortune établie avec autant de peine, et dont il faisait un usage aussi

respectable. Il ne resta aux deux époux que sept à huit mille livres de rentes, avec lesquelles ils se retirèrent à Oulins dans le domicile de la femme, et y vécurent fort modestement, ne connaissant d'autre plaisir que celui du bien qu'ils pouvaient faire à leurs proches.

M. D'Albepierre, qui avait vu constamment toutes ses entreprises lui réussir, qui comptait pour peu la perte d'une fortune dont il ne jouissait pas pour lui-même, et qui n'avait eu dans sa vie d'autre chagrin que celui de la dure réception de son oncle dans sa première jeunesse, a poussé sa carrière jusqu'à sa centième année, et est mort en 1803, laissant sa veuve âgée de plus de quatre-vingts ans, avec le seul patrimoine qu'elle lui avait apporté en mariage; les économies de son mari ayant été envahies, selon toutes les apparences, par des collatéraux avides, qui ont su profiter également et de sa bienfaisance, et de la faiblesse de son âge, qui ne lui permettait plus une surveillance active sur ses propres affaires.

Un prédicateur, je crois que c'était un petit abbé, dont on n'attendait pas grand'chose, prêchait habituellement dans une ville de province;

mais au lieu de composer ses sermons, il les formait de morceaux pris chez les orateurs les plus célèbres; on l'admirait, on criait au miracle. Son dernier sermon de carême fut sur la restitution; et après avoir encore étonné, il dit à ses auditeurs qu'il voulait joindre l'exemple au précepte, en rendant à chacun ce qu'il lui avait pris; et il confessa que jusque-là il n'avait brillé que d'une gloire empruntée, et que les sermons qu'ils avaient tant admirés appartenaient tantôt à Bossuet, tantôt à Fléchier, et tantôt à Massillon.

Le marquis de L'Etorrière, officier au régiment des Gardes-Françaises, le plus bel homme qui fût dans Paris, a été une fois cruellement dupe de la bonne opinion qu'il ne pouvait manquer de prendre de lui-même, d'après l'admiration générale dont il était l'objet. Se trouvant au milieu de la foule, dans l'église des Quinze-Vingts, à la messe de midi, il se sentit pressé de côté assez singulièrement pour se retourner avec vivacité vers son voisin. Celui qui le serrait ainsi lui dit : « Monsieur, voudriez-vous bien vous » tourner de l'autre côté ? — Pourquoi donc, » Monsieur ? — Puisque vous me forcez de » l'avouer, Monsieur, c'est que je suis peintre,

» et mon camarade qui est dans la tribune à » gauche, chargé par une jolie dame de faire » votre portrait, me fait signe sur l'attitude dans » laquelle il voudrait vous saisir. » M. de l'Etorrière doute d'autant moins de la vérité de cette assertion, qu'il aperçoit en effet en haut un homme qui avait les yeux sur lui, et auquel il crut voir un crayon en main. A mesure qu'il se sent touché, il a grand soin de prendre la position qu'il croit lui être indiquée. Quelques minutes après, son voisin lui dit : « Monsieur, je » vous suis obligé ; ne vous gênez plus : c'est » fait. — Ah! Monsieur, réplique le Marquis, » on ne peut être plus leste. » Le prétendu peintre s'esquive dans la foule, et M. de l'Etorrière, fouillant dans ses poches, s'aperçut que l'histoire du portrait n'avait été qu'une ruse pour lui voler sa bourse, sa montre, sa boite, et tout ce qu'il avait de bijoux sur lui.

Deux jeunes personnes, cousines germaines, intimement liées ensemble, et toutes deux établies à Tours, se trouvaient bien malheureuses, l'une auprès du sieur Donat, son mari, homme avare, brutal et extrêmement jaloux; l'autre, nommée Lucie, auprès de ses parents, qui vou-

laient la forcer d'épouser un homme du même genre. En se racontant mutuellement leurs peines, leurs petites têtes nourries d'idées romanesques s'exaltèrent ; et trop étourdies pour réfléchir sur le scandale et les conséquences de leur conduite, elles résolurent de prendre ensemble la fuite. Elles partirent en effet munies de tous les papiers qui pouvaient constater leur existence civile, sans oublier de prendre chez elles l'argent nécessaire, soit pour leur voyage, soit pour leur établissement, et prirent la route de Nantes, sur laquelle elles étaient bien sûres qu'on ne viendrait pas les chercher. Mais à peine arrivées dans cette ville, la jeune Lucie tomba dangereusement malade, et succomba en peu de jours, malgré les soins vigilants de sa cousine. Celle-ci, tout en regrettant vivement son amie, crut trouver dans ce malheureux événement une occasion de se mettre encore mieux à l'abri des poursuites que son mari ne manquerait pas de faire contre elle. Elle s'empare des papiers de sa parente, met dans les poches de la défunte les siens, avec son contrat de mariage, et la fait inhumer sous son propre nom, comme épouse de Donat, ayant grand soin de déposer, d'après un inventaire en règle, le contrat de mariage, avec les effets qui pouvaient aider à sa supercherie ; et sûre

que le tout, accompagné de l'extrait mortuaire, sera envoyé à son mari, immédiatement après son départ, elle s'embarque pour Saint-Domingue. A son arrivée, elle s'établit au Cap en qualité de marchande de modes, sous le nom de sa défunte cousine Lucie, et y fait en peu de temps une fortune considérable.

Cependant, quelques années après, des affaires de commerce forcent le mari, qui se croyait bien veuf, à aller dans ce même pays, et il est fort étonné d'y retrouver sa femme très-brillante. Il veut la réclamer; mais préférant encore sa liberté au cri de sa conscience, qui la rappelait à l'indissoluble engagement qu'elle avoit contracté, elle lui soutient avec effronterie qu'il prétendrait inutilement la faire passer pour sa malheureuse cousine morte à Nantes, et dont elle avait eu soin de se faire délivrer un double extrait mortuaire. En vain Donat insiste, comme bien sûr de son fait; en vain il la menace de l'autorité de la justice : il va même jusqu'à porter sa plainte; elle y répond en assurant hardiment qu'elle connaît parfaitement Donat pour avoir été le mari de sa cousine, dont il faisait le tourment, soit par son libertinage, soit par ses procédés dans l'intérieur de sa maison. Elle raconte avec l'air de la candeur, qu'il avait osé en France

se montrer passionnément amoureux d'elle-même; qu'elle avait cru devoir en avertir sa femme pour mettre fin à des porsuites aussi odieuses; que cette femme trop sensible, ayant d'ailleurs beaucoup d'autres sujets de plainte contre son mari, et ayant résolu de l'abandonner, lui avait proposé de la suivre; que l'amitié et des raisons particulières de mécontentement dans sa famille l'avaient déterminée à prendre ce parti; qu'ayant eu le chagrin de perdre sa cousine à Nantes, sa patrie lui était devenue encore plus odieuse, et qu'elle n'avait pas hésité à se rendre seule à Saint-Domingue. Ce petit roman, présenté judiciairement avec toutes les apparences de la bonne foi et de la sensibilité, appuyé d'ailleurs de plusieurs pièces qui paraissaient en démontrer la sincérité, fit une grande impression sur l'esprit des juges, déjà prévenus en faveur d'une femme connue jusqu'alors par l'honnêteté de ses mœurs; et comme elle concluait par demander contre le plaignant de gros dommages et intérêts, ce dernier article étant ce qui pouvait affecter davantage l'avare époux, qui n'était plus épris de sa femme, et qui n'avait aucun moyen de prouver l'indentité, il se hâta de se rembarquer, et lui laissa par son départ sa pleine liberté.

M. de Talencé avait une tournure d'esprit fort originale, et l'on cite de lui quelques traits assez gais, parmi beaucoup d'autres dépourvus d'une certaine moralité.

Dans sa jeunesse, son père, qui le destinait au barreau, lui ayant donné l'argent nécessaire pour aller faire son droit à Valence, éloigné de Lyon sa patrie d'une trentaine de lieues, le jeune homme ne fit que changer de quartier, et mit à ses plaisirs les sommes destinées à ses études. Il y avait près d'un mois que ce petit train de vie durait, lorsqu'un matin, au détour d'une rue, il se trouva face à face avec son père, qui à cet aspect entra en fureur, et vint sur lui la canne haute. « Comment, malheureux, voilà l'abus » que tu fais des bontés de ton père! tandis qu'il » te croit à Valence, tu vis ici dans le liberti- » nage! » M. de Talencé, arrêtant avec fermeté le bras prêt à le frapper, répond avec le plus grand sang-froid, en contrefaisant sa voix : « Mon- » sieur, vous êtes bien heureux que je respecte » votre âge : si vous êtes fou, ayez la bonté de » prendre tout autre que moi pour le plastron » de vos extravagances; et s'il est vrai que vous » ayez un fils mauvais sujet avec lequel vous » m'avez confondu, je suis très-fâché de porter » une telle ressemblance. » Le père balance un

moment; mais enfin atterré par un flegme aussi imperturbable dont il ne croyait pas son fils capable, il ne doute pas qu'il ne se soit mépris, cherche à justifier son erreur, et se confond en excuses que le jeune homme paraît recevoir avec bonté. Ils se séparent, et le fils court tout de suite chez sa sœur, lui raconte son aventure, et l'engage à remettre à son père une lettre qu'il date de Valence, sur laquelle il contrefait le timbre; et sûr d'avoir ainsi couvert son étourderie, il part pour ne pas s'exposer à de nouvelles scènes dont il lui aurait été plus difficile de se tirer.

M. de Talencé était convenu de faire le voyage de Lyon, à Paris, à frais communs avec le chamarrier du chapitre de Saint-Paul, M. de Varissan, et s'était chargé de tout payer, sauf à régler les comptes après l'arrivée. Le chamarrier, libre de tout embarras, ne s'occupa pendant la route qu'à bien manger et à bien dormir. Il était dans le plus profond sommeil, lorsque, parvenus à la barrière de la capitale, on demande s'il n'y a rien dans la voiture qui doive des droits? « Non, » dit M. de Talencé, à moins qu'une tête de » chamarrier n'en doive. — Oh, sûrement, » Monsieur, répond l'avide commis; c'est le » même droit que pour une tête de cochon; »

et il fait voir le tarif *article, cochon*. M. de Talencé paie et demande une quittance, sur laquelle il fait bien mentionner, pour une tête de chamarrier comme pour celle d'un cochon. Ce colloque assez long ne réveilla point le chamarrier qui ne fut instruit de cette malice que lorsqu'il s'agit de compter, et que son compagnon de voyage lui fit voir cet article comme le concernant exclusivement.

Un bon ecclésiastique de Villefranche en Beaujolais, au moins aussi naïf que l'abbé Coquet, dont j'ai parlé plus haut, se trouva obligé par différentes circonstances de monter à cheval, pour aller passer quelques jours dans une maison de campagne à trois lieues de chez lui, sur les bords de la Saône; et quoique parvenu à l'âge de plus de cinquante ans, c'était la première fois qu'il voyageait ainsi. Il fut si fatigué de sa course, qu'il en tomba sérieusement malade, fut quelques jours en danger, et ne dut le retour de sa santé qu'aux soins attentifs que l'on eut pour lui. Le bon abbé pénétré de reconnoissance, et se croyant malheureusement le génie poétique, imagina pendant sa convalescence d'exprimer sa sensibilité dans une longue pièce

de vers, où il voulut faire l'éloge de la maîtresse de la maison, femme aussi intéressante par sa piété et ses mœurs que par les qualités de son esprit, et narrer en détail tous les plaisirs du château où il se trouvait. Mais il lui fallait un nom agréable, qui se terminât en *ine*, pour désigner poétiquement la dame de ses pensées; et il s'adressa, pour demander conseil, à un jeune homme de la société qui s'empressa de lui indiquer le nom de *Messaline*. L'abbé, fort content, commença ainsi son poëme :

Je chante vos vertus, aimable Messaline....

Pour exprimer la superbe position du château où il était accueilli, il disait :

Du haut de ce balcon où l'on ne voit personne
En allant, ou venant, qui ne passe la Saône....

Les repas qu'on y donnait étaient également l'objet de ses éloges, et il s'écriait dans son enthousiasme :

La salade en tout temps de l'huile assaisonnée
Aiguise l'appétit, faite de chicorée.

L'abbé de Jarente, frère de l'évêque d'Orléans, qui avait alors la feuille des bénéfices, n'étant jamais sorti de sa province, ne connais-

sait aucun des usages de la Cour. En arrivant à Versailles, il eut envie d'aller au dîner des jeunes Princes, qui étaient encore entre les mains des femmes, et voyant en entrant toutes les Dames debout, il ne douta pas que ce ne fût un honneur qu'on lui rendait. « Mesdames, leur dit-il » dans son accent provençal, ne vous dérangez » pas, je vous prie, asseyez-vous. » Les éclats de rire qui partirent à ce mot l'avertirent de sa bévue. Mais elle fut en un moment le sujet de la plaisanterie de toute la Cour, et l'évêque d'Orléans qui l'apprit bientôt, s'écria : « Oh! c'est » mon frère; je ne connais que lui capable de » cette naïveté : » et en effet il le vit à l'instant paraître chez lui.

On sait que d'après une étiquette habituelle, le Roi, à son petit coucher, en entrant dans sa chambre, remettait le bougeoir au plus grand Seigneur qui se trouvait auprès de lui, et c'était pour celui-ci un honneur distingué.

Le bougeoir venait d'être donné au prince de Condé, lorsqu'un jeune officier aux Gardes-Suisses, nouvellement arrivé de son pays, et à qui ses parents avaient sans doute bien recommandé la politesse, l'arrache des mains du Prince,

en disant : « Ah ! Monseigneur, je suis le plus » jeune, permettez que je vous épargne cette » peine. » M. de Bezenval, lieutenant-colonel des Gardes-Suisses, qui se trouvait présent, eut beaucoup de peine à faire entendre raison au jeune homme qui voulait absolument regarder cette fonction comme objet de corvée.

M. P...., curé d'un petit village en Beaujolais, défendait rigoureusement les danses et les vogues à ses jeunes pensionnaires, non à cause de cet exercice très-innocent en lui-même, mais par rapport aux conséquences qu'entraînait ordinairement cet amusement. Cependant, il arrivait souvent que de jeunes filles bien naïves venaient se confesser d'avoir dansé des nuits entières à ces fêtes balladoires. « Vous aimez donc » beaucoup la danse, leur disait-il : Eh bien, je » vais vous donner une pénitence fort douce. » Vous danserez devant votre miroir toute seule » pendant trois heures de suite. » Elles s'en allaient fort contentes de la bénignité de leur pasteur ; mais lorsqu'elles revenaient au tribunal de la confession : « Eh bien, leur demandait-il, » avez-vous fait exactement votre pénitence ? » — Oh, non, Monsieur, cela n'est pas pos-

» sible. .... Danser trois heures toute seule!
» — Ah, ce n'est donc pas la danse que vous
» aimez! » Alors, il leur faisait sentir le danger qu'entraînait la familiarité avec les hommes dans ces sortes de plaisirs, et leur ordonnait une peine proportionnée à la faute dont il leur avait fait connaître la gravité.

Quand Frédéric II apercevait dans ses gardes un nouveau soldat, il ne manquait jamais d'aller à lui, et de lui faire successivement ces trois questions : Quel âge avez-vous?... Combien y a-t-il de temps que vous servez?... Recevez-vous exactement votre paye et votre habillement?

Un jeune Français venait d'être admis dans ce corps à cause de sa belle taille et de sa superbe figure. Son capitaine l'avait prévenu des questions que lui ferait le Roi, et lui avait fait apprendre bien exactement par cœur les trois réponses dont il ne devait pas s'écarter. Le Monarque passant ses gardes en revue, aperçut en effet ce nouveau soldat, et s'approcha de lui. Mais malheureusement il intervertit l'ordre ordinaire de ses questions, et lui dit : « Combien
» y a-t-il de temps que vous êtes à mon service?

» — Sire, vingt-deux ans. » Le Roi, fort étonné d'une réponse qui s'accordait si peu avec l'air de jeunesse de celui qu'il interrogeait, lui dit: » Quel âge avez-vous donc? — Sire, un an. — » Mais, dit Frédéric, il faut que vous ou moi » ayons perdu la raison. » Le soldat qui prend ces mots pour la troisième question, réplique aussitôt: « Sire, l'un et l'autre bien exactement. » Le Roi se retournant du côté de sa suite: « Voilà » la première fois que je m'entends traiter de » fou à la tête de mes troupes. » Il veut encore interroger le jeune soldat qui lui avoua en français que c'était tout ce qu'il savait d'allemand. Frédéric, voyant aussitôt la méprise, se mit à rire, lui conseilla d'apprendre la langue du pays où il servait, et l'engagea avec bonté à bien faire son devoir.

Louis XV méritait réellement par sa bonté et ses qualités personnelles le surnom de bien-aimé qui lui avait été décerné par le vœu public, lors de sa maladie à Metz. Indulgent pour son service, attentif à ne jamais désobliger aucun de ceux qui y étaient attachés, au moment où il sortait le soir de sa chambre pour donner l'ordre, il jetait un coup d'œil rapide sur ceux qui de-

vaient le recevoir, et s'il apercevait que l'un d'eux ne fût pas arrivé, il s'arrêtait à causer avec quelqu'un pour lui donner le temps de se mettre à son rang, ou rentrait dans son appartement, jusqu'à ce qu'il sût que tous étaient placés.

Il rassemblait quelquefois à ses petits soupers une société intime de gens aimables, avec lesquels il aimait à se délasser des travaux de la royauté, en ordonnant que toute étiquette en fut bannie, et que chacun pût expliquer librement sa façon de penser. Dans une de ces soirées, la conversation tomba sur quelques opérations du Gouvernement que l'on critiqua avec amertume, et s'anima tellement que le Monarque sentit qu'il ne pourrait plus contenir sa vivacité. « Chut, chut, » dit-il, voilà le Roi qui vient. » Ce mot charmant fit rentrer chacun dans le respect dont on était près de s'écarter.

Ce prince soumettait toutes les affaires à son Conseil. Il ouvrait presque toujours l'avis le plus juste, mais il était rare qu'il fût adopté, les Ministres s'étant laissés prévenir d'avance par des considérations d'amour-propre, ou d'intérêt personnel, et le Roi avait la modestie de s'en rapporter à la décision de la pluralité.

Un jour le Conseil avait pris la détermination de faire arrêter en Angleterre le chevalier d'Eon,

(si connu depuis sous le nom de la chevalière d'Eon) que l'on soupçonnait d'intriguer à Londres dans des vues opposées à celles du Gouvernement français. On convint d'y envoyer un homme adroit qui, sous quelque prétexte, trouverait le moyen d'attirer le Chevalier hors des lieux soumis à la franchise, et l'enlèverait secrètement. Louis XV s'opposa autant qu'il put à cette décision, et finit par la sanctionner pour ne pas désobliger ses Ministres. Mais en sortant du Conseil, il ne se regarda plus que comme particulier et attaché au chevalier d'Eon avec qui il était en correspondance secrète, et qui n'ayant agi que d'après ses ordres n'était point répréhensible de ce dont on l'accusait. Il le prévint par écrit de ce qui avait été résolu, afin de l'empêcher de donner dans le piége qu'on devait lui tendre.

Il disait, en parlant d'un de ses Ministres contre lequel s'élevait toute la cabale des courtisans : « Il faudra bien qu'il quitte sa place, il » est honnête homme, et il n'y a que moi qui » le soutienne. »

Conservant toujours exterieurement la majesté du trône, voulant que l'étiquette, qui maintient la subordination, fût exactement observée en public, mais souffrant quelquefois dans son in-

térieur une aisance dont les indiscrets se permettaient d'abuser, il savait, avec dignité et sans avoir l'air de s'être aperçu de leur faute, les faire rentrer dans les bornes du respect dont ils s'étaient écartés.

(*) Il se faisait peindre par Latour. Le peintre, tout en travaillant, causait avec le Roi qui avait la bonté de souffrir cette familiarité. Mais Latour, naturellement insolent, poussa la témérité jusqu'à dire : « Au vrai, Sire, vous n'avez » point de marine. — Le Roi lui répondit sèche- » ment ; que dites-vous là ? et Vernet donc! » (On sait que Vernet était le plus fameux peintre de marine.)

Ce même Souverain étant allé visiter les bureaux de la guerre, aperçut des lunettes sur une table et les prit, en disant : « Voyons si » elles sont bonnes. » En même temps sa main se porte sur un papier qui paraissait négligemment laissé sur cette même table, et qui, contenant son éloge le plus pompeux, n'avait sans doute pas été mis là sans dessein. Après avoir lu les premières lignes, il rejette l'écrit et les lunettes, et ajoute en riant : « Elles ne sont pas » meilleures que les miennes, elles grossissent » trop les objets. » (*)

La famille de Kinsale avait obtenu en Angle-

terre, je ne sais par quel motif, le privilége de se couvrir devant le Roi. Un Lord de cette maison ayant été fait prisonnier à la bataille de Laufeldt, se présenta devant Louis XV la tête couverte, et le Roi eut la bonté de ne pas paraître choqué qu'il usât en sa présence de son privilége. Il l'invita même à dîner avec lui. « Sire, je n'ai pas » faim, répondit grossièrement lord Kinsale. » — Je ne vous ai pas demandé si vous aviez » faim, reprit le Monarque, mais seulement si » vous vouliez avoir l'honneur de dîner avec le » Roi de France ? »

Ces différents traits, quoique minutieux, suffisent pour faire juger avec moins de rigueur un Prince qui, par son affabilité, sa bonté, son extérieur imposant, et des qualités vraiment estimables, a mérité long-temps l'amour de ses peuples, et qu'on doit encore plutôt plaindre que blâmer d'avoir été entraîné par la faiblesse de son caractère dans les erreurs qui ont terni la fin de sa carrière. Dans sa jeunesse, il annonça toutes les vertus de ses aïeux : dans un âge plus mûr, un esprit juste sembla fortifier les espérances de la nation ; mais une grande timidité, une excessive défiance de lui-même, indiquèrent bientôt à des Ministres ambitieux et intrigants le moyen de le dégoûter des affaires, en contrariant toujours ses

avis, dont ils ne pouvaient s'empêcher d'admirer la sagacité. Peu à peu la lassitude des oppositions contre lesquelles, par la crainte même de ne pas faire le bien avec les meilleures intentions, il ne voulut jamais se roidir, amena l'insouciance. L'insouciance entraîna le besoin des distractions; et la satiété des plaisirs le conduisit enfin aux désordres qui, en avilissant sa dignité, ont peut-être préparé les malheurs de la France. Mais l'excès même de ses fautes n'a jamais pu détruire en lui les qualités précieuses de père tendre, d'ami sincère, de particulier honnête et sensible; et ceux qu'il a bien voulu admettre à sa familiarité intime se sont assurés qu'il ne suivait que l'impulsion de sa conscience en conservant extérieurement le plus profond respect pour la Religion, et les égards les plus marqués pour le caractère sacré de ses Ministres.

A l'époque des disputes religieuses entre le jansénisme et le molinisme, Louis XV, obligé plusieurs fois d'exiler M. de Beaumont, archevêque de Paris, dont il révérait à juste titre les principes, mais dont l'inflexibilité ne voulait admettre aucun tempérament, n'en honorait pas moins ce digne Prélat comme son pasteur spirituel, et dans ces temps-là même entretenait avec lui la correspondance la plus suivie sur des ob-

jets qui intéressaient l'administration de son diocèse. La famille de ce Prélat conserve encore comme un monument précieux les lettres qui attestent également la bonté, l'esprit et le fonds de véritable piété qui caractérisaient ce Monarque.

J'ai dit que la bonté de Louis XV dégénéra en faiblesse, et sa faiblesse en insouciance, si ce n'est en nullité comme Souverain. C'est ce qui donna lieu à un propos très-amer de madame la duchesse d'Orléans (née Conti). Au commencement de la guerre de sept ans, le bruit courut que le roi de Prusse, Frédéric II, avait été fait prisonnier, et qu'on l'amenait en France. On vint tout de suite faire part de cette nouvelle à la Princesse qui était au château de Versailles, entourée de beaucoup de monde. « Ah! j'en serais » bien aise, répondit-elle, je voudrais bien voir » un Roi. »

Louis XV avait cédé à Stanislas Leckzinski son beau-père la jouissance des duchés de Lorraine et de Bar, avec tous les droits régaliens. Ce Prince, sans rien perdre des droits de sa dignité, s'y faisait adorer par sa simplicité et une bonté

éclairée, qui ne se contentait pas de soulager; mais allait jusqu'à prévenir les besoins des sujets commis à ses soins paternels. Il ne dédaignait pas d'examiner par lui-même les affaires des négociants qu'il savait obérés par des malheurs particuliers, et leur fournissait les secours nécessaires pour leurs travaux. Il avait établi de ses propres fonds à Nancy une caisse de commerce à la disposition des Magistrats municipaux, et où les négociants pouvaient trouver des ressources assurées pour des spéculations avantageuses, à un intérêt fort modique, qui rentrant chaque année dans la caisse en augmentait d'autant le capital.

Ne s'écartant jamais en public de la dignité imposante qu'exigeait la majesté de son rang, c'était surtout dans l'intérieur qu'il manifestait cette affabilité d'une âme sensible, qui ajoute encore au respect, en inspirant le plus tendre attachement.

En 1761, il demanda que le régiment des Gardes-Françaises revenant de l'armée passât par Lunéville, lieu de sa résidence. Les officiers lui ayant été présentés au moment où il allait à sa chapelle assister au salut, il les reçut avec toute la dignité d'un Monarque. Rentré ensuite dans ses apartements, un quart-d'heure après il les fit appeler. Dès qu'ils furent dans le sallon, les

portes furent fermées. Le roi de Pologne alors s'approchant d'eux, leur dit : « Mes bons amis,
» vous avez vu fermer ces portes; l'étiquette est
» restée derrière. Regardez-vous ici comme en
» famille auprès d'un père tendre qui veut dé-
» dommager ses enfants des fatigues de la guerre :
» et se tournant du côté des dames de sa cour,
» Mesdames, aidez-moi à faire les honneurs à
» mes enfants. »

On établit plusieurs parties de jeux de commerce. Il s'en approchait de moment en moment, demandant aux officiers comment la fortune les traitait? Si la réponse était qu'on perdait,
« tant pis, disait-il; mais prenez-y garde : nos
» dames de Lunéville sont un peu friponnes.
» Mesdames, je vous en prie, ne jouez pas tout
» votre jeu : je sais par expérience que lorsqu'on
» revient de l'armée, on n'a pas de l'argent de
» reste. »

Il engagea plusieurs officiers qui ne jouaient pas à aller voir ses appartements. A leur retour, il leur demanda si, ayant vu sa chambre à coucher, ils avaient remarqué dans son lit le portrait de sa maîtresse? « Sire, nous y avons vu celui
» de Charles XII. — Eh! c'est cela même, ré-
» pliqua-t-il : il y a peu de maîtresses qui
» aient agi aussi bien avec leurs amants : c'est

» par ses faveurs que j'ai été placé deux fois sur
» le trône, et c'est sans doute ma faute si j'en suis
» tombé. »

Un souper magnifique ayant été servi, on passa dans la salle à manger, et le roi resta dans le sallon. Mais le moment d'après il entra, défendit qu'on se levât, et se plaça à un couvert vacant au milieu de la table. Il prit une tasse de bouillon, et s'adressant ensuite aux officiers aux gardes: « Mes enfants, leur dit-il, je voudrois bien pro-
» longer la satisfaction d'être avec vous; mais je
» serais peut-être tenté de manger quelque
» chose, et mes médecins me tiennent à un
» régime bien sévère; ils veulent que je sacrifie
» mes plaisirs à ma santé. J'obéis, et je demande
» qu'on suive mon exemple; car je veux abso-
» lument que personne ne se dérange. Adieu,
» mes amis, je vous souhaite un bon voyage. Je
» n'ai pas besoin de vous recommander de bien
» aimer ma fille; je parle à des Français, et elle
» est la femme de votre Roi. »

A ces mots, il se retira, laissant dans l'ame de chacun l'impression ineffaçable de cette bonté naturelle qu'on eût adorée dans un simple particulier.

On dit que ce Prince, quoique plus qu'octogénaire, était fort épris de la marquise de Bouf-

flers, qui en effet était tous les soirs chez lui, et faisait avec beaucoup de grâce les honneurs de sa société intérieure. Le Roi savait cependant que son Chancelier, bien plus jeune que lui était amoureux de cette dame. Un jour qu'il était chez elle, et que le Chancelier y entra, il la quitta en lui baisant la main, et lui dit en la regardant tendrement : « Mon Chancelier vous » dira le reste. »

Un jeune auteur, voulant avoir la protection de madame Dubarry, pour s'en faire quelque titre à la gloire, ou du moins à la célébrité, lui demanda la permission de lui lire une tragédie de sa composition. Elle y consentit, et lui accorda une soirée. Mais le premier acte n'était pas fini, que, fatiguée d'une lecture qui s'accordait si peu avec sa légèreté et son genre de dissipation, elle interrompit le malheureux tragique boursoufflé, en lui disant avec ingénuité : « Mon- » sieur, tout ce que vous nous dites là est assu- » rément bien *joli*; mais cela vous fatigue beau- » coup ; ne pourriez-vous pas passer tout de » suite au dernier acte ? »

Dans le temps de l'opposition des ducs à la Cour, madame Dubarry dit à M. le duc de

Nivernois : « Avez-vous entendu le discours du
» Roi, qu'il a terminé par ces mots : *Je ne chan-*
» *gerai jamais.* — Oui, Madame, répondit
» M. de Nivernois, *et j'ai même remarqué que*
» *le Roi vous regardait.* »

Un riche négociant avait invité à dîner M. de Rivarol, auteur de plusieurs ouvrages de littérature fort estimés, et avait eu grand soin de prévenir sa société que c'était un bel esprit qu'il voulait leur faire entendre. M. de Rivarol, instruit du motif de cette invitation, et piqué d'être montré comme la lanterne magique, se promit bien de manger beaucoup, et de garder le plus profond silence. En effet, on l'agaça long-temps inutilement. Cependant, pressé de questions et d'éloges, il y répondit enfin par une grosse balourdise. « Ah, fi, s'écria-t-on, M. de Rivarol, fi
» donc ! — Eh bien, Messieurs, eh bien, ré-
» pliqua-t-il, je n'ai encore dit qu'une bêtise,
» et vous criez tous au voleur ! »

M. de Rivarol, dans son humeur caustique, n'épargnait pas même ses meilleurs amis ; il était, comme on sait, extrêmement paresseux et passait la plus grande partie de la matinée dans son lit. Un matin il reçut, étant encore couché, la visite

de M. P., homme de beaucoup d'esprit, mais qui a le petit défaut de ne pas être de la plus rigoureuse propreté. « Bonjour, mon cher Rivarol.
» — Ah! vous voilà, mon cher P. Prenez un
» siége; vous avez l'air d'avoir bien chaud. —
» Oui; il fait une chaleur extrême : je vais même
» vous demander la permission de jeter ma redin-
» gote sur votre lit. — Très-volontiers; mais,
» moi, où diable jetterai-je mon lit? »

La méchanceté de M. de Rivarol lui fut bien rendue dans une autre circonstance. Il était à un grand dîner, où il s'occupait à faire briller son esprit : on lui offrit du vin du Rhin. « Oh! je ne
» l'aime pas, dit-il, je trouve qu'il est comme
» les Allemands, lourd et plat. — Monsieur, ce
» que vous dites là ressemble bien au vin du
» Rhin, répondit un des conviés que M. de
» Rivarol ignorait être Allemand. »

Au commencement du siècle dernier, des disputes religieuses ayant suscité quelques troubles en Suisse entre les cantons catholiques et les protestants, ce pays se trouva menacé d'une guerre civile. Le Conseil souverain de Zurich, dont les membres avaient entendu dire que le meilleur moyen de terminer ces sortes de discussions,

était d'imposer silence aux deux partis, rendit un décret par lequel il défendait de parler de Dieu ni en bien, ni en mal. Une décision aussi naïve ne pouvait guère influer sur les opinions, et les troubles furent apaisés beaucoup plus solidement par le traité conclu à Arau, le 2 août 1712, entre les cantons, sous la médiation du comte Duluc, ambassadeur de France.

M. D'ANGEVILLER, directeur et ordonnateur-général des bâtiments du Roi, ayant fait mettre un gazon en compartiments dans la cour du Louvre au-devant de la salle de l'Académie française, on afficha à la porte le quatrain suivant :

Des favoris de la muse française,
Pour l'avenir le sort est assuré :
Devant leur porte on a fait croître un pré,
Pour que chacun y puisse paître à l'aise.

M. FERRET était un habile mécanicien, particulièrement adonné à l'horlogerie, mais aussi prolixe qu'ennuyeux dans ses dissertations. Un jour qu'il lisait à l'Académie de Marseille, dont il était membre, un long traité sur l'échap-

pement, un de ses confrères écrivit sur un morceau de papier les quatre vers suivants :

Ferret, quand de l'échappement
Tu nous traces la théorie,
Heureux qui peut adroitement
S'échapper de l'Académie !

Il remet ce billet à son voisin, et sort. L'écrit passe de main en main ; chacun le lit à son tour, part d'un éclat de rire et s'en va. Le dernier enfin jette le billet sur la table, suit l'exemple des autres, et M. Ferret reste seul entre le président et le secrétaire, qui eux-mêmes ne pouvaient contenir leur rire sur cette plaisanterie.

CETTE même Académie de Marseille ayant proposé pour prix l'éloge de La Fontaine, M. de La Harpe travailla avec ardeur sur un objet aussi intéressant, et vint lire son ouvrage à madame Necker, avec qui il était fort lié. Séduite par le prestige de la lecture et par les beautés même qui régnaient dans cette composition, n'ayant d'ailleurs aucun objet de comparaison, elle ne douta pas que le prix ne dût être dévolu à son protégé ; et voulant favoriser avec délicatesse l'auteur qui n'était point riche, elle envoya, sans se faire connaître, cent louis à l'Académie, pour être joints à la somme décernée pour le

prix. Mais elle fut aussi surprise que piquée, quand elle apprit que M. de La Harpe n'avait eu que l'accessit, et que M. de Champfort, qu'elle n'aimait pas, avait été couronné pour un ouvrage digne de son sujet, et qui mérite certainement l'honneur qu'on lui a fait de le placer à la tête de la charmante édition des Œuvres de La Fontaine par Didot. Madame Necker ne voulut pas au moins que son intention fût ignorée, et l'amertume avec laquelle elle censura le jugement de l'Académie, en avouant qu'elle connaissait d'avance l'ouvrage de M. de La Harpe, décéla l'anonyme et le motif de sa générosité.

(*) JOSEPH II, empereur d'Autriche, voyageant en France, arriva à une poste plustôt qu'on ne l'attendait, et ne trouva point de chevaux. Le maître de poste ne le connaissant pas, le prie d'attendre, parce qu'il a envoyé tous ses chevaux chercher ses parents et amis pour assister au baptême d'un enfant que sa femme vient de lui donner. Le comte de Falkeinstein (c'est sous ce nom que l'Empereur voyageait) propose de tenir l'enfant sur les fonts, et est accepté. La cérémonie se fait : le curé demande le nom du parrain — « Joseph; — c'est bon : le nom de

» famille ? — Comment ! Joseph c'est assez. —
» Mais... — Eh bien ! mettez Joseph second. —
» Second soit : et les qualités ? — Empereur, etc. »
Le curé, le père et tous les assistants tombèrent à ses genoux pour le remercier de l'honneur qu'il leur faisait. L'Empereur leur laissa des marques de sa sensibilité, et promit de ne pas oublier son filleul (*).

Ce même Souverain, passant au petit village d'Embronay en Bugey, voulut prendre deux œufs frais, qu'on lui apporta dans sa voiture. Après les avoir avalés, il demanda le prix. « Deux
» louis, répondit l'aubergiste. — Comment,
» deux louis ! les œufs sont donc bien rares
» ici ? Non, monsieur le Comte, mais bien les
» Empereurs. »

L'archiduc Maximilien, qui avait voyagé en France quelque temps avant son frère, s'y était fait remarquer par une timidité déplacée, dont on ne manqua pas de saisir le ridicule. Etant à Paris, il avait été visiter le jardin du Roi, et le comte de Buffon, qui en était le directeur, saisit cette occasion de lui offrir un superbe exemplaire de la collection de ses Œuvres. Le Prince, après en avoir admiré la reliûre, le lui rendit en disant : « Je serais bien fâché de vous en pri-
» ver. » L'Empereur instruit de cette mala-

dresse, en arrivant à Paris, se hâta de la réparer. Il alla voir M. de Buffon, et lui dit : « Je » viens chercher l'exemplaire du sublime ou- » vrage que mon frère a oublié chez vous. »

Je placerai ici quelques anecdotes relatives aux voyages de l'Empereur. Ce sont de ces traits historiques (*extraits des Annales de Marie-Thérèse*) que nous lisons avec tant de plaisir dans la vie de Henri IV.

Un jeune Napolitain, appelé au service par sa naissance et par son goût, désespérant de s'avancer promptement dans sa patrie, attiré peut-être par tout ce qu'il avait entendu dire de l'agrément du service dans les troupes autrichiennes, et des récompenses militaires qu'on était sûr d'obtenir en se distinguant, résolut d'aller solliciter de l'emploi dans les troupes de l'Impératrice-Reine. Il prit la route de Vienne, muni de lettres de recommandation. Etant arrivé dans les Etats de la Maison d'Autriche, il se trouva dans la même auberge avec trois étrangers. Il leur demanda de permettre qu'il soupât avec eux. La permission lui fut accordée facilement. Les étrangers étaient allemands: le jeune Napolitain, pendant le repas, raconta son histoire, et dit quel était l'objet de son voyage. Un des voyageurs, après l'avoir écouté tranquillement, lui

dit : « Je crois que vous prenez un mauvais » parti. Après plusieurs années de paix, avec » une quantité prodigieuse de noblesse à em- » ployer, je vois peu d'apparence qu'un étranger » puisse trouver accès dans l'armée. » Le jeune homme répondit qu'il était décidé à continuer son voyage; qu'il sentait parfaitement la bonté des raisons qu'on lui opposait, mais que peut-être, quand on le verrait de si bonne volonté, on ferait quelque chose pour gagner un serviteur zélé. Alors il dit qui il était; il nomma les personnes de considération par lesquelles il était recommandé; et en convenant que ses espérances étaient difficiles à réaliser, il avouait cependant qu'il y tenait, quoi qu'il dût en arriver. Le voyageur autrichien, qui lui avait d'abord parlé, lui dit alors : « Eh bien! puisque rien ne peut vous » détourner de votre projet, je vais vous donner » une lettre, qui vous sera peut-être utile; vous » la remettrez au général Lazci. » Le Napolitain reçoit la lettre, et continue sa route. A son arrivée à Vienne, il se rend chez le général Lazci, et lui remet toutes ses lettres de recommandation, à l'exception de celle du voyageur, qu'il avait égarée. Le Général, après les avoir lues, lui dit qu'il était désolé de ne pouvoir lui être utile; qu'il y avait une impossibilité absolue

de faire ce qu'il désirait. Le jeune homme, qui s'attendait à cette première réponse, ne se rebuta point : il s'occupa pendant quelques jours à faire une cour assidue au Général, qui le recevait bien, mais dont il ne pouvait obtenir une réponse favorable. Il retrouva enfin la lettre qu'il avait égarée ; il la présenta au Général dans la première visite qu'il lui fit, en disant qu'il l'avait oubliée. Il lui fit même entendre, en lui racontant la manière dont il l'avait eue, qu'il n'y avait pas attaché beaucoup d'importance ; et qu'il comptait plus sur ses bontés que sur la recommandation du voyageur qui la lui avait donnée. Le Général l'ouvrit, parut surpris ; et après l'avoir lue : « Savez-vous, lui dit-il, quel est celui » qui vous a donné cette lettre ? — Non, je ne » le connais pas. — C'est l'Empereur lui-même. » Vous demandez une sous-lieutenance, il m'or- » donne de vous faire lieutenant. »

On imagine bien que la reconnaissance enflamma encore le zèle du jeune Napolitain, et qu'il ne manqua pas de se distinguer au service du Monarque qui, sans le connaître autrement que par la franchise de ses expressions, l'avait accueilli avec autant de bonté.

Ce Prince, dans une de ces promenades qu'il faisait fréquemment, et où il se plaisait à cacher

sa grandeur, rencontra une jeune personne qui portait un paquet dans son tablier, et qui paraissait plongée dans la douleur la plus amère. Sa jeunesse et son affliction l'intéressèrent. Il l'aborda avec cet air d'honnêteté touchante qui peint l'intérêt et le respect que les ames sensibles ont toujours pour l'infortune. Il lui demanda si l'on pourrait sans indiscrétion savoir ce qu'elle portait? La jeune personne, dont le cœur gonflé de chagrin ne demandait qu'à s'épancher, ne put résister long-temps aux instances de l'inconnu qui l'interrogeait. Elle lui dit que le paquet qu'elle portait renfermait quelques hardes à sa mère, et qu'elle allait les vendre. Elle ajouta en pleurant que c'était la faible et dernière ressource qui leur restait pour subsister toutes deux; qu'elle n'aurait jamais dû s'attendre à un pareil sort, qu'elle était fille et sa mère veuve d'un officier qui avait servi avec honneur et distinction dans les troupes de l'Empereur, sans avoir obtenu cependant les récompenses qu'il était en droit d'attendre. « Il aurait fallu, répondit le Mo-
» narque, présenter un mémoire à l'Empereur.
» N'êtes-vous connue de personne qui puisse lui
» recommander votre affaire? » Elle lui nomma un de ces courtisans qui promettent et oublient avec la même facilité, qui depuis long-temps

s'était chargé de la recommander, sans avoir pu, disait-il, rien obtenir. L'inutilité de ses démarches avait même inspiré à la jeune personne des idées fort désavantageuses de la justice et de la générosité de l'Empereur, et elle ne les lui dissimula point. « On vous a trompée, lui ré-
» pliqua ce Prince en cachant son émotion; je
» suis intimement persuadé que si l'Empereur
» avait su votre situation, il y aurait apporté
» remède. Il n'est point tel qu'on vous l'a dé-
» peint. Je le connais, il m'aime, et il aime en-
» core plus la justice. Il faut absolument avoir
» recours à lui : faites un mémoire; venez de-
» main me l'apporter au château, en tel endroit,
» et à telle heure. Si les choses sont telles que
» vous me les avez dites, je présenterai votre
» demande, et j'ose croire que ce ne sera pas
» en vain. »

La jeune personne essuyait ses larmes, et se répandait en protestations de reconnaissance pour le Seigneur inconnu, quand il ajouta : « En
» attendant, il ne faut pas vendre vos hardes:
» Combien comptiez-vous en avoir ? — Six
» ducats. — Permettez que je vous en prête
» douze jusqu'à ce que nous ayons vu le succès
» de nos soins. »

A ces mots, ils se séparent. La jeune personne

court porter à sa mère les douze ducats, les hardes et les espérances qu'un inconnu, un ange de Dieu, un Seigneur de la Cour, un ami de l'Empereur vient de lui donner. A la description qu'elle fait, à la physionomie qu'elle peint, aux discours qu'elle rapporte, la mère ou quelqu'un qui était présent reconnaît l'Empereur. Heureux le prince qui en pareil cas ne peut être méconnu! La jeune fille alors demeure épouvantée de la liberté avec laquelle elle a parlé à l'Empereur de lui-même. Elle n'ose plus aller le lendemain au château; ses parents ne peuvent parvenir à l'y mener qu'après l'heure indiquée. Elle arrive enfin au moment où l'Empereur, impatient de la voir, donnait des ordres pour envoyer chez elle. Elle ne peut alors méconnaître son Souverain : elle s'évanouit.

Cependant le Prince, pendant cet intervalle, avait pris des informations exactes auprès des premiers officiers du corps dans lequel le père de la jeune personne avait servi : car il avait eu soin de tirer d'elle le nom de ce corps et celui de son père. Il avait trouvé son récit véritable, et s'était assuré par là que sa bienfaisance serait conforme à la justice, et ne serait point mal placée.

Lorsque la jeune personne, qu'on avait portée

dans un autre appartement, fut revenue à elle-même, l'Empereur la fit entrer dans son cabinet avec les parents qui l'avaient accompagnée : il lui remit pour sa mère le brevet d'une pension égale aux appointements dont son père avait joui, et dont la moitié était réversible sur elle, dans le cas où elle perdrait sa mère. « Mademoiselle, » lui dit-il, je prie Madame votre mère et vous » de me pardonner le retardement qui vous a » mises dans l'embarras. Vous devez être con- » vaincues qu'il était involontaire de ma part ; » et si quelqu'un à l'avenir vous dit du mal de » moi, je vous demande seulement de prendre » mon parti. »

(*) LE ROI de Prusse, Frédéric II, apprenant la prise de Mahon par les Français sous les ordres du maréchal de Richelieu, dit à M. Mitchell, ambassadeur d'Angleterre à sa Cour : « Eh bien ! voilà un fâcheux revers pour votre » nation ! — Oui, Sire, mais il faut espérer » qu'avec l'aide de Dieu nous le réparerons. » — Ah ! je ne vous connaissais pas cet allié. » — Sire, c'est le seul auquel nous ne payons » pas de subsides. — C'est pour cela qu'il vous » sert si mal, répliqua le Roi, en tournant » promptement le dos au Ministre. » (*)

Frédéric II, étant à une fenêtre de son palais, remarqua un homme qui considérait attentivement une statue de Mercure placée dans le parc; il lui envoya un de ses pages lui demander qui il était? — « Je suis l'auteur du » Mercure, répond Pigalle, car c'était lui- » même. » Le Roi, comprenant que c'était l'auteur du Mercure de France dans lequel tout récemment on avait traité assez mal un de ses ouvrages, lui envoya l'ordre de sortir sur le champ de ses états. Pigalle ne se le fit pas dire deux fois, et il était déjà à Dresde, lorsque Frédéric qui s'était aperçu de sa méprise voulût la réparer.

Le cardinal Giraud, nonce de la Cour de Rome en France, montait à pied et tout seul, la montagne de Tarare en avant de sa voiture, dont il était déjà assez éloigné. Il était en redingote brune, avec un grand chapeau rabattu sur sa tête, et entièrement absorbé dans ses réflexions. Un vieux Curé d'épaisse corpulence passe à côté de lui à cheval, et dans ce moment ne peut retenir son chapeau que le vent jette à quelques pas de là. « En vérité, M. l'abbé, » dit-il au Cardinal qui continuait son chemin, » et qu'il prit pour quelque vicaire de campa-

» gne, il faut que vous soyez bien mal élevé;
» vous voyez comme je suis gros, mon chapeau
» tombe à côté de vous, et vous ne vous donnez
» pas la peine de vous baisser pour le ramas-
» ser! » Le Cardinal ramasse aussitôt le chapeau, et le lui présentant avec honnêteté, en ôtant le sien de dessus sa tête : « Je souhaite,
» Monsieur, lui dit-il, qu'il devienne de la cou-
» leur de ma calotte. » Le pauvre Curé, accablé de confusion, voulait se prosterner, et le Cardinal, en agréant avec bonté ses excuses, le força à rester à cheval.

C'est ce même Cardinal dont le pape Ganganelli, si célèbre par son esprit et ses sarcasmes, disait, en faisant l'éloge d'usage au sacré Collége, *res bène gessit nostras, optimè quoque suas* : (il a bien fait nos affaires et parfaitement bien les siennes.) Ce Nonce partit en effet comblé des bienfaits de la France, et investi des plus riches abbayes.

Le maréchal de Richelieu, étant à la tête du tribunal des maréchaux de France, crut devoir réprimander un ancien militaire qui s'était mis dans le cas d'essuyer quelques reproches. Il le mande chez lui, lui parle avec beau-

coup de sévérité. L'officier répond de temps en temps par des révérences respectueuses, et un léger sourire qui, irritant le Maréchal, l'engage à tenir les propos les plus amers, accompagnés de dures menaces. Enfin, l'officier profitant d'un moment de silence : « Je suis bien fâché, dit-» il, de n'avoir pu entendre toutes les choses » obligeantes que M. le Maréchal a bien voulu » me dire; mais je suis un peu sourd. » Le Maréchal qui l'était en effet lui-même autant que l'Officier affectait probablement de l'être, s'étant fait répéter ce qu'il disait, fut très-confondu d'avoir employé autant de paroles inutilement.

M. de Garneran, premier président du parlement de Trevoux, était un magistrat savant, intègre, éclairé, mais vif, impatient, emporté même quand il éprouvait la plus légère contradiction. Se trouvant à une assemblée publique de l'académie de Lyon, dont il était membre, il annonça qu'il allait lire un discours sur la modération. On fit le plus grand silence, et il commença ainsi : « Messieurs, la modéra-» tion..... Fermez cette porte... Messieurs, la » modération est une..... Voulez-vous bien fer-» mer cette porte..... Messieurs, la modération

» est une vertu..... Sacrebl... fermerez-vous cette
» porte ? »

M. de Flesselles, nommé premier président du Conseil supérieur de Lyon, à l'époque des innovations entreprises par le chancelier Maupeou, fut chargé de la suppression du parlement de Trevoux. Il se rendit dans cette ville, assembla les Magistrats au palais, et, après un discours aussi honnête qu'analogue à cette circonstance, il leur intima les ordres dont il était dépositaire. M. de Garneran répondit en peu de mots que son premier devoir était d'obéir aux ordres de son Souverain, quel que fût l'organe par lequel il lui plut de les faire signifier, et quittant aussitôt sa place, accompagné de tout son corps, il se disposa à sortir de la salle. Mais les portes s'ouvrant, il aperçut son laquais, et jetant à l'instant à terre sa simarre et son mortier : « Antoine, s'écria-t-il, ramasse cela; ce n'est
» plus bon que pour des valets. »

Pour sentir la dureté de ce sarcasme, il faut savoir que le père de M. Flesselles avoit porté la livrée, et que cette désagréable anecdote étoit consignée de la manière la plus authentique dans *la Correspondance*, ouvrage répandu alors avec la plus grande profusion.

On sait à quel point a été porté l'engouement de beaucoup de gens pour le prétendu comte de Cagliostro, à qui ses sectateurs attribuaient jusqu'à une puissance surnaturelle. La crédulité en ce fameux charlatan a donné lieu à une aventure assez extraordinaire à Metz.

(*) Un bon bourgeois de cette ville, qui avait une femme jeune et jolie, ayant été obligé de s'absenter pendant trois mois, et craignant les événements dont son honneur aurait pu être victime dans ce laps de temps, imagina à son retour de dire à sa femme, qu'il savait un peu superstitieuse, qu'il avait été consulter à Strasbourg le comte de Cagliostro, et lui avait fait part de ses craintes sur l'observation de la fidélité conjugale en son absence; que celui-ci lui avait donné une fiole contenant une liqueur qu'il devait boire en se couchant avec elle, et au moyen de laquelle, si ses craintes étaient fondées, il serait le lendemain métamorphosé en chat. La jeune femme rit beaucoup de la crédulité de son mari, qui en se mettant au lit avala le breuvage ordonné, et elle n'oublia rien pour dissiper par les plus tendres caresses d'aussi sottes idées. Après la nuit la plus heureuse, elle se lève la première, entre dans son cabinet, s'habille, revient dans la chambre, ouvre les fenêtres, et n'entendant point

remuer son mari, tire les rideaux pour le réveiller. Mais quel ſut son étonnement quand elle n'aperçut dans le lit, à sa place, qu'un gros chat noir qui était mort. Elle se doute aussitôt de la ruse, et fait semblant d'en être dupe. Elle jette les hauts cris, appelle son mari, personne ne répond. Alors elle fait retentir l'appartement de sa feinte douleur, et s'écrie : « Ah! faut-il » donc que j'aie perdu le meilleur des maris » pour une seule fois que je lui ai été infidèle ! » ah! maudit officier.... » A ces mots, le mari sort furieux de dessous le lit où il s'était caché en mettant le chat noir à sa place. A cette apparition, la femme part d'un grand éclat de rire, et avoue que s'étant doutée du tour que son mari voulait lui jouer, elle a été bien aise de le lui rendre pour le punir d'une jalousie déplacée qui fait le malheur de son ménage. Le pauvre époux, honteux de se trouver pris dans son propre piége, eut beaucoup de peine à calmer sa douce moitié, qui à son tour montrait la plus vive colère, et soit qu'il la crût ou non, il jura de renoncer dorénavant à toute espèce d'épreuves; mais il se promit intérieurement de ne point recevoir d'officiers chez lui, et de ne plus faire d'absence. (*)

Le comte de Cagliostro, dont tant de gens honnêtes ont été si cruellement dupes, était né à Naples dans la classe la plus abjecte, et tirait de son impudence seule tous ses moyens de séduction. Cependant il avait acquis quelques talents en chimie, et composait un élixir propre à certains maux, contraire à beaucoup d'autres, et qu'au hasard il appliquait à tous. Ayant eu le bonheur de tirer d'une maladie dangereuse la femme d'un riche banquier de Suisse, le mari crut devoir lui marquer sa reconnaissance en lui donnant des lettres de crédit sur toutes les places commerçantes de la France, ce qui le mit à même d'afficher un désintéressement absolu, qui ne contribua pas peu à sa réputation. Ayant soin de s'environner plus particulièrement de gens riches, et surtout de ceux dont la tête était plus facile à exalter, il parvint à leur persuader qu'il possédait le secret de la pierre philosophale, celui du remède universel, et qu'il avait l'art d'amalgamer beaucoup de petits diamants de manière à en former de gros. On imagine bien que les frais de ces prétendues opérations étaient puisés dans la bourse de ses adeptes, qu'il liait par les serments les plus solennels, et qu'il avait eu soin de réunir en loge de nouvelle franc-maçonnerie, dont il était le chef, et dont, en cette

qualité, il recueilloit les fonds et les produits. Cette charlatanerie, qui lui fournissait les plus grandes ressources, lui aidait encore à ménager le crédit de M. Sarazin, dont l'abus aurait bientôt découvert ses fraudes.

Impliqué dans la malheureuse et trop célèbre affaire du collier, dont il paraît qu'il n'ignorait pas le projet, mais dont on ne put prouver qu'il fût réellement complice, il crut pouvoir se jouer des magistrats et du public avec autant de facilité que de quelques particuliers, et fit paraître plusieurs mémoires, qu'on lut avec avidité, comme romans invraisemblables, et qui ne servirent qu'à lui donner un ridicule de plus dans l'opinion des gens raisonnables. A la suite de ce procès, il fut chassé de France par ordre du Gouvernement. A son départ, ses sectaires, au nombre de plus de cinquante, allèrent l'attendre à Saint-Denys, à deux lieux de la capitale, et lui firent préparer un superbe dîner. Sur la fin du repas, au moment où les têtes commençaient à être échauffées, Cagliostro pérora l'assemblée, et annonçant que la précipitation forcée de son départ ne lui permettant pas d'emporter ses fourneaux et ses matériaux, il allait se trouver fort embarrassé en Angleterre, il invita d'un ton impératif ces Messieurs à se cotiser tout de suite

pour lui fournir une somme proportionnée à ses besoins et à son rang. A l'instant tous se piquèrent d'un beau zèle, et on lui compta cinq cents louis, qu'il reçut avec les signes et l'expression d'une reconnaissance protectrice. Cependant il sortit de la salle sous quelque prétexte, appela l'aubergiste et lui proposa le paiement du repas. Celui-ci refusait d'accepter, disant que ces Messieurs qui le lui avaient commandé, y satisferaient. « Qu'est-ce que c'est, s'écria l'impudent char-» latan ; ne savez-vous pas que partout où est le » comte de Cagliostro, il n'y a que lui qui » paie ? » Il le prit sur un ton si haut que l'aubergiste déconcerté ne put plus refuser de présenter son compte, qu'il solda tout de suite sur l'argent qu'il venoit de recevoir. Ce trait, qui fut su le moment d'après, ne servit pas peu à éclairer plusieurs de ses partisans qui commencèrent à croire que depuis long-temps ils étaient dupes des forfanteries de cet homme.

Cagliostro passa à Londres, où il exerça pendant quelques mois ses talents sur la crédulité publique : mais ne trouvant pas dans ce pays-là les mêmes ressources pour son charlatanisme, il partit tout à coup pour l'Italie, emportant, avec son argent, les diamants d'une femme nommée Séraphina, qu'il disait être la sienne, qu'il avoit

toujours menée avec lui, et qu'il eut bien soin de ne pas avertir de son départ, ne lui laissant d'autres moyens de subsistance que le peu de mobilier qu'il ne put enlever. Celle-ci furieuse, se hâta de vendre tout ce qui lui restait, le poursuivit avec diligence, et l'atteignit à Rome. Mais n'ayant pu être reçue chez lui, elle ne songea plus qu'à la vengeance, et le dénonça à l'inquisition comme chef de franc-maçonnerie, et ayant le projet de bouleverser l'Etat et la Religion. Elle en administra même les preuves les plus convaincantes par différents papiers qu'il avait eu la maladresse de laisser entre ses mains. Le procès de ce malheureux charlatan fut bientôt instruit. Il fut condamné à mort, et soit par indulgence, soit par égard pour sa femme qui avait été sa délatrice, sa peine fut commuée en une détention perpétuelle au château Léon, où il fut sévèrement enfermé. Différentes tentatives qu'il fit pour son évasion ne servirent qu'à le faire resserrer plus étroitement. Persuadé dès-lors qu'il n'avait plus de ressources, il se livra au désespoir, refusa toute nourriture, repoussa avec fureur les consolations et les secours de la Religion qu'on s'empressa vainement de lui offrir, et fut trouvé un matin mort au pied de son lit.

Plusieurs personnes assurent au contraire qu'il

imagina un stratagème atroce, qui le conduisit au supplice qu'il avait si bien mérité. Il parut, dit-on, repentant de ses erreurs, affecta pendant quelque temps la plus grande dévotion et une résignation absolue à son sort, demanda un capucin pour se confesser, eut avec lui plusieurs conférences suivies, et accoutuma si bien ses gardes à le voir avec ce bon père, qu'on les laissait seuls plusieurs heures ensemble. Mais un jour, avec un poignard qu'il avait trouvé moyen de se procurer, il égorgea le pauvre capucin, se hâta de prendre ses habits, de mettre une barbe postiche, et bien enveloppé dans le capuchon du moine, il traversa hardiment deux cours, où l'on ne fit aucune attention à lui. Il était près de franchir la dernière porte, lorsque sa taille courte et épaisse, sa démarche, et surtout son embarras pour ne pas se tromper, furent remarqués par un soldat qui, soupçonnant quelque ruse, s'approche, le reconnaît et veut l'arrêter. Cagliostro tire à l'instant son poignard, le frappe; mais il est désarmé par la garde et conduit au cachot. Dès lors il ne fut plus permis d'user d'indulgence envers un pareil homme, et le jugement qui l'avait condamné à mort fut exécuté dans la prison.

M. Bodri, fils d'un riche négociant de Lyon, fut envoyé à l'âge de vingt-deux ans à Paris avec des lettres instantes de recommandation de ses parents pour leur correspondant, M. N***, dont il n'était pas connu personnellement. Muni d'une somme assez forte pour pouvoir vivre agréablement quelque temps dans la capitale, il s'associa pour ce voyage avec un de ses amis, aussi jeune que lui, et extrêmement gai. En arrivant, M. Bodri fut attaqué d'une fièvre très-violente. Son ami, qui resta auprès de lui la première journée, ne voulait pas absolument le quitter, et se refusait d'autant plus aux instances qu'il lui faisait pour se dissiper, que n'ayant fait ce voyage que par complaisance pour lui, il n'avait aucune connaissance à Paris. Mais, M. Bodri l'engagea à se présenter sous son propre nom chez le correspondant de sa famille, où il trouverait une société aimable, et à lui remettre ses lettres de recommandation, sauf à éclaircir comme ils le pourraient l'*imbroglio* qui résulterait de cette supposition, lorsqu'il se porterait mieux. Une proposition aussi singulière ne pouvait que plaire au jeune homme. Elle fut acceptée gaîment et exécutée de même. Sous le nom de M. Bodri, il se rend chez M. N***, lui présente les lettres apportées de Lyon, joue très-bien son

rôle, et est parfaitement accueilli. Cependant de retour à son logement, il trouve son ami dans l'état le plus alarmant, sans espérance; et nonobstant tous les secours qu'il lui prodigue, il a le malheur de le perdre dans la nuit. Malgré le trouble que lui occasionna ce cruel événement, il sentit qu'il n'était pas possible de le taire au correspondant de la maison Bodri. Mais comment avouer en une aussi triste circonstance la mauvaise plaisanterie concertée entre les deux amis, n'ayant plus aucun moyen de la justifier! Ne serait-ce pas s'exposer volontairement aux soupçons les plus injurieux, sans avoir pour les écarter d'autre ressource que sa bonne foi à laquelle on ne voudrait pas croire? Ne risquerait-il pas même d'être victime de son aveu, jusqu'à ce qu'on eût eu le temps d'en éclaircir la vérité? Cependant il ne pouvait se dispenser de rester pour rendre les derniers devoirs à son ami, et il était impossible de ne pas inviter le correspondant à cette lugubre cérémonie. Ces différentes réflexions, se mêlant avec le sentiment de sa douleur, le tinrent toute la journée dans la plus grande perplexité. Mais tout à coup une idée originale, qu'il ne manqua pas de mettre sur-le-champ à exécution, vint fixer son incertitude. Pâle, défait par toutes les fatigues de la nuit et celles du jour, accablé

de tristesse, il se présente à dix heures du soir, vêtu de noir et dans le plus grand désordre, chez M. N*** qu'il trouve au milieu de sa famille, et qui, frappé aussitôt de cette visite à une heure indue et du changement de sa figure, lui demande ce qu'il a, s'il lui est arrivé quelque malheur? « Hélas! Monsieur, le plus grand de » tous, répond le jeune homme d'un ton solen- » nel; je suis mort ce matin, et je viens vous » prier d'assister à mon enterrement qui se fera » demain matin; » et profitant de la stupeur que ces mots ont jetée dans la société, il s'échappe, sans que personne fasse un mouvement pour le retenir. Tout le monde se regarde avec la plus grande surprise: on veut lui répondre, il a disparu. On se consulte, on décide que le malheureux jeune homme est devenu fou, et M. N*** se charge d'aller dès le lendemain matin, avec son fils, lui porter tous les secours qu'exige sa situation. Ils arrivent en effet de bonne heure à son logement, sont troublés d'abord en apercevant des préparatifs funéraires, et demandent M. Bodri. On leur apprend qu'il est mort la veille, et qu'il va être enterré ce matin. A ces mots, frappés de la plus grande terreur, ils ne doutèrent pas que ce ne fût l'ame du défunt qui leur eût apparu, et revinrent communiquer leur effroi à toute la fa-

famille qui n'a jamais voulu revenir de cette idée.

Nota. Cette anecdote, très-connue à Lyon, se retrouve dans les Mémoires du baron de Bezenval, mais sous d'autres noms, et entièrement dénaturée, quoique racontée plaisamment. On a pensé que c'était un motif de plus pour l'insérer ici, en rétablissant dans toute sa vérité un fait qui peut encore être attesté par ses auteurs, et qui n'a rien de la tournure romanesque que lui a prêtée l'éditeur des Mémoires.

M. DE TRESSAN avait fait sur la maréchale de Boufflers une chanson satirique qui commençait ainsi :

Quand Boufflers parut à la Cour,
On crut voir la mère d'Amour;
Chacun s'empressa de lui plaire,
Et chacun l'avait à son tour.

La Maréchale la chantait assez souvent jusqu'au quatrième vers qu'elle marmottait entre ses dents : soupçonnant le comte de Tressan d'en être l'auteur, elle lui dit un jour : « Connaissez-» vous cette chanson? Elle est si bien faite que » d'ailleurs, en faveur de la vérité, je pardon-

» nerais non-seulement à celui qui l'a faite, mais » même je l'embrasserais. Eh bien, lui dit » Tressan, comme le renard par l'odeur alléché; » c'est moi, madame la Maréchale. » Elle lui appliqua *une paire de soufflets.*

JE transcrirai ici un couplet que fit cette même madame de Boufflers, lorsqu'elle avait pour amant le maréchal de Luxembourg qu'elle épousa depuis. Pour en sentir le sel, il faut savoir que madame de Luxembourg avait pour amant Pont-de-Veyle, auteur du *Fat puni;* et madame du Chatelet, Voltaire, dont on jouait alors la *Mort de César.*

Le vôtre a fait le *Fat*,
Et le vôtre a fait *Jule;*
Le vôtre est un peu plat,
Le vôtre est ridicule;
Le mien est un bon drille,
Qui leurs talents n'a pas,
Mais il a la béquille
Du père Barnabas.

LE jardin du Roi, ou jardin des plantes, était autrefois la promenade habituelle des écoliers, qui ne laissaient pas que d'y faire beaucoup de

dégâts. Un de ces jeunes gens voulant atteindre un de ses camarades, essaya d'escalader un treillage qui les séparait : mais à l'instant se présente un garde-bosquet, armé d'un grand sabre qu'il tenait sous son bras, et se met à réprimander vivement le pauvre enfant, qui pâle et tremblant ne savait quelle contenance tenir. En même temps passe un homme bien mis, qui, trouvant la réprimande trop longue, voulut y donner un autre tour, et prenant l'enfant par la main, lui dit : « Ne » savez-vous pas, mon petit ami, que la polyga- » mie est un cas pendable ? — Pendable ! oh ! » non, répliqua le garde, qui ne douta pas que » ce grand mot ne signifiât la faute commise, » mais c'est au moins un cas de prison. — Et » moi je vous soutiens que c'est un cas pendable, » à moins que les choses n'aient bien changé » depuis Molière. — Oh ! je vous en réponds » qu'elles ont bien changé ; on faisait alors de » grosses menaces et on ne punissait pas ; aussi » le jardin était pis qu'un bois, tout était abîmé ; » mais on m'a placé ici, et morbleu je ferai mon » devoir. » Pendant ce colloque, le pauvre petit écolier s'évada, et l'interlocuteur le voyant assez éloigné, calma le garde en lui présentant une prise de tabac, et le quitta.

M. M..... n'ayant pu obtenir une petite place qu'il désirait à Toulon, résolut de se venger en critiquant avec amertume, dans un mémoire très-raisonné, les différentes opérations de M. de Sartines, qui avait alors le département de la marine. Il eut l'indiscrétion d'en faire part à quelques amis, et le Ministre, qui avait encore des relations fort étendues à la police, qui d'ailleurs était l'ami intime de M. Lenoir son successeur, en fut bientôt averti. Son premier mouvement fut de faire punir l'écrivain; mais M. de Fleurieux, qui avait à juste titre toute sa confiance, lui fit sentir qu'il allait s'attirer un ennemi, non-seulement irréconciliable, mais encore très-dangereux par ses talents. Il lui conseilla au contraire de le faire venir, de causer avec lui sur ses opérations, de les discuter avec franchise, comme pour le consulter, sans paraître avoir connaissance du Mémoire, de profiter de ses avis s'ils étaient bons, et enfin de se l'attacher comme un homme précieux, en lui donnant quelqu'emploi, où il serait à même de le surveiller, et de le punir de son ingratitude, s'il ne se conduisait pas dès lors comme il devait s'y attendre. M. de Sartines trouva le conseil fort sage, et l'exécuta de point en point. Il fut beaucoup plus content de M. M..... qu'il ne l'avait espéré, profita en grande partie

de ses avis pour rectifier ses plans, et lui donna une place bien supérieure à celle qu'il avait sollicitée. M. M..... parvint ensuite par son mérite aux places les plus importantes de l'administration de la marine; et ce qui eût pu le perdre auprès de tout autre Ministre, fut ce qui le conduisit à une fortune dont il s'est montré constamment digne.

On sait que les curés de Paris avaient grand soin de choisir dans leurs paroisses les gens les plus distingués par leur naissance, leur état, ou leur fortune, pour leur confier les places de marguilliers; et que personne n'aurait osé se refuser à des fonctions que la Religion, ainsi que l'esprit public, rendaient honorables. Le curé de Saint-Roch se transporta chez M. de Boulogne, riche financier, et mari d'une des plus jolies femmes de la capitale, pour le prier d'accepter le titre de Marguillier. Il y trouva une nombreuse assemblée, et n'en fit pas moins hautement sa demande. « Moi, Marguillier! Monsieur, répondit le financier, qui crut faire une légère plaisanterie, » j'aimerais autant être C... — Monsieur, l'un » n'empêche pas l'autre, répliqua gravement le » curé. » Ce propos fut rapporté au Roi qui

rit de la plaisanterie du pasteur, mais n'en fut pas moins irrité de l'impertinence de M. de Boulogne; et celui-ci ne dut la conservation de sa place qu'aux grandes protections qu'il fit agir.

Un autre financier, M. de Beaujon se présenta chez M. Necker pour solliciter une place de receveur-général dans une province, en faveur d'un homme qu'il protégeait. « Mais il n'est pas » riche, répondit le Ministre; cet emploi exige » un fort cautionnement: qui le fournira? — Moi, » répliqua théâtralement M. de Beaujon, en frap» pant sa poitrine. — Oh! oh! vous parlez » comme Corneille, dit le Ministre, à qui ce » mot et ce geste rappelèrent le fameux *Moi* de » Médée. » Sur cela, le financier rougit, tourne le dos, et va raconter à tous les gens de sa connaissance que M. Necker est un insolent qui lui a dit qu'il parlait comme *une corneille.*

Mademoiselle Leduc, à qui le comte de Clermont, prince du sang, faisait sa cour, et qu'on croît qu'il a épousée secrètement dans les dernières années de sa vie, était encore au lit à onze heures du matin, quand sa femme de

chambre l'éveille en sursaut, en lui annonçant que le Prince arrive. « Donnez-moi vite, dit- » elle, mon eau de fleur d'orange qui est sur la » cheminée, et n'ouvrez les fenêtres que quand » Son Altesse entrera. » Elle se dépêche de se laver le visage, la gorge et les bras : les fenêtres s'ouvrent; le Prince se présente et recule d'effroi en la regardant. Par une méprise involontaire, la femme de chambre avoit donné une bouteille d'encre, au lieu de celle de fleur d'orange, et l'on juge dans quel état mademoiselle Leduc s'offroit aux yeux de son amant.

Les petites terreurs d'une jolie femme ne sont le plus souvent que des minauderies : à un certain âge elles deviennent des ridicules.

La vieille comtesse d'Esclignac, qui réunissait journellement chez elle la plus nombreuse société de Paris, se rendait le jouet de tous ceux qui la composaient par ses craintes extravagantes. Une salière renversée, des fourchettes en croix, des fourmis ailées, etc., la faisaient trembler. Mais l'objet de son plus grand effroi était les puces enragées. Elle prétendait que rien ne devait être plus commun, et n'était si dangereux, ce petit insecte ayant pu sucer le sang d'un chien attaqué

de la rage, et communiquer par sa morsure cette affreuse maladie. Aussi prenait-elle contre les puces autant de précautions qu'un voyageur prudent en emploie contre les tigres dans les déserts de l'Afrique.

Elle était très-vaporeuse, se croyait toujours malade, et son médecin, le docteur Bouvart, lui avait prescrit un régime bien facile. Il s'agissait de boire tous les jours à son lever un verre d'eau fraîche, de prendre une demi-heure ensuite une tasse de chocolat, et immédiatement après un autre verre d'eau. Un matin elle ne pensa pas à la première partie de l'ordonnance, et sa distraction dura jusqu'à ce qu'elle eut pris son chocolat et le verre d'eau qui devait le suivre. Tout à coup elle s'aperçut de son oubli, et fut dans le plus grand désespoir. Son médecin est appelé; il la trouve dans une agitation telle, qu'elle lui avait donné un mouvement de fièvre. Il la questionne, elle lui fait part de son inquiétude, du motif qui la causait, et il s'aperçoit qu'en effet c'est le premier et l'unique motif de sa situation. « Vous avez bien eu raison de me » mander, lui dit-il, le cas est grave; mais heu» reusement il est encore temps d'y remédier. » J'ai voulu que, pour ne pas vous incommo» der, votre chocolat se trouvât entre deux eaux;

» prenez un lavement, ce même objet sera » rempli. » Elle sentit la force de ce raisonnement, se hâta d'exécuter l'ordonnance et, fut guérie.

Le comte de L. R., parvenu aux premières dignités militaires, également méritées par ses services et par sa naissance, avait eu une éducation fort négligée, et ne connaissait pas même les premiers principes de l'orthographe. Une lettre à écrire était pour lui un travail terrible, et l'on peut en juger par le mot *obstacles*, qu'il faisait remplir toute une ligne, en se donnant la plus grande peine pour l'écrire ainsi : *haut beu seu tua queles.* D'une petite ville de province, où il se trouvait depuis quelque temps, il écrivait à un de ses amis, et dans le même genre d'orthographe : « Tout le monde prétend ici que je » suis *cossu*, et vous savez ce qu'il en est. » Le mot *cossu* était écrit par un *c*, un *o*, un *c* et un *u*, sans même de cédille.

Une dame de la Cour, aussi connue par le déréglement de ses mœurs que par son défaut d'éducation, mandait à sa tailleuse : « Envoyez-

» moi ma robe de *satin*, c'est la seule qui me » convienne ; » et elle avait écrit *satin* par un *c* également sans cédille.

La réception de M. S*** à l'Académie française, avait attiré à la séance un concours de monde prodigieux. Un homme, qui se trouvait incommodé de la chaleur, ayant beaucoup de peine à percer la foule pour s'en aller, s'écria : « Il est bien plus difficile de sortir de l'Académie » que d'y entrer. »

Le comte d'Alb....., officier des Gardes du Corps, désirant aller de Versailles à Paris, entendit dans une société le marquis de M...., qu'il ne connaissait pas, dire qu'il comptait faire ce petit voyage ce même jour. Il l'aborde, et avec cette gaîté des bords de la Garonne, qu'il avait conservée autant que l'accent national. « Monsieur, lui dit-il, vous allez aujourd'hui à Paris; » sans doute dans votre voiture ? — Oui, Monsieur; pourrais-je vous être bon à quelque » chose ? — Vous me feriez bien plaisir si vous » vouliez y mettre ma redingote. — Très-volontiers; où voulez-vous que je la dépose en

» arrivant? — Oh! ne vous inquiétez pas de
» cela, je serai dedans. »

Un homme racontait devant lui une histoire fort invraisemblable; le comte d'Alb.... souriait de manière à embarrasser le narrateur qui, avec un mouvement d'impatience, lui dit: « Quoi,
» Monsieur, vous ne croyez pas à mon histoire?
» — Oh! pardonnez-moi, reprit le Comte, mais
» je n'oserais pas la répéter à cause de mon
» accent. »

M. d'A....., procureur-général au parlement de ***, jouissoit dans sa province de toute la considération que méritoit son exactitude et son intégrité dans les fonctions de son ministère; mais il était d'une ignorance absolue sur tout ce qui ne concernait pas son état, et faisait souvent des bévues très-risibles. On prétend qu'il écrivait à son fils: « Je viens de faire l'ac-
» quisition d'une très-belle terre, bien bâtie,
» avec une chapelle, dans laquelle est un su-
» perbe tombeau, où nous voulons, ta mère et
» moi, être enterrés, si Dieu nous prête vie. »

Un poteau seigneurial au milieu de la place publique, dans une terre que sa famille possédait depuis long-temps, gênait beaucoup les

manœuvres des troupes qui y étaient en garnison. Les officiers s'en plaignirent, et le prièrent de le faire abattre ; il s'y refusa. On écrivit au commandant de la province, qui donna des ordres en conséquence de la demande du régiment. M. d'A.... espéra les faire révoquer par un placet très-pathétique, dans lequel il exposait son droit seigneurial, en ajoutant que ce poteau avait été établi de temps immémorial par ses ancêtres, et qu'il se croyait obligé d'en exiger la conservation pour se conformer aux sentiments de sa famille, qui y était attachée de père en fils.

A L'ÉPOQUE de la révolte des Flamands contre l'Empereur, le gazetier de Berne, très-attaché à la cause royaliste, dictait à son secrétaire sa feuille hébdomadaire, dans laquelle il rendait compte d'une action entre les Autrichiens et les patriotes. « Et dans ce combat, disait-il, tenant » son bulletin à la main, trois mille patriotes » ont perdu la vie. — Le secrétaire l'interrompt, » je crois que vous vous trompez : sur le bul- » letin il n'y a que trois cents. — Comment » donc !... Oui, c'est vrai, il n'y a que trois » cents.... Bon, bon, mettez toujours trois

» mille : de ces gueux-là on n'en saurait trop
» tuer. »

Le comte de Lubersac, lieutenant-général des armées du Roi, créateur de l'école militaire des chevau-légers, et commandant de ce corps qui faisait partie de la garde du trône, poussait au dernier point la sévérité nécessaire pour contenir une jeunesse aussi nombreuse et aussi vive, dans les bornes de la discipline la plus exacte. La plus légère faute, une simple négligence dans quelque partie de l'uniforme, étaient punies par les arrêts, par la prison; et le premier mot d'excuse après un ordre prononcé, conduisait au cachot.

Le comte de Rochegude (qui depuis a été une des premières victimes de la révolution à Marseille), alors élève à l'école des chevau-légers, était le seul que M. de Lubersac ne pût prendre sur lui de punir, soit à cause de la gaîté de ses reparties, soit à cause des succès étonnants qu'il avait dans tous les exercices du corps, ce qui, aux yeux de M. de Lubersac, était une grande recommandation.

Un jour, ce commandant passant ses élèves en revue pour l'équitation, « Monsieur, dit-il à

» M. de Rochegude, vos bottes ne sont pas uni-
» formes : que diriez-vous, si je vous envoyais
» en prison ? — Mon Général, je dirais que
» vous m'y envoyez à propos de bottes. » Le Général sourit en se retournant, et continua son inspection.

M. de Lubersac, qui étoit un des plus grands écuyers de France, se plaisait à présider à l'exercice du manége. On sait que les élèves sont à cheval en rang, que trois ou quatre seulement marchent à la fois, qu'après les évolutions, ils sont remplacés par un égal nombre, et ainsi successivement. M. de Rochegude était dans le rang, attendant son tour, et s'amusait, une gaule à la main, à frapper les chevaux de ses camarades et à les faire piaffer. M. de Lubersac jette un coup d'œil, l'aperçoit et dit : « M. de Ro-
» chegude, descendez de cheval. » C'était une légère punition qui consistait à être en avant du rang, à tenir son cheval par la bride, et à être ainsi privé de l'exercice. L'instant d'après, les quatre qui marchaient étant rentrés en ligne, M. de Lubersac dit : « Marchez quatre. » M. de Rochegude, se trouvant au nombre des commandés, suit les trois premiers, tenant son cheval en main.... Au trot, dit le Général, pensant à toute autre chose qu'à ce qui se faisait

sous ses yeux, et M. de Rochegude trotte.... Au galop.... et il galoppe. Les éclats de rire des jeunes gens tirent alors M. de Lubersac de la distraction où il était plongé, et qui ne lui avait pas permis jusque-là d'apercevoir ce qui se passait. « Halte, cria-t-il : Monsieur de Rochegude, » qu'est-ce que c'est que cette plaisanterie ? » — Mon général, je ne plaisante point : vous » avez dit de marcher quatre, j'étais le qua- » trième, et j'ai marché; vous avez dit de » trotter, j'ai trotté ; vous avez dit de galopper, » et je galoppais. — Monsieur, je n'aime pas » qu'on prenne ce que je dis au pied de la » lettre.... Rendez votre cheval... (Un palefre- » nier vient le prendre)... Allez-vous-en en » prison. » M. de Rochegude, les yeux baissés, va tout doucement jusqu'à la porte du manége; et là se retournant : « Mon Général, » prendrai-je au pied de la lettre ce que vous » venez de me dire ? — Non, Monsieur, ré- » pondit M. de Lubersac, en éclatant de rire; » remontez à cheval. »

M. de Lubersac avait les prétentions les plus étendues et les mieux fondées à bien monter et bien dresser un cheval. Il en avait un très-

fin, qu'il faisait passader avec toutes les grâces, la légèreté et la souplesse possibles chez le maréchal de Noailles, à Saint-Germain. Milord Harcourt qui était présent, et qui se piquait d'être grand écuyer, demanda la permission de l'essayer. M. de Lubersac descend, et Milord prenant sa place, demande si le cheval obéit de préférence aux aides, ou à la bride? « Rien de » tout cela, répond de M. Lubersac; pensez un » mouvement, et mon cheval l'exécutera. » Les spectateurs sourirent, prenant ce mot-là pour une fanfaronnade; mais M. de Lubersac soutint son assertion, en disant qu'il n'était pas possible de penser réellement un mouvement, sans en faire involontairement un soi-même, qui, quoique, pour ainsi dire, imperceptible, était indicatif de ce qu'on désirait, et que son cheval était si sensible, qu'à l'instant il exécutait la pensée.

A L'ÉPOQUE des guerres d'Italie, en 1735, le régiment de Picardie étant à Pizzigitone, un jeune soldat de ce corps, qui, par une charmante figure et des talents fort au-dessus de son état, avait eu l'art d'intéresser la plus grande partie des dames de cette petite ville, fit l'étourderie de dé-

serter, et eut le malheur d'être pris. Traduit au conseil de guerre, sa condamnation fut unanimement prononcée selon le code militaire de ce temps-là. On employa toutes les sollicitations possibles pour obtenir sa grâce; mais M. le maréchal de Broglio qui commandait l'armée, et qui avait intérêt à y maintenir la discipline la plus sévère, se montra inflexible. Il ne restait plus que des moyens de ruse pour sauver le malheureux coupable, et le conseil des dames imagina un plan très-bien combiné. On en fit prévenir le prisonnier, en lui recommandant de demander pour confesseur un Franciscain italien qu'on lui indiqua, et que l'on avait mis dans le secret; ce qui fut ponctuellement exécuté. Le religieux, introduit dans la prison, rassura le déserteur en lui racontant les moyens pris pour lui sauver la vie, et la manière dont il devait les seconder. Le supplice devant être exécuté hors des remparts, le confesseur accompagna son pénitent, faisant semblant de le tenir dans ses bras avec une tendre affection, mais coupant en même-temps ses liens. A un endroit convenu, il pousse le soldat, qui se jette avec force sur le côté, franchit avec légèreté une haie, un fossé au delà, et se jette dans un bois voisin. Aussitôt, au commandement de leur officier, les grenadiers font un à droite,

mettent en joue; mais au même instant une vingtaine de dames se montrent debout sur le revers du fossé, et les grenadiers étonnés relèvent précipitamment leurs armes.

Pendant tout ce mouvement, qui se passa avec la plus grande promptitude, le Franciscain eut soin de courir bien vite à son couvent, où l'on ne pouvait venir le chercher; un article essentiel de la capitulation étant que les monastères et églises continueraient d'être regardés comme asiles sacrés et inviolables.

Le maréchal de Broglio, instruit de cette supercherie, et l'attribuant avec raison à la connivence du religieux, fut dans la plus grande colère, et annonça hautement, qu'au moment où il sortirait de son couvent, il le ferait prendre et punir selon les lois militaires. Le moine, instruit de cette décision, fut d'autant plus attentif à ne pas se montrer, qu'il sut que des patrouilles fréquentes rôdaient autour du couvent. Cependant, au bout de deux mois de retraite, voyant que la garde n'était plus si exacte, et pensant qu'on l'aurait oublié, il se hasarda à aller dire la Messe dans une église paroissiale assez rapprochée: mais à peine avait-il commencé, que deux jeunes gens qui la servaient, l'avertirent que les portes étaient entourées de piquets de soldats chargés

de l'arrêter. Il continua le service divin avec le plus grand sang-froid, et quand il eut fini, quittant seulement sa chasuble, gardant son aube et son étole, il fait prendre à ses deux servants des cierges allumés, au sacristain une sonnette, se met, le Saint Ciboire en main, sous le dais que des fidèles s'empressent de porter, et sort avec cet appareil par la grande porte. A cet aspect, les soldats sont obligés de mettre genou en terre, et de présenter les armes. Le religieux leur donne la bénédiction, et rentre ainsi dans son couvent, sans qu'on eût osé l'arrêter. Le Maréchal trouva si adroite cette manière d'échapper aux poursuites, qu'il fit dire au Franciscain qu'il pouvait dorénavant sortir en toute sûreté, en lui donnant sa parole qu'il ne serait point arrêté.

QUAND Sédaine fut reçu à l'Académie, le Roi demanda à quelqu'un qui en arrivait, qui avait fait le discours de réception; on lui répondit que c'était Marmontel: alors Louis XVI qui avait de l'à-propos, gai et brusque très-souvent, se ressouvenant de Richard cœur de Lion, dit:

Quand les bœufs vont deux à deux,
Le labourage en va mieux.

MM. de Calonne, de Flesselles, et Foulon étaient intimement liés ensemble, quoique rivaux d'ambition, puisqu'ils couraient la même carrière, celle de la haute magistrature, qui pouvait les élever au ministère, ou aux plus grandes places d'administration. Mais leur intimité même leur nuisait essentiellement. Si d'un côté la crainte de se trouver en concurrence, en aspirant aux mêmes emplois, exigeait des sacrifices auxquels leur loyauté se prêtait avec zèle; de l'autre, leur liaison bien connue donnait un vernis de partialité à toutes les démarches qu'ils faisaient pour se servir mutuellement, et réunissait contre les trois les envieux que chacun d'eux avait contre lui. On craignait l'avancement de l'un parce qu'il présenterait la certitude du placement avantageux des deux autres, ainsi que l'éloignement de tout ce qui ne serait pas leurs créatures, et l'on cherchait par tous les moyens possibles à les écarter de la route des faveurs. Ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils seraient nécessairement tôt ou tard victimes de cette coalition, qui leur présentait sans cesse de nouveaux obstacles, et ils saisirent de concert un moyen peu commun d'en déjouer les intrigues. Ils convinrent de prendre peu à peu, et avec assez de publicité, différents prétextes pour paraître non-seulement désunis, mais

irréconciliablement brouillés; et de ne se voir en secret que pour s'entendre sur tout ce qui serait à leur avantage commun. Ils vinrent en effet à bout de faire croire généralement à leur division. Ils commencèrent par des plaintes particulières, qu'ils adressèrent en secret à ceux qu'ils savaient le plus portés à les divulguer. Ils eurent l'air d'adopter avec avidité les divers rapports qu'on ne manqua pas de leur faire pour les aigrir, et par ces différents moyens, qu'ils ménagèrent avec beaucoup d'adresse, parvinrent aisément à connaître les menées de leurs antagonistes, qui s'ouvraient d'autant plus à eux, que les regardant comme isolés, ils mettaient un grand intérêt à les attirer dans leur parti. Pour mieux jouer leur rôle, au Conseil même, ils paraissaient presque toujours d'un avis opposé, et ne semblaient revenir que parce qu'il fallait que l'animosité cédât enfin à l'évidence de la justice. Ce qui mit le comble à la persuasion sur cette brouillerie, c'est que plusieurs amis communs firent toutes sortes d'efforts pour les réconcilier, et se désistèrent, avec la ferme conviction qu'il était impossible d'y réussir. Cependant, s'il vaquait une place analogue à leurs vues, ils avaient soin de se prévenir en secret, et d'agir d'un commun accord. M. de Flesselles disait

hautement : « Je ne connais personne qui puisse » la remplir mieux que Calonne. » Il faisait l'éloge de ses talents en ce genre, et ajoutait d'un air de bonne foi : « On ne m'accusera pas d'être » partial ; car on sait trop bien les termes où » j'en suis avec lui. » M. Foulon appuyait de son côté, en parlant de même, et M. de Calonne avait aussi l'air d'être pressé par la vérité, lorsqu'il s'agissait de l'un ou de l'autre de ses confrères. Ceux qui les entendaient, et qui étaient sans prétentions, auraient donc cru faire une injustice en n'employant pas toute leur influence en faveur de celui que ses ennemis même ne pouvaient s'empêcher de louer publiquement ; et c'est ainsi qu'avec des talents réels que les efforts des cabales réunies pouvaient rendre inutiles, ils déjouèrent adroitement les complots qu'on aurait formés contre eux, obtinrent d'abord des intendances de faveur, et parvinrent ensuite aux plus grandes places de l'Etat ; M. de Calonne au contrôle-général des finances, M. de Flesselles à la prévôté des marchands de Paris, et M. Foulon à la confiance du Roi, qui le dévoua involontairement à la rage des factieux, en le désignant pour son ministre en 1789. On sait que MM. de Flesselles et Foulon furent les premières victimes des bourreaux de cette époque, et l'on

a vu précédemment quel fut le sort de M. de Calonne.

Je reviens à M. Lenoir, pour ne pas omettre quelques traits qui caractérisent également son zèle obligeant et son adresse dans l'exercice souvent difficile de ses fonctions.

Un homme, dont il connaissait l'exacte probité, vient lui exposer le malheur cruel qu'il éprouve. Ayant à recevoir un remboursement de cent mille livres payables en or, il avait prié un de ses amis, auquel depuis vingt ans il donnait toute sa confiance, de l'accompagner pour prendre cette somme, et de la garder chez lui jusqu'au moment où il devait en faire l'emploi. La somme fut en effet transportée chez cet ami prétendu, mais secrètement, pour ne pas s'exposer à la tentation possible des domestiques; et la femme de cet ami ayant aidé à ce transport, fut seule dans la confidence. Cependant au moment où il réclame le dépôt, le mari et la femme affectent le plus grand étonnement, et nient hardiment avoir jamais reçu aucune somme. Il n'a point de témoins pour les convaincre, et il espère que M. Lenoir voudra bien lui fournir quelque moyen pour recouvrer une si grosse

partie de sa fortune. Le Magistrat promet de s'occuper de cet objet, mais se garde bien de donner des espérances qui peuvent ne pas se réaliser. Il était en effet d'autant plus difficile de se déterminer en cette circonstance, que le dépositaire avait un état qui semblait garantir son intégrité, et qu'il jouissait d'une bonne réputation. Cependant M. Lenoir le fait mander chez lui, et lui expose les plaintes qui ont été portées sur son compte. On pense bien que le fait fut nié avec autant d'audace que de fermeté; que le plaignant fut traité de fou, de visionnaire, etc. « Eh bien! dit M. Lenoir, puisque » vous n'avez rien à vous reprocher, j'espère » que vous ne refuserez pas de m'en donner » une preuve qui, en effaçant jusqu'au moindre » soupçon, me mettra à même de démontrer le » crime, ou la démence de votre calomniateur. » Mettez-vous à cette table et écrivez ce que je » vais vous dicter. Le Magistrat dicte: Tout est » découvert, ma chère amie, nous sommes » perdus l'un et l'autre, si à l'instant tu ne te » rends à l'hôtel de la police avec les cent mille » francs de dépôt. — Signez votre nom, et » adressez cela à votre femme. » L'accusé inquiet, mais persuadé qu'il ne s'agit que d'une épreuve qui n'aura pas de suite, et à laquelle il

ne peut se refuser sans s'avouer coupable, ne fait aucune difficulté, écrit, plie le billet, y met l'adresse : mais lorsqu'il entend M. Lenoir donner ordre à un inspecteur de porter cette lettre, de suivre tous les mouvements de la femme, de lui en rendre compte, et de l'accompagner, si elle se décide à venir, il sent qu'il s'est pris lui-même au piége, se jette aux genoux du Magistrat, avoue son crime, et le supplie de ne pas le perdre. Le Lieutenant de police lui promet sa grâce, à condition qu'il se démettra incessamment de la place qu'il occupe et qu'il déshonore, et lui annonce que sa conduite sera à l'avenir surveillée avec la plus grande sévérité. Sur ces entrefaites, la femme complice de la friponnerie arrive, apportant les cent mille livres; et cette somme est rendue à celui à qui elle appartenait légitimement, et qui ne se flattait pas de pouvoir jamais la recouvrer.

Le comte de V... s'entretenait chez lui, et dans un comité intime, de plusieurs vols et assassinats dont on avait fait courir le bruit pour nuire à M. Lenoir, et déclamait contre le peu de police qui régnait actuellement dans Paris. Le Magistrat fit prier le lendemain le Comte de passer chez lui, et à son grand étonnement lui répéta mot à mot tous les propos qui avaient été tenus la veille,

en ajoutant : « Vous voyez qu'on vous a trompé,
» et que la police n'est pas si mal faite qu'on
» vous l'a dit. Pour vous en convaincre davan-
» tage, je crois devoir vous avertir que votre
» valet de chambre, auquel vous avez toute con-
» fiance, est un fripon, et que le diamant que
» vous avez cru perdu il y a quelques jours,
» parce qu'il s'était déchatonné, est au fond du
» tiroir de sa commode, dans une petite boîte, où
» vous trouverez plusieurs autres bijoux. »

Le comte de V..... vérifia le fait, chassa son valet de chambre, et n'a cessé depuis lors de chanter les louanges du respectable Lieutenant de police.

On ne sera pas étonné que M. Lenoir fût instruit dans les plus petits détails de ce qui se passait à Paris, quand on saura qu'il avait dans toutes les classes des espions gratuits, ou salariés. La plupart des domestiques étaient placés par les intrigues secrètes des suppôts de la police : les colporteurs n'avaient d'autorisation qu'autant qu'ils se soumettaient à rendre compte de tout ce qu'ils voyaient, ou entendaient : parmi les bandes de filoux, de voleurs, de receleurs, ou prêteurs sur gages, plusieurs n'avaient leur grâce qu'à condition de continuer leur métier pour aider adroitement à la restitution des effets dé-

robés et pour dénoncer d'avance les projets de de leurs complices : ils étaient d'ailleurs surveillés avec la plus grande exactitude, étaient contenus par la certitude d'être livrés à la justice, s'ils s'écartaient des devoirs qui leur étaient prescrits, et avaient pour profit les récompenses accordées par les personnes qui recouvraient leurs effets. Les teneurs de banque dans les jeux connus donnaient à la police une grosse portion de leurs bénéfices, et signalaient les joueurs sur lesquels on pouvait avoir quelque appréhension. Il en était de même des filles publiques et des matrones qui étaient chargées de découvrir adroitement et d'inscrire les noms de ceux qui venaient chez elles, et n'en étaient pas moins traitées très-sévèrement, dès qu'elles donnaient lieu à quelque plainte.

Non-seulement tous ces gens-là ne coûtaient rien à la police, mais on voit que plusieurs d'entr'eux formaient partie des revenus avec lesquels on soldait graduellement ceux qui servaient de même dans des états plus relevés. Ainsi Gorsas, surpris dans des infamies abominables, avait eu sa grâce à condition de déceler les compagnons de ses turpitudes, et recevait un salaire à chaque dénonciation bien prouvée : Brissot était chargé de la partie de la basse librairie, et de découvrir les

auteurs des pamphlets prohibés, avec lesquels il était en liaison intime : le comte de Mirabeau rendait compte de tout ce qui se passait dans la haute littérature, et des plans de la secte philosophique à laquelle il était adjoint. On soldait en conséquence les frais d'impression de ses ouvrages, dont il retirait les bénéfices. Lav....., maître des requêtes, si connu par la conspiration des matelas dans le commencement de la révolution, était espion dans le Conseil; des conseillers au parlement dans leurs corps, des cheveliers de Saint - Louis dans leur société, etc. Chacun d'eux rendait compte journellement dans les plus petits détails à l'inspecteur auquel sa partie était soumise : celui-ci vérifiait les faits, élaguait les relations inutiles, et sur les objets plus importants prenait les ordres du Lieutenant-général de police. Tous ces inspecteurs se surveillaient encore mutuellement, et le chef de cette administration étoit le premier anneau auquel correspondait toute la chaîne. Ces hautes classes d'espions n'étaient pas bien onéreuses à la police, parce qu'on n'avait pas besoin de les multiplier beaucoup, et que les plus chèrement payés n'avaient que douze cents livres fixes par an. L'espion le plus coûteux était une femme bien connue, qui, rassemblant deux fois par

semaine, pour un thé, une nombreuse société, entrait le jour suivant de grand matin par la petite porte des jardins, pour rendre compte directement au Lieutenant de police de tout ce qui s'était dit chez elle, et recevait deux mille francs par an.

On voit par ces détails que les grandes occupations de M. Lenoir, chargé en outre de l'illumination de Paris, et jusqu'à Versailles, du nettoiement des rues, du guet et garde de la ville, semblaient devoir absorber tous ses moments; et l'on conçoit à peine quel ordre il lui fallait dans la distribution de son travail, pour suffire en même temps aux audiences particulières, aux accidents imprévus, à la correspondance étendue qu'il était obligé d'entretenir dans toutes les parties du Royaume, à celle qu'il avait avec les Ministres, avec le Roi qui lui accordait la plus grande confiance, et le consultait même sur des objets absolument étrangers à ses fonctions, et enfin à tant d'autres parties qu'il serait impossible de décrire.

Ayant obtenu sa retraite de la place de Lieutenant-général de police, et ayant été récompensé honorablement par celle de Bibliothécaire du Roi, et de Président des finances, il commençait à jouir du repos qu'il avait si bien

mérité, lorsque la révolution vint troubler le bonheur qui paraissait devoir être le partage du reste de sa vie. Son ame toujours calme fut vivement affectée des maux de sa patrie et jamais de son malheur personnel. Il se réfugia en Suisse, et livré à la retraite la plus tranquille, parfaitement résigné à la perte de sa fortune, à celle des récompenses dont il était juste qu'il jouît après tant d'années de travaux employés au service de l'humanité, goûtant enfin le seul bonheur qu'un cœur tel que le sien puisse bien apprécier, l'estime générale, et la douceur de posséder une épouse aimable, également vertueuse et sensible, il n'a jamais perdu de vue l'amour du bien public, qui fut toujours sa passion dominante. Guidé par un sentiment aussi pur, et par le désir de rendre encore utile sa longue expérience, il a employé ses loisirs à composer des mémoires fort étendus et très-intéressants sur l'administration de la police. C'est-là qu'en traçant les devoirs du Magistrat attaché à des fonctions aussi importantes, les études auxquelles il doit se livrer, l'égalité d'ame avec laquelle il doit examiner tout ce qui se passe au milieu du tumulte d'une grande population, en peser avec impartialité les circonstances, pour pouvoir pallier les fautes de la faiblesse sans

les autoriser, contenir les passions qui tendraient à troubler le repos des familles, prévenir le crime ou en arrêter les effets, se montrer en toute occasion le fléau du vice, l'appui des opprimés, et le plus ferme soutien de la tranquillité sociale; c'est là, dis-je, que trop modeste pour se douter de la vérité du tableau qu'il présentait, il s'est peint lui-même et a donné la mesure de ses propres vertus. Cet ouvrage semé d'anecdotes précieuses, écrites avec la circonspection que le Magistrat se devait à lui-même, anecdotes destinées à prouver par des faits positifs les avantages des maximes qu'il expose comme bases essentielles de ses fonctions, embrasse jusqu'aux détails les plus circonstanciés de l'organisation de la police. Peut-être l'auteur, qui en le composant n'avait d'autre vue que celle d'en faire le manuel de ses successeurs, y développe-t-il trop franchement l'étonnante simplification des ressorts de cette vaste machine, dont il est au moins inutile que le public aperçoive le jeu : et c'est sans doute ce qui a engagé M. Lenoir à rejeter toutes les propositions qu'on lui a faites pour en permettre la publicité. Un motif aussi délicat ne peut qu'ajouter encore à la gloire du respectable Magistrat qui, dans le temps de sa plus grande détresse, s'est refusé constamment

aux vœux intéressés des principales puissances de l'Europe, qui, cherchant à l'attirer auprès d'elles par les offres les plus avantageuses, voulaient s'approprier ses talents.

Rentré enfin dans sa patrie, après avoir éprouvé toutes les traverses qui auraient épuisé le courage d'une ame moins forte, il y jouit du bonheur de s'y voir entouré d'amis bien rares qui, en chérissant ses qualités intérieures, ne pourront pas être soupçonnés de rendre hommage au rang et au crédit.

Nota. On voit que cette notice, dictée également par la justice et l'amitié, était écrite depuis long-temps, lorsque la mort a enlevé le digne Magistrat qui en était l'objet, aux vœux de ses contemporains, à ceux de la France reconnaissante, et au tendre attachement d'une épouse adorée.

Tous les journalistes se sont empressés d'exprimer leurs regrets et de partager les nôtres sur une perte aussi douloureuse. Tous ont peint le caractère de M. Lenoir avec les mêmes traits, et il eût été impossible d'employer différentes couleurs pour exprimer la bonté, la douceur et la fermeté inébranlable avec lesquelles il a su réunir à l'exercice des plus sévères fonctions tous les

égards dus aux circonstances, aux ménagements de la société et à la tranquillité des familles. La modestie des auteurs qui ont traité avec l'effusion du sentiment un sujet aussi intéressant, annonce qu'ils n'ont voulu jeter sur cette tombe que *quelques fleurs offertes par l'amitié et la reconnaissance :* mais ces fleurs seront regardées par toutes les ames honnêtes et sensibles comme des pierres précieuses qu'ils ont puisées dans la mine la plus abondante, et auxquelles leur ciseau a donné un nouvel éclat. Je n'hésite pas à placer ici un extrait de quelques-uns de ces articles (*Nécrologe*), non-seulement parce que j'y ai ajouté en notes plusieurs faits dont la plupart n'ont point été connus, mais parce que j'ai pensé qu'on ne saurait trop multiplier les tableaux qui, en traçant avec intérêt les gradations successives par lesquelles M. Lenoir parvint à la confiance de son Souverain et s'entoura de l'estime publique, offrent encore le plus beau modèle à ceux qui, dédaignant les hasards, l'intrigue et la faveur, auront la noble ambition de ne devoir qu'à leurs propres talents leur avancement dans la carrière laborieuse de l'administration.

NÉCROLOGE.

Journal de l'Empire, 23 novembre 1807.

La mort vient d'enlever à l'ancienne magistrature un de ses membres les plus distingués.

J. P. Ch. Lenoir succéda à son père dans la place de lieutenant particulier au Châtelet de Paris. Au mois de septembre 1759, *il fut nommé lieutenant-criminel au même siége. Il remplit pendant six ans les pénibles fonctions de cette charge si importante, dans laquelle l'homme de bien est réduit à n'avoir perpétuellement devant les yeux que l'humanité dégradée par le crime.*

En 1765, *il fut pourvu d'une charge de maître des requêtes. Une nouvelle carrière s'ouvrit alors devant lui. Il allait être employé dans les différentes parties de l'administration. Il porta dans ses nouvelles fonctions une grande habitude du travail, une élocution nette et facile, un sens droit, un esprit exercé à saisir et à présenter les affaires sous leur vrai point de vue; enfin tous les avantages qu'il avait acquis au Châtelet, en se formant sur les leçons et les exemples de MM. d'Argouges père et fils, et des autres magistrats recommandables de ce Tribunal si justement célèbre.*

Les talents de M. Lenoir furent connus et appréciés dès le moment de son entrée au conseil. Les missions les plus importantes lui furent confiées, et le mirent fré-

quemment dans le cas de faire, devant Louis XV, des rapports dont ce prince admirait la précision et la clarté.

Il venait d'être nommé à l'intendance de Limoges, lorsque M. de Sartines, devenu ministre de la Marine, le désigna pour lui succéder dans la place de lieutenant-général de police. M. Lenoir exerçait cette place en 1775, lorsque M. Turgot, le trouvant en opposition avec les principes qu'il cherchait à établir, voulut mettre à la police quelqu'un qui partageât ses opinions. M. Lenoir se retira au mois de mai, et onze mois après, M. Turgot n'étant plus ministre, la lieutenance-générale de police fut rendue à M. Lenoir.

Dans l'intervalle, il avait été nommé conseiller d'Etat et envoyé en cette qualité pour établir, en 1775, le parlement de Pau. Il resta six semaines dans cette ville, et fit sur les lois et coutumes, dont on demandait la réforme, un travail qui fut approuvé par les magistrats du Béarn.

Au mois d'août 1785, il quitta la police. Le Roi le nomma son bibliothécaire, et lui donna la présidence de la commission des finances.

Les fonctions de ces deux places furent pour lui une espèce de repos, après dix ans de travail à la police. Ce fut alors que la révolution vint fermer sa laborieuse carrière. Il avait en Suisse des parents et des amis; il s'y retira. La simplicité helvétique vit, avec autant d'étonnement que de plaisir, un homme si long-temps occupé

de l'administration dans un grand empire, porter, dans une vie paisible et retirée, des mœurs douces et pures, le caractère le plus fait pour le bonheur de la société, et en même temps une ame noble et forte, dont tous les souvenirs, tous les regrets ne tombaient que sur les maux de la patrie qu'il avait aimée et servie.

Lorsque les événements permirent à M. Lenoir de se rapprocher de sa famille, il revint à Paris. Sa fortune était entièrement perdue; mais il avait conservé des amis, et il eut le rare bonheur de trouver de la reconnaissance dans plusieurs personnes qu'il avait obligées; il parlait d'elles avec une effusion de sentiment qui faisait leur éloge et le sien.

Il menait tantôt à Paris, tantôt à la campagne la vie paisible qu'il avait menée en Suisse, lorsque des symptômes funestes annoncèrent l'altération de sa santé. Il ne se méprit point sur son état, et le jugea sans effroi, mais en cherchant à calmer les alarmes de la tendresse conjugale et de ses amis. Fidèle observateur des devoirs religieux, il n'eut pas besoin d'être averti pour les remplir dans le moment où ils offrent de si grandes consolations. Tranquille, patient, résigné au milieu de ses douleurs, sans trouble, sans effort, sans aucun de ces mouvements violents qui précèdent quelquefois notre destruction, il cessa de vivre à dix heures du soir, le mardi 17 novembre.

Gazette de France, 23 novembre 1807.

L'ancienne magistrature vient de perdre dans M. Lenoir, un des hommes qui l'a le plus long-temps et le mieux honorée. Il était né dans une de ces familles considérées par une antique probité et par une suite d'emplois honorablement exercés, soit dans la robe, soit dans la haute finance. Il appartenait à cette classe intermédiaire, résultat heureux de la civilisation et partie intégrante d'une constitution vraiment libre, et dans laquelle l'opinion publique, prenant souvent l'initiative sur le choix du Prince, allait chercher des sujets distingués par l'éducation, les talents et les mœurs, pour les élever aux premières places de l'Etat. Il fut successivement conseiller au Châtelet, lieutenant particulier, lieutenant criminel, maître des requêtes, procureur-général des prévôtés et maréchaussées de France, nommé à l'intendance de Limoges, lieutenant-général de police, désigné pour être lieutenant civil, rappelé à la lieutenance de police, conseiller-d'Etat, enfin bibliothécaire du Roi et président des finances. On voit par cette gradation d'emplois à quelles épreuves laborieuses et multipliées étaient soumis tous ceux qui voulaient parvenir. L'ambition même avait ses formes, ses degrés, ses règlements. Il fallait qu'elle fût justifiée par des services réels.

Parvenu au conseil du Roi, M. Lenoir ne tarda pas à trouver une occasion importante de développer toutes les ressources de son esprit et de son caractère. L'autorité

voulait des réformes salutaires dans la province de Bretagne. Malheureusement elle confia ses pouvoirs à des mains malhabiles, qui mirent dans l'exécution des formes désagréables. Les ordres privilégiés réclamèrent hautement et surent intéresser le parlement dans leur querelle. Un magistrat (1), *connu par ses talents et ses épigrammes, devint l'antagoniste direct du commandant militaire. Le Monarque se crut personnellement insulté. On érigea une commission : M. Lenoir s'en vit nommer à regret le rapporteur. Il se conduisit, dans cette circonstance épineuse, avec une activité, une prudence, une fermeté rares. Il n'y montra ni animosité, ni bassesse. Il sut calmer de vifs ressentiments, et son opinion particulière ne contribua pas peu à déterminer cette décision modérée, qui conserva à l'accusé sa fortune, son honneur et sa vie.*

Il ne s'acquitta pas avec moins de succès de quelques autres missions honorables ou délicates. Chargé dans une occasion d'aller rétablir le parlement de Pau, et dans une autre de sévir contre celui d'Aix, il obéit avec fidélité, il exécuta avec mesure. Ici, il parvint à tempérer la rigueur de son ministère ; là, il sut donner un nouveau prix à des actes de bienfaisance. Quand il ne put pas faire des heureux, il évita de faire des mécontents. Partout il recueillit des éloges.

Mais ce fut surtout dans la place de lieutenant-général

---

(1) M. de la Chalotais.

de police, que M. Lenoir déploya de grands talents qui doivent le distinguer à jamais. Il se préparait, depuis long-temps, à remplir ces fonctions, et il les avait conçues dans toute leur étendue. Il savait que le chef de la police est le premier juge de paix dans un grand empire. Cette pensée annonce que son ministère ne doit pas toujours être rigoureux. Il ne se borne pas à découvrir des délits pour les livrer au glaive de la justice; il est bien plus glorieux pour lui de prévenir les délits, que de faire immoler des coupables. Censeur suprême des mœurs, investigateur de toutes les démarches, confident de toutes les pensées, il peut faire ce que ne doit pas se permettre un juge asservi au sens littéral de la loi. Il peut apprécier les actions de la vie, non pas suivant des apparences matérielles, mais d'après des notions morales et plus déliées, telles que le caractère, les sentiments, les passions et la position relative de chaque individu. Distinguer l'erreur du crime, pallier des emportements passagers, excuser de légères imprudences, absoudre des torts involontaires, faire à la fois respecter et chérir le gouvernement par un heureux mélange d'indulgence et de sévérité: telle fut la tâche difficile que M. Lenoir remplit avec succès dans le cours d'une longue administration. . . . .

. . . .

Lorsque M. Lenoir entra dans les fonctions où l'estime et la confiance publiques l'avaient appelé, M. Turgot avait été élevé au ministère des finances. Ces deux

administrateurs avaient, sur l'approvisionnement de la capitale, un système diamétralement opposé. Cependant ce ne fut qu'avec la plus grande peine que M. Turgot se détermina à faire déplacer M. Lenoir, ou plutôt celui-ci se dévoua avec la plus noble franchise. Ce fut un combat de générosité entre deux hommes vertueux, également animés de l'amour du bien public, mais conduits par des principes différents et inconciliables. On offrit à M. Lenoir les plus brillants dédommagements. On voulut le faire lieutenant civil; des arrangements de fortune s'y opposèrent (1). *Cependant on éprouva combien d'obstacles s'opposaient aux vues bienfaisantes, et peut-être trop philantropiques de M. Turgot. L'ancien système reprit faveur; la police fut rendue à M. Lenoir : ce fut un jour d'allégresse générale. Tout citoyen honnête retrouvait un protecteur, chaque famille un arbitre, et l'Etat un garant infaillible de la tranquillité publique.*

La surveillance de la haute police n'est pas la seule partie politique dans laquelle M. Lenoir ait illustré son nom. Administrateur éclairé et capable des plus grandes vues, on lui doit l'établissement du Mont-de-Piété, *ins-*

---

(1) Ce fut alors que M. Lenoir reçut une bien plus haute récompense, puisqu'il fut fait à cette époque Conseiller-d'Etat; et c'est à ce titre qu'il donna ensuite la plus grande preuve de son dévouement au bien public, et de sa respectueuse soumission aux désirs du Roi, en reprenant les fonctions de la police, qui, par leur asservissement à l'autorité du Parlement, se trouvaient inférieures à la dignité de son nouvel état.

Note de l'Editeur.

titution précieuse, qui fournit des secours abondants aux hôpitaux, en tarissant les sources empoisonnées de l'usure. Edile bienfaisant, c'est par ses soins actifs et vigilants que fut élevée la coupole de la Halle aux blés, chef-d'œuvre de l'art, monument admirable d'utilité publique, depuis quelque temps dévoré par les flammes et que l'administration actuelle s'empresse de réparer (1). *Criminaliste plein d'humanité, il s'occupa sans relâche de l'abolition de la torture. C'était l'objet d'un travail particulier sur lequel Louis XVI prenait secrètement ses avis; et tous deux eurent le premier honneur d'arracher cette page barbare de notre procédure criminelle.*

M. Lenoir connaissait trop les hommes, il en était trop bien connu, pour que la révolution ne dût pas en faire une de ses premières victimes. Il déroba sa tête à une proscription inévitable (2), *et s'imposa un exil vo-*

---

(1) On doit ajouter ici que M. Lenoir a fait le plus grand acte d'humanité, en établissant à Vaugirard un hôpital destiné au traitement des enfants attaqués du mal vénérien, de leurs mères et des malheureuses nourrices, qui, pour prix d'une fonction aussi importante, recevaient dans leur sein le germe du trépas le plus cruel.

Note de l'Edituer.

(2) On croit devoir rappeler ici que le malheureux Monarque qui se croyait encore respecté autant qu'il méritait de l'être, appela à cette époque M. Lenoir auprès de lui, et espéra épargner un nouveau crime à son peuple, en le logeant dans son palais et près de sa personne; que le magistrat qui, à la nuit tombante, allait, bien déguisé, prendre l'air dans les jardins, y fut reconnu, malgré l'obscurité, par le célèbre

lontaire. Le gouvernement anglais le sollicita plusieurs fois de passer en Angleterre (1). *Il rejeta toujours les perfides bienfaits des ennemis de la France. La Suisse avait recueilli son exil, et il y vécut plusieurs années dans la plus profonde retraite. Lorsque des circonstances plus heureuses lui permirent de revoir sa patrie, à laquelle il n'avait cessé d'être tendrement attaché, il s'empressa d'y rentrer. Sa fortune, qui était très-médiocre, avait été envahie entièrement: mais un gouvernement juste, éclairé, sensible à des malheurs aussi grands, aussi peu mérités, lui rendit tout ce qui était dans sa main* (2). *Des amis*

---

acteur *Caillot*, qui le cherchait pour l'avertir que sa retraite était connue, et que les factieux étaient disposés à violer l'asile royal et à l'enlever par force, si la ruse ne pouvait réussir. Il lui administra toutes les preuves de cet infernal complot, et M. Lenoir n'hésita plus dès-lors à déterminer son départ; il prit congé de son respectable Souverain avec le plus profond attendrissement, et fut accompagné, jusqu'à Genève, par M. de Salis, jeune officier au régiment des Gardes-Suisses, qui, le faisant passer pour son parent et son camarade, assura ainsi sa tranquillité.

Note de l'Editeur.

(1) M. Lenoir reçut aussi les propositions les plus brillantes de la part des cours de Munich, de Vienne, de Pétersbourg, et s'y refusa constamment. Quoiqu'il n'ignorât pas l'envahissement total de sa fortune en France, il crut, d'accord avec sa digne épouse, qui partageait et ses sentiments et sa résignation, se devoir exclusivement à sa patrie, et ne voulut jamais prendre l'engagement d'y renoncer.

Note de l'Editeur.

(2) Le Gouvernement avoit autorisé le Mont-de-Piété à faire à M. Lenoir 4000 liv. de pension sur ses produits.

reconnaissants lui firent des offres brillantes ; sa modération, sa délicatesse, ne lui permirent pas de les accepter toutes. Il ne dédaigna pas des témoignages sensibles d'attachement ; mais il voulut faire la part encore plus grande à l'estime que lui avaient méritée ses travaux, ses talents et ses bienfaits.

M. Lenoir avait reçu de la nature une physionomie spirituelle, ouverte et pleine de douceur. C'était la parfaite image de son organisation morale. Il avait un organe agréable, une élocution facile, une grande netteté dans les idées, un ordre admirable dans la discussion, la pénétration vive et le jugement exquis. Ses études profondes et sérieuses n'avaient point altéré en lui les grâces et les ornements de l'esprit le plus aimable.

Le maréchal de Richelieu définissait un maître des requêtes, en disant que c'était la matière première dont on faisait tout. *Ce mot de bonne compagnie, plein de sel et de justesse, pouvait s'appliquer très-sérieusement et avec éloge à M. Lenoir. Il fut magistrat éclairé, administrateur habile ; il eût été un excellent négociateur.*

M. Lenoir est mort dans un âge assez avancé, adoré de sa famille, pleuré de tous ceux qui ont pu s'approcher de lui, regretté vivement des gens qui ne l'ont connu que de nom. L'amitié et la reconnaissance s'empressent de jeter quelques fleurs sur sa tombe ; la postérité lui réserve une plus digne récompense.

J'AI dit précédemment que, par des calculs économiques mal entendus, M. de Saint-Germain avait été la première cause, quoiqu'involontaire, des malheurs de la France, en réduisant la maison militaire du Roi, au point où elle ne pouvait plus être d'aucune utilité. Mais dans le temps même où elle existait dans toute sa splendeur, peu de personnes connaissaient l'origine, les priviléges et la formation de ces corps illustres, qui ont été si long-temps le premier rempart du trône et la terreur des ennemis de l'Etat. Après la réforme, on a eu bien moins d'intérêt encore à s'en occuper, et l'on aurait bientôt oublié un objet dont il reste à peine quelques débris isolés, si l'on n'avait soin d'en rapprocher les détails que l'on ne trouverait plus qu'épars dans les différents mémoires des siècles précédents, et que l'on parviendrait difficilement à rassembler. C'est ce qui m'engage à m'éloigner momentanément de la marche anecdotique de cet ouvrage, pour présenter ici l'extrait de quelques notices instructives, que je me trouverai heureux d'avoir recueillies *anciennement*, si elles peuvent satisfaire à présent une juste curiosité.

Quoiqu'il paraisse vraisemblable que depuis la fondation de la monarchie, les rois de France aient toujours eu des soldats affectés pour la

garde de leurs personnes, on s'accorde cependant à ne faire remonter l'origine de l'organisation de cette garde qu'à Philippe Auguste, qui institua les sergents d'armes, créés, dit-on, pour sa sûreté et celle de ses successeurs, contre les entreprises du *Vieux de la Montagne*, connu sous le nom de *Prince des Assassins*.

Les sergents d'armes, dont les offices étaient à vie, à la différence de tous les autres offices qui finissaient au décès des Rois, étaient tous gentilshommes d'extraction; et leur dénomination de *Sergents*, commune à tous les nobles qui suivaient les chevaliers à la guerre, qui portaient leurs écus, et combattaient sous leurs ordres, paraît venir des mots latins *Serviens*, *Armiger*, *Scutarius*, qu'on regardait comme synonymes : c'est du moins ce que l'histoire nous rapporte de plus certain et de mieux prouvé à ce sujet; car l'on ne trouve aucun document positif sur l'établissement fixe d'une garde militaire avant Philippe Auguste.

Il paraît que ces sergents d'armes, sous Louis XI, prirent le nom de Compagnie des cent gentilshommes au bec de corbin, parce qu'ils avaient pour armes des pertuisanes recourbées. Leurs fonctions étaient de suivre le Roi en toutes occasions, et de se tenir constam-

ment près de lui, les jours de bataille. Mais sous les Rois suivants, ce corps cessa peu à peu ses fonctions militaires, dont des compagnies plus nouvellement crées s'étaient emparées; et adonné à un service intérieur, il prit, en 1570, le titre de gentilshommes ordinaires de la chambre du Roi. On ne trouve pas en effet qu'il ait été sur l'état militaire depuis la formation régulière de la maison du Roi. Cependant on voit qu'il existait encore sous son premier titre dans le dix-septième siècle; qu'il fut supprimé par Louis XIII en 1629, rétabli en 1649 par Louis XIV, qui en supprima encore une partie en 1686; et l'on n'en découvre plus de trace positive depuis le duc de Lauzun, qui rassembla un moment les gentilshommes au bec de corbin, et qui paraît avoir été le dernier commandant de ce corps.

Il y a donc à cet égard une confusion de faits historiques, de dates, de titres et de services, qui ne permet pas d'établir sur cette base l'origine fixe et la véritable organisation de la garde royale. On voit seulement que cette garde a existé, plus ou moins nombreuse, et sous différentes dénominations.

Elle est divisée à présent, et depuis longtemps, en garde intérieure et extérieure; et c'est seulement sous l'aspect de cette division

qu'il peut être intéressant d'en examiner l'organisation, en faisant connaître l'origine de chacun des corps qui la compose, et le genre de service qui lui est affecté.

La garde intérieure est composée de quatre compagnies des Gardes du Corps, écossais et français, des cent Suisses, des Gardes de la porte, et Gardes de la prévôté de l'hôtel, ou hoquetons ordinaires de Sa Majesté.

La garde extérieure est composée des Gendarmes de la garde, des Chevau-Légers de la garde, de deux compagnies des Mousquetaires, de la compagnie des Grenadiers à cheval, du régiment des Gardes-Françaises, et du régiment des Gardes-Suisses.

Pour ne pas interrompre l'ancien ordre militaire, je parlerai d'abord des corps de cavalerie, sans distinction de garde intérieure ou extérieure, et je passerai ensuite à l'infanterie.

CAVALERIE DE LA MAISON DU ROI.

GARDES DU CORPS.

En 1443, ou 1445, le comte de Koningham, ou Conigham, Ecossais, présenta à Charles VII une troupe de trois cents Gendarmes (quelques auteurs disent cinq cents), montés et équipés, que le Roi agréa avec plaisir, et qu'il attacha dès-lors à sa personne, sous le titre de Gardes du Corps. Le Roi y adjoignit vingt-quatre sergents ou hommes d'armes, que l'on appela Gardes de la Manche, et qui formaient auparavant partie du corps que l'on croit avoir été institué dans le treizième siècle. Charles VII laissa à ceux-ci le droit d'ancienneté, et le pas sur les autres gendarmes de la compagnie, ce qui s'est perpétué jusqu'à nos jours; les gardes de la Manche ayant un grade supérieur aux autres; le plus ancien d'entr'eux portant encore le titre de premier homme d'armes, et le capitaine celui de premier capitaine des gardes.

Cette troupe fut nommée la Compagnie Ecossaise, parce que pendant long-temps tous les capitaines qui succédèrent au comte de Conigham, étaient Ecossais, et choisis parmi les plus grands seigneurs de cette nation. Les seigneurs de la maison de Stuart (dit le président Henaut, *Abrégé chronol.*) se faisaient particulièrement honneur de ce commandement; et il ajoute que Marie Stuart, à son retour en Ecosse, demanda même qu'il fût affecté de droit à l'un des fils du Roi d'Ecosse, et qu'en effet Jacques Ier, étant duc d'Yorck, avait été capitaine de cette compagnie, que Jacques II y succéda à son père, et que Charles Ier en avait été aussi capitaine après la mort de Henri son frère.

La première compagnie des Gardes du Corps français, dite l'ancienne compagnie des Gardes-Françaises, fut instituée en 1473, sous Louis XI, en faveur de Jean de Blosset, seigneur du Plessispathé, qui en fut le premier capitaine.

La seconde fut créée en 1475, sous le même Roi, en faveur de Louis de Graville, seigneur de Montaigu.

La troisième fut instituée en 1545, sous François Ier, en faveur de Jean d'Estrée.

Ces quatre compagnies, dont la dénomination désigne suffisamment le genre de service,

furent plus ou moins nombreuses en différents temps, selon la volonté des Rois, la compagnie écossaise ayant cependant toujours sur les autres l'augmentation des Gardes de la Manche.

Chaque compagnie avait six étendards, en tout vingt-quatre, dont six blancs, six verts, six bleus et six jaunes, avec un soleil brodé en or de chaque côté, et broderie d'or et d'argent autour, portant la devise : *Nec pluribus impar.* Autrefois la compagnie Ecossaise avait sur son étendard les trois fleurs de lis, armes des Rois de France; mais elle a pris sous Louis XIV l'étendard et la devise des trois autres compagnies, et, par une distinction particulière, son étendard est coupé en forme d'oriflamme.

Par ordonnance du 2 mars 1788 le nombre des étendards a été réduit, ainsi que le nombre des Gardes de la Manche, qui n'a plus été que de dix, non compris le premier homme d'armes : mais ce nombre reste toujours en excédant sur les autres compagnies, et ils conservent leurs anciens priviléges.

GENDARMES DE LA GARDE.

Les Gendarmes ont toujours été considérés comme la plus noble partie de la milice fran-

çaise. Henri IV en attacha une compagnie à la garde de son fils qui, parvenu au trône sous le nom de Louis XIII, la conserva auprès de lui sous le titre de Gendarmes de la garde, commandée alors par M. de Souvré. Cette institution date du 11 juillet 1611.

Comme la Gendarmerie a toujours eu la prééminence sur toute la cavalerie française, quoique cette compagnie ait été admise à la garde du Roi après toutes celles des Gardes du Corps, après celle des Chevau-Légers, elle prit le pas sur elles, et le conserva jusqu'au 11 décembre 1665, époque à laquelle Louis XIV ayant voulu augmenter le nombre de ses Gardes du Corps, dont chaque compagnie n'était composée alors que de cent maîtres, pour en faire un corps de troupes réglées, donna à ceux-ci le pas sur toutes les compagnies de sa maison. Cependant le Roi conserva au Capitaine-lieutenant des Gendarmes le commandement dans le service de sa maison sur les lieutenants des Gardes du Corps, droit qui est annexé à cette charge, à moins que Sa Majesté ne donne une lettre de service au plus ancien officier général de sa maison.

Il se trouve tous les jours un gendarme à l'ordre pour recevoir le commandement du

Roi, le matin, pour ce qui regarde la compagnie, et prendre le soir les mots d'ordre et de ralliement qu'il rapporte à son chef.

Cette compagnie, augmentée en différentes circonstances, a été en général composée de deux cents gendarmes.

Ses étendards sont de satin blanc relevé d'une broderie d'or, ayant pour devise des foudres qui tombent du ciel, avec ces mots : *Quò jubet iratus Jupiter.*

CHEVAU-LÉGERS DE LA GARDE.

ON est fondé à croire, d'après plusieurs auteurs, que cette Compagnie fut admise à la garde du Roi par Henri IV, roi de Navarre avant son avénement au trône de France, en mars ou avril 1592, sous le commandement de M. De la Curée, qui fit présent au roi de Navarre de cette troupe qu'il lui avait amenée en 1570.

A la création des gendarmes de la garde, en 1611, elle perdit son rang ; n'ayant pas voulu quitter le nom de Chevau-légers, sous lequel elle s'était illustrée par de belles actions.

Quand la maison du Roi campe en front de bandière, les Chevau-Légers sont avant les

Mousquetaires, qui occupent le centre; les Gardes du corps forment la droite, et les Gendarmes, à côté desquels sont les Chevau-Légers, la gauche. Dans les marches et détachemens, les Gendarmes et Chevau-Légers forment toujours un escadron, outre cinquante de chacun de ces deux corps qui restent auprès du Roi.

Les officiers de ce corps, tant supérieurs que subalternes, tiennent parmi les troupes le même rang que ceux des Gendarmes de la garde.

Un Chevau-Léger va tous les jours prendre l'ordre du Roi, comme le font les Gendarmes.

Le nombre des Chevau-Légers, augmenté ou diminué selon le besoin ou la volonté des Rois, a été généralement fixé à celui de deux cents, auquel on a toujours admis des surnuméraires.

Chaque Chevau-Léger, à l'armée, peut avoir à sa suite autant de chevaux qu'il veut : mais il est obligé d'en avoir au moins deux, pour pouvoir se remonter quand l'un est tué, ou blessé. En conséquence, on donne à l'escadron quatre cent cinquante, ou cinq cents rations de fourrage et grains, suivant l'abondance.

En 1754, M. le comte de Lubersac, lieutenant-général des armées du Roi, et lieutenant-commandant des Chevau-Légers imagina de créer, sous l'autorité du Roi, dans l'hôtel de la

compagnie à Versailles, une école militaire de jeunes gentilshommes, sous le titre de surnuméraires de ce corps. Cet établissement ne coûte rien à l'Etat : les jeunes gens qui y sont reçus à l'âge de quinze ans, moyennant les mêmes preuves de noblesse que les pages du Roi, paient une pension proportionnée aux frais qu'exige l'éducation brillante et dispendieuse qu'on leur donne. Là, ils se forment, sous la surveillance des officiers supérieurs du corps, à l'exactitude de la discipline militaire, à tous les exercices et sciences nécessaires à leur état, ont dès leur admission le rang d'officiers, et remplacent pour le service à la Cour les Chevau-Légers en pied.

L'étendard de la compagnie est carré, d'environ un pied et demi de diamètre, brodé or et argent, relevé au milieu d'un grand cartouche octogone, dans lequel est une foudre avec cette inscription : *Sensêre gigantes*, faisant allusion à la fable de Jupiter foudroyant les géants, lorsqu'ils tentèrent d'escalader le Ciel.

COMPAGNIE DES MOUSQUETAIRES.

La première compagnie fut formée des archers, dont chaque Chevau-Léger était obligé d'amener un avec lui ; nommés *Archers*, à cause des armes

qu'ils portaient alors, appelés ensuite *Carabins* à cause des carabines qu'ils eurent, et *Mousquetaires* sous Louis XIII, qui changea leurs carabines en mousquets. Personne n'ignore à quel point dans toutes les occasions, et surtout dans les guerres de Louis XIV, ils ont illustré ce dernier nom.

La date de l'admission de cette Compagnie dans la maison du Roi, paraît être de 1622, sous M. de Montalet, qui en était capitaine. En 1634, le Roi s'en réserva le commandement, et par lettres du 3 octobre nomma M. de Troisville, ou Tréville, capitaine-lieutenant.

La Compagnie fut cassée en 1546, sous prétexte d'épargner une dépense peu nécessaire, mais par la véritable raison de la jalousie qu'en avait conçue le cardinal Mazarin, d'après les querelles fréquentes qu'il y avait entre les mousquetaires du Roi et les siens. Elle fut rétablie en 1657, au mois de janvier, et le duc de Nevers, neveu du Cardinal, en fut fait capitaine-lieutenant.

En 1660, le cardinal Mazarin fit présent de sa Compagnie de mousquetaires au Roi qui, en 1665, la cassa pour la rétablir sur le pied de la première, et en prendre le commandement. Depuis ce temps, l'une et l'autre composées de jeune

noblesse, se sont trouvées toujours à peu près égales.

Le rang de ces deux Compagnies est après les gardes du corps, gendarmes et chevau-légers de la garde : la première a la préséance sur l'autre, et ses officiers commandent ceux de la seconde de même qualité.

Ces deux Compagnies servent à pied et à cheval. Lorsque les revues ou exercices se font à pied, en bataillons, le drapeau est déployé, et a la droite sur l'étendard : quand c'est à cheval, en escadrons, l'étendard est déployé, et a la droite sur le drapeau.

Un mousquetaire de chacune des deux Compagnies va tous les jours à l'ordre chez le Roi, pour le service de sa compagnie.

Quand le Roi est à l'armée, les deux Compagnies campent dans son quartier, le plus près qu'il est possible de son logis. Quand le régiment des Gardes ne suit pas, ou est trop éloigné, les Mousquetaires montent la garde à pied à leur place.

Le drapeau et étendard de la première Compagnie ont pour devise une bombe en l'air tombant sur une ville, avec cette inscription : *Quò ruit et lethum*. Le drapeau et étendard de la seconde ont pour devise un faisceau de douze dards

empennés, la pointe en bas, avec cette inscription : *Alterius Jovis altera tela.*

La première Compagnie, appelée Mousquetaires gris, à cause de leurs chevaux qui doivent être de cette couleur, selon l'ordonnance de 1665, porte le galon d'or sur l'uniforme rouge. La seconde, appelée Mousquetaires noirs, parce que leurs chevaux sont noirs, porte sur le même uniforme le galon d'argent. Chaque Mousquetaire de l'une et de l'autre a de plus la soubreveste, qui est un justaucorps sans manches, bleu et galonné, avec deux croix, une devant et une derrière, de velours blanc, bordées d'un galon d'argent, avec des fleurs de lis aux angles. Les soubrevestes de la première compagnie ne diffèrent de celles de la seconde que par les flammes qui sont aux angles des croix. Celles de la première sont rouges, avec trois rayons; celles de la seconde, couleur de feuilles mortes, avec cinq rayons. Les officiers supérieurs ne portent point la soubreveste.

COMPAGNIE DES GRENADIERS A CHEVAL.

Louis XIV, voyant ses Mousquetaires, Gendarmes et Chevau-Légers, enfin l'élite de sa noblesse s'anéantir par les combats réitérés et

les victoires de son règne, résolut de mettre à la tête de sa maison militaire une compagnie de gens robustes, capables, par leur force et leur courage éprouvé, de résister aux premiers efforts de l'ennemi, et de conserver cette jeunesse bouillante qu'on ne pouvait empêcher d'affronter les dangers les plus imminents, et qui était trop souvent victime de sa valeur inconsidérée.

En 1676 il créa un corps de cent cinquante grenadiers tirés alternativement de ses régiments d'infanterie française, avec ordre aux colonels de n'envoyer, et aux officiers des Grenadiers à cheval, de ne recevoir que ceux dont les mœurs et la bravoure seraient irréprochables; ce qui s'est perpétué ainsi avec la plus grande rigueur dans tous les remplacemens, de manière que le refus, ou le renvoi qu'on aurait fait d'un grenadier, eût été un affront pour le régiment qui l'aurait fourni.

Il donna à cette compagnie le privilége honorable de marcher au combat à la tête de sa maison, et d'en faire l'arrière-garde quand elle se retirerait. C'est sans doute d'après cet ordre de marche que quelques auteurs ont pensé que les grenadiers à cheval devaient être considérés comme les sapeurs de la maison du Roi. Mais si cette troupe, qui ne porte point d'ailleurs les

instruments des sapeurs, a été chargée d'écarter en avant les obstacles, elle s'est regardée en toute occasion comme destinée particulièrement à ouvrir le chemin de la gloire aux braves corps dont elle était suivie.

Le Roi se réserva le commandement de cette compagnie, à laquelle il donna un capitaine-lieutenant sous ses ordres immédiats, trois lieutenants, trois sous-lieutenants et trois maréchaux de logis, tous officiers généraux ou officiers supérieurs, indépendamment de six sergents que la compagnie se choisit, et qui ont le brevet d'officiers.

Cette compagnie, à sa création, n'avait point d'étendards, elle en demanda un à Louis XIV, qui lui répondit de l'aller chercher dans les rangs ennemis. Effectivement peu après, le 18 octobre 1691, au combat de Leuze, où la maison du Roi fit des prodiges de valeur, et où vingt-huit escadrons en culbutèrent soixante-quinze, les grenadiers à cheval enlevèrent trois étendards aux Impériaux. Le Roi daigna leur en laisser un, et c'est depuis cette époque qu'il est resté attaché au corps, qui, avec l'agrément de Sa Majesté, y a fait broder pour devise une grenade enflammée, avec cette inscription : *Undique terror, undique lethum.*

GENDARMERIE DE FRANCE.

Ce corps, composé de seize compagnies de cavalerie, censées compagnies d'ordonnance, marche après la maison du Roi, et est de brigade à l'armée avec elle; il dérive de l'ancienne gendarmerie de France, connue sous la seconde race de nos Rois, l'an 752, et est le premier de la cavalerie de France.

Chaque compagnie a quatre officiers supérieurs, indépendamment du major-général, qui a rang de premier sous-lieutenant; de l'aide-major, qui a rang de premier enseigne; et d'un sous-aide-major, qui a rang de premier maréchal des logis, (en tout, soixant-sept officiers), quarante gendarmes, non compris deux trompettes par compagnie et huit timbaliers attachés aux huit premières compagnies.

Le Roi est capitaine des quatre premières et des douze autres à defaut des princes du sang auxquels il en accorde le titre, et dont ces compagnies ont pris le nom.

La première, dite Gendarmes écossais du Roi, créée en 1422 sous le titre de Cent hommes d'armes pour la garde du roi Charles VIII, a son étendard de soie blanche, avec un grand

chien courant dans une plaine, et ces mots pour devise : *In omni modo fidelis.*

La seconde, dite Gendarmes anglais du Roi, a été amenée d'Angleterre en 1667. Elle a un étendard de soie blanche représentant un soleil et sept aiglons qui volent vers lui, avec cette devise : *Tuus ad te nos vocat ardor.*

La troisième, créée en 1668, reçut en 1674 le titre de Gendarmes bourguignons du Roi. Son étendard de soie blanche, porte au milieu une grande croix de Bourgogne et quatre petites dans les angles, sans inscription.

La quatrième, appelée Gendarmes de Flandres du Roi, fut créée en 1673. Son étendard est de soie bleue, avec un soleil rayonnant, et pour devise : *Nec pluribus impar.*

La cinquième, dite des Gendarmes de la Reine, fut créée en 1660 pour la reine Marie-Thérèse d'Autriche. Elle porte sur son étendard de soie rouge les armes de la Reine, couronnées et accolées de palmes, avec cette devise : *Seu pacem, seu bella gero.*

La sixième, sous le même nom de Gendarmes de la Reine, fut créée en même temps que la précédente, et a même étendard.

La septième fut créée en 1666, sous le nom de Gendarmes Dauphins. Son étendard de soie

blanche représente un mer agitée et un navire au milieu de la tempête, autour duquel trois dauphins paraissent se jouer, avec ces mots pour devise : *Pericula ludus.*

La huitième, sous le nom de Chevau-Légers-Dauphins, avait été créée trois ans auparavant, en 1663, et a même étendard que la précédente.

La neuvième, créée en 1690, sous le nom du duc de Bourgogne, a pris, après la mort de ce prince, le 25 juin 1704, le nom de Gendarmes de Bretagne, qu'elle a conservé. Son étendard est de soie bleue représentant un grand arbre, et un petit à côté, avec cette devise : *Triumphali stipite surgit.*

La dixième, sous le nom de Chevau-Légers de Bretagne, créée en même temps que la précédente, a porté le même nom, et en a changé également à la même époque. Son étendard de soie bleue représente un oiseau volant dans les airs, un autre à terre, les ailes étendues, avec cette devise : *Votis sectatur euntem.*

La onzième, créée en 1669, sous le nom de Gendarmes d'Anjou, a son étendard de soie bleue représentant deux arbres dans une plaine ; près le plus grand une étoile qui lance un grand trait de rayon, avec cette devise : *Virtutem auctori refert.*

La douzième, créée en 1689, sous le nom de Chevau-Légers d'Anjou, a son étendard de soie bleue, avec un seul arbre dans une plaine, une étoile à côté, et la même devise que la précédente.

La treizième, créée en 1690, sous le nom de Gendarmes de Berry, a son étendard de soie bleue, représentant un lion arrêté, vu de face, avec la devise : *Vestigia magna sequetur.*

La quatorzième, créée en même temps que la précédente, sous le nom de Chevau-Légers de Berry, a un étendard de soie bleue, représentant un aigle volant dans les airs, avec la devise : *Quò non feret insita virtus!*

La quinzième, créée en 1647, sous le nom de Gendarmes d'Orléans, attachée à cette époque à la branche d'Orléans, fut réunie sous le même nom au corps de la Gendarmerie, en 1667. Elle a l'étendard de soie rouge représentant une bombe qui crève en l'air, et jette le feu par cinq endroits, avec cette devise : *Alter post fulmina terror.*

La seizième, créée de même pour la maison d'Orléans en 1647, sous le nom de Chevau-Légers d'Orléans, fut réunie au corps de la Gendarmerie en 1667, et a le même étendard que la précédente.

On voit par ce détail, que le Roi, en conservant le rang des quatre premières compagnies dont il est capitaine, a fixé celui des autres, non selon l'ancienneté de création, mais selon la dignité, ou le droit d'aînesse des princes auxquels il les accordait.

INFANTERIE DE LA MAISON DU ROI.

COMPAGNIE DES CENT GARDES-SUISSES.

CETTE compagnie fut créée sous Louis XI, en 1481, et formée par Charles VIII pour sa garde ordinaire à pied, en 1490. Louis XIV, en 1655, lui a donné le pas sur le régiment des Gardes-Suisses. Elle est destinée à garder l'intérieur des appartements du Roi, y faisant le service jour et nuit conjointement avec les Gardes du corps. Elle est commandée par dix-huit officiers, dont la moitié Français et la moitié Suisses. Son drapeau est de taffetas rouge et bleu aux quatre coins par opposition, avec une croix blanche en travers, et les armes de France et de

Navarre peintes en or au milieu, avec cette inscription : *Ea est fiducia gentis ;* le tout semé de fleurs de lis d'or.

COMPAGNIE DES GARDES DE LA PORTE.

Ce sont les plus anciens Gardes de la maison des Rois, nommés ainsi par la déclaration de Louis XIV, du 17 juin 1659, et lettres patentes de Sa Majesté, du 3 mai 1675, en faveur de leurs priviléges. Cette compagnie, dont la dénomination désigne le service, est composée de cinquante gardes, commandée par un capitaine commandant et quatre lieutenants, et employée sur l'état général de la maison du Roi.

COMPAGNIE DES GARDES DE LA PRÉVÔTÉ DE L'HÔTEL DU ROI, OU HOQUETONS ORDINAIRES DE SA MAJESTÉ.

Cette compagnie, créée et établie à la suite du Roi et de la Cour, sous Philippe III, en 1271, chargée de l'entretien de la police dans les maisons royales, est composée de quatre-vingt-dix Gardes, commandés par un capitaine portant le titre de grand Prévôt de l'hôtel du Roi et grand Prévôt de France, un lieutenant général d'épée,

quatre lieutenants et douze exempts. Elle a plusieurs officiers civils, dits de robe longue, ayant juridiction sur les causes civiles qui lui sont attribuées par différentes ordonnances, dont l'appel se relève au grand Conseil, et juge sans appel sur toutes les causes criminelles et de police à la suite de la Cour.

Deux Gardes sont employés habituellement auprès du Chancelier et du Garde des Sceaux qu'ils accompagnent, et il doit y avoir un Garde détaché auprès de chaque Intendant de province, ce qui paraît néanmoins être tombé en désuétude.

RÉGIMENT DES GARDES-FRANÇAISES.

Ce régiment fut institué par Charles IX en 1563, sous le nom des dix Enseignes de la Garde du Roi, à dix compagnies de cinquante hommes chacune. Il a été augmenté ensuite successivement, et est porté à six bataillons composés de trente-trois compagnies, dont trente de fusiliers et trois de grenadiers, commandées chacune par un capitaine ayant rang de colonel, deux lieutenants ayant rang de lieutenant-colonel, (les vingt plus anciens lieutenants ont

rang de colonel) deux sous-lieutenants, un enseigne à pique et un enseigne à drapeau; ces quatre derniers officiers avec rang de capitaine. Les compagnies de grenadiers n'ont point d'enseigne à drapeaux. Les sergents ont rang de lieutenants d'infanterie. Le tout forme environ quatre mille hommes, y compris les chefs, l'état-major composé du major, de sept aides-majors, de sept sous-aides-majors et de deux cent vingt-huit officiers.

Les rangs que possèdent ces officiers, selon leurs grades, leur ont été accordés, ainsi qu'au régiment des Gardes-Suisses, par Louis XIV, au siége de Mons en 1691, en récompense de l'excellente conduite de ces deux corps qui formaient ensemble une brigade.

Les officiers de ces deux régiments ont le privilége particulier d'entrer à cheval, à la tête de leurs compagnies, dans les villes de guerre, et de conduire ainsi leurs troupes jusque dans les cours des maisons royales.

Ils étaient autrefois commensaux de la maison du Roi : mais ils ont demandé à renoncer à cet avantage, pour jouir de celui de la présentation à la Cour, depuis qu'on a établi des règles qui en privent la commensalité.

Ils ont deux uniformes, l'un de guerre, que

l'on porte pour les exercices, les petites revues et à l'armée ; l'autre de cour, qui n'est employé que pour le service dans les maisons royales, et aux revues du colonel et de Sa Majesté.

Quatre compagnies avec leurs drapeaux sont détachées successivement du régiment cantonné à Paris, pour aller monter la garde auprès du Roi dans la première cour du château de Versailles, et aux maisons royales où séjourne Sa Majesté.

Les régiments des Gardes-Françaises et Suisses ne battent aux champs que pour le Saint-Sacrement, le Roi et la Reine : ils rappellent seulement pour le Dauphin et les Princes du sang, et à l'armée pour les Maréchaux de France.

Le colonel du régiment est de service toutes les fois qu'il est auprès du Roi, et ne travaille pour son corps qu'avec Sa Majesté. Le major du régiment des Gardes-Françaises est de droit major général de l'infanterie quand le régiment est à l'armée.

Il y a trente drapeaux dans le régiment, attachés à chacune des compagnies de fusiliers, dont un drapeau-colonel de soie, portant croix blanche au milieu, avec quatre couronnes de France peintes en or au haut des branches de la croix, et vingt-neuf drapeaux d'ordonnance de

taffetas bleu semés de fleurs de lis d'or, et mêmes croix blanches, avec quatre couronnes peintes en or sur chaque croix, et les écharpes blanches.

RÉGIMENT DES GARDES-SUISSES.

Louis XIII donna aux Suisses du régiment de M. Galaty, du canton de Fribourg, qui était complet, le titre de Gardes, en 1616, en faveur de leur fidélité à son service et à celui de ses prédécesseurs depuis l'alliance des treize Cantons en 1474; et ce régiment, en cette qualité, vint monter sa première garde devant le logis du Roi, alors à Tours, le 2 mars 1616.

Il est composé de douze compagnies qui forment quatre bataillons de six cents hommes chacun, y compris l'état-major et les officiers, qui ont le même rang que ceux du régiment des Gardes-Françaises. Deux compagnies sont détachées successivement avec leurs drapeaux pour monter la garde auprès du Roi avec les Gardes-Françaises; et à l'armée, ces deux régiments sont de brigade ensemble.

Le régiment des Gardes-Suisses a douze drapeaux, dont un attaché à chaque compagnie. Le

drapeau colonel est de taffetas blanc avec croix blanche au milieu. Les onze d'ordonnance sont de taffetas couleur de flammes bleu turc, rouges, aurores et noires par opposition, et croix blanche au milieu de chacun.

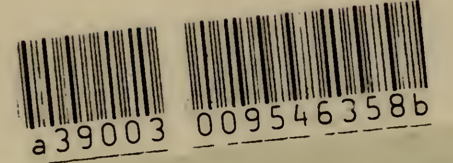
La compagnie générale de la nation appartient au colonel général des Suisses et Grisons, qui en donne le commandement à un capitaine de son choix. Elle n'est point attachée particulièrement au régiment des Gardes-Suisses, quoiqu'elle en fasse partie, et peut servir à la tête de tous les régimens de la nation.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.


a39003 009546358b

